AVIS JURIDIQUES
PARTIE 1
JURIDICAL NOTICES

107e ANNÉE
22 NOVEMBRE 1975
No 47

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC
OFFICIAL GAZETTE

OFF
A11E8
G3/
PTIE 1
EX.2

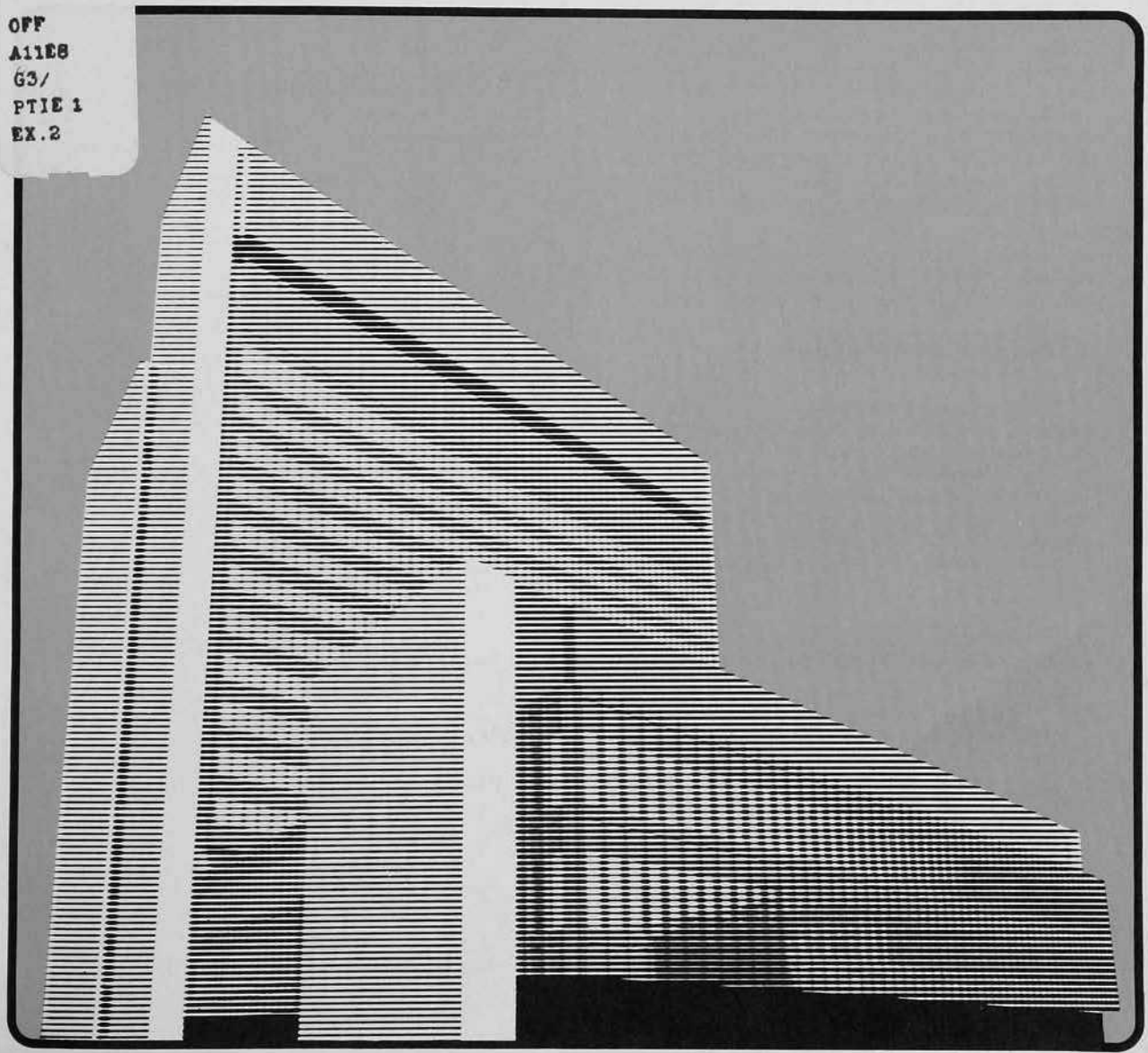

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée au moins tous les samedis en langue française sauf pour les exceptions prévues au règlement (A.C. 2517-75). L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire à midi, le mardi, à moins que ce jour ne soit un jour férié. Dans ce cas, l'ultime délai expire à midi, le lundi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Prière d'adresser aux bons soins de l'Éditeur officiel du Québec, Québec, toute communication d'avis destinée à la Partie I de la *Gazette officielle du Québec*.

4. Indiquer le nombre d'insertions.

5. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

6. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

7. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

8. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

9. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 40 cents la ligne agate, pour chaque version, (14 lignes au pouce, soit 220 lignes par page, pour les deux versions).

Insertions subséquentes: 20 cents la ligne agate pour chaque version
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $5 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $1 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.
Périodes d'abonnement (Partie I): du 1er janvier au 31 décembre, $20; du 1er avril au 31 décembre, $15; du 1er juillet au 31 décembre, $10.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture: le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion: le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Cité Parlementaire.
Québec, 9 juillet 1975.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance au bureau de

l'Éditeur officiel du Québec,
Cité Parlementaire,
Québec, G1R 4Y7, P.Q.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 107)

L'Éditeur officiel du Québec, CHARLES-HENRI DUBÉ

OFF
AIIE8
G3/
PCa I
ex.2

AVIS JURIDIQUES

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (L.Q. 1972, ch. 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission « proprio motu » (Règlement 2, a. 2.24) :

1 — Vérification de permis (a. 2.59).
2 — Autres affaires.

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3) :

1 — Demande de permis ou de modification de permis.
   a) transport général de personnes.
   b) transport général de choses.
   c) transport de matières en vrac.
   d) transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses).
2 — Demandes de vérification de permis (a. 2.59).
3 — Demandes de modification ou d'annulation de contrat de transport d'écoliers (a. 2.60).
4 — Autres affaires.

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64).

IV — Avis de désistement.

V — Avis de décisions rendues :

1 — Dans les affaires introduites par la Commission « proprio motu ».
   a) vérification de permis.
   b) autres affaires.
2 — Dans les affaires introduites par requêtes.
   a) affaires contestées.
      — transport général de personnes.
      — transport général de choses.
      — transport de matières en vrac.
      — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   b) affaires non contestées.
      i. membre siégeant seul.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
      ii. au moins trois membres.
         — transport général de personnes.
         — transport général de choses.
         — transport de matières en vrac.
         — transport ferroviaire, maritime ou aérien (personnes et choses.)
   c) vérification de permis
   d) annulation ou modification de contrat de transport d'écoliers.
   e) * permis spéciaux.

* Dans certains cas de demandes de permis spéciaux, les publications peuvent avoir été faites dans les journaux de la région.

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Transport public	Voyageur	MPV	QPV	Rose	M 000001 à M 002000 Q 000001 à Q 001000
	Écolier	MPE	QPE	Rouge foncé	M 100001 à M 103000 Q 100001 à Q 102000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	M 200001 à M 210000 Q 200001 à Q 205000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	M 300001 à M 303000 Q 300001 à Q 302000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	M 400001 à M 402000 Q 400001 à Q 401000
	Transport en vrac	MCV	QCV	Vert foncé	M 500001 à M 504000 Q 500001 à Q 503000

Catégorie	Sous-catégories	Codes		Couleurs	Numéros de dossiers
Location	Location	ML	QL	Bleu pâle	M 600001 à M 601000 Q 600001 à Q 600500
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	M 700001 à M 700500 Q 700001 à Q 700500
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	M 800001 à M 800500 Q 800001 à Q 800500
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	M 900001 à M 900500 Q 900001 à Q 900500

MPV — Montréal transport public — voyageurs	QPV — Québec transport public — voyageurs
MPE — Montréal transport public — écoliers	QPE — Québec transport public — écoliers
MPT — Montréal transport public — taxi	QPT — Québec transport public — taxi
MCR — Montréal transport régulier — camionnage	QCR — Québec transport régulier — camionnage
MCS — Montréal transport spécialisé — camionnage	QCS — Québec transport spécialisé — camionnage
MCV — Montréal transport en vrac — camionnage	QCV — Québec transport en vrac — camionnage
ML — Montréal location	QL — Québec location
MSM — Montréal transport spécialisé — maritime	QSM — Québec transport spécialisé — maritime
MSA — Montréal transport spécialisé aérien	QSA — Québec transport spécialisé — aérien
MSF — Montréal transport spécialisé — ferroviaire	QSF — Québec transport spécialisé — ferroviaire

I — Avis de la Commission « proprio motu »:

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les 10 jours francs à compter de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou autre intervention ou demande dans ledit délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle Q-6529
Q-201343-P-2
BONNARD, SERGE
330, Laure Conan
Québec 8 (Qué.)
Intimé

Attendu que par décision QPT-2575 du 22 septembre 1975, la Commission annulait le permis de transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Québec A-36 détenu par l'intimé, le motif d'annulation allégué étant le non-paiement des droits pour l'année 1975;

Attendu que l'intimé a payé les droits exigibles en cours en immatriculant son véhicule au Bureau des véhicules-automobiles de la province sous le nom de Serge Bonnard, nom différent de celui sous lequel le permis a été délivré, soit: Serge Cowan Bonnard;

Attendu que l'intimé a produit à la Commission en date du 30 septembre 1975 une pièce justificative de ce qui est énoncé au paragraphe précédent;

Considérant le troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Révoquer la décision QPT-2575 et remettre le permis en vigueur au nom de Serge Bonnard.

Rôle Q-6544
13024-V-P-1
BOILY TRANSPORT ENRG.
Partie requérante-cédante
et

Attendu que la page 3 de la décision rendue le 9 octobre 1975 contient une erreur d'écriture en mentionnant « la période du premier avril 1975 au premier février 1975 pour les transports effectués par Grenier Transport Inc. » alors qu'il faudrait lire « la période du 1er avril 1975 au 10 septembre 1975 pour les transports effectués par Guilbault Transport Inc. ».

GUILBAULT TRANSPORT INC.
Partie requérante-cessionnaire

Considérant qu'il y a lieu pour la Commission de corriger l'erreur d'écriture apparaissant à la page 3 de la décision du 9 octobre 1975 pour remplacer les mots « la période du premier avril 1975 au premier février 1975 pour les transports effectués par Grenier Transport Inc. » par les mots « la période du 1er avril 1975 au 10 septembre 1975 pour les transports effectués par Guilbault Transport Inc. ».

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention:

De corriger l'erreur d'écriture apparaissant à la page 3 de la décision du 9 octobre 1975 pour remplacer les mots « la période du premier avril 1975 au premier février 1975 pour les transports effectués par Grenier Transport Inc. » par les mots « la période du 1er avril 1975 au 10 septembre 1975 pour les transports effectués par Guilbault Transport Inc. ».

Rôle M-12717
18246-V-P-1
NADEAU EXPRESS (HUNTINGDON) INC.
1480, Marlborough
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que l'intimée détient un permis l'autorisant, entre autres, à faire du transport de Huntingdon à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit ainsi que de Huntingdon à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles dudit endroit et retour;

Attendu que l'intimée informe la Commission par document reçu le 1er octobre 1975, qu'elle opère maintenant sa compagnie au 1480, Marlborough, Montréal, P.Q.

Considérant qu'à la suite du changement de sa principale place d'affaires, elle ne rencontre plus les exigences des articles 42.2 et 44.6 de l'Ordonnance générale sur le camionnage numéro 4995.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

D'annuler les clauses *a* et *b* du permis 18246-V détenu par l'intimée.

Rôle M-12718
12422-V-P-1
POULIOT, ALVAREZ
(Faisant affaires sous les nom et raison sociale de: « Service de Livraison Spéciale Enrg. »)
4235, Route Marie-Victorin
Tracy (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission a rendu certaines décisions au nom de Livraison Spéciale Enrg. notamment les décisions MCS-1385-TF du 3 septembre 1975, MCS-651-TF du 9 août 1974 et MCS-260 du 3 décembre 1973;

Attendu que l'intimé a déposé au dossier copie authentique de sa déclaration de raison sociale et que cette raison sociale s'énonce ainsi: « Service de Livraison Spéciale Enrg. »

Considérant la confusion que peut créer les différents noms qu'utilise l'intimé pour faire commerce de transport.

Considérant les dispositions des articles 19 et 34 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Reviser les décisions MCS-1385-TF, MCS-651-TF et MCS-260 afin qu'à tous les endroits où on lit: « Livraison Spéciale Enrg. », l'on puisse identifier le détenteur de la façon suivante:

Alvarez Pouliot, (Faisant affaires sous les nom et raison sociale de: « Service de Livraison Spéciale Enrg. »)

Rôle M-12762
M-201270-P-1
GAUTHIER, RÉGINALD
2624, Holt, Rosemont
Montréal (Qué.)
Intimé

Attendu que la Commission, dans sa décision MPT-4297 du 4 juillet 1974, a autorisé en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie « Agglomération » et de catégorie « ordinaire » pour la région A-11 Montréal, permis connu sous le numéro M-201270-D-001;

Attendu que la Commission a été informée le 1er août 1975 sur formule SV-2D par la Compagnie d'Assurance Canadienne Universelle Limitée que cette dernière n'assurait plus l'intimé;

Considérant l'article 6.57 du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

D'annuler le permis numéro M-201270-D-001 détenu par Réginald Gauthier.

Rôle M-12763
M-204588-D-001-P-1
GAUDET, JEAN
827, Lachapelle
Terrebonne (Qué.)
Intimé

Attendu que par décision MPT-1413, la Commission délivrait à l'intimé un permis de transport par véhicule-taxi pour l'agglomération A-17 - Terrebonne au 648, rue Mathieu, Terrebonne;

Attendu qu'à la même date, la Commission rendait une décision portant le même numéro concernant l'intimé et ce, pour le même véhicule mais à une adresse différente soit: 827, rue Lachapelle, Terrebonne.

Considérant la confusion que peuvent entraîner deux décisions pour le même objet.

Considérant les dispositions du troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Révoquer la décision MPT-1413 du 21 juin 1974 en faveur de Jean Gaudet, 648, rue Mathieu, Terrebonne, P.Q.

Rôle M-12785

Relativement à certains détenteurs de permis de courtiers dits voituriers-rouliers
et
certains détenteurs de permis de tireurs dits voituriers-remorqueurs
Intimés

Attendu qu'à différentes dates, la Commission des transports du Québec ou la Régie des transports a rendu des décision délivrant des permis de courtiers aux voituriers-rouliers intimés et des permis connexes aux voituriers-remorqueurs intimés dont les noms, les numéros de dossiers, les numéros et dates respectives des décisions se trouvent énumérés aux listes A et B ci-dessous;

Attendu que les droits de courtiers n'ont pas été payés pour l'année 1975 par les courtiers énumérés à la liste A, que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel par l'un ou l'autre des intimés énumérés à la liste B ou n'a pas fait l'objet d'un renouvellement par ces derniers;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement no 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q. et des dispositions de l'article 41-A de l'Ordonnance générale sur le camionnage no 4995;

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Constater le non-renouvellement des permis de courtiers et des permis connexes de voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste A en relation avec le nom des intimés;

Prendre acte des déclarations ou de l'absence du dépôt du contrat annuel aux dossiers de la Commission et annuler les permis de courtiers et les permis connexes des voituriers-remorqueurs délivrés en vertu des décisions dont les dates et les numéros apparaissent à la liste B en relation avec le nom des intimés.

LISTE « A »

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
QCS-323	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	LEBLANC, LUCIEN 14, rue St-Alphonse Neufchâtel (Qué.)	22725-V
QCS-322	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	GAGNON, GILLES 16, rue St-Alphonse Neufchâtel (Qué.)	22808-V
QCS-325	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	FREDETTE, CLAUDE 2391, rue de la Ronde Québec 3.	22929-V
QCS-321	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	BOLDUC, RICHARD 168, boul. Dupont St-Nicolas, (Lévis) (Qué.)	22945-V
QCS-324	12-06-74	CHAMPLAIN SEPT-ILES EXPRESS INC. C.P. 30, St-Hubert (Chambly) (Qué.)	406-V	SIMARD, JEAN-JACQUES 400, Champs Elysées Chicoutimi (Qué.)	23345-V
QCS-453	15-11-74	ALAIN DURIVAGE INC. 2064, rue Bossuet Montréal 425 (Qué.)	21636-V	FAFARD TRANSPORT INC. 62, Rang Brodeur St-Eugène (Drummond) (Qué.)	23471-V
MCS-634	02-08-74	ALAIN DURIVAGE INC. 2064, rue Bossuet Montréal 425 (Qué.)	21636-V	LES ENTREPRISES D.D.A. INC. 6, rue Desmarteaux Ville de Laval (Qué.)	23762-V
MCS-545	27-06-74	ATLAS TRUCKING CO. LTD. 5005, Irwin Avenue La Salle (Qué.)	1332-V	GALLANT, WAYNE 3082, Lafontaine Road Malton, Ontario Adresse au Québec: 5005, Irwin Co. Ltd Ville Lasalle (Qué.)	23308-V
MCS-544	27-06-74	ATLAS TRUCKING CO. LTD. 5005, Irwin Avenue La Salle (Qué.)	1332-V	ROUSSEAU, GUY 421, rue Dubord St-Eustache, (Deux-Montagnes) (Qué.)	23346-V
Ordonnance de la Régie	19-09-67	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	HAGER, RAYMOND 120, Memorial Drive Brantford, Ontario	19224-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
	19-09-67	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	McCLAY, GEORGE High Street St-Georges, Ontario	19225-V
	26-09-67	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	HARVEY PATRICK HYNDWAN 237, Bruce St. Brantford, Ontario	20656-V
	25-03-68	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	GIBSON, DOUGLAS 10, St-John Street Paris, Ontario	20891-V
	19-11-69	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	PERSALL, DONALD F. R.R. 4, Scotland Ontario	21722-V
	19-11-69	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	COLLINS, DON 15, Banfield St. Paris, Ontario	21723-V
	02-12-70	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SIMMONS, JOHN 35, Ontario St., Brantford, Ontario	22124-V
Ordonnance de la Régie	11-03-71	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	TRACHEL, WILLIAM CLAIR Route R. 1 Galt, Ontario	22205-V
Ordonnance de la Régie	01-10-71	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SIMMONS, CHARLES R.R. 2 Port Dover, Ontario	22421-V
Ordonnance de la Régie	14-02-73	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	CAMILLERI, JOE R.R. 6 Brantford, Ontario	23155-V
Ordonnance de la Régie	14-02-73	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SCOP, RONALD 16, Oxford Street Brantford, Ontario	23156-V
MCS-159	04-09-73	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	HYNDMAN, JOHN 57, Dunfries Street Paris, Ontario	23265-V
MCS-386	18-03-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	ROSSEWAY, JOHN J. 2025, St-François Road Dorval (Qué.)	23417-V
MCS-348	21-02-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	GURNEY, DOUGLAS CHARLES 2025, est, Chemin St-François Dorval (Qué.)	23438-V
MCS-387	18-03-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	AITKEN, DAVID 277, rue d'Avignon Dollard-des-Ormeaux, Montréal (Qué.)	23457-V
MCS-457	02-05-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	TURNER, ROGER 566, Verschelden Ste-Thérèse (Terrebonne) (Qué.)	23464-V
MCS-576	11-07-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	LECOT, ROGER 253, rue Portneuf Longueuil (Qué.)	23619-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
MCS-810	06-11-74	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	THOMPSON, GARY Lorimier Street St-George, Ontario	23894-V
MCS-939	07-01-75	FINCH & SONS TRANSPORT LTD. Box 1450 Brantford, Ontario	87-V	SMITH, THOMAS 245, Taggart, app. 301 Greenfield Park Montréal (Qué.)	23980-V
MCS-681	21-08-74	GATIEN TRANSPORT INC. St-Bernard de Lacolle (St-Jean) (Qué.)	1714-V	LECLAIR, ARTHUR 8081, boul. Newman, app. no 302 Ville LaSalle (Qué.)	23732-V
MCS-709	11-09-74	GATIEN TRANSPORT INC. St-Bernard de Lacolle (St-Jean) (Qué.)	1714-V	LAFONTAINE, PAUL 2437, rue Champagne Montréal (Qué.)	23750-V
MCS-708	11-09-74	GATIEN TRANSPORT INC. St-Bernard de Lacolle (St-Jean) (Qué.)	1714-V	VALLEE, MICHEL 450, Samuel de Champlain No 101, Boucherville (Chambly) (Qué.)	23749-V
MCR-157	13-07-73	GLENGARRY TRANSPORT LTD. Box 220, Alexandria Ontario	471-V	SHAWINIGAN TRANSPORT INC. C.P. 635, Shawinigan (Qué.)	4434-V
Ordonnance de la Régie	28-08-72	GLENGARRY TRANSPORT LTD. Box 220, Alexandria Ontario	471-V	ART. H EASY 610, Browning St. Ottawa, Ontario	22889-V
Ordonnance de la Régie	06-05-71	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	M & G. PRODUCE CARRIERS INC. 40, Grant Street East Rutherford New Jersey 07073	13595-V
MCS-299	15-01-74	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	GERALD TRANSPORT CHAMBLY INC. 3730, Grande Ligne Chambly (Qué.)	17724-V
MCS-633	02-08-74	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	LES ENTREPRISES D.D.A. INC. 6, rue Desmarteaux Ville de Laval (Qué.)	23762-V
MCS-1015	10-02-75	H. G. SNYDER TRUCKING INC. 1111, Pitfield, boul. St-Laurent, Montréal 384 (Qué.)	16057-V	BOUCHER, RENE 238, Létourneau St-Constant (Laprairie) (Qué.)	23990-V
Ordonnance de la Régie	29-12-72	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	BORSOS, ZOLTAN 4623, de la Pelletrie Montréal 252 (Qué.)	23060-V
MCS-500	16-05-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	MR. KENNETH ROY PETERS 2225, Wellington Street Montreal 104 (Qué.)	23255-V
MCS-618	26-07-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	MALO, FERNAND 890, Abbé Primeau Boucherville (Qué.)	23770-V
MCS-740	26-09-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	BERTHIAUME, JEAN-GUY 7,000, rue Ronsard, app. 30 Ville d'Anjou (Qué.)	23849-V
QCS-412	04-10-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	HOULE, MARCEL 302, St-Frédéric Drummondville (Qué.)	23851-V
MCS-947	10-01-75	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	LECLERC, EDMOND 10,237, rue St-Vital Montréal (Qué.)	23987-V
MCS-737	26-09-74	KINGSWAY FREIGHT LINES LTD. 10,525, Côte de Liesse Dorval (Qué.)	17376-V	ST-LOUIS, JEAN-RENE 7,000, rue Ronsard, app. 30 Ville d'Anjou (Qué.)	23850-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
Ordonnance de la Régie	28-04-71	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	BRUNO TRANSPORT INC. 70, Place du Parc, Laprairie (Qué.)	1299-V
Ordonnance de la Régie	28-11-67	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	ATLAS TRUCKING CO. LTD. 5005, Irwin Avenue Ville LaSalle (Qué.)	1332-V
Ordonnance de la Régie	10-08-71	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	DAIGNEAULT, CLAUDE 321, Laberge Repentigny (L'Assomption) (Qué.)	19517-V
Ordonnance de la Régie	16-09-68	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	YOUNG, WILLIE (Dame Marielle Young) 111, rue Wilton, Ville St-Pierre (Qué.)	18825-V
MCS-130	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	LEFEBVRE, GUY 1682, Place Beauchesne Montréal (Qué.)	21713-V
Ordonnance de la Régie	13-05-71	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	CHARLEBOIS, FLORENT 114, 2e Avenue Verdun (Qué.)	22264-V
Ordonnance de la Régie	16-11-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	YVARS, MARCEL 1115, rue Champlain (Duvernay) Ville de Laval (Qué.)	22365-V
MCS-134	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	ST-LOUIS, GEORGES 1173, rue Bernier St-Bruno (Chambly) (Qué.)	22743-V
Ordonnance de la Régie	08-08-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	REID, CAROL 8035, Chouinard Ville LaSalle (Qué.)	22868-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
Ordonnance de la Régie	11-08-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	CHICOINE, LEO 125, Russeau Nord Beloeil (Qué.)	22882-V
Ordonnance de la Régie	30-08-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	CHAMPAGNE, JEAN-MARIE INC. 9301, LaSalle Lachine 650 (Qué.)	22895-V
Ordonnance de la Régie	19-10-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	SADLIER, ROBERT 651, 6e Avenue Verdun (Qué.)	22949-V
Ordonnance de la Régie	11-12-72	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	LAFLAMME, JEAN-PAUL 10334, rue De Laroche Montréal 358 (Qué.)	23024-V
MCS-100	13-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	SMEREGLIO, F. 8202, Viau Street Montréal 457 (Qué.)	23205-V
MCS-116	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	MR. KENNETH ROY PETERS 2225, Wellington Street Montréal 104 (Qué.)	23255-V
MCS-132	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	J. P. TRANSPORT & HAULAWAY REG'D. (Mr. Jean-Pierre Dupont operating under the name of:) 134, Conrad Street, app. 5 Laval-des-Rapides (Qué.)	23270-V
MCS-136	29-08-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	LAGANIERE, JEAN P., 8463, Clark Street Montréal 351 (Qué.)	23292-V
MCS-165	04-09-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	MATHESON, JOHN 745, York Mills Road Toronto, (Ontario) Au Québec 5005, Irwin Ave La Salle, Montréal	23302-V

Décisions		Courtiers	Réf.	Tireurs	Réf.
Numéro	Date	Nom — Adresse	dossier	Nom — Adresse	dossier
MCS-186	18-09-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	GALLANT, WAYNE 3082, Lafontaine Road Malton, Ontario Au Québec: 5005, Irwin Co. Ltd. Ville La Salle (Qué.)	23308-V
MCS-242	14-11-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	PICARD, ANDRE 5240, 3e Avenue Rosemont, Montréal 405 (Qué.)	23343-V
MCS-274	18-12-73	LEON FRIEDMAN, (Syndic à la faillite de:) L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. 50 ouest, boul. Crémazie Place Crémazie, Suite 1009 Montréal (Qué.)	1949-V	ROUSSEAU, GUY 421, rue Dubord St-Eustache (Deux-Montagnes) (Qué.)	23346-V
Ordonnance de la Régie	09-02-70	PROVOST CARTAGE INC. 7887, 2e Avenue Ville d'Anjou (Qué.)	1930-V	ROCHON, J. WILFRID 5062, boul. Lévesque St-Vincent-de-Paul Ville de Laval (Qué.)	21753-V
Ordonnance de la Régie	25-09-72	METRO LIQUID CARRIERS LTD. 4545, boul. Lavoie Parc Industriel (St-Vincent de Paul) Ville de Laval (Qué.)	17645-V	LES ENTREPRISES CLAUDE GREGOIRE INC. St-Ambroise-de-Kildare (Joliette) (Qué.)	22925-V
Ordonnance de la Régie	20-06-67	ST-JOHNS IBERVILLE CO. LTD. St-Jean (Qué.)	7859-V	PELLETIER, GUY 153, Notre-Dame St-Luc (St-Jean) (Qué.)	19332-V

LISTE -B -

Ordonnance de la Régie	08-06-72	CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTEE 1155, boul. Dorchester ouest Suite 1400, Montréal 102 (Qué.)	14898-V	PELLETIER, ROSAIRE 58, rue Rondeau Lanoraie (Berthier) (Qué.)	22727-V
MCS-950	10-01-75	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11,175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou (Qué.)	8123-V	BRUNO, RAYMOND 221, rue Jeannette Ville Lemoyne (Chambly) (Qué.)	23884-V
MCS-999	04-02-75	JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. 11,175, Parkway Blvd. Ville d'Anjou (Qué.)	8123-V	RAYMOND EXPRESS 8950, Pascal-Gagnon St-Léonard, Montréal (Qué.)	12635-V
Ordonnance de la Régie	07-06-72	LEO TREMBLAY TRANSPORT LIMITEE 8155, Champ d'Eau, Montréal 458 (Qué.)	12425-V	LUCIOLA, ERNEST 11240, boul. Lacordaire Montréal Nord 461 (Qué.)	22781-V
MCS-122	29-03-73	LEO TREMBLAY TRANSPORT LIMITEE 8155, Champ d'Eau, Montréal (Qué.)	12425-V	JEAN-MARIE CHAMPAGNE TRANSPORT INC. 1509, rue Davidson, Montréal 402 (Qué.)	22970-V

Rôle M-12931
15601-V-D-5-P-2

DURHAM TRANSPORT LIMITED
Percy Street
Colborne, Ontario
Québec
200 ouest, St-Jacques
Montréal (Qué.)
Intimée

Attendu que par décision MCR-2137, MCS-1438 du 2 octobre 1975, la Commission autorisait l'intimée à donner le service suivant dans un rayon de 175 milles de Montréal et suivant la clause *h* plus amplement décrite dans ladite décision;

Attendu que ladite clause *h* décrite dans le dispositif ne comptant pas le rayon de 175 milles de Montréal;

Attendu qu'il y a, de plus, erreur de numéro dans les paragraphes subséquents au paragraphe 3 du dispositif de ladite décision;

Considérant que la clause *h* est le permis et que, comme tel, il doit contenir des éléments nécessaires aux opérations de l'intimée.

Considérant le troisième paragraphe de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

Modifier la clause *h* dans le dispositif de la décision MCR-2137, MCS-1438 et d'ajouter après les mots dans la province de Québec, les mots «Dans un rayon de 175 milles de Montréal» et deuxièmement, corriger le numérotage des paragraphes subséquents au paragraphe 3 du dispositif de ladite décision.

Rôle M-12933
524-V-P-1
J.B. BAILLARGEON EXPRESS LIMITÉE
5045, est, rue Ontario
Montréal 404 (Qué.)
Intimée

Attendu que l'intimée est détentrice des permis suivants: transport de ménages et d'ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage par des véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement pour le transport de ménages:

b) Transport restreint - local - territoire -

b) A Québec et à tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 30 milles des limites de Québec.

e) Transport restreint - longue distance - rayon -

e) De Québec et tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville à tous les endroits situés dans un rayon de 150 milles des limites de Québec, et retour.

Lesdits permis sont assortis de restrictions générales, entre autres, et à savoir:

1. La détentrice ne peut transporter ses bureaux de Montréal, Québec et Trois-Rivières, à tout autre endroit, sans une autorisation préalable et écrite de la Commission, et elle ne peut, ni directement ni indirectement, sans une autorisation préalable de la Commission, tenir un bureau dans toutes localités de la province de Québec autres que les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

2. La détentrice de ce permis, sans une autorisation préalable écrite de la Commission ne peut établir, maintenir ou exploiter, ni directement ni indirectement un terminus ou un entrepôt dans un endroit de la province autre que les villes de Montréal, Québec ou Trois-Rivières, que ce soit pour fins de recevoir, délivrer ou organiser des expéditions de ménages et d'ameublements usagés.

Attendu que la Commission a fait enquête et que rapport du 15 octobre 1974 est déposé à cet effet; le rapport informe que ladite compagnie ne maintient plus ou n'opère plus une principale place d'affaires ou un bureau dans la ville de Québec.

Considérant les dispositions des paragraphes 5 et 6 de l'article 44 de l'Ordonnance générale sur le camionnage 4995;

Considérant les dispositions du paragraphe 2 de l'article 42 de l'Ordonnance générale sur le camionnage 4995;

Considérant les restrictions 1 et 2 applicables audit permis.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Vérifier les services donnés en vertu desdits permis.
2. Annuler s'il y a lieu lesdits permis ou rendre toute autre décision.

Rôle M-12952
M-201706-D-001-P-1
MASSÉ, GILLES
7707, rue Boyer
Montréal (Qué.)
Intimé

Attendu que par décision MPT-6872 du 11 juillet 1974, la Commission autorisait en faveur de l'intimé la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi, de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire sans mentionner le territoire où le détenteur doit opérer;

Attendu que dans la requête qu'il a introduite à la Commission en date de 10 décembre 1973, l'intimé a demandé l'autorisation d'opérer dans la région A-11 Montréal et qu'il a produit certaines pièces justificatives à cet effet;

Considérant les dispositions de l'article 19 de la Loi des transports.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre un décision aux fins de:

Reviser la décision MPT-6872 et statuer sur l'agglomération dans laquelle doit opérer Gilles Massé.

Rôle M-12953
8491-V 17206-V-P
PENNSYLVANIA GASOLINE CO.LTD.
13,170, rue Cherrier
Pointe-Aux-Trembles (Qué.)
Voiturier-roulier
TRANSPORT E.M. LTÉE
39, 88ième Avenue
Ville de Laval (Qué.)
Voiturier-remorqueur

Attendu que le 19 décembre 1972, la Régie des transports du Québec rendait deux décisions dont l'une autorisait la délivrance d'un permis de tireur au voiturier-remorqueur et l'autre, un permis de courtier au voiturier-roulier;

Attendu que le voiturier-remorqueur détient son permis de Edmond Lauzon de qui il a obtenu l'autorisation de transfert en date du 14 février 1973;

Attendu que le voiturier-roulier informe la Commission qu'il renonce à son permis;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du règlement 2 (1975) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de :

Prendre acte de la déclaration du voiturier-roulier et annuler le permis de celui-ci de même que le permis connexe du voiturier-remorqueur; Transport E.M. Ltée, tous deux ayant été délivrés par les décisions du 19 décembre 1972.

Rôle M-12954
M-500784-D-001 D-002 P-1
1872-V
MORVEN POWELL
(Faisant affaires sous les nom et raison sociale de
Powell Transport Reg'd)
66, Belvedere St., B.P. 447
Lennoxville (Qué.)
Intimée-cédant
POWELL TRANSPORT INC.
TRANSPORT POWELL INC.
66, Belvedere St., B.P. 447
Lennoxville (Qué.)
Intimée-cessionnaire

Attendu que Morven Powell a demandé à la Commission, dans une requête en date du 19 mars 1975, l'autorisation de transfert d'un permis de camionnage général numéro 1872-V et de deux attestations de camionnage en vrac numéro M-500784-D-001 et M-500784-D-002 à *Powell Transport Inc.* / Transport Powell Inc.:

Attendu que la publication de la demande dans la *Gazette Officielle* numéro 32 du 9 août 1975 ne se rapporte qu'au permis de camionnage général numéro 1872-V et ne mentionne pas les attestations M-500794-D-001 et M-500784-D-002.

La Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

D'autoriser s'il y a lieu, le transfert du permis 1872-V et des attestations de camionnage en vrac numéro M-500784-D-001 et M-500784-D-002 ou rendre toute autre décision.

62657-o

II — Avis d'introduction de requêtes:

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-5056
M-501984-D-1
GAUTHIER, RAYMOND
86, rue du Lac
Maniwaki
(Gatineau) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-501984-D-1, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 07.

Rôle M-5925
M-502795-D-1
PAQUETTE, RÉAL
51, Tré-Carré
Ste-Anne-des-Plaines
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.17 d'une personne propriétaire de ce camion le 14 avril 1972, ou qui l'a acquis après cette date mais avant la date d'entrée en vigueur du règlement no 12 dans le cas prévu aux articles 12.15 ou 12.16 et qui se retrouve dans l'impossibilité de la conduire en raison de son âge, sexe ou état physique. Demande à la Commission des transports, un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 06.

Rôle M-7048
M-500220-D-1
GAUTHIER, GAÉTAN
358, 3ième rue est
Amos, (Abitibi) (Qué.)

Le requérant qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.15 par vente de son père où le vendeur était propriétaire le 14 avril 1972. Demande à la Commission des transports, un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08.

Rôle M-7230
M-505323-D-006
A. GAGNÉ CONSTRUCTION LTÉE
329, 5e Avenue
Asbestos
(Richmond) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-505323-D-006, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 5.

Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 14, page 3016, rôle 7230, et qui était erronée.

Rôle M-9570
M-505100-D-004
DUPRÉ, YVAN
399, boul. Duhamel
Pincourt
(Vaudreuil) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-505100-D-004, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Cette nouvelle publication remplace celle parue dans la *Gazette officielle* no 32 du 9 août 1975 à la page 6116 sous le numéro de rôle 9570, parce que elle était erronée.

Rôle M-11871
M-503915-D-001
RICHER, ANDRÉ
146, St-Georges
Mont-Rolland
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-503915-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 6.

Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 42, page 7985, rôle M-11871, et qui était erronée.

Rôle M-11872
M-504614-D-001
GAGNÉ, AURÈLE
37, Descarrières
St-Jean
(St-Jean) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-504614-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 10.

Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 42, page 7985, rôle M-11872, et qui était erronée.

Rôle M-11873
M-505055-D-001
CÔTÉ, ANDRÉ
25, 37e Avenue
Ville de Blainville
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-505055-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Nouvelle publication remplaçant celle parue dans la *Gazette officielle* no 42, page 7985, rôle M-11873, et qui était erronée.

Rôle M-12301
M-505771-D-001
ARCHAMBAULT, JACQUES
Lac Simon
Chénéville
(Papineau) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 7.

Rôle M-12679
2111-DYV-D-1
LOCATION DE VÉHICULES TOUTE ÉTOILE ENR. / ALL STAR VEHICLES LEASING REG'D.
(Zelda Silverman faisant affaires sous la raison sociale de:)
10600, rue Balzac
Montréal-Nord (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante demande d'être autorisée à donner les services suivants:
Service 1:
La requérante désire faire la location, à court terme, de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques, à l'exception de remorques-citernes), et de livraison, au public en général à 10600, rue Balzac, Montréal-Nord (Qué.)
Service 2:
La requérante désire faire la location, à long terme, de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques, à l'exception de remorques-citernes), et de livraison, au public en général.

Rôle M-12680
2107-DYV-D-1
LOCATION COLUMBIA ENR. COLUMBIA LEASING REG'D.
(Maurizio Gerarduzzi faisant affaires sous la raison sociale de:)
5800, rue Charles-Roi
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
Service 1:
La requérante désire faire la location à court terme, de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques, à l'exception de remorques-citernes), et de livraison, au public en général.
Service 2:
La requérante désire faire la location à long terme, de véhicules de commerce (camions, tracteurs, remorques, à l'exception de remorques-citernes), et de livraison, au public en général.

Rôle M-12681
2114-DYV-D-1
DIBBLEE CONSTRUCTION COMPANY LIMITED
P.O. Box 40, Klock road
Lucerne (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de fournir le service suivant: Location à court terme (moins de 1 an) d'équipement industriel lourd sur le chemin Klock, C.P. 40, Lucerne, (Qué.) à un public restreint, soit les constructions Deschênes Ltée.

Rôle M-12682
356-DYV-687-DY-D-1-TF
LIONEL GRENIER AUTOMOBILES INC.
675, boul. Des Seigneurs
Terrebonne (Qué.)

Nous demandons à la Commission la fixation de nos nouveaux taux de location présentés sous forme de pourcentage.

Rôle M-12683
4201-V-D-2-TF
HEALY BROS. LIMITED
1489, Wellington Street
Verdun (Qué.)

La compagnie demande que ses tarifs soient modifiés comme suit:

Taux horaire	*Taux actuel*	*Taux proposé*
Camions	$10.25	$13.00
Tracteurs et remorques	13.00	16.00
Tracteurs seulement	11.25	14.00
Taux à la semaine		
Camions (2 tonnes)	$390.75	$455.00
Camions (5 tonnes)	415.75	490.00
Camion et remorque	505.75	545.00

Tioxide of Canada Limited

	.36 le cent livres	.40 le cent livres

The Company is asking for a modification of its tariffs as mentioned:

Hourly rate	Actual rate	Proposed rate
Trucks	*$10.25*	*$13.00*
Tractors & Trailers	*13.00*	*16.00*
Tractors only	*11.25*	*14.00*
Weekly rates		
Trucks (2 ton)	*$390.75*	*$455.00*
Trucks (5 ton)	*415.75*	*490.00*
Tractor & Trailer	*505.75*	*545.00*

Tioxide of Canada Limited

.36 per 100 lbs. .40 per 100 lbs.

Rôle M-12684
22375-V-D-1-TF
E & W. WILLS CARTAGE LIMITED
22, Jamie Avenue
Ottawa (Ontario)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de porter de $1.60 le 100 livres à $2.00 le 100 livres ses tarifs d'espèces applicables au transport de marchandises en vertu du permis no 22375-V; ceci représente une augmentation de 25%.

Applicant wishes to be authorized by the Québec Transport Commission to increase its tariffs for the transportation of commodities as authorized by permit No. 22375-V from $1.60 cwt. to $2.00 cwt; this constitutes an increase of 25%.

Rôle M-12685
20016-D-2-TF
LA LIGUE DE TAXIS DE SOREL INC.
45, Reine
Sorel (Qué.)

Augmentation de tarifs:
Demande à la Commission des transports du Québec que les compteurs des autos-taxis de l'agglomération A-16 soient portés de $0.60 à $0.70 au départ, de $0.60 à $0.70 pour le mille parcouru et que le minutage soit porté de $6.00 à $8.00 l'heure.

Rôle M-12686
359-DYV-D-1-TF
LA COMPAGNIE DE SERVICES DE LOCATION DE REMORQUES OLYMPIA LTÉE
3871, boul. de la Concorde
Ville de Laval (Qué.)

Nous demandons une augmentation sur nos taux actuels, ainsi qu'une majoration du temps accordé. Une copie de nos anciens taux et des nouveaux taux a été déposée à la Commission des transports. Augmentation moyenne générale d'environ 17%.

Rôle M-12687
1455-DY
2112-DYV- D-1
MARKHAM AUTO LEASING LIMITED
3000, Trans Canada Highway
Pointe-Claire (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner les services de location suivants:
1. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (automobiles & station-wagons) à des compagnies de l'Ontario, ayant des représentants résidant au Québec.
2. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce (camions) à des compagnies de l'Ontario ayant des représentants résidant au Québec.

Rôle M-12688
M-500059-D-001
CÔTÉ, GÉRARD
1077, 26e Avenue
Fabreville
Ville de Laval (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-500059-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 10.

Rôle M-12689
M-501247-D-001
LACHANCE, JEAN-GUY
191, rue Aubry
St-Jérôme
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-501247-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12690
M-503310-D-001
BEAUCHAMP, ROLLAND
550, Chemin Des Lots
Berthier
(Berthier) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-503310-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 6.

Rôle M-12691
M-505609-D-001
DEMERS, MICHEL
109, Léger
Valleyfield
(Beauharnois) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12692
M-505146-D-003
LES TRANSPORTS O. PAQUIN INC.
R.R. no 3
Granby
(Shefford) (Qué.)

La requérante qui est devenue propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.17, d'une personne propriétaire de camion le 14 avril 1972, ou qui l'a acquis après cette date mais avant la date d'entrée en vigueur du règlement 12 dans le cas prévu aux articles 12.15, 12.16 et qui se trouve dans l'impossibilité de le conduire en raison de son âge, sexe ou état physique, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 5.

Rôle M-12693
M-505146-D-002
LES TRANSPORTS O. PAQUIN INC.
R.R. no 3
Granby
(Shefford) (Qué.)

La requérante qui est devenue propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, d'une personne propriétaire de ce camion le 14 avril 1972, ou qui l'a acquis après cette date mais avant la date d'entrée en vigueur du règlement 12 dans le cas prévu aux articles 12.15 ou 12.16 et qui se trouve dans l'impossibilité de le conduire en raison de son âge, sexe ou état physique, se prévalant des dispositions de l'article 12.17, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 5.

Rôle M-12694
M-505112-D-001
BEN-VAS EXCAVATION INC.
666, Général Vanier
Boucherville (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12695
M-503221-D-003
CÔTÉ ASPHALTE INC.
2645, Mistassini
Duvernay
Ville de Laval (Qué.)

La requérante qui possède une attestation M-503221-D-003, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12696
M-504375-D-001
PILON, GILLES
Domaine Pilon
C.P. 8
Stanislas-de-Kostka
(Beauharnois) (Qué.)

Le requérant qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.17, d'une personne propriétaire de ce camion le 14 avril 1972, ou qui l'a acquis après cette date mais avant la date d'entrée en vigueur du règlement no 12 dans le cas prévu aux articles 12.15 ou 12.16 et qui se retrouve dans l'impossibilité de la conduire en raison de son âge, sexe ou état physique demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 6.

Rôle M-12697
M-504553-D-002
LAPIERRE, ÉMILIEN
26, rue Notre-Dame
Ville-Marie
(Témiscouata) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 8, étant donné qu'il possédait des camions avant le 14 avril 1972. Toute personne intéressée à faire opposition à cette demande doit le faire dans les jours suivant la parution dans la *Gazette officielle du Québec*.

Rôle M-12698
M-505629-D-001
ANATOLE BOULADIER & FRÈRE
(MM. Anatole & Roger Bouladier
opérant sous le nom de:)
675, rue Maple
Buckingham
(Papineau) (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 07.

Rôle M-12711
24654-V-D-1
HUTTON TRANSPORT LIMITED
R.R. no 1
Lakeside (Ontario)
Au Québec
A/s Flynn, Rivard & Associés
2020, rue Université
Suite 1738, Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis l'autorisant à donner le service suivant:
Classe:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - citernes - contrat -
Service:
De la frontière Québec–Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points situés au Québec et retour avec marchandise refusée pour le transport de ciment en vrac par camions-citernes et de ciment en sacs par camions ordinaires pour le compte de St-Mary's Ciment Ltd. Points d'origine en Ontario: St-Mary's et Bowmanville.
Restriction:
Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que St-Mary's Cement Limited contrôlera Hutton Transport Limited.

Rôle M-12712
24652-V-D-1
CUSTEAU, JEAN
1464, boul. Labelle
Chambly (Qué.)

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service suivant:
Classe:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
Service:
De Marieville à la frontière Québec–Etats-Unis (Ports d'entrée: Lacolle), pour le transport de clous et broches, pour le compte de Sivaco Wire & Nail Co., à destination des Etats ci-après nommés: Alabama, Georgie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Floride, Virginie, Virginie ouest, Michigan, Wisconsin, Kansas, Taxas, Tennessee, Ohio, Pennsylvanie, Indiana, Illinois, Minnesota et Mississipi, et retour avec marchandises refusées ou avariées.
Restrictions:
1. Ce transport sera fait par interchange à Champlain (New-York), avec des détenteurs dûment autorisés par l'Interstate Commerce Commission.
2. Le requérant devra obtenir un permis de complémentaire de l'Interstate Commerce Commission.

Rôle M-12719
M-505512-D-001
QUADE, HERBERT G.
Quadeville
Ontario
Place d'affaires:
c/o Maurice Essiambre
Box 43
Portage du Fort
Québec

Herbert G. Quade demande un permis extra-provincial, catégorie Entrepreneur, pour le transport de pâte à papier et de billots en vrac.

This is an application for an extraprovincial license by Herbert G. Quade to transport pulp and logs in bulk, class Contractor.

Rôle M-12720
1127-DY
798-DYV
LASALLE VOLKSWAGEN LTD.
1855, boul. Dollard
Ville LaSalle (Qué.)

Transfert:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à transférer ses permis no 1127-DY et 798-DYV à Location Lasalle Ltée, Lasalle Leasing Ltd. opérant au 8600, boul. Newman, Ville LaSalle, Qué.

Rôle M-12721
1456-DY
2115-DYV-D-1
THE B.M.L. COMPANY
915, Montée de Liesse
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
Le requérant demande à la C.T.Q. l'autorisation de donner les services de location suivants:
1) Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) au public en général.
2) Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce (camions) au public en général.

Rôle M-12722
1454-DY
2110-DYV-D-1
VOLVO CANADA
17400 Trans Canada Highway
Kirkland (Qué.)

Nouvelle demande:
La requérante demande à la C.T.Q. l'autorisation de donner les services de location suivants:
1) Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons Volvo) au public en général.
2) Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de commerce et de livraison (camions et tracteurs Volvo) au public en général.

Rôle M-12723
675-DYV-D-1
RAINVILLE AUTOMOBILE INC.
15, Chemin Dutilly
Granby (Qué.)

Changement de contrôle:
La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisé à changer son contrôle:
De: MM. Maurice Proulx
Normand Lévesque
À: M. Maurice Proulx

Rôle M-12724
M-502061-D-002
RAGUSA, GAËTANO
6217, de Beauvais
St-Léonard (Qué.)

Personne physique propriétaire depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12725
M-500834-D-002
LES ENTREPRISES GASTON L'ABBÉ ET JEAN-GUY L'ABBÉ ENRG.
(MM. Gaston et Jean-Guy L'Abbé opérant sous le nom de:)
Belcourt (Abitibi) (Qué.)

La requérante qui détient une attestation M-500834-D-002 se prévalant des dispositions de l'article 12.17, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 8.

Rôle M-12726
M-501250-D-004
VACHON, GILLES
C.P. 120
Palmarolle
(Abitibi) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-501250-D-004 se prévalant des dispositions de l'article 12.14 demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 08.

Rôle M-12727
M-500724-D-5
LÉPINE, RENÉ
60, 4e Rang
St-Liguori
(Montcalm) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-500724-D-5, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-12728
M-504359-D-001
CÔME, SERGE
121, boul. Laurier
St-Basile-le-Grand
(Chambly) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-504359-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 10.

Rôle M-12729
M-502289-D-1
HOULE, PAUL-ÉMILE
869, boul. Sauvé
St-Eustache
(Deux-Montagnes) (Qué.)

Le requérant, qui possède une attestation M-502289-D-1, se prévalant des dispositions de l'article 12.14 demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12730
M-502060-D-003
MIRON, SERGE
196, Principale
St-Janvier
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-502060-D-003, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-12731
M-505539-D-001
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.
7460, rue Brouillette
St-Hyacinthe (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-12732
M-506329-D-001
SAURIOL, ROLAND
Laminerve
(Labelle) (Qué.)

Personne physique propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis mai 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 7.

Rôle M-12733
M-505704-D-001
LABRÈCHE, ROGER
2620, Adrien
Ville Brossard (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région no 10.

Rôle M-12734
M-202727-D-2
M-202727 -001
PERREAULT, YVAN
829, Pauline
Notre-Dame (Laprairie) (Qué.)
et
M-200147 -012
NICOLAS, ALBERT Jr.

Demande de transfert:
Perreault, Yvan, demande à la Commission de transférer à:
Nicolas, Albert Jr.
1277, Quinn
Longueuil (Qué.)
le permis no M-202727 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-12735
M-202591-D-2
M-202591 -001
THIBAULT, CYPRIEN
384, Goyette
Longueuil (Qué.)
et
M-206815 -001
BOUDREAULT, JACQUES ANDRÉ

Demande de transfert:
Thibault, Cyprien, demande à la Commission de transférer à:
Boudreault, Jacques André
695 King George, app. 3
Longueuil (Qué.)
le permis no M-202591 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-12736
M-202754-D-2
M-202754 -001
PIMPARE, GABRIEL
14255, Montmartre, app. 1
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
et
M-206738 -002
SERVICES A-CINQ INC.

Demande de transfert:
Pimpare, Gabriel, demande à la Commission de transférer à:
Services A-Cinq Inc.
13171, Victoria
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
le permis no M-202754 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-12737
M-202716-D-2
M-202716 -001
GIRARD, CLÉMENT
10829, Pie IX
Montréal-Nord (Qué.)
et
M-206738 -001
SERVICES A-CINQ INC.

Demande de transfert:
Girard, Clément, demande à la Commission de transférer à:
Services A-Cinq Inc.
13171, Victoria
Pointe-aux-Trembles (Qué.)
le permis no M-202716 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-5 Est de Montréal.

Rôle M-12738
M-205249-D-2
M-205249 -001
LAVIGNE, FERNAND
2435, Acadie
Ville Brossard (Qué.)
et
M-200025 -013
RICHARD, GILLES

Demande de transfert:
Lavigne, Fernand, demande à la Commission de transférer à:
Richard, Gilles
2346 Mc Gill
Longueuil (Qué.)
le permis no M-205249 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-12739
M-202536-D-38
M-202536 -013
POCE, PAUL
35, Lesage
Dollard-des-Ormeaux (Qué.)
et
M-200830 -002
MIKHAIL, NAGUIB

Demande de transfert:
Poce, Paul, demande à la Commission de transférer à:
Mikhail, Naguib
38, 2e Ave. Nord
Roxboro (Qué.)
le permis no M-202536 -013 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-12740
M-203459-D-17
M-203459 -009
LÉGER, ROMA
8800, 9e Ave, St-Michel
Montréal (Qué.)
et
M-206806 -001
DEGUIRE, GASTON

Demande de transfert:
Léger, Roma, demande à la Commission de transférer à:
Deguire, Gaston
5025, Clanranald, app. 11
Montréal (Qué.)
le permis no M-203459 -009 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-12741
M-205304-D-2
M-205304 -001
DISENSI, RICHARD
799 Philp
Greenfield Park (Qué.)
et
M-206812 -001
TOMARAS, GEORGE

Demande de transfert:
Disensi, Richard, demande à la Commission de transférer à:
Tomaras, George
4336 Clark Ave.
Montréal (Qué.)
le permis no M-205304 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-12742
M-203875-D-2
M-203875 -001
WOLLITZER, THOMAS
8340, St-Laurent
Montréal (Qué.)
et
M-206813 -001
MIRO, TERRY, MRS.

Demande de transfert:
Wollitzer, Thomas, demande à la Commission de transférer à:
Miro, Terry, Mrs.
4155 Blue Ridge Crescent, app. 3
Montréal (Qué.)
le permis no M-203875 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-12743
M-204772-D-7
M-204772 -004
LAMBERT, PAUL-ÉMILE
36, Des Vétérans
Danville (Qué.)
et
M-204894 -003
PRÉCOURT, PAUL

Demande de transfert:
Lambert, Paul-Emile, demande à la Commission de transférer à:
Précourt, Paul
205, rue Chassé
Asbestos (Qué.)
le permis no M-204772 -004 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans la région Danville 05-3531-VT comprenant Danville.

Rôle M-12744
M-203784-D-3
M-203784 -002
LALANDE, ROGER
8811, 14e Avenue
Montréal (Qué.)
et
M-206811 -001
BUONVINO, MARIE (MME)

Demande de transfert:
Lalande, Roger demande à la Commission de transférer à:
Buonvino, Marie (Mme)
9009 Boivin
LaSalle (Qué.)
le permis no M-203784 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-12745
M-201958-D-2
M-201958 -001
LAVOIE, GÉRARD
312, Bourgeois
Montréal (Qué.)
et
M-206816 -001
SPIRIDON, ANTONIOS-HALIKIAS

Demande de transfert:
Lavoie, Gérard, demande à la Commission de transférer à:
Spiridon, Antonios-Halikias
7299, De L'Epée, app. 1
Montréal (Qué.)
le permis no M-201958 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-12746
M-200115-D-2
M-200115 -001
PERECOWICZ, FELA (MME)
4300, Bourret, app. 206
Montréal (Qué).
et
M-206808 -001
PERECOWICZ, HAVA (STEINBERG) (MME)

Demande de transfert:
Perecowicz, Fela (Mme), demande à la Commission de transférer à:
Perecowicz, Hava (Steinberg), (Mme)
5105, Rosedale Ave., app. 709
Montréal (Qué.)
le permis no M-200115 -001 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-12747
M-201349-D-2
M-201349 -001
APPIGNANESI, EZIO
4911, Côte des Neiges, app. 609
Montréal (Qué.)
et
M-201690 -005
SALMANOVITCH, BARRY

Demande de transfert:
Appignanesi, Ezio demande à la Commission de transférer à:
Salmanovitch, Barry
4922, boul. Notre-Dame
Chomedey (Qué.)
le permis no M-201349 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal

Rôle M-12749
24639-V-D-1
ARCHAMBAULT, BERNARD
790, rue Fish
St-Paul-Abbotsford
(Rouville) (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De Montréal à Rougemont, St-Césaire, Abbotsford, Granby, Bromont, Foster, Waterloo, Laurenceville, Valcourt, Roxton Falls, Roxton Pond, St-Pie, Ange-Gardien, et les points intermédiaires, pour le transport de journaux pour le compte de La Presse.

Rôle M-12750
23884-V-D-2
RAYMOND, BRUNO
221, rue Jeannette, Ville Lemoyne
(Chambly) (Qué.)
Voiturier-remorqueur
RICHELIEU MILK TANKERS INC.
400, boul. Richelieu
Richelieu (Rouville) (Qué.)
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Richelieu Milk Tankers Inc. (17396-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *b*, *c* et *e* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 17396-V.

Rôle M-12751
23425-V-D-2
FOUCAULT, OMER
242, Rang St-Charles
St-Hermas (Deux-Montagnes) (Qué.)

Nouvelle demande (2e):
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne -
De Mirabel à Montréal, pour le transport d'eau, par véhicule-citerne, pour le compte de Eau de Source Labrador Ltée.

Rôle M-12752
24644-V-D-1
VALIHORA, MICHAEL
P.O. Box 1176 A
Détroit, Michigan 48232, U.S.A.
Au Québec:
a/s 200, rue St-Jacques
Suite 900, Montréal H2Y 1M1

Nouvelle demande:
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de l'autoriser à fournir les services suivants:
Classes:
1. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
2. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint -
3. Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - corridor -
Services:
1. Depuis des points situés au Québec jusqu'à la frontière Québec–Etats-Unis (tous points d'entrée), et de là jusqu'à des points situés aux Etats-Unis, suivant autorisation, et retour, pour le transport de bois de construction.
2. Depuis des points situés au Québec jusqu'à la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée), et de là jusqu'à des points situés en Ontario, suivant autorisation, et retour, pour le transport de bois de construction.
3. Depuis des points situés au Québec jusqu'à la frontière Québec–Ontario (tous points d'entrée), et de là jusqu'à des points situés en Ontario, suivant autorisation, et retour, pour le transport de bois de construction.

New application:

Applicant wishes to be authorized by the Québec Transport Commission to give the following services:

Classes:

1. Restricted trucking - long distance - restricted route -

2. Restricted trucking - long distance - restricted route -

3. Restricted trucking - long distance - restricted route - corridor -

Services:

1. From points in the Province of Québec to the Québec–United States border (all ports of entry), for furtherance to points in the United States of America as authorized, and return, for the transportation of lumber.

2. From points in the Province of Québec to the Québec–Ontario border (all ports of entry), for furtherance to points in the Province of Ontario, as authorized, and return, for the transportation of lumber.

3. From points in the Province of Québec to the Québec–Ontario border (all ports of entry), for furtherance in transit through the Province of Ontario as authorized, and return, for the transportation of lumber.

Rôle M-12753
14272-V-D-1

TRANSPORT JACK MATTEY
(Succession de feu Jack Matterman opérant sous le nom de:)
a/s M. Gérald L. Cooper
3465, Côte des Neiges, app. 32
Montréal (Qué.)
Requérant-vendeur

Transfert de permis:

La succession de feu Jack Matterman qui, au cours de sa vie, a opéré son permis sous le nom de:

Transport Jack Mattey
4490, rue St-Kevin, app 6
Montréal (Qué.)

s'est adressé à la Commission, par l'intermédiaire de M. Gérald L. Cooper, exécuteur testamentaire et fiduciaire du défunt, pour demander le transfert du permis à:

Gluzman, Aaron
6000, rue Hutchison, app. 6
Montréal (Qué.)
Requérant-acquéreur

Une telle requête a été présentée en conformité avec les dispositions de l'article 36 de la Loi des transports.

Le service autorisé par le permis se lit ainsi:

Transport restreint - service local - contrat -

Montréal et tous les points situés à une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite Ville, pour le transport de marchandise pour le compte de Imperial Automotive and Allied Automotive Warehouse Co.

Rôle M-12754
3403-ATL-D-1

ARTHUR J. ROCHETTE
(Pour et dans le nom d'une compagnie à être incorporée Transcor Inc.)
137, rue Dieppe
Pointe-Claire (Qué.)

La demande d'un permis de transport pour opérer un service d'autobus (véhicule autobus - 15 à 20 passagers) opérant à l'intérieur de l'aérogare internationale de Mirabel, côte des aurions, uniquement (air side only), pour le seul transport du personnel des compagnies aériennes entre l'aérogare, les édifices des services combinés et les aéroquais.

Rôle M-12755
3403-ATL-D-2

ARTHUR J. ROCHETTE
(Pour et dans le nom d'une compagnie à être incorporée Transcor Inc.)
137, rue Dieppe
Pointe-Claire (Qué.)

La demande de permis pour transporter par autobus (15 à 20 passagers) et véhicules « Berlin » le personnel des compagnies aériennes de l'aérogare internationale de Mirabel aller et retour à leurs logements dans les hôtels, motels et résidences situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Rôle M-12756
3403-ATL-D-3

ARTHUR J. ROCHETTE
(Pour et dans le nom d'une compagnie à être incorporée Transcor Inc.)
137, rue Dieppe
Pointe-Claire (Qué.)

La demande de permis de transport par mini autobus (12 passagers) ouvert au public, offrant un service dial-a-bus à opérer entre l'aérogare internationale de Mirabel et leurs résidences situées dans Pierrefonds, Roxboro, Senneville, Dollard-des-Ormeaux, Ste-Anne-de-Bellevue, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Kirkland, Dorval, Pointe-Claire, Ste-Geneviève et Ile-Bizard.

Rôle M-12758
M-503005-D-001
FOURNIER, RAYMOND
12, rue Dumaine
Chambly
(Chambly) (Qué.)
M-506026-D-002
TÉTREAULT, RICHARD
4109, Bourgelas
Carignan
(Chambly) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Tétreault, Richard
4109, Bourgelas
Carignan
(Chambly) (Qué.)
le permis no M-503005-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6, catégorie Artisan.

Rôle M-12759
M-505508-D-001
ST-ONGE, LOUIS PHELYPE
98, St-Judes
Châteaugauy Centre
(Châteauguay) (Qué.)
M-506852-D-001
LEVASSEUR, PAUL-ÉMILE
70, Taylor
Châteauguay
(Châteauguay) (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Levasseur, Paul-Emile
70, Taylor
Châteauguay
(Châteauguay) (Qué.)
l'attestation ou le permis no M-505508-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 10, catégorie Entrepreneur.

Rôle M-12760
M-504025-D-001
MORIN, RAYNALD
R.R. no 1
Palmarolle
(Abitibi-Ouest) (Qué.)
Requérant-cédant
M-506641-D-001
LEVESQUE, JEAN-PAUL
Duparquet
(Abitibi-Ouest) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission de transférer à:
Levesque, Jean-Paul
Duparquet
(Abitibi-Ouest) (Qué.)
l'attestation ou le permis no M-504025-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8, catégorie Artisan.

Rôle M-12761
10313-V-D-2-TF
A. SCOTTO CARTAGE CO. LTD.
4860, 6e Avenue
Rosemont, Montréal (Qué.)

Nous demandons à la Commission l'autorisation d'augmenter nos tarifs actuels de 10%.

Rôle M-12764
M-505704-D-002
LABRÈCHE, ROGER
2620, Adrien
Ville Brossard (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région no 10.

Rôle M-12765
M-506175-D-001
VALLÉE, WILLIE
117, rue Cookshire
Sawyerville (Compton) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac pour transporter du bois ouvré et non ouvré pour la province de Québec en entier jusqu'au U.S.A., catégorie Entrepreneur, pour la région no 05.

Rôle M-12766
M-505497-D-002
AIMÉ MEUNIER INC.
10350, Terrace Fleury
Montréal (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-12767
M-503077-D-014
SAUCIER TRANSPORT INC.
11136, Dorchester est
Montréal (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12768
M-506125-D-005
ROBERT MAJOR TRANSPORT INC.
221, boul. Labelle
Laval (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-12769
M-506125-D-006
ROBERT MAJOR TRANSPORT INC.
221, boul. Labelle
Laval (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-12770
M-506125-D-007
ROBERT MAJOR TRANSPORT INC.
221, boul. Labelle
Laval (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-12771
M-506266-D-001
BÉLANGER, PIERRE
91, Des Frênes
Lebel-sur-Quévillon
(Abitibi-Est) (Qué.)

Le soussigné demande un permis de camionnage en vrac, dans la région 8 catégorie Entrepreneur, pour transport de gravier, de bois en longueur et autres produits forestiers.

Rôle M-12772
M-504123-D-003
POUDRIER, DENIS
Latulipe
(Témiscamingue) (Qué.)

Le requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-12773
M-506958-D-001
DALPÉ, JEAN-CLAUDE
461, David
St-Amable
(Verchères) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 6.

Rôle M-12774
M-504579-D-001
VANDEN ABULE & FILS
(Richard et Vanden Abule
opérant sous le nom de:)
7595, Chemin St-François
Ville St-Laurent
(Jacques-Cartier) (Qué.)

La requérante qui possède une attestation M-504579-D-001 et qui est propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 10.

Rôle M-12776
M-500441-D-1
DOIRE, MARCEL
Beaucanton
(Abitibi-Ouest) (Qué.)

Le requérant, qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.17, d'une personne propriétaire de ce camion le 14 avril 1972, ou qui l'a acquis après cette date mais avant la date d'entrée en vigueur du règlement no 12 dans le cas prévu aux articles 12.15 ou 12.16 et qui se retrouve dans l'impossibilité de le conduire en raison de son âge, sexe ou état physique. Demande à la Commission des transports, un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 08.

Rôle M-12777
M-506257-D-005
TONY SERACINO LTÉE
17, rue Pasolds
Dorion (Vaudreuil) (Qué.)

Tony Seracino Ltée, propriétaire de camions immatriculés au Québec depuis 1952 demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12778
M-506257-D-006
TONY SERACINO LTÉE
17, rue Pasolds
Dorion (Vaudreuil) (Qué.)

Tony Seracino Ltée, propriétaire de camions immatriculés au Québec depuis 1952, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12779
M-506257-D-004
TONY SERACINO LTÉE
17, rue Pasolds
Dorion (Vaudreuil) (Qué.)

Tony Seracino Ltée, propriétaire de camions depuis 1952 et immatriculés au Québec, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12780
M-505497-D-003
AIMÉ MEUNIER INC.
10350, Terrace Fleury
Montréal (Qué.)

La requérante, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-12781
M-505497-D-001
AIMÉ MEUNIER INC.
10350, Terrace Fleury
Montréal (Qué.)

La requérante, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac catégorie Entrepreneur, pour la région no 10.

Rôle M-12782
M-500856-D-001
GÉRARD LYNCH TRANSPORT
(Gérard Lynch opérant
sous le nom:)
182, boul. Léger
Pont-Viau
Ville de Laval (Qué.)

La requérante qui possède une attestation M-500856-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12783
M-502714-D-001
PELLETIER, MAURICE
5345, rue Sophie
Terrebonne (Qué.)

Le requérant qui est devenu propriétaire d'un camion après le 14 avril 1972, mais avant le 27 juillet 1973, se prévalant des dispositions de l'article 12.15 par vente ou donation de son père, de sa mère, de son beau-père ou de sa belle-mère et le donateur ou vendeur était propriétaire le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 10.

Rôle M-12784
M-502905-D-002
D'AMOUR, ANDRÉ
11665, Pavillon
Pierrefonds (Qué.)

Le requérant qui détient une attestation M-502905-D-002 se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle M-12786
2136-A-D-2
AUTOBUS DU LAC ARCHAMBAULT INC.
315, rue St-Donat
St-Donat (Montcalm) (Qué.)

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie économique -
Transport d'enfants et moniteurs pour activités de groupes, notamment activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives de St-Donat à Montréal, et retour, pour le compte de l'Auberge des 4 Vents et l'Auberge La Perdrière. Ce service est demandé pour une période de 364 jours.

Rôle M-12787
3688-A-D-1
LUSSIER, VIATEUR
Ste-Cécile-de-Milton
(Shefford) (Qué.)

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie économique -
Transport de personnes et leurs bagages pour participer à des activités de groupes notamment éducatives, religieuses, culturelles, sportives ou récréatives originant de Ste-Cécile-de-Milton à destination de tout point situé dans un rayon de cent cinquante (150) milles de ladite municipalité, et retour.

Rôle M-12788
30003-R-1-TF
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, suite 460
Montréal (Qué.)

Requête en révision de la décision du 9 septembre 1975, no MCS-1396-TF et QCS-660-TF publiée le 20 septembre 1975 dans la *Gazette officielle* no 38, pages 7736 – 7737.

Modifier condition 4 ainsi:

« 1° A l'item 4 les frais de surestaries -

Les frais de surestaries devraient se lire comme suit: « Pour une expédition de 40,000 livres et plus, une période gratuite d'une (1) heure est allouée pour la détention du tracteur lors du chargement et/ou du déchargement à compter du moment où le chauffeur avertit l'expéditeur ou le destinataire que l'équipement est disponible. »

S'il n'y a pas de faute ou de négligence de la part du transporteur et que le chargement ou le déchargement dépasse la période gratuite allouée, une facturation à $17.50 par heure ou fraction d'heure sera faite à l'expéditeur ou le destinataire en sus des autres frais.

Le temps d'arrivée et de départ sera endossé sur le connaissement ou le reçu de livraison. Les frais de surestaries dus au transporteur seront défrayés par la personne ayant

causé le délai, que cette personne soit ou non responsable du paiement des frais de transport ou autres frais.»

et ajouter une partie no 2 à la décision

«Pour fin de fixation de taux et tarifs locaux pour que les taux locaux soient passés sur un taux horaire plutôt que selon les dispositions indiquées dans la décision «proprio motu»:

Ces taux locaux devraient se lire en un premier temps pour le district de Montréal Métropolitain et pour la Ville de Québec et la banlieue, laissant la possibilité lors de la preuve apportée lors des auditions fixées pour le mois de mars 1976 d'ajouter à cette deuxième partie de la décision d'autres taux locaux pour d'autres municipalités avec celles pour lesquelles la requérante demande une révision maintenant;

La requérante expose au surplus que les taux locaux pour le district du Montréal Métropolitain devraient donc se lire comme suit:

1° Facturation minimale aux clients dans tous les cas autrement que ci-après spécifié, minimum de quatre (4) heures; service spécial d'urgence requis déterminé par le client: minimum 8 heures; les samedis, dimanches et jours fériés, minimum huit (8) heures;

2° Infractions:

Si, à cause d'une déclaration incorrecte du poids ou des dimensions par l'expéditeur, une infraction à une loi ou règlement (municipal, provincial ou fédéral) est commise, toute amende et frais additionnels occasionnés par cette infraction seront chargés au parti responsable;

3° Assurances:

Les camionneurs doivent posséder une assurance de responsabilités publiques, dommages matériels et assurance-cargaison;

4° Location:

La location des camions (sans chauffeur) requiert un permis spécifique de la Commission des transports du Québec;

5° Tarifs pour temps supplémentaire:

1. Les taux supplémentaires sont obligatoires.
2. Les taux sont les suivants:

A) Temps et demi: $4.75 l'heure, par homme, en plus du taux régulier.

B) Temps double: $9.50 l'heure, par homme, en plus du taux régulier.

Du lundi au vendredi (à l'exception des jours de fête):

6° Aides: $9.50 l'heure

7° Tarifs à l'heure:

a) Tracteur applicable seulement au détenteur de permis autorisé à faire du service de ferroutage selon les dispositions de la Loi des transports et de ses règlements.

Genre de tracteur:

Jusqu'à 20 tonnes: $15.00 par heure

20 tonnes et plus: $17.00 par heure

b) Si une plaque P.V. est nécessaire pour le service de transport une charge additionnelle de $0.30 l'heure sera applicable sujet à un minimum de $3.00 par jour.

Ces taux et tarifs devant s'appliquer dans tout le Montréal Métropolitain, tel qu'établi et reconnu par l'ordonnance décrivant et délimitant le district du Montréal Métropolitain;

Pour la ville de Québec et la banlieue, la requérante requiert de la Commission que les taux suivants soient fixés:

— Pour un tracteur jusqu'à 20 tonnes de chargement: $13.25 heure

Plus que 20 tonnes: $14.25 l'heure

Conditions:

Aides additionnels:

Pour chaque aide additionnel $5.00 de l'heure par homme en plus du tarif horaire régulier.

Minimum une (1) heure.

Période de travail:

La période de travail du camionneur comptera de l'heure du départ de son établissement à destination; elle comptera également de l'heure du départ du camionneur de chez son client ou du lieu de livraison ou de travail pour tel client suivant le cas, jusqu'à son retour à son dit établissement. Toutefois, cette charge ne pourra excéder vingt (20) minutes pour le retour.

Rôle M-12789
1983-A-D-1

MALO, NOËL
2970, rue Richard
Lachenaie
(L'Assomption) (Qué.)

Règlement no 19 - transport saisonnier - catégorie économique -

Ajouter à son permis actuel, le droit d'effectuer le transport de passagers de Lachenaie (Carrefour des Fleurs) à destination de la bouche de Métro Radisson, située rue Sherbrooke, près du Centre d'Achats Versailles, à Montréal, et retour.

Ce service sera donné cinq (5) jours par semaine, du lundi au vendredi, à raison de cinq (5) voyages par jour, aller et retour, et ce, pour le compte de «Le Carrefour des Fleurs» de Lachenaie.

Rôle M-12790
M-504434-D-001
DESROCHERS, DENIS
R.R. no 2
Richmond
(Richmond) (Qué.)

Le requérant, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 5.

Rôle M-12791
24663-V-D-1
LEWIS, GARY ALLEN
R.R. no 3, Moncton, Nouveau-Brunswick
Au Québec:
10,755 Côte de Liesse Road, Dorval (Qué.)
Main Building Traffic Dept.
Voiturier-remorqueur
SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
150 Commissioner Street
Toronto (Ontario)
Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner aux conditions réglemantaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du réquérant conjoint: Smith Transport Co. Limited (659-V), qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué en vertu des clauses *g*, *j* et *q* du permis du roulier, ledit permis portant le numéro 659-V.

Rôle M-12792
24670-V-D-1
LIVRAISON RICHELIEU ENRG.
(Roger Courtemanche & Clément Lemieux opérant sous le nom de:)
386, rue Hubert, Beloeil
(Verchères) (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à effectuer le service de transport suivant:
Transport restreint - service local -
Beloeil et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville pour la livraison de commandes d'épicerie, de quincaillerie, de pharmacie et de restaurant.
Restriction:
Dans tous les cas pour le transport de petits colis ne dépassant pas le poids de cinquante (50) livres chacun.

Rôle M-12793
24667-V-D-1
MAROIS, SERGE
4879, rue Charleroi, app. 2
Montréal (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - contrat -
Transport de marchandises pour le compte de Rapid Transport Terminal Ltd., en vertu de la clause *a* du permis de cette dernière portant le numéro 14043-V.
Ladite clause se lit comme suit:
Transport général de marchandises:
a) Transport général - service local -
a) Montréal et toutes les localités situées sur l'Ile de Montréal ainsi que toutes les localités situées en dehors de l'Ile de Montréal mais dans un rayon de cinq (5) milles des limites de la cité de Montréal.

Rôle M-12794
M-501976-D-007
ROLAND THIBAULT INC.
Ste-Cécile-de-Milton
(Shefford) (Qué.)

La requérante qui possède une attestation M-501976-D-007, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 5.

Rôle M-12795
M-500955-D-001
ROY, FORTIN
3880, rue Park
St-Hubert
(Chambly) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-500955-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12796
M-502328-D-001
PERREAULT, RÉJEAN
193, L'Ange-Gardien
L'Assomption
(L'Assomption) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-502328-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12797
M-502328-D-002
PERREAULT, RÉJEAN
193, L'Ange-Gardien
L'Assomption
(L'Assomption) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-502328-D-002, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12798
M-500765-D-003
L.A. HÉBERT LTÉE
136, rue St-Pierre
St-Constant
(Laprairie) (Qué.)

La requérante qui possède une attestation M-500765-D-003, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12799
M-501297-D-014
LES ENTREPRISES LES CÈDRES LTÉE
50, rue Ste-Geneviève
Les Cèdres
(Soulanges) (Qué.)

La requérante qui possède une attestation M-501297-D-014, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12800
M-501297-D-017
LES ENTREPRISES LES CÈDRES LTÉE
50, rue Ste-Geneviève
Les Cèdres
(Soulanges) (Qué.)

La requérante qui possède une attestation M-501297-D-017, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12801
M-502901-D-001
THOUIN, JACQUES
260, Point du Jour Nord
L'Assomption
(L'Assomption) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-502901-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 6.

Rôle M-12802
M-500204-D-003
PARENT, BERNARD
Ste-Martine
(Châteauguay) (Qué.)

Le requérant qui détient une attestation M-500204-D-003 se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 06.

Rôle M-12803
M-506257-D-002
TONY SERACINO LTÉE
17, rue Pasolds
Dorion
(Vaudreuil) (Qué.)

Tony Seracino Ltée, propriétaire de camions immatriculés au Québec depuis 1952 demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur, pour la région no 06.

Rôle M-12804
M-506257-D-003
TONY SERACINO LTÉE
17, rue Pasolds
Dorion
(Vaudreuil) (Qué.)

Tony Seracino Ltée, propriétaire de camions immatriculés au Québec depuis 1952 demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 06.

Rôle M-12805
20136-V-D-6
BRAD'S TRANSPORT LIMITED
P.O. Box 3
Charlottetown, P.E.I.
Au Québec:
c/o Halperin, Ashenmill & Assoc.
1255, University, Suite 1620
Montreal, P.Q.

Réinscription de droit additionnel:
La requérante dont le permis intégré se lit comme suit:
a) Transport général - longue distance - itinéraire restreint -
a) Depuis la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (point d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelé) jusqu'à Montréal, via la route 9, et retour, pour le transport de marchandises en provenance de l'Ile du Prince-Edouard ou à destination de cette province seulement.
La clause ci-dessus a été accordée le 20 avril 1967 en même temps que le droit additionnel suivant:
Droit additionnel se rattachant à la clause *a*:

La détentrice du permis est autorisée à utiliser des véhicules isothermes lorsqu'elle effectue le service autorisé selon la clause *a* de ce permis.

Le 25 septembre 1967, la Régie, dans une décision rendue à la suite d'une demande de la part de la détentrice, autorisait l'ajout de la clause suivante à son permis:

b) Transport général - longue distance - itinéraire restreint - en transit -

b) Depuis la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (point d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelé) en transit à travers la province de Québec, jusqu'à la frontière Québec–Ontario (points de sortie: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), et retour, pour le transport de marchandises à destination de l'Ontario et de l'Ile du Prince-Edouard, ou en provenance de ces deux provinces.

Droit additionnel se rattachant à la clause *b*:

La détentrice du permis est autorisée à utiliser des véhicules isothermes lorsqu'elle effectue le service autorisé selon la clause *b* de ce permis.

Note:

Toutefois, lorsque la Régie rendit la seconde décision, elle répéta la clause *a*, accordée le 20 avril 1967, mais elle omit de faire mention que la détentrice était autorisée à utiliser des véhicules isothermes lorsqu'elle effectuait le service autorisé par la clause *a* de ce permis.

Ni la Régie ni la Commission des transports du Québec n'a jamais annulé le droit additionnel se rattachant à la clause *a* du permis de la requérante et c'est pourquoi celle-ci demande que son permis soit rédigé de nouveau de façon qu'il soit conforme à la décision rendue le 20 avril 1967.

Reinscription of additional right:

The applicant whose permit consolidation reads as follows:

a) *General trucking - long distance - restricted route -*

a) *From the Québec–New Brunswick border (Port of entry: Ste-Rose-du-Dégelé) to Montreal, via route 9, and return, for the transportation of goods originating at/or destined to Prince Edward Island only.*

The above mentioned clause was granted on April 20, 1967 together with an additional right that read as follows:

Additional right Re/clause a:

The permit holder is authorized to utilize temperature controlled units when giving the service authorized by clause a *of this permit.*

On September 25, 1967, the Board rendered a decision following an application by the permit holder to add the following clause to its permit:

(b) *General trucking - long distance - restricted route - in transit -*

(b) *From Québec–New Brunswick border (Port of entry: Ste-Rose-du-Dégelé) "In transit" through the Province of Québec, to the Québec–Ontario border (Port of exit: Rivière-Beaudette and Pointe-Fortune), and return, for the transportation of goods destined to/or originating from the Province of Ontario, and the Province of Prince Edward Island.*

Additional right Re/clause b:

The permit holder is authorized to utilize temperature controlled units when giving the service authorized by clause b *of this permit.*

Note:

However, when the Board rendered that second decision, they repeated clause a *that was granted on April 20, 1967, but they omitted to say that the permit holder had the right to use temperature controlled units when giving the service authorized by clause* a *of this permit.*

Neither the Board nor the Québec Transport Commission ever cancelled the additional right to clause a *and for that reason, the applicant asks that its permit be rewritten in accordance with decision of April 20, 1967.*

Rôle M-12806
1240-V-D-4
MYRE, JEAN-PAUL
Ste-Clothilde
(Châteauguay) (Qué.)

Droit additionnel:

La partie requérante demande à la Commission d'ajouter le service suivant, à son permis:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Joliette à Ste-Clothilde (Châteauguay) pour le transport de chaux et de ciment, en poches, pour le compte de Marcel & Frère, marchand de matériaux de construction à Ste-Clothilde.

Rôle M-12807
M-200897-D-3
M-200897 -001
SKOUNDRIDAKIS, ZAHARIAS
5835, Brunetier
St-Léonard (Qué.)
et
M-200175 -002
MANAROLIS, PETER

Demande de transfert:
Skoundridakis, Zaharias, demande à la Commission de transférer à:
Manarolis, Peter
7703, Birnam
Montréal (Qué.)
le permis M-200897 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-12808
M-204689-D-2
M-204689 -001
WOODS, JAMES A.
2011, Terrasse Coursol, app. 1
Montréal (Qué.)
et
M-201360 -006
KAHANSKY, LYON

Demande de transfert:
Woods, James A., demande à la Commission de transférer à:
Kahansky, Lyon
5860, Place Decelles, app. 7
Montréal (Qué.)
le permis no M-204689 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-12809
M-204014-D-3
M-204014 -002
HACHEY, ROLAND
19, rue Marthe
St-Philippe de Laprairie
(Qué.)
et
M-206818 -001
TAVANAIANFAR, HOSSEIN

Demande de transfert:
Hachey, Roland, demande à la Commission de transférer à:
Tavanaianfar, Hossein
360, boul. Lévesque, app. 303
Pont Viau, Laval (Qué.)
le permis no M-204014 -002 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-12810
M-202867-D-2
M-202867 -001
MORIANCOURT, MARCEL RAYMOND
37, Deslaunières
Port-Cartier, Ouest (Qué.)
et
M-206817 -001
HÉBERT, JACQUES

Demande de transfert:
Moriancourt, Marcel Raymond, demande à la Commission de transférer à:
Hébert, Jacques
1237, St-Thomas
Longueuil (Qué.)
le permis no M-202867 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-12811
M-203392-D-2
M-203392 -001
AUBÉ, YOLAND
302, Brahms
Châteauguay (Qué.)
et
M-203107 -002
CASEY, PATRICK

Demande de transfert:
Aubé, Yoland, demande à la Commission de transférer à:
Casey, Patrick
1075 Desmarchais Ave.
Verdun (Qué.)
le permis no M-203392 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-12812
M-203619-D-28
M-203619 -010
ELECTRA TAXI SERVICE CO.
295, Montée de Liesse
Ville St-Laurent (Qué.)
et
M-206810 -001
GIOURAS, MIMIS

Demande de transfert:
Electra Taxi Service Co., demande à la Commission de transférer à:
Giouras, Mimis
1130, Paquette
Brossard (Qué.)
le permis no M-203619 -010 qu'elle détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-12813
M-202164-D-3
M-202164 -001
KITSOU, GEORGIOS
9155, Bayne
LaSalle (Qué.)
et
M-206820 -001
HADJICOSTAS, NICOLAS

Demande de transfert:
Kitsou, Georgios, demande à la Commission de transférer à:
Hadjicostas, Nicolas
0352, Bergevin, app. 4
LaSalle (Qué.)
le permis no M-202164 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-12814
M-202226-D-2
M-202226 -001
LANGEVIN, ALBERT
21, Narcisse
Châteauguay (Qué.)
et
M-206819 -001
MOONEY, JOHN

Demande de transfert:
Langevin, Albert, demande à la Commission de transférer à:
Mooney, John
214, De Bussy
Châteauguay (Qué.)
le permis no M-202226 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-26, Châteauguay.

Rôle M-12815
M-20043-D-1
LA LIGUE DE TAXIS DE SHERBROOKE INC.
1750, King Ouest
Sherbrooke (Qué.)

La requérante demande qu'elle soit reconnue par la Commission des transports du Québec comme le seul et unique groupe représentatif des détenteurs de permis de transport par véhicules-taxis dans l'agglomération A-43, Sherbrooke.

Rôle M-12816
M-206045-D-2
M-206045 -001
RICHARDSON, LUCIEN
550, Charron
Montréal (Qué.)
et
M-206814 -001
ROCHON, RÉAL

Demande de transfert:
Richardson, Lucien, demande à la Commission de transférer à:
Rochon, Réal
23, rang Ste-Claire
Ste-Anne-des-Plaines
(Terrebonne) (Qué.)
le permis no M-206045 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-12817
M-204027-D-2
M-204027 -001
KARAMPATSOS, NICOLAS
8040, Birnam
Montréal (Qué.)
et
M-204165 -002
CORDOS, THÉODOROS

Demande de transfert:
Karampatsos, Nicolas, demande à la Commission de transférer à:
Cordos, Théodoros
792-B, Champagneur
Outremont (Qué.)
le permis no M-204027 -001 qu'il détient pour effectuer du transport de taxi dans l'agglomération A-11, Montréal.

Rôle M-12818
24662-V D-1
PAUL, WINSTON JAMES
R.R. no 1,
Woodstock, Nouveau-Brunswick
Au Québec:
10755, Côte de Liesse
Dorval (Qué.)
Voiturier-remorqueur
659-V
SMITH TRANSPORT CO. LIMITED
150 Commissioner Street
Toronto (Ontario)
Voiturier-roulier

Voiturier-remorqueur:
Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec, le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Classe:
Transport restreint - remorquage seulement -
Service:
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées du requérant conjoint: Smith Transport Co. Limited (659-V) qui agira comme voiturier-roulier. Ce service sera effectué selon les clauses *g*, *j* et *q* dudit permis 659-V.

Rôle M-12819
M-502071-D-001
TALBOT, GUY
4140, Aurèle
St-Hubert
(Chambly) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-502071-D-001, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12820
M-506122-D-001
EXCAVATION GABRIEL CHABOT INC.
456, rue Choquette
Beloeil
(Verchères) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12821
M-502911-D-003
TRANSPORT & EXCAVATION SALOIS INC.
240-A, route Marie-Victorin
St-Pierre-de-Sorel
(Richelieu) (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12822
M-501535-D-001
MICHAUDVILLE, GÉRALD
R.R. no 2
Ferme-Neuve
(Labelle) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-501535-D-001, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 7.

Rôle M-12823
M-502504-D-002
MOUSSEAU, JACKIE
Fort Coulonge
(Pontiac) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-502504-D-002, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 7.

Rôle M-12825
M-505521-D-001
FORCIER, MICHEL
405, avenue La Sarre
Malartic
(Abitibi-Est) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 8.

Rôle M-12826
M-505126-D-002
CHALIFOUX, MICHEL
726, 7e Avenue
Lachine (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-505126-D-002, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région no 10.

Rôle M-12827
M-503834-D-009
COMPAGNIE D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS RAICEK LTÉE RAICEK REFUSE REMOVAL COMPANY LTD.
8371, 60e Avenue
Rivière-des-Prairies (Qué.)

La requérante, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-12828
M-503834-D-010
COMPAGNIE D'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS RAICEK LTÉE RAICEK REFUSE REMOVAL COMPANY LTD.
8371, 60e Avenue
Rivière-des-Prairies (Qué.)

La requérante, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région 10.

Rôle M-12829
M-502429-D-002
BENOIT, HENRI
St-Charles-sur-Richelieu
(St-Hyacinthe) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-504429-D-002, et propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan pour la région 6.

Rôle M-12830
M-505294-D-001
CHARTRAND, JEAN-CLAUDE
264, Bas Grand-Rang
St-Rémi
(Napierville) (Qué.)

Le requérant, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Artisan, pour la région no 10.

Rôle M-12831
M-503179-D-003
SAVOIE, GÉRALD
1450, rue Labelle
Ile St-Jean
(Terrebonne) (Qué.)

Le requérant qui possède une attestation M-503179-D-003, se prévalant des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 6.

Rôle M-12832
M-503077-D-013
SAUCIER TRANSPORT INC.
11136, Dorchester est
Montréal (Qué.)

La requérante, propriétaire de camion immatriculé au Québec depuis le 14 avril 1972, demande à la Commission des transports de lui émettre un permis de camionnage en vrac, catégorie Entrepreneur pour la région no 10.

Rôle Q-6379
6248-V-D-1
JACQUES, NORMAND
St-Elzéar
(Beauce) (Qué.)
Vendeur
et
4732-V
GRENIER TRANSPORT INC.
Route Chassé
Ste-Marie
(Beauce) (Qué.)
Acquéreur

Demande de transfert:

Normand Jacques demande que son permis no 6248-V soit transféré à Grenier Transport Inc. (4732-V), lequel permis se lit comme suit:

a) Transport général - service local -

a) St-Elzéar et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De St-Elzéar à tous les endroits situés sur un rayon de trente (30) milles des limites dudit endroit, et retour.

c) Transport général - longue distance - route restreinte - irrégulier -

c) De St-Elzéar à Québec, et retour.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

d) De Montréal et de Trois-Rivières à St-Elzéar, pour le transport de grain en vrac au moyen de camions à bascule seulement, pour le compte de J.D. Ferland Inc.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

e) De la frontière Etats-Unis–Québec (port d'entrée: Rouses Point) à St-Elzéar-de-Beauce, pour le transport de tourteau de soya en vrac provenant de Rouses Point, N.Y., avec un camion à bascule, pour le compte de J.D. Ferland Inc.

Restriction Re/clause *e*:

Le service précité ne sera opéré que conjointement avec un permis complémentaire à être obtenu de l'*Interstate Commerce Commission* et dont copie devra être déposée à la Commission d'ici le 30 avril 1974.

Les actions de Grenier Transport Inc. sont distribuées comme suit:

Gilles Grenier	37 ordinaires
Yvon Lagrange	1 ordinaire
Monique V. Grenier	1
Claire-Hélène Drouin-Lagrange	1

Rôle Q-6380
00002-D-27-TF
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS DU QUÉBEC
225, boul. Charest
Québec 2 (Qué.)

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter les tarifs pour le transport par autobus en voyage spécial ou à charte-partie.
Tarif no 201: 1re page amendée C-52 annule page originale C-52

Les tarifs sont les suivants:

Points où l'équipement est disponible: Aucun changement.

Taux:

1. Les taux de location du service d'autobus pour voyage à charte-partie seront comme suit:

Catégorie de véhicules	*Mille utile*	*Mille mort*	*Taux heure*
Bluebird 48 passagers	$0.75	$0.65	$10
Autocar 43 passagers, toilette, air climatisé, bancs inclinables	0.85	0.75	12

2. Des taux mentionnés à l'item 1, le voiturier utilisera celui qui représente le tarif le plus élevé; minimum $25.

3. Une charge additionnelle de $25 sera imposée lorsque le véhicule doit séjourner dehors la nuit pour toute période de 24 heures où l'autobus n'aura pas parcouru une moyenne de 200 milles ou réalisé un revenu de $120.

4. Un avis d'au moins trois (3) heures devra être donné pour l'annulation de tout contrat de location, sans quoi une charge minimum de $20 sera faite pour chaque autobus loué.

Rôle Q-6381
00002-D-28-TF
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES D'AUTOBUS DU QUÉBEC ET LES VOITURIERS PARTICIPANTS AU TARIF 301
225, boul. Charest
Québec 2 (Qué.)

Les requérants demandent à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter d'une moyenne d'environ 10% les tarifs pour le transport de colis (tarif no 301).

Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-6382
3508-A-D-1-TF
HUET, PLACIDE
Grande-Vallée
(Gaspé) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de personnes entre Grande-Vallée et Murdochville.

Taux actuel	*Taux proposé*
$2 par passager, aller-retour	$3 par passager

Rôle Q-6383
7041-V-D-10
TRANSPORT AMÉDÉE CAYER INC.
C.P. 470
La Pocatière
G0R 1Z0

Modification de permis:

La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

De Rivière-du-Loup à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée), pour le transport de pâtisserie et pain destinés à tous points situés dans la province du Nouveau-Brunswick, et retour avec toute matière première et produit servant à la production de pâtisserie et de pain, pour le compte de la Boulangerie Blé d'Or Inc.

Restriction:

La présente demande sera sujette à l'émission d'un permis de transport de la province du Nouveau-Brunswick.

Rôle Q-6384
18125-V-D-1
BERNARD PROULX INC.
3220, route Marie-Victorin
C.P. 371
Nicolet (Qué.)
J0G 1E0

Requête pour autorisation de vendre les actions de contrôle de Bernard Proulx Inc.

1. La succession Bernard Proulx demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de vendre à Les Placements Berevma Inc. les actions de contrôle de Bernard Proulx Inc.

2. Les Placements Berevma Inc., la succession Bernard Proulx et dame Eva Florent (Mme Bernard Proulx) demandent à la Commission l'autorisation de vendre les actions de contrôle de Bernard Proulx Inc. à monsieur Jean-Paul Doyon, 80, rue St-Germain, Nicolet.

Bernard Proulx Inc.

Liste des actionnaires de la compagnie

Le 15 octobre 1970, avant le transfert de contrôle à Les Placements Berevma Inc.

Nom	*Titres*	*Nombre et genre d'actions détenues*
Bernard Proulx	président	236 actions ordinaires
Madame Bernard Proulx	vice-présidente	1 action ordinaire
Jean-Marc Proulx	secrétaire	1 action ordinaire

Le 15 octobre 1970, après le transfert de contrôle à Les Placements Berevma Inc.

Nom	*Titres*	*Nombre et genre d'actions détenues*
Bernard Proulx	président	1 action ordinaire
Madame Bernard Proulx	vice-présidente	1 action ordinaire
Jean-Marc Proulx	secrétaire	1 action ordinaire
Les Placements Berevma Inc.		235 actions ordinaires

Le 7 mai 1975, avant le transfert de contrôle à Jean-Paul Doyon

Nom	*Titres*	*Nombre et genre d'actions détenues*
Succ. Bernard Proulx		½ ind. de 1 action ordinaire (Bernard Proulx) ½ ind. de 1 action ordinaire (Madame Bernard Proulx)
Madame Bernard Proulx	vice-présidente	½ ind. de 1 action ordinaire (Bernard Proulx) ½ ind. de 1 action ordinaire (Madame Bernard Proulx)

Jean-Marc Proulx	secrétaire	1 action ordinaire
Les Placements Berevma Inc.		235 actions ordinaires

Le 7 mai 1975, après le transfert de contrôle à Jean-Paul Doyon

Nom	*Titres*	*Nombre et genre d'actions détenues*
Jean-Paul Doyon	président	120 actions ordinaires
Jean-Marc Proulx	vice-président	117 actions ordinaires
Mme Madeleine R. Doyon	secrétaire	1 action ordinaire

Les placements Berevma Inc.

Liste des actionnaires de la compagnie

Le 15 octobre 1970, lors du transfert de contrôle de Bernard Proulx Inc.

Nom	*Titres*	*Nombre et genre d'actions détenues*
Bernard Proulx	président	98 actions ordinaires et 39,643 actions privilégiées classe A
Madame Bernard Proulx (Eva Florent)	vice-présidente	1 action ordinaire
Jean-Marc Proulx	secrétaire	1 action ordinaire et 1005 actions privilégiées classe B

Le 7 mai 1975, lors du transfert de contrôle de Bernard Proulx Inc. à Jean-Paul Doyon

Nom	*Titres*	*Nombre et genre d'actions détenues*
Madame Bernard Proulx (Eva Florent)	présidente	1 action ordinaire, 1/2 indivise de 97 actions ordinaires et 1/2 indivise de 39,643 actions privilégiées classe A
Roger Rouleau, C.A.	vice-président	aucune action détenue personnellement; il est l'un des fiduciaires de la succ. Bernard Proulx
Jean-Marc Proulx	secrétaire	1 action ordinaire et 1,005 actions privilégiées classe B
Succ. Bernard Proulx		1 action ordinaire, 1/2 indivise de 97 actions ordinaires et 1/2 indivise de 39,643 actions privilégiées classe A.

Rôle Q-6385
257-V-D-6

TREMBLAY EXPRESS LIMITÉE
TREMBLAY EXPRESS LIMITED
790, boul. Harvey
Jonquière G7X 7W9

Modification de permis:

La requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec de modifier la clause *j* de son permis qui se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

D'Alma et St-David-de-Falardeau à toutes les localités situées dans un rayon de 400 milles de Jonquière, pour le transport de marchandises appartenant à un seul expéditeur par voyage et consignées à un même destinataire, et retour, pour le compte de la Compagnie Price Limitée.

afin qu'elle se lise comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

D'Alma, St-David-de-Falardeau et L'Ascension-de-Notre-Seigneur à toutes les localités situées dans un rayon de 400 milles de Jonquière, pour le transport de marchandises appartenant à un seul expéditeur par voyage et consignées à un même destinataire, et retour, pour le compte de la Compagnie Price Limitée.

Rôle Q-6386
13605-V-D-4

LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ JR. ENR.
(Yves Côté Jr)
74, avenue Jacques-Cartier
Québec G1L 3S1

Modification de permis:

La partie requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Val St-Michel, Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.

Restriction:

Le détenteur ou la détentrice n'est pas autorisé(e) à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

Rôle Q-6387
719-V-D-2
LES DÉMÉNAGEMENTS CÔTÉ LTÉE
Place du camionnage
2400, boul. Hamel
C.P. 398
Québec G1K 6W8

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte -
De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Val-St-Michel, Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.
Restriction:
La détentrice n'est pas autorisée à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

Rôle Q-6388
83-V-D-2
COUTURE'S MOVERS CANADA LTD.
48, rue St-Paul
C.P. 1454
Québec (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte -
De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Val-Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.
Restriction:
La détentrice n'est pas autorisée à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

Rôle Q-6389
2755-A-D-2
TAXI GAGNON 1965 INC.
70, 30e Rue
Ville de Gagnon
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transport en commun:
Service de transport en commun de Ville de Gagnon à Fire Lake et Fire Lake à Fermont, (Duplessis).

Rôle Q-6390
M-501990-D-005
LESAGE TRANSPORT LTÉE
1208, boul. Ste Foy
Longueuil (Qué.)
Place d'affaires:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant, qui possède l'attestation M-501990-D-001 pour opérer dans la région no 6 et qui a comme adresse:
1208, boul. Ste Foy,
Longueuil (Qué.)
demande à la Commission de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.
Si le permis est délivré, il apparaîtra sous le numéro Q-505407-D-001 et le requérant s'établira à l'adresse suivante:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.).

Rôle Q-6391
M-501990-D-006
LESAGE TRANSPORT LTÉE
1208, boul. Ste-Foy
Longueuil (Qué.)
Place d'affaires:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant qui possède l'attestation M-501990-D-002 pour opérer dans la région no 6 et qui a comme adresse:
1208, boul. Ste-Foy
Longueuil (Qué.)
demande à la Commission de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.
Si le permis est délivré il appaitra sous le numéro Q-505407-D-002 et le requérant s'établira à l'adresse suivante:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.)

Rôle Q-6392
M-501990-D-007
LESAGE TRANSPORT LTÉE
1208, boul. Ste-Foy
Longueuil (Qué.)
Place d'affaires:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant qui possède l'attestation M-501990-D-003 pour opérer dans la région no 6 et qui a comme adresse:
1208, boul. Ste-Foy
Longueuil (Qué.)
demande à la Commission de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.
Si le permis est délivré il apparaîtra sous le numéro Q-505407-D-003 et le requérant s'établira à l'adresse suivante:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.)

Rôle Q-6393
M-501990-D-008
LESAGE TRANSPORT LTÉE
1208, boul. Ste-Foy
Longueuil (Qué.)
Place d'affaires:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.)

Le requérant qui possède l'attestation M-501990-D-004 pour opérer dans la région no 6, et qui a comme adresse:
1208, boul. Ste-Foy
Longueuil (Qué.)
demande à la Commission de changer de région pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.
Si le permis est délivré il apparaîtra sous le numéro Q-505407-D-004 et le requérant s'établira à l'adresse suivante:
557, 1re Rue
Fermont
(Duplessis) (Qué.)

Rôle Q-6394
Q-500976-D-004
ROBERT LÉTOURNEAU
C.P. 74
54, D'Iberville
Lauzon
(Lévis) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, un permis de camionnage en vrac, transport de sable, pierre, neige et autres matières en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6395
Q-505398-D-001
MICHEL DUCHESNEAU
44, Ste-Christine
Beauport
(Montmorency) (Qué.)

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac, transport de sable, sel, gravier, rock, enprunt, terre, bois, ciment en poudre, neige, ainsi que toutes matières pouvant se transporter en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6396
443-V-D-9
HARVEY TRANSPORT LTÉE
2900 sud, ave. du Pont
C.P. 580
Alma
(Lac St-Jean-Est) (Qué.)

Suppression totale d'un service:
Conformément à l'article 2.72.8 du règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, la partie requérante demande la cancellation de l'item 3 de la section: Droits additionnels de son permis 443-V (décision 3 août 1971).
Ladite section 3 se lit comme suit:
3. La Régie autorise la détentrice à louer, à long terme, (60 mois) de Québec Mack Inc., les camions-tracteurs ci-après décrits:
Mack 1971 série no: 1875
Mack 1971 série no: 1869
Mack 1971 série no: 1289
Mack 1971 série no: 1287
Mack 1971 série no: 1286

Rôle Q-6397
Q-201469-D-6
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Daniel Héroux)
370, 6e Avenue
Grand-Mère (Qué.)
Q-202281-D-1
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain (Qué.)

Demande de transfert:
Taxi Grand'Mère Enrg. (opéré par Daniel Héroux) demande à la Commission de transférer à:
Taxi Grand'Mère Enrg.
(opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain
le permis no Q-201469-D-1 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan, A-42.

Rôle Q-6398
Q-201469-D-7
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Daniel Héroux)
370, 6e Avenue
Grand-Mère (Qué.)
Q-202281-D-2
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain (Qué.)

Demande de transfert:
Taxi Grand'Mère Enrg. (opéré par Daniel Héroux) demande à la Commission de transférer à:
Taxi Grand'Mère Enrg.
(opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain
le permis no Q-201469-D-3 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan, A-42.

Rôle Q-6399
Q-201469-D-8
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Daniel Héroux)
370, 6e Avenue
Grand-Mère (Qué.)
Q-202281-D-3
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain (Qué.)

Demande de transfert:
Taxi Grand'Mère Enrg. (opéré par Daniel Héroux) demande à la Commission de transférer à:
Taxi Grand'Mère Enrg.
(opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain
le permis no Q-201469-D-4 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan, A-42.

Rôle Q-6400
Q-201469-D-9
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Daniel Héroux)
370, 6e Avenue
Grand-Mère (Qué.)
Q-202281-D-4
TAXI GRAND'MÈRE ENRG.
(Opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain (Qué.)

Demande de transfert:
Taxi Grand'Mère Enrg. (opéré par Daniel Héroux) demande à la Commission de transférer à:
Taxi Grand'Mère Enrg.
(opéré par Alain Paquette)
202, 102e Rue
St-Georges-de-Champlain
le permis no Q-201469-D-5 pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Shawinigan, A-42.

Rôle Q-6401
Q-502990-D-002
PAUL-ÉMILE GAGNON
1145, rue Boivin
St-Félicien
(Roberval) (Qué.)
et
Q-505160-D-002
PAUL-MARIE TREMBLAY
1333, rue Julien
St-Félicien
(Roberval) (Qué.)

Demande de transfert:
Paul-Emile Gagnon, demande à la Commission de transférer à:
Paul-Marie Tremblay
1333, rue Julien
St-Félicien
(Roberval) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-502990-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6402
Q-500531-D-001
HUGUETTE PAGEAU
25, Polyvalente
Notre-Dame-des-Laurentides
(Chauveau) (Qué.)
et
Q-505376-D-001
SERGE PAGEAU
1280, Jean-Talon
Notre-Dame-des-Laurentides
(Chauveau) (Qué.)

Demande de transfert:
Huguette Pageau, demande à la Commission de transférer à:
Serge Pageau
1280, Jean-Talon
Notre-Dame-des-Laurentides
(Chauveau) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-500531-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-6403
Q-502860-D-001
ALBERT VERMETTE
426, Pasteur
Jonquière
(Jonquière) (Qué.)
et
Q-505402-D-001
JEANNOT ÉMOND
5, rue Lavoie
Larouche
(Jonquière) (Qué.)

Demande de transfert:
Albert Vermette, demande à la Commission de transférer à:
Jeannot Emond
5, rue Lavoie
Larouche
(Jonquière) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-502860-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 2, catégorie Artisan.

Rôle Q-6404
Q-502108-D-001
ANDRÉ DUVAL
Ste-Monique
(Nicolet) (Qué.)
et
Q-505399-D-1
DENIS RAYMOND
9, Plateau Laval
Bécancour
(Nicolet) (Qué.)

Demande de transfert:
André Duval, demande à la Commission de transférer à:
Denis Raymond
9, Plateau Laval
Bécancour
(Nicolet) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-502108-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 4, catégorie Artisan

Rôle Q-6405
Q-503253-D-001
LUCIEN TREMBLAY
6, route 138
Forestville
(Saguenay) (Qué.)
et
Q-505394-D-001
DAVID DUFOUR
Sault-au-Mouton
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transfert:
Lucien Tremblay, demande à la Commission de transférer à:
David Dufour
Sault-au-Mouton
(Saguenay) (Qué.)
le permis Q-503253-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Artisan.

Rôle Q-6406
Q-501520-D-001
BENOIT LORD
St-Cyrille
(L'Islet) (Qué.)
et
Q-505284-D-001
LIONEL PELLETIER
St-Marcel
(L'Islet) (Qué.)

Demande de transfert:
Benoit Lord, demande à la Commission de transférer à:
Lionel Pelletier
St-Marcel
(L'Islet) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-501520-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-6407
Q-503003-D-001
RAOUL ALLEN
88, route Kennedy
St-Henri
(Lévis) (Qué.)
Requérant-cédant
et
Q-505342-D-001
CLÉMENT CARRIER
Rang St-Philippe
St-Anselme
(Dorchester) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Raoul Allen, demande à la Commission de transférer à:
Clément Carrier
Rang St-Philippe
St-Anselme
(Dorchester) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-503003-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Q-6408
Q-504887-D-001
MARCEL CLOUTIER
142, Simard
Lac-aux-Sables
(Portneuf) (Qué.)

Le requérant qui s'est prévalu de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage ne vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Q-6409
21797-V-D-1
GAGNON, NOËL
22, 5e Avenue
C.P. 264
St-Fabien
(Rimouski) (Qué.)

Modification de permis:
Noël Gagnon, St-Fabien, (Rimouski), le requérant détenteur du permis no 21797-V, demande à la Commission des transports du Québec de modifier son permis qui se lit comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte -
De Causapscal, Lac-au-Saumon, Amqui, Val-Brillant, Sayabec, St-Eugène et St-Fabien au Bic, pour le transport d'animaux vivants destinés à l'abattoir de la Coopérative Fédérée.

Pour se lire comme suit:

Transport restreint - longue distance -

De tous les endroits situés dans les districts électoraux-provinciaux de Matapédia, Matane, Rimouski et Rivière-du-Loup, pour le transport d'animaux vivants destinés à l'abattoir de la Coopérative Fédérée de Bic, (Rimouski).

Q-6410
6793-V-D-17
BRAZEAU TRANSPORT INC.
380, rue Burke
Rouyn (Qué.)
J9X 3V3

Modification de permis:

La requérante, Brazeau Transport Inc., qui est détentrice du permis 6793-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier les clauses *kkk*, *lll*, *mmm* et *nnn* se rattachant à son permis, lesquelles clauses se lisent ainsi:

kkk) Transport général - longue distance - route restreinte -

kkk) De tout point dans la municipalité de la Baie James et de Matagami à tous les endroits des districts électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda et à Montréal, et retour.

lll) Transport général - longue distance - route restreinte -

lll) De tout point dans la municipalité de la Baie James à Matagami, et retour.

mmm) Transport général - longue distance - territoire -

mmm) De tout point à un autre point à l'intérieur de la municipalité de la Baie James, et retour.

nnn) Transport général - longue distance - route restreinte -

nnn) De la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Cheminis, Notre-Dame-du-Nord et Rapide Danseur) à Matagami et à tout point dans la municipalité de la Baie James, et retour.

Restriction Re/ clause *nnn*:

Le service autorisé par cette clause devra être opéré conjointement avec un permis connexe à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board.

Droit additionnel Re/ clauses *kkk*, *lll*, *mmm* et *nnn*:

En donnant les services ci-dessus, la détentrice est autorisée à se servir de fardiers, de véhicules-citernes et isothermes. L'usage d'équipement de type citerne et/ou isotherme sera cependant limité au transport d'huile combustible, de carburant et de ciment.

Restrictions Re/ clauses *kkk*, *lll*, *mmm* et *nnn*:

1. Ce permis émis pour la période du 1er novembre 1974 au 31 octobre 1976 est renouvelable à la demande de la détentrice ou par décision « proprio motu » de la Commission.

2. Ce permis est incessible et deviendra invalide si le contrôle de la compagnie existant au 31 octobre 1974 est changé.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec que les susdites clauses se lisent à l'avenir comme suit:

kkk) Transport général - longue distance - route restreinte -

kkk) De tout point dans la municipalité de la Baie James et de Matagami à tous les endroits des districts électoraux-provinciaux d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Témiscamingue, Rouyn-Noranda et à Montréal, et retour;

lll) Transport général - longue distance - route restreinte -

lll) De tout point dans la municipalité de la Baie James à Matagami, et retour;

mmm) Transport général - longue distance - territoire -

mmm) De tout point à un autre point à l'intérieur de la municipalité de la Baie James, et retour;

nnn) Transport général - longue distance - route restreinte -

nnn) De la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Cheminis, Notre-Dame-du-Nord et Rapide-Danseur) à Matagami et à tout point dans la municipalité de la Baie James, et retour;

Restriction Re/ clause *nnn*:

Le service autorisé par cette clause devrait être opéré conjointement avec un permis connexe à être obtenu de l'Ontario Highway Transport Board.

Droit additionnel Re/clauses *kkk*, *lll*, *mmm* et *nnn*:

En donnant les services ci-dessus, la détentrice est autorisée à se servir de fardiers, de véhicules-citernes et isothermes.

Rôle Q-6411
14681-V-D-1
TRANSPORT EDMOND DION INC.
EDMOND DION TRANSPORT INC.
1089, LaSarre
Québec 3 (Qué.)

Modification de permis:

La partie requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Val St-Michel, Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.

Restriction:

Le détenteur ou la détentrice n'est pas autorisé(e) à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

Le permis de la requérante se lit présentement comme suit:

a) Transport général - service local -

a) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, et retour.

Rôle Q-6412
542-V-D-2
PARIS, ÉMILIEN
St-Pierre-les-Becquets
(Nicolet) (Qué.)
et
7181-V
LAPOINTE & FILS LTÉE.
Laurier-Station
(Lotbinière) (Qué.)

Transfert partiel de permis:

Emilien Paris s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que soit transférées à Lapointe & Fils Ltée., les clauses *c*, *d* et *e* qu'il opère en vertu du permis no 542-V.

Lesdites clauses se lisent comme suit:

c) Transport général - longue distance - route restreinte -

c) De St-Pierre-les-Becquets à Trois-Rivières, et retour.

d) Transport général - longue distance - route restreinte -

d) De St-Pierre-les-Becquets à Québec, et retour.

e) Transport général - longue distance - route restreinte -

e) De St-Pierre-les-Becquets à Montréal, et retour.

Rôle Q-6413
240-V-D-1
THIBAULT, WILFRID
(Décédé)
St-Sylvère (Nicolet) (Qué.)
THIBAULT, ROSA LEVASSEUR
St-Sylvère (Nicolet) (Qué.)
(Légataire universelle)
et
TRANSPORT J. W. THIBAULT INC.
828, rue Principale
St-Sylvère (Nicolet) (Qué.)

Transmission par décès et demande de transfert de permis:

1. Dame Rosa Levasseur-Thibault demande à la Commission des transports du Québec la transmission en sa faveur du permis numéro 240-V qu'exploitait de son vivant son époux, monsieur Wilfrid Thibault.

2. Dame Rosa Levasseur-Thibault demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de transférer le permis numéro 240-V en faveur de la compagnie Transport J. W. Thibault Inc.

Le permis 240-V se lit comme suit:

a) Transport général - service local -

a) St-Sylvère et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites dudit endroit.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De St-Sylvère à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles dudit endroit, et retour.

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte -

c) De Québec à St-Sylvère, pour le transport d'engrais chimique.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

d) De Trois-Rivières, Sorel et Montréal à St-Sylvère (comté Nicolet), pour le transport de grain en vrac, avec camion bascule et avec souffleur, pour le compte de La Société Coopérative Agricole de St-Sylvère.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

e) De Trois-Rivières, Sorel et Montréal à St-Wenceslas (comté Nicolet), pour le transport de grain en vrac, avec camion bascule et avec souffleur, pour le compte de Meunerie Turcotte Enrg., de St-Wenceslas.

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

f) De St-Wenceslas (comté Nicolet) à tous points situés dans un rayon de cent (100) milles de cet endroit, pour le transport de gruau-animal et sous-produit, en sac, pour le compte de Meunerie Turcotte Enrg., de St-Wenceslas.

g) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -

g) De Montréal à St-Sylvère, pour le transport de concentré de moulée en sac ou en vrac, avec camion à compartiments muni d'une souffleuse, pour le compte de La Société Coopérative Agricole de St-Sylvère, Qué.

Les actions de la compagnie Transport J. W. Thibault Inc. se répartissent comme suit:

	Actions ordinaires
Germain Richard	64
Fernand Richard	35
Lucille St-Louis-Richard	1
	100

Rôle Q-6414
4837-V-D-1
PERKINS, LUDGER
385, 17e Rue
Québec 3 (Qué.)

Modification de permis:

La partie requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport général - longue distance - route restreinte -

De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Val-Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Bernières, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.

Restriction:
Le détenteur ou la détentrice n'est pas autorisé(e) à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.
Le permis du requérant se lit présentement comme suit:
a) Transport général - service local -
a) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
b) Transport général - longue distance - rayon -
b) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville.

Rôle Q-6415
Q-501013-D-002
DAMIEN ROSS
25, Blanche Lamontagne
Baie-Comeau
(Saguenay) (Qué.)
et
Q-505406-D-001
CLOVIS ARSENAULT
845, de la Falaise
Hauterive
(Saguenay) (Qué.)

Demande de transfert:
Damien Ross, demande à la Commission de transférer à:
Clovis Arsenault
845, de la Falaise
Hauterive
(Saguenay) (Qué.)
le permis Q-501013-D-002 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 9, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6416
Q-501432-D-001
PHILIPPE MALENFANT
St-Médard
(Rimouski) (Qué.)
et
Q-505368-D-001
LÉO GAGNON
St-Médard
(Rimouski) (Qué.)

Demande de transfert:
Philippe Malenfant, demande à la Commission de transférer à:
Léo Gagnon
St-Médard
(Rimouski) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-501432-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-6417
Q-502329-D-001
JEAN-GUY LEMELIN
Ste-Perpétue
(L'Islet) (Qué.)
et
Q-504701-D-002
JACQUES DESPRÉS
Ste-Perpétue
(L'Islet) (Qué.)

Demande de transfert:
Jean-Guy Lemelin, demande à la Commission de transférer à:
Jacques Després
Ste-Perpétue
(L'Islet) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-502329-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6418
Q-503402-D-001
GUY LECLERC
75, rue Ste-Croix
Beaupré
(Montmorency) (Qué.)
et
Q-505401-D-001
WILLIAM FORTIER
34, Royale
St-Ferréol-des-Neiges
(Montmorency) (Qué.)

Demande de transfert:
Guy Leclerc, demande à la Commission de transférer à:
William Fortier
34, Royale
St-Ferréol-des-Neiges
(Montmorency) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-503402-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6419
Q-500699-D-001
RENÉ CHOUINARD
Anse au Griffon
(Gaspé) (Qué.)

Demande de transfert:
René Chouinard, demande à la Commission de transférer à:
Jean-Guy Babin
Rivière-au-Renard
(Gaspé) (Qué.)

et
Q-505404-D-001
JEAN-GUY BABIN
Rivière-au-Renard
(Gaspé) (Qué.)

le permis Q-500699-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 1, catégorie Artisan.

Rôle Q-6420
Q-503767-D-001
ROSAIRE BOULET
306, rue Paquin
Duberger (Qué.)
Requérant-cédant
et
Q-505403-D-001
MARC GENDREAU
2225, avenue Larve
App. 9, Courville
(Montmorency) (Qué.)
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Rosaire Boulet, demande à la Commission de transférer à:
Marc Gendreau
2225, avenue Larve
App. 9, Courville
(Montmorency) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-503767-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Artisan.

Rôle Q-6421
Q-503772-D-001
PHILÉMON AUDET
R.R. no 1
Ste-Justine
(Bellechasse) (Qué.)
et
Q-505230-D-001
SERGE AUDET
Ste-Justine
(Bellechasse) (Qué.)
V/D: 11,257

Demande de transfert:
Philémon Audet, demande à la Commission de transférer à:
Serge Audet
Ste-Justine
(Bellechasse) (Qué.)
le permis ou l'attestation Q-503772-D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région no 3, catégorie Entrepreneur.

Rôle Q-6423
12702-V-D-2
HARRISSON TRANSPORT ENR.
(Léon et Marcel Harrisson)
200, avenue D'Amours
Matane G4W 2X7 (Qué.)
et
HARRISSON TRANSPORT ENR.
(Léon Harrisson)
200, avenue D'Amours
Matane G4W 2X7 (Qué.)

Demande de transfert:
Le requérant-vendeur, monsieur Marcel Harrisson faisant affaires en co-propriété avec monsieur Léon Harrisson sous le nom et raison sociale de Harrisson Transport Enr., demande de céder à son co-partenaire, monsieur Léon Harrisson, toute sa part indivise qu'il possède dans le système de transport exploité sous le nom de Harrisson Transport Enr., dont le numéro de permis est 12702-V des dossiers de la Commission des transports du Québec, ledit permis se lisant comme suit:

a) Transport général - service local -

a) Matane et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.

b) Transport général - longue distance - rayon -

b) De Matane à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, et retour.

c) Transport général - longue distance - route restreinte -

c) De Matane à tous les endroits situés sur la rive nord du fleuve St-Laurent, entre Hauterive et Moisie sur la route no 15, uniquement pour la livraison de marchandises pour les marchands ou industriels des comtés de Matane et de Rimouski, et retour avec marchandises avariées ou refusées, en utilisant le service fleuve-route de la Cie de la Traverse Matane-Godbout Ltée.

Droit additionnel Re/clause *c*:

En donnant le service autorisé par la clause *c* ci-dessus, les détenteurs sont autorisés à effectuer le transbordement des marchandises venant des comtés de Matane et de Rimouski, à Matane, nonobstant les dispositions de l'article 47, paragraphe 3, de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Restriction Re/clause *c*:

La clause *c* de ce permis est personnelle aux détenteurs actuels et n'est pas transférable.

d) Transport restreint - longue distance - rayon -

d) De Matane à ailleurs dans la province, et retour, pour le transport de ménages.

Rôle Q-6424
1846-V-D-1
BÉLANGER, OSCAR
St-Côme-de-Kennebec
(Beauce) (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis les services suivants:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - spécialisé -
De Montréal à St-Côme-de-Beauce, pour le transport de farine, par véhicules-citernes spécialisés, pour le compte de Boulangerie Doyon Inc.
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - spécialisé -
De Montréal à Rivière-du-Loup, pour le transport de farine, par véhicules-citernes spécialisés, pour le compte de Boulangerie Blé d'Or Inc.

Rôle Q-6425
23716-V-D-3
TRANSPORT SAMSON INC.
171 est, rue St-Joseph
Lauzon
(Lévis) (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis no 23716-V la clause suivante:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne -
De Montréal à Cap-de-la-Madeleine, pour le transport par camions-citernes de farine destinée à Boulangerie A. Breton & Fils Limitée.
Restriction:
Cette clause du permis de la détentrice ne demeurera valide qu'en autant que la majorité des actions émises ayant droit de votre de Transport Samson Inc. et Boulangerie A. Breton & Fils Limitée soit détenue par Boulangerie Samson Inc.

Rôle Q-6426
1846-V-D-2
BÉLANGER, OSCAR
St-Côme-de-Kennebec
(Beauce) (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande d'ajouter à son permis le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat -
De St-Côme-de-Beauce aux frontières Québec–Etats-Unis, pour le transport de pain destiné à Lewiston, Maine, pour le compte de Boulangerie Doyon Inc.

Rôle Q-6427
308-V-D-1
LAURENT TRANSPORT ENRG.
(Jean-Charles Laurent)
262, avenue Royale
St-Féréol-les-Neiges
G0A 3R0 (Qué.)

Modification de permis:
Le requérant, détenteur du permis 308-V dont la clause *c* se lit ainsi:
c) Transport général longue distance - route restreinte - régulier -
c) De St-Féréol, Beaupré, Ste-Anne-de-Beaupré, Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer à Québec, et retour.
Demande que ladite clause soit modifiée pour qu'elle se lise à l'avenir ainsi:
c) Transport général - longue distance - route restreinte -
c) De St-Féréol, St-Joachim, Beaupré, Ste-Anne-de-Beaupré, Château-Richer, L'Ange-Gardien, Boischatel, aux municipalités du territoire de la Communauté Urbaine de Québec (annexe A de la Loi de la Communauté Urbaine de Québec), et de Bernières, Charny, St-Romuald, St-David, Lévis, Lauzon, et retour.

Rôle Q-6428
24707-V-D-1
TRANSPORT N.S.E.O. INC.
5, rue St-Vincent
St-Romuald-d'Etchemin
(Lévis) (Qué.)

Nouvelle demande:
La partie requérante demande le permis suivant:
Transport général - service local -
St-Romuald-d'Etchemin et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite ville.
Transport général - longue distance - rayon -
De St-Romuald-d'Etchemin à tous les endroits situés dans un rayon de trente (30) milles des limites de ladite ville, et retour.

Rôle Q-6429
2059-DYV-D-2
LES ÉQUIPEMENTS ST-PAUL LTÉE
320, rue Joly
Québec (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer la modification suivante:
Service 1:
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de commerce et de livraison au sens du code de la route de marque « Kenworth » « Hino » et de camions usagés: au public en général.
Service 2:
Location à long terme (plus d'un an) de véhicules de commerce et de livraison au sens du code de la route.

Rôle Q-6430
Q-503919-D-002
M. LÉO MURDOCK
180, Mgr de Laval
Chicoutimi-Nord (Qué.)

Le requérant qui s'est prévalu des dispositions de l'article 12.14, demande à la Commission des transports du Québec un permis de camionnage en vrac catégories région Artisan et pour la région 2.

Rôle Q-6431
14279-V-D-4
SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DE MARCHANDISES EN VRAC — SOMAVRAC INC.
2, rue des Forges
C.P. 294
Trois-Rivières (Qué.)
G9A 5G1

Modification de permis:
La requérante, Société de Manutention de Marchandises en Vrac — Somavrac Inc., détentrice du permis no 14279-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - citerne -
De Trois-Rivières à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles dudit endroit, pour le transport, par camion citerne, de silicate d'alumine «china clay» sous forme liquide, et retour avec marchandises refusées et/ou avariées.

Rôle Q-6432
1462-DY 2120-DYV-D1
MATTE AUTOMOBILES INC.
2595, St-Olivier
Trois-Rivières (Qué.)
Partie requérante

Nouvelle demande:
La partie requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer les services de location suivants:
Service 1:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons).
Service 2:
Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison.
Service 3:
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et station-wagons) exclusivement à ses propres clients en attendant la livraison d'un véhicule neuf ou durant les réparations d'un véhicule à 2595, rue St-Olivier, Trois-Rivières.
Service 4:
Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de commerce et de livraison, exclusivement à ses propres clients en attendant la livraison d'un véhicule neuf ou durant la réparation d'un véhicule à 2595, rue St-Olivier, Trois-Rivières.
Le tout à 2595, rue St-Olivier, Trois-Rivières.

Rôle Q-6433
24717-V-D-1
HYLOP INC.
73, Eastmain
Matagami
J0Y 2A0 (Qué.)
et
22499-V
LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC.
HUDSON BAY TRANSPORT INC.
C.P. 1390
Matagami
J0Y 2A0 (Qué.)

Demande de permis:
La requérante Hylop Inc. désire être autorisée à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques appartenant à Les Transports de la Baie d'Hudson Inc., selon les clauses *e* et *f* du permis no 22499-V de cette dernière. La compagnie Les Transports de la Baie d'Hudson Inc. demande également un permis de roulier correspondant.

Rôle Q-6434
24712-V-D-1
TRANSPORT ST-PAULIN INC.
ST-PAULIN TRANSPORT INC.
3050, Laflèche
St-Paulin (Maskinongé) (Qué.)

Demande de permis:
La requérante s'adresse à la Commission pour obtenir le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -
De St-Paulin à tous les endroits situés dans un rayon de 250 milles de cette localité, et retour, pour le transport de grain, corde à presse, engrais chimiques et tous produits fabriqués, distribués ou vendus par la meunerie Claude Bastien Inc.

Rôle Q-6435
8627-V-D-10
TRANSOL INC.
350, rue St-Roch
C.P. 1453
Québec
G1K 7G7 (Qué.)

Modification de permis:
La partie requérante désire être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte -
De Ste-Thérèse-de-Lisieux, Loretteville, St-Félix-du-Cap-Rouge, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, Notre-Dame-des-Laurentides, Lac-Saint-Charles, Val-Bélair, St-Augustin-de-Desmaures, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, Berniè-res, St-Rédempteur, St-Etienne, St-Nicolas, Ste-Hélène-de-Breakeyville, Charny, St-Jean-Chrysostome, St-Louis-de-Pintendre à Québec et retour.
Restriction:
Le détenteur ou la détentrice n'est pas autorisé(e) à donner un service de cueillette ou de livraison dans un rayon de cinq (5) milles de ses terminus de base mentionnés à la présente clause de son permis.

62657-o

V — Avis de décisions rendues:

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-632	31-10-75	3556-A-P-1 LES AUTOBUS ROLAND INC. Intimée-cédante 3675-A BRUNET & CLOUTIER INC. Intimée-cessionnaire	7742	11-10-75	M-11604	

La Commission:

Déclare amendée la décision MPV-537 en date du 21 juillet 1975, de façon à ce qu'au 2e paragraphe du dispsositif de ladite décision, après les mots «Classe: Autobus» il soit ajouté l'identification suivante: 3675-A

MPE-516	30-10-75	M-100030-P-1 THE NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOL BOARD. Intimée	7742	11-10-75	M-11665	

La Commission:

Annule, à toutes fins que de droit, la page 3 concernant le dispositif de la décision MPE-498, en date du 19 août 1975, de façon à ce que ladite page 3 se lise à l'avenir comme suit:

1. Accorde la demande de la requérante;

2. Décrète que North Island Regional School Board, 4335, boul. Notre-Dame, Chomedey, Laval, P.Q., est reconnue comme représentative de: Laval School Board et The Laurenvale School Board aux fins de pourvoir au transport des écoliers et ce, selon les dispositions de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre IX du règlement no 2 de la Commission.

MPT-9427	30-10-75	M-205589-P-1 DENIS HAMEL	7742	11-10-75	M-11701	

La Commission:

Annule, à toutes fins que de droit, le paragraphe 2, à la page 2, de la décision MPT-8753, du 14 avril 1975, de façon à ce que ledit paragraphe 2 se lise à l'avenir comme suit:

2. Autorise en faveur de Denis Hamel, 2280, 12e Avenue nord, Fleurimont, P.Q.

a) la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi, de catégorie «région» et de catégorie «ordinaire» sous le numéro M-205589-D-001, pour les région de Fleurimont no 053604-SD, d'Ascot Corner no 053606-SD et d'Ascot no 053601 CT;

b) la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi, de catégorie «région» et de catégorie «ordinaire» numéro M-205589-D-002, pour les régions de Fleurimont no 053604-SD et d'Ascot no 053601.

MCR-2208	04-11-75	COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 10229-V-P-1 WINDSOR TRANSPORT INC. Intimée	178	11-01-75	M-4627	

La Commission des transports du Québec déclare le présent «proprio motu» satisfait et décrète la fermeture sans plus de ce dossier.

MCS-1465	03-11-75	15267-V-P-1 MATANE GASPESIE TRANSPORT INC. Intimée	7438	27-09-75	M-10970	

La Commission:

Revise la décision QCS-501 datée du 6 février 1975 et modifie la page 2 et le quatrième paragraphe du dispositif à la page 15 de la décision en y substituant les mots «route restreinte» au lieu et place du mot «rayon» qui y apparaît.

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-1467	04-11-75	COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante 6793-V-D-4-D-5-P-7 BRAZEAU TRANSPORT INC. Intimée	9295	14-12-74	M-4249	

La Commission des transports du Québec:

Revise la décision MCR-1265 MCS-784 du 22 octobre 1975 et corrige ladite décision en y enlevant les termes «et / ou isothermes» dans la clause de droit additionnel apparaissant dans le dispositif de ladite décision, lequel droit additionnel est exposé au bas de la page 10 de cette décision.

MPV-631	30-10-75	1613-A SOUTHEASTERN TRAILWAYS INC. Bul. Off. no. 11, vol. 1 à l'item 105. Demande de permis		02-06-73	MR-4414	Désistement
MPV-633	03-11-75	2094-A-D-2 AUTOBUS FRANCOEUR Nouvelle demande	9627	28-12-74	M-4357	Rejetée
MPV-637	05-11-75	725-A-D-2 C. MONETTE & FILS LTEE Nouvelle demande	6327	07-09-75	M-2998	Rejetée
MPV-634	04-11-75	2492-A-D-1 RIVERSIDE BUS SERVICE REG'D Demande de permis	52	04-01-75	M-4442	Rejetée
MCR-2202	03-11-75	15785-V-D-2 GERALD MIRON Modification de clause	1172	01-02-75	M-5324	Accordée
MCR-2203	03-11-75	22021-V-D-2 R. LAVOIE TRUCKING INC. Droit additionnel	9312	14-12-74	M-4171	Accordée
MCR-2209-TF	05-11-75	30004-D-54-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	1741	22-02-75	M-6192	Accordée
MCR-2210-TF	05-11-75	30004-D-74-TF CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	2849	29-03-75	M-7012	Accordée
MCS-1472	04-11-75	11355-V-D-5 MAISLIN TRANSPORT LTD. Droit additionnel	9336	14-12-74	M-4317	Accordée
MCS-1473	04-11-75	24071-V-D-1 SOCIETE SANITAIRE LAVAL LTEE Requérant ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICE SANITAIRE INC. Intervenante Nouvelle demande	130	11-01-75	M-4522	

La Commission déclare la demande irrecevable.

QCR-1272	31-10-75	13190-V-D-1 TRANSPORT ST-JOSEPH (RAOUL LACASSE) Requérant-cédant TRANNSPORT ST-JOSEPH INC. Requérant-cessionnaire Transfert de permis		31-05-75	Q-3679	Rejetée
QCR-1273	31-10-75	1250-V-D-1 SERVICE DE LIVRAISON MONTREAL ENR. (PIERRE BEAULAC) & GINGRAS & ROBITAILLE, syndics à la faillite du SERVICE DE LIVRAISON MONTREAL ENR. Requérants-cédants		24-05-75	Q-3551	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
		24225-V MARC LAMONDE Requérant-cessionnaire Transfert de permis				
QCS-691	03-11-75	23414-V-D-2 DENIS TRANSPORT (1972) LTEE Nouvelle demande		04-01-75	Q-2674	Rejetée
QCS-692	03-11-75	23440-V-D-1 YVON MERCIER Nouvelle demande		05-07-75	Q-4139	Rejetée
QCV-4855	31-10-75	Q-504309-D-1 MENARD BROUSSEAU		24-05-75	Q-3597	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4856	31-10-75	Q-502918-D-2 GERARD LAPOINTE		05-04-75	Q-3244	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4857	31-10-75	Q-504495-D-1 EMBELLISSEMENT BAGOTVILLE ENRG.		10-05-75	Q-3499	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4858	31-10-75	Q-504538-D-1 NORMAND BOURDAGES		23-11-74	Q-2379	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4859	31-10-75	Q-504822-D-1 CHARLES JALBERT		01-03-75	Q-2986	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4860	31-10-75	Q-502841-D-1 GASTON CLOUTIER		12-10-74	Q-2083	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4861	31-10-75	Q-504400-D-1 EUDORE SENECHAL		22-03-75	Q-3157	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4862	31-10-75	Q-504495-D-2 EMBELLISSEMENT BAGOTVILLE ENRG.		10-05-75	Q-3500	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4863	31-10-75	Q-502719-D-1 JEAN-BERNARD SYNNETT		23-11-74	Q-2426	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4864	31-10-75	Q-504311-D-1 LEWIS COULOMBE		09-11-74	Q-2292	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4865	31-10-75	Q-504674-D-1 ROLAND GAGNON		07-12-74	Q-2541	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4866	31-10-75	Q-504674-D-2 ROLAND GAGNON		07-12-74	Q-2542	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4867	31-10-75	Q-504695-D-1 CLAUDE MENARD		23-11-74	Q-2409	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4868	03-11-75	Q-504750-D-1 LUCIEN TOUSIGNANT		04-01-75	Q-2646	Rejetée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-4869	03-11-75	Q-504660-D-1 LOUIS-GEORGES ROBERT		19-07-75	Q-4236	Rejetée
QCV-4870	03-11-75	Q-500003-D-1 LES ENTREPRISES RAYMOND BEDARD LTEE		26-07-75	Q-4283	Rejetée
QCV-4871	03-11-75	Q-504455-D-1 JACQUES BELANGER		08-03-75	Q-3035	La Commission rejette la demande de la partie requérante pour défaut de comparaître.
QCV-4873	03-11-75	Q-504397-D-2 J. A. SIMARD INC.		07-06-75	Q-3758	Rejetée
QCV-4874	03-11-75	Q-504531-D-3 L. & T. BOUCHARD INC.		10-05-75	Q-3496	Rejetée
QCV-4875	03-11-75	Q-504531-D-1 L. & T. BOUCHARD INC.		10-05-75	Q-3494	Rejetée
QCV-4876	03-11-75	Q-504397-D-1 J. A. SIMARD INC.		07-06-75	Q-3766	Rejetée
QCV-4877 (a QCV-4883 incl.	03-11-75	Demande pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac pour la région numéro 9 de catégorie « Artisan » RE:				Accordées
QCV-4877	03-11-75	Q-500547-D-001 CHARLES TREMBLAY		09-03-74	Q-0828	
QCV-4878	03-11-75	Q-501021-D-001 REMI TREMBLAY		23-11-74	Q-2376	
QCV-4879	03-11-75	Q-503208-D-001 ARNOLD GAGNON		04-10-75	Q-5873	
QCV-4880	03-11-75	Q-504068-D-001 ROBERT DECHAMPLAIN		04-10-75	Q-5894	
QCV-4881	03-11-75	Q-503972-D-001 J. ARTHUR MORNEAU		04-10-75	Q-5862	
QCV-4882	03-11-75	Q-501045-D-001 PIERRE POIRIER		07-12-74	Q-2545	
QCV-4883	03-11-75	Q-503788-D-001 ANDRE LESSARD Requérants		21-09-74	Q-1829	
MPV-629-TF	30-10-75	3448-A-D-1-TF JEAN-JACQUES CARBONNEAU Modification de tarif	6697	30-08-75	M-10300	Accordée
MPV-630-TF	30-10-75	2492-A-D-1-TF RIVERSIDE BUS SERVICE REG'D. Modification de tarif	7149	13-09-75	M-10763	Accordée
MPV-635-S	05-11-75	2038-A-D-3 M. MARCEL BESREST Demande de permis	7128	13-09-75	M-10481	Accordée
MPV-636-S	05-11-75	3587-A-D-3 SERVICE D'AUTOBUS UNIK Demande de permis	7127	13-09-75	M-10480	Accordée
MPV-638-S	05-11-75	3448-A-D-1 M. JEAN-JACQUES CARBONNEAU Demande de permis	7127	13-09-75	M-10478	Accordée
MPV-639-S	05-11-75	3006-A-D-3 MME CLAIRE THIBAULT Demande de permis	7131	13-09-75	M-10521	Accordée
MPV-640-S	05-11-75	2921-A-D-2 M. RONALD G. GREENE Demande de permis	7129	13-09-75	M-10483	Accordée
MPV-641-S	05-11-75	2988-A-D-3 M. JEAN MAUGER Demande de permis	7132	13-09-75	M-10523	Accordée
MPV-642-S	05-11-75	2094-A-D-3 AUTOBUS FRANCOEUR Demande de permis	7131	13-09-75	M-10522	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPV-643-S	05-11-75	2909-A-D-3 M. ROLAND LACHARITE Demande de permis	6699	30-08-75	M-10309	Accordée
MPV-644-S	05-11-75	3279-A-D-3 P. H. A. LAVIGNE TRANSPORT ENRG. Demande de permis	7128	13-09-75	M-10482	Accordée
MPV-645-S	05-11-75	3668-A-D-1 M. ARMAND ROBICHAUD Demande de permis	7141	13-09-75	M-10660	Accordée
MPT-9428	30-10-75	M-205186 PIERRE JODOIN Requérant-cédant M-206680 PAUL-EMILE ROUSSILLE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7140	13-09-75	M-10623	Accordée
MPT-9429	30-10-75	M-203674 YVON FORGET Requérant-cédant M-206679 RICHARD GOULET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7140	13-09-75	M-10621	Accordée
MPT-9430	30-10-75	M-205488 CONSTANTIN PYRGIANAKIS Requérant-cédant M-206681 NICK PARTHIMOS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7139	13-09-75	M-10620	Accordée
MPT-9431	30-10-75	M-202317-D-1 MAURICE DEROY Requérant-cédant M-200025-D-11 GILLES RICHARD Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6986	06-09-75	M-10452	Accordée
MPT-9432	30-10-75	M-202004-D-1 JACQUES RICHARD Requérant-cédant M-206672-D-1 YVON GAUDET Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6986	06-09-75	M-10451	Accordée
MPT-9433	30-10-75	M-201519-D-1 BURNO VINCENZO Requérant-cédant M-206542-D-3 GIUSEPPE MANNO Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6986	06-09-75	M-10450	Accordée
MPT-9434	31-10-75	M-205363-D-2 GERARD POISSANT Requérant-cédant M-203387-D-6 JEAN-GUY DORE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6986	06-09-75	M-10449	Accordée
MPT-9435	31-10-75	M-203679 YAACOV CRUDO Requérant-cédant M-205528-D-5 TAVANAIANFARD MORTEZA Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6985	06-09-75	M-10420	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MPT-9436	31-10-75	M-201023-D-1 MIKE FRAJBERG Requérant-cédant M-206668-D-1 GILLES DUGUAY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7124	13-09-75	M-10414	Accordée
MPT-9437	31-10-75	M-203609 ROGER GALARNEAU Requérant-cédant M-202682-D-3 PAUL EDDY FOURNIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7124	13-09-75	M-10413	Accordée
MPT-9438	31-10-75	M-206445 ROBERT FORTIN Demande de permis	4444	31-05-75	M-8633	Accordée
MPT-9439	31-10-75	M-206361-D-3 LIONEL BOUCHARD Demande de permis	4252	24-05-75	M-8555	Accordée
MPT-9440	31-10-75	M-205644-D-2 YVON MONTREUIL Demande de permis	4457	31-05-75	M-8714	Accordée
MPT-9441	31-10-75	M-206361-D-2 LIONEL BOUCHARD Demande de permis	4252	24-05-75	M-8554	Accordée
MPT-9442	31-10-75	M-206361-D-1 LIONEL BOUCHARD Demande de permis	4252	24-05-75	M-8553	Accordée
MPT-9443	31-10-75	M-204780-D-2 FAIDA BELANGER Demande de permis	4226	24-06-75	M-8442	Accordée
MPT-9444	31-10-75	M-206417 ROLAND ST-MARTIN Demande de permis	4218	24-05-75	M-8372	Accordée
MPT-9445	31-10-75	M-206397 ROBERT BLONDIN Demande de permis	4217	24-05-75	M-8366	Accordée
MPT-9446	04-11-75	M-203834 GASTON BOUTIN Requérant-cédant M-201699-D-4 CLARENCE BELLEFLEUR Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7438	27-09-75	M-10781	Accordée
MCR-2197-TF	29-10-75	30006-D-52-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	6697	30-08-75	M-10302	Accordée
MCR-2198-TF	29-10-75	30006-D-53-TF NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU ASS. Modification de tarif	6983	06-09-75	M-10399	Accordée
MCR-2199-TF	30-10-75	12470-V-D-1-TF SALABERRY CARTAGE LTD. Modification de tarif	6685	30-08-75	M-10148	Accordée
MCR-2200-TF	30-10-75	18088-V-D-2-TF GERARD M. PERREAULT INC. Modification de tarif	7149	13-09-75	M-10764	Accordée
MCR-2201	03-11-75	4881-V-D-1 CLAUDE BENOIT Droit additionnel	6704	30-08-75	M-10357	Accordée
MCR-2204	03-11-75	24121-V-D-2 HENRY FISET & SONS LIMITED Droit additionnel	5155	28-06-75	M-9039	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCR-2205	04-11-75	17943-V-D-2 VINCENT PELLETIER Droit additionnel	3613	03-05-75	M-7888	Désistement
MCR-2206	04-11-75	24208-V-D-1 LA LIGUE DES TAXIS DE ST-JEROME INC. Nouvelle demande	3605	03-05-75	M-7780	Rejetée
MCR-2207	04-11-75	9404-V-D-1 ETHIER & FRERES ENRG. Droit additionnel	7148	13-09-75	M-10758	Désistement
MCS-1461	30-10-75	20309-V-D-4 J. C. TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante J. C. TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	6990	06-09-75	M-10537	Accordée
MCS-1463 TF	30-10-75	40003-D-118-TF CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION Modification de tarif	7149	13-09-75	M-10761	Accordée
MCS-1464	31-10-75	24414-V-D-1 M. RAYMOND MONDOR Voitutier-remorqueur Nouvelle demande 15747-V M. ROBERT MONDOR Voiturier-roulier Demande de permis	6704	30-08-75	M-10356	Accordée
MCS-1466	03-11-75	10339-V-D-6 ST-JEROME EXPRESS LIMITEE Droit additionnel	6703	30-08-75	M-10354	Accordée
MCS-1468	04-11-75	8123-V-D-2 JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LTD. Modification de clause	7891	19-10-74	M-3411	Désistement
MCS-1469	04-11-75	24211-V-D-1 ASPIRATION SEPTIQUE L'ACADIE Nouvelle demande	7597	04-10-75	M-7928	Désistement
MCS-1470	04-11-75	23893-V-D-4 BERNARD BELL Voiturier-remorqueur Droit additionnel 19173-V PHILIP CHAPMAN CARTAGE LIMITED Voiturier-roulier Nouvelle demande	5448	12-07-75	M-9285	

La Commission:
1. Révoque, à toutes fins que de droit, la décision rendue le 25 août 1975 et non signifiée cause no 9285, dossier 23893-V-D-4.
2. Rejette la requête, et annule le permis spécial MS-1614.

MCS-1471	04-11-75	24388-V-D-1 WEST ISLAND LIMOUSINE SERVICE Nouvelle demande	7138	13-09-75	M-10605	Accordée
MCS-1477	04-11-75	12655-VM-D-4 BOWEN MOVING & STORAGE LIMITED Mise en cause ARTHUR THOMAS BOWEN Requérant-vendeur A. FLOYD BROWN JOSEPH F. KONECNY Requérant-acquéreurs Transfert d'actions	6328	16-08-75	M-9850	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCS-1474	04-11-75	12655-VM-D-1 BOWEN MOVING & STORAGE LIMITED Mise en cause MARY E. BOWEN, SR. Requérant-cessionnaire Transfert d'actions	6327	16-08-75	M-9847	Accordée
MCS-1475	04-11-75	12655-VM-D-2 BOWEN MOVING & STORAGE LIMITED Mise en cause MARY E. BOWEN, SR. Requérante-cédante MARTIN FRANCIS BOWEN ARTHUR THOMAS BOWEN Requérants-cessionnaires Transmission par décès	6327	16-08-75	M-9848	Accordée
MCS-1476	04-11-75	12655-VM-D-3 BOWEN MOVING & STORAGE LIMITED Mise en cause MARTIN FRANCIS BOWEN MARY ELIZABETH BOWEN Requérants-vendeurs ARTHUR THOMAS BOWEN Requérant-acquéreur Transfert d'actions	6327	16-08-75	M-9849	Accordée
MCV-5775	29-10-75	M-505200-D-1 BENOIT BLANCHET Requérant-cédant M-506675-D-1 LEON DEBLOIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6124	09-08-75	M-9651	Accordée
MCV-5776	29-10-75	M-500501-D-2 JEAN GUY CHEFF Requérant-cédant M-505831-D-2 MICHEL GAGNE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6126	09-08-75	M-9662	Accordée
MCV-5773	29-10-75	M-503630-D-1 GERARD GRENIER Requérant-cédant M-506538-D-1 ROSAIRE ROY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6119	09-08-75	M-9601	Accordée
MCV-5710	31-10-75	M-504772-D-1 JOHN FRASER Requérant-cédant M-505765-D-2 CLAUDE LAPLANTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5622	19-07-75	M-9400	Accordée
MCV-5779	08-09-75	M-502874-D-1 CHENETTE & LAGANIERE TRANSPORT ENRG. Requérant-cédant M-506507-D-1 GILLES BREAULT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5336	05-07-75	M-9190	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-5780	31-10-75	M-502424-D-1 JEAN-PAUL PELLETIER Requérant-cédant M-506017-D-2 DENIS GAUTHIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5349	05-07-75	M-9248	Accordée
MCV-5781	15-09-75	M-500180-D-2 ROSAIRE PELLETIER Requérant-cédant M-506543-D-1 ROMAN SALDAN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5614	19-07-75	M-9343	Accordée
MCV-5789	03-11-75	M-502270-D-2 ROBERT DUPUIS Requérant-cédant M-506760-D-1 JEAN-PAUL BRUN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6450	23-08-75	M-10048	Accordée
MCV-5790	04-09-75	M-503408-D-1 LUCIEN PRIMEAU Requérant-cédant M-506498-D-1 REGINALD VAILLANCOURT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5322	05-07-75	M-9129	Accordée
MCV-5793	04-11-75	M-505188-D-1 DONALD SEGUIN Requérant-cédant M-506706-D-1 LEO CESARI Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5786	26-07-75	M-9521	Accordée
MCV-5794	04-11-75	M-502257-D-1 REJEAN LABELLE Requérant-cédant M-506258-D-1 REJEAN LABELLE & FILS ENRG. Requérante-cessionnaire Transfert de permis	5785	26-07-75	M-9517	Accordée
MCV-5795	15-09-75	M-501027-D-5 RONALD THIBAULT Requérant-cédant M-506405-D-1 SERGE JACQUES Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5608	19-07-75	M-9310	Accordée
MCV-5796	04-11-75	M-503985-D-1 HERMENEGILDE LEMAY Requérant-cédant M-506475-D-1 CLAOVIS DESROSIERS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5157	28-06-75	M-9053	Accordée
MCV-5798	10-09-75	M-503783-D-1 ROSAIRE RABY Requérant-cédant M-506393-D-1 RENALD RABY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5351	05-07-75	M-9256	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-5799	05-11-75	M-502995-D-1 ROSAIRE GIROUX Requérant-cédant M-506696-D-1 CLAUDE REGIS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6131	09-08-75	M-9710	Accordée
MCV-5782	03-11-75	M-504127-D-2 ROBERT FILION Requérant-cédant M-506334-D-1 DANIEL PLOUFFE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5163	28-06-75	M-9097	Accordée
MCV-5784	03-11-75	M-502482-D-1 GEORGES ETIENNE ST-AMANT Requérant-cédant M-502458-D-2 ANDRE ETHIER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6132	09-08-75	M-9712	
La Commission déclare la requête irrecevable.						
MCV-5800	30-10-75	M-506564-D-1 B. & F. READY MIX LTEE Demande de permis	7603	04-10-75	M-11220	Accordée
MCV-5801	30-10-75	M-506564-D-4 B. & F. READY MIX LTEE Demande de permis	7604	04-10-75	M-11223	Accordée
MCV-5802	30-10-75	M-506840-D-1 MAURICE BEAUBIEN Demande de permis	7604	04-10-75	M-11229	Accordée
MCV-5803	30-10-75	M-506840-D-2 MAURICE BEAUBIEN Demande de permis	7604	04-10-75	M-11230	Accordée
MCV-5804	30-10-75	M-505479-D-3 JEAN ET BENOIT LANDRY ENRG. Demande de permis	7605	04-10-75	M-11236	Accordée
MCV-5805	30-10-75	M-501610-D-1 GERARD THIVIERGE Demande de permis	7625	04-10-75	M-11450	Accordée
MCV-5806	30-10-75	M-506838-D-1 RITA OLIVIER Demande de permis	7609	04-10-75	M-11305	Accordée
MCV-5807	30-10-75	M-506833-D-1 MAURICE BRUNETTE Demande de permis	7609	04-10-75	M-11304	Accordée
MCV-5808	30-10-75	M-506409-D-1 GERARD LEMIEUX Demande de permis	7607	04-10-75	M-11302	Accordée
MCV-5809	30-10-75	M-506210-D-1 ROGER MAHONEY Demande de permis	3750	10-05-75	M-8056	Accordée
MCV-5810	30-10-75	M-501756-D-2 GERALD HAMELIN Demande de permis	4249	24-05-75	M-8513	Accordée
MCV-5811	30-10-75	M-504921-D-1 BENOIT RODRIGUE Demande de permis	5626	19-07-75	M-9436	Accordée
MCV-5812	30-10-75	M-501435-D-1 PASCAL GIROUARD Requérant-vendeur M-506572-D-1 GAETAN GIROUARD Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	7445	27-09-75	M-10825	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
MCV-5813	30-10-75	M-502140-D-1 EMILE DORE Requérant-vendeur M-506152-D-2 JEAN GUY LORTIE Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	7445	27-09-75	M-10826	Accordée
MCV-5814	27-10-75	M-500650-D-1 ANDRE TROTTIER Requérant-vendeur M-505817-D-2 JACQUES BOULANGER Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	6450	23-08-75	M-10049	Accordée
MCV-5815	27-10-75	M-506230-D-1 RANDY McKENZIE Requérant-vendeur M-506816-D-1 MARCEL PELCHAT Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	7126	13-09-75	M-10512	Accordée
MCV-5816	30-10-75	M-504566-D-4 THREE BROTHERS TRANSPORT CO. Requérant-vendeur M-506786-D-2 DENIS HAMEL Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	7131	13-09-75	M-10518	Accordée
MCV-5817	30-10-75	M-504566-D-3 THREE BROTHERS TRANSPORT CO. Requérant-vendeur M-506786-D-1 DENIS HAMEL Requérant-acquéreur Transfert d'attestation	7130	13-09-75	M-10517	Accordée
MCV-5797	04-11-75	M-502019-D-1 REJEAN LEBLANC Requérant-cédant M-505574-D-2 MICHEL ASSELIN Requérant-cessionnaire Transfert de permis	5939	02-08-75	M-9566	Accordée
MCV-5842	05-11-75	M-505166-D-1 AUTEUIL AUTO INC. Demande de permis	5160	28-06-75	M-9074	Désistement
ML-739	04-11-75	1437-DY 2084-DYV SAINT CONSTANT AUTO LTEE Demande de permis	7131	13-09-75	M-10519	Accordée
ML-740	04-11-75	9011-V-D-2 VERDUN TRUCKING CO. LTD Droit additionnel	7144	13-09-75	M-10691	Accordée
ML-741	04-11-75	271-DYV-D-1 ALAN CUNNINGHAM & WALTER FURZE Changement d'adresse	7142	13-09-75	M-10675	Accordée
ML-742	04-11-75	913-DY-D-2 SUD LOCATION INC. Demande de permis	6985	06-09-75	M-10421	Désistement
ML-743	04-11-75	1440-DY 2088-DYV-D-1 DESLOCO INC. Nouvelle demande	7147	13-09-75	M-10754	Accordée
ML-744	04-11-75	1419-DY-D-1 LES LOCATIONS MURRAY HILL LTEE Nouvelle demande	7145	13-09-75	M-10723	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2624	31-10-75	Q-202071-D-2 LUCIEN VALLEE Requérant-cédant Q-202256 MME CELINE B. LAFRANCE Requérante-cessionnaire Transfert de permis	7308	20-09-75	Q-5721	Accordée
QPT-2626	31-10-75	Q-200971-D-006 TAXI DU PARC ENRG. (RENE MATHIEU) Requérant-cédant Q-202259 MLLE DENISE PETERS Requérante-cessionnaire Transfert de permis	7308	20-09-75	Q-5720	Accordée
QPT-2627	31-10-75	Q-200971-D-7 TAXI DU PARC ENRG. (RENE MATHIEU) Requérant-cédant Q-202258 YVES GALARNEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7308	20-09-75	Q-5719	Accordée
QPT-2628	31-10-75	Q-200914-D-3 OSCAR PARENT Requérant-cédant Q-202257 JEAN-PAUL POULIOT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7308	20-09-75	Q-5718	Accordée
QPT-2629	31-10-75	Q-200321-D-6 CONRAD LEVESQUE Requérant-cédant Q-202260 JEAN-NOEL GAGNON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7316	20-09-75	Q-5787	Accordée
QPT-2636	05-11-75	Q-202047 ARTHUR FORTIN Demande de permis de propriétaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Joseph-de-Beauce Paroisse.	7302	20-09-75	Q-5670	Accordée
QCR-1271	31-10-75	6810-V-D-1 TRANSPORT COURTOIS INC. Service additionnel	7304	20-09-75	Q-5689	Accordée
QCR-1274	05-11-75	760-V-D-7 NIL GIRARD TRANSPORT LTEE Modification de clause	7580	04-10-75	Q-5833	Accordée
QCR-1275	06-11-75	3396-V-D-2 ALCIDE TREMBLAY Requérant-cédant MARC VACHON Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7318	20-09-75	Q-5792	Accordée
QCR-1276	06-11-75	69-V-D-3 BOURRET TRANSPORT LTEE Service additionnel	3778	10-05-75	Q-3515	Accordée
QCR-1277	06-11-75	24175-V-D-2 EXPRESS A & F BAILLARGEON QUEBEC INC. *A & F BAILLARGEON EXPRESS QUEBEC INC.* Service additionnel	7310	20-09-75	Q-5729	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1278	06-11-75	12644-V-D-2 DENIS LAPRISE Modification de permis	7581	04-10-75	Q-5837	Accordée
QCR-1279	06-11-75	24433-V-D-1 NEILSON FREIGHTWAYS INC. Nouvelle demande	7580	04-10-75	Q-5832	Accordée
QCS-690	30-10-75	4218-V-D-1 MARCEL DROUIN Service additionnel	7282	20-09-75	Q-5480	Accordée
QCS-693	05-11-75	24230-V-D-1 BERTRAND GAGNON Voiturier-remorqueur 4724-V MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) Voiturier-roulier	4254	24-05-75	Q-3549	Accordée
QCS-694	05-11-75	10794-V-D-4 G. COURCHESNE TRANSPORT INC. Modification de permis	5444	12-07-75	Q-4179	Accordée
QCV-4884	05-11-75	Q-503151-D-001 MARCELLIN TREMBLAY Requérant-cédant Q-505243-D-001 PAUL-ARTHUR DESROSIERS Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6658	20-08-75	Q-4841	Accordée
QCV-4885	05-11-75	Q-503297-D-001 NORMAND FOURNIER	6666	30-08-75	Q-4929	Désistement
QCV-4886	05-11-75	Q-502658-D-002 BERNARD BOUDREAU	7286	20-09-75	Q-5505	Désistement
QCV-4887	05-11-75	Q-503070-D-001 JEAN-PAUL GENEST Requérant-cédant Q-505092-D-001 GAETAN GENEST Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4673	07-06-75	Q-3890	

La Commission:
1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 10 juillet 1975;
2. rejette la requête.

QCV-4888	05-11-75	Q-501699-D-001 JEAN-MARIE LAMOTHE Requérant-cédant Q-505100-D-001 ANDRE BOUCHER Requérant-cessionnaire Transfert de permis	4678	07-06-75	Q-3934	

La Commission:
1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 15 juillet 1975;
2. rejette la requête.

QCV-4889	05-11-75	Q-500556-D-001 BERTRAND GAGNON Changement de région	7282	20-09-75	Q-5477	Accordée
QL-319	05-11-75	287-DY & 37-DYV-D-3 CHICOUTIMI DRIVE YOURSELF REG'D. Changement d'adresse	7309	20-09-75	Q-5726	Accordée
QL-320	06-11-75	750-DYV-D-1 LOGISTEC CORPORATION Nouvelle demande	4650	07-06-75	Q-3672	Accordée telle qu'amendée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
MS-1862-TF	17438-V-S-1-TF MRS-2242 MONTREAL OIL CARRIERS INC.	Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du règlement no 2. Accordée.	Du 24 octobre 1975 au 22 avril 1976.
MS-1870-TF	10934-V-S-1-TF MRS-2241 PROVINCIAL OIL CARRIERS CO. LTD.	Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du règlement no 2. Accordée.	Du 24 octobre 1975 au 22 avril 1976.
MS-1871	176-DYV 646-DY-S-2 MRS-2233 POPULAR AUTO SALES & SERVICES LTD.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 1, 2, 3 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1872	M-504688-A-001 MRS-2008 NOEL SEGUIN	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 10, 11, 12, 14 juin 1975. Rejetée.	
MS-1873	24637-V-S-1 MRS-2243 CAMIONNAGE BRIAN ENRG.	Demande parue dans le journal « La Presse » les 24, 25, 26 septembre 1975. Rejetée.	
MS-1877	2823-A-S-3 MRS-2245 URBAIN & CHARTRAND INC.	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9, 10 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1878	24496-V-S-2 MRS-2237 AMTRUCK REG'D.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 30 septembre 1975, 1, 2 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1874	14891-V-S-2 MRS-2251 GAETAN CHARTRAND	Demande parue dans le journal « La Presse » les 1, 2, 3 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1875	725-A-S-2 MRS-2248 C. MONETTE & FILS LIMITEE	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 16, 17, 18 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1876-S	3687-A-S-1 MRS-2244 CLAUDE RABEAU	Demande parue dans le journal « Le Jour » les 10, 11, 12 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1879-TF	12353-V-S-4-TF MRS-2239 E. T. TANK LINES LTD.	Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du règlement no 2. Accordée.	Du 24 octobre 1975 au 22 avril 1976.
MS-1880	24661-V-S-1 MRS-2250 TRANSPORT NALACO LTEE	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 7, 8, 9 octobre 1975. Accordée.	Du 27 octobre 1975 au 26 octobre 1976 ou décision finale.
MS-1881-S	3161-A-S-1 MRS-2238 MR. MOE HERMAN	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 14, 15, 16 octobre 1975. Accordée.	Du 23 octobre 1975 au 30 juin 1976.
MS-1882	21347-V-S-2 MRS-2215 ROBERT TRANSPORT (QUEBEC) LTEE	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 24, 25, 26 septembre 1975. Accordée.	Du 29 octobre 1975 au 1er octobre 1976 ou décision finale.
MS-1883-S	3046-A-S-12 MRS-2247 LAURENTIEN AUTOBUS ENRG.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 15, 16, 17 octobre 1975. Accordée.	Pour la période scolaire 1975 et 1976.
MS-1884	30004-S-12-TF MRS-2240 CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.	Modification de tarif en vertu de l'article 2.64 du règlement no 2. Accordée.	Du 3 novembre 1975 au 2 mai 1976.
MS-1888	1453-DY 2109-DYV-S-1 MRS-2236 LOCATION CARILLON INC.	Demande parue dans le journal « Le Jour » les 7, 8, 9 octobre 1975. Accordée.	Du 23 octobre 1975 au 22 octobre 1976 ou décision finale.
MS-1885	24654-V-S-1 MRS-2265 HUTTON TRANSPORT LIMITED	Demande parue dans le « Journal de Montréal » les 3, 4, 5 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1886	24652-V-S-1 MRS-2266 JEAN CUSTEAU	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 2, 3, 4 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1887	2114-DYV-S-1 MRS-2263 DIBBLEE CONSTRUCTION COMPANY LIMITED.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 14, 15, 16 octobre 1975. Rejetée.	
MS-1889-P	2121-A-S-3-H MRS-2213 AUTOBUS ROBERT LTEE.	Demande parue dans le journal « Le Devoir » les 1, 2, 3 octobre 1975. Accordée.	Du 10 octobre 1975 au 10 janvier 1976.
QS-1419	00009-S-1 Cause: QRS-1454 VILLE DE TROIS-RIVIERES	Demande parue dans le journal « Le Nouvelliste » les 24, 25 et 26 septembre 1975. Accordée.	Du 30 octobre 1975 au 30 avril 1976.
QS-1420	19296-V-S-7 Cause: QRS-1476 BEL-MONT TRANSIT INC.	Demande parue dans le « Journal de Québec » les 10, 11 et 14 octobre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 19 octobre 1976, ou jusqu'à décision finale de la Commission, quel qu'en soit le premier événement.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1421-S	3685-A-S-1 Cause: QRS-1464 RENE GREGOIRE	Demande parue dans le journal « La Tribune » les 28, 29 et 30 août 1975. Accordée.	Valide d'octobre 1975 au 27 juin 1976.
QS-1422	24230-V-S-3 Cause: QRS-1420 BERTRAND GAGNON Voiturier-remorqueur 22499-V LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON INC. *HUDSON BAY TRANSPORT INC.* Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 11, 12 et 13 septembre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 17 juillet 1976, ou jusqu'à décision finale de la Commission, suivant l'éventualité qui se présentera la première.
QS-1423	Q-501558-ADD-2 Cause: Q-1103 FLORENT FOURNIER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11 juin 1975; 2. rejette la requête.	
QS-1424	Q-501492-ADD-2 Cause: 1226 IRENEE RICHARD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 8, 9 et 10 juillet 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 23-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1425	Q-501556-ADD-1 Cause: QRS-1198 JEAN-GUY CLOUTIER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » le 30 juin et les 1er, 2 et 3 juillet 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 14-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1426	Q-502801-ADD-002 Cause: QRS-1216 RODOLPHE MICHAUD	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 7, 8 et 9 juillet 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 17-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1427	Q-503085-ADD-001 Cause: QRS-1237 REAL GAUTHIER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 17, 18 et 19 juillet 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 28-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1428	Q-500742-ADD-2 Cause: Q-1109 FRANCIS TREMBLAY	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1429	Q-500634-ADD-1 Cause: QRS-1184 ALPHONSE GAGNE	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 16, 17 et 18 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 07-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1430	Q-503514-ADD-2 Cause: Q-1096 JACQUES BOUCHER	Demande parue dans le journal « Montréal-Matin » les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1431	Q-501717-ADD-2 Cause: Q-1093 RONALDO BOUCHARD	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1432	Q-501713-ADD-2 Cause: Q-1094 PAUL BERTHIER GAGNON	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1433	Q-502838-ADD-2 Cause: Q-1157 JEAN-PAUL TREMBLAY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 02-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1434	Q-501810-ADD-3 Cause: Q-1095 ALPHONSE-GUY BELANGER	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1435	Q-500498-ADD-2 Cause Q-1091 ALDERIC TREMBLAY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1436	Q-500541-ADD-2 Cause: Q-1102 ROGER MAINGUY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1437	Q-502671-ADD-1 Cause: Q-1061 CLERMONT LEVASSEUR	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 8, 9 et 10 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 03-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1438	Q-500621-ADD-2 Cause: Q-1104 REGIS MICHAUD	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1439-S	3194-A-S-2 Cause: QRS-1492 TRANSPORT M. JUNEAU INC. Requérante 32-A LES AUTOBUS RIVE NORD LTEE Opposante (requérante en vertu de l'article 19.08 du règlement 19).	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 18, 20 et 21 octobre 1975. La Commission: 1. rejette la requête de la partie-requérante, Transport M. Juneau Inc. 2. autorise en faveur de Les Autobus Rive-Nord Ltée la délivrance du permis spécial demandé par la requérante.	Valide jusqu'au 11 avril 1976 inclusivement.
QS-1440	Q-500626-ADD-2 Cause: QRS-1217 PAUL-EMILE EMOND	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 7, 8 et 9 juillet 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 17-07-75; 2. rejette la requête.	

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1441	Q-500539-ADD-2 Cause: QRS-1180 CHARLES ROY	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 07-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1442	Q-500606-ADD-001 Cause: QRS-1178 CLEMENT GAGNE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 16, 17 et 18 juin 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 07-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1443	Q-500615-ADD-001 Cause: QRS-1175 CLAUDE MIGNEAULT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 16, 17 et 18 juin 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 07-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1444	Q-500613-ADD-002 Cause: QRS-1158 JEAN-GUY THIBAULT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 02-07-75; 2. rejette la requête.	
QS-1445	Q-500637-ADD-002 Cause: Q-1129 WILFRID ST-PIERRE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 17-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1446	Q-500616-ADD-002 Cause: Q-1128 REAL ROUSSEAU	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 17-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1447	Q-501495-ADD-2 Cause: QRS-1125 BELONNIE MALENFANT	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 17-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1448	Q-501555-ADD-002 Cause: QRS-1127 AMEDEE HERVE BERNARD	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 17-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1449	Q-501552-ADD-002 Cause: Q-1111 YVON DESCHENES	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1450	Q-500612-ADD-003 Cause: QRS-1110 LAURIER ST-PIERRE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1451	Q-500643-ADD-003 Cause: QRS-1108 GHISLAIN OUELLET	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1452	Q-501382-ADD-003 Cause: QRS-1107 RAYMOND DIONNE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1453	Q-503249-ADD-002 Cause: QRS-1106 MARC VILLENEUVE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1454	Q-501741-ADD-003 Cause: QRS-1098 CAMILLE COTE	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 26, 27 et 28 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1455	Q-501439-ADD-002 Cause: QRS-1097 BERTRAND BEAULIEU	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1456	Q-500645-ADD-002 Cause: QRS-1092 NIL ROUSSEAU	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 22, 23 et 24 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 11-06-75; 2. rejette la requête.	
QS-1457	Q-502281-ADD-1 Cause: QRS-1031 P. BOIVIN & FILS INC.	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 8, 9 et 10 mai 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 28-05-75; 2. rejette la requête.	
QS-1458	3031-A-S-1 Cause: QRS-1494 AUTUBUS GERARD JUNEAU INC.	Demande parue dans le journal «Le Nouvelliste» les 24, 25 et 27 octobre 1975. Rejetée.	
QS-1459	Q-504547-ADD-001 Cause: AQRS-1501 GUY LARIVIERE	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 15, 16 et 17 octobre 1975. Rejetée.	
QS-1460	Q-500225-ADD-001 Cause: QRS-1502 ADRIEN VEILLEUX	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 28, 29 et 30 juillet 1975. Rejetée.	
QS-1461	23055-V-S-4 Cause: QRS-1477 RENE COUTURE Voiturier-remorqueur 4561-V CABANO TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	Demande parue dans le journal «Le Devoir» les 9, 10 et 11 octobre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 19 octobre 1976, ou jusqu'à décision finale de la Commission, quel qu'en soit le premier événement.
QS-1462	Q-502217-ADD-001 Cause: QRS-1503 JEAN-CHARLES VOYER	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 25, 27 et 28 octobre 1975. Accordée.	Pour une période de 270 jours à compter de la date de la présente décision.
QS-1463	Q-502217-ADD-002 Cause: QRS-1504 JEAN-CHARLES VOYER	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 25, 27 et 28 octobre 1975. Accordée.	Pour une période de 270 jours à compter de la date de la présente décision.
QS-1464	Q-502217-ADD-003 Cause: QRS-1505 JEAN-CHARLES VOYER	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 25, 27 et 28 octobre 1975. Accordée.	Pour une période de 270 jours à compter de la date de la présente décision.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1465	3686-A-S-2 Cause: QRS-1495 COMMISSION DES SPORTS ET DES LOISIRS DE DONNACONA INC.	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 27, 28 et 29 octobre 1975. Rejetée.	
QS-1466	14383-V-S-2 Cause: QRS-1499 TRANSPORT PAUL LESSARD INC.	Demande parue dans le «Journal de Montréal» les 21, 22 et 23 octobre 1975. Accordée.	Valide jusqu'au 15 octobre 1976.
QS-1467	24705-V-S-1 Cause: QRS-1498 HENRI ROY Voiturier-remorqueur 4221-V VICTOR TRANSPORT LTEE Voiturier-roulier	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 20, 21 et 22 octobre 1975 ainsi que les 25, 27 et 28 octobre 1975. Accordée.	Valide jusqu'au 4 août 1976.

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT NO 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
MPN-401	28-10-75	24692-V-PN-1 VON TRUCKING INC.	M-12531	Accordée	28-10-75
MPN-402	28-10-75	24679-V-PN-1 MICHAEL J. STEVANOV	M-12530	Accordée	28-10-75
MPN-403	28-10-75	24515-V-PN-1 SNOW-MART TRUCKING SERVICE	M-12529	Accordée	28-10-75
MPN-404	30-10-75	24709-V-PN-1 KARL O. MURPHEY	M-12677	Accordée	30-10-75
MPN-405	30-10-75	24706-V-PN-1 SPRINGDALE AUTO SALES	M-12676	Accordée	30-10-75
MPN-406	30-10-75	24706-V-PN-2 SPRINGDALE AUTO SALES	M-12676	Accordée	30-10-75
MPN-407	30-10-75	24706-V-PN-3 SPRINGDALE AUTO SALES	M-12676	Accordée	30-10-75
MPN-408	30-10-75	24706-V-PN-4 SPRINGDALE AUTO SALES	M-12676	Accordée	30-10-75
MPN-409	30-10-75	22414-V-PN-1 JEAN-MARIE PITRE	M-12678	Accordée	30-10-75
MPN-410	22-10-75	24668-V-PN-2 MILTON C. COPELAND	M-12458	Accordée	22-10-75
MPN-411	30-10-75	24713-V-PN-1 C & H TRANSPORTATION INC.	M-12713	Accordée	30-10-75
MPN-412	03-11-75	24715-V-PN-1 PARKLINE TRUCKING CO.	M-12748	Accordée	03-11-75

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
MCV-5774	24-10-75	M-505359-D-2 STANLEY ASHTON Demande de permis	Artisan	6	M-12226	
La Commission révoque à toutes fins que de droit l'attestation portant le no M-505359-D-2 pour la région 6.						
MCV-5777	24-10-75	M-500681-D-1 BERNARD BRISEBOIS Demande de permis	Artisan	10	M-11430	
La Commission révoque à toutes fins que de droit l'attestation portant le no M-500681-D-1 pour la région 10.						

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
MCV-5778	24-10-75	M-503105-D-3 FRANÇOIS GODIER Demande de permis	Artisan	10	M-11612	
La Commission révoque à toutes fins que de droit l'attestation portant le no M-503105-D-3 pour la région 10.						
MCV-5783	24-10-75	M-506612-D-14 TRANSPORT LEO ST-PIERRE LIMITEE Demande de permis	Entrepreneur	7	M-10751	
La Commission révoque la requête portant le numéro de dossier M-506612-D-14.						
MCV-5785	29-10-75	M-504607-D-6 LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12234	
La Commission révoque à toutes fins que de droit la requête portant le no M-504607-D-6 pour la région 6.						
MCV-5786	29-10-75	M-504607-D-7 LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12233	
La Commission révoque à toutes fins que de droit la requête portant le no M-504607-D-7 pour la région 6.						
MCV-5787	29-10-75	M-504607-D-10 LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12232	
La Commission révoque à toutes fins que de droit la requête portant le no M-504607-D-10 pour la région 6.						
MCV-5788	28-10-75	M-504607-D-8 LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12230	
La Commission révoque à tous fins que de droit la requête portant le no 504607-D-8 pour la région 6.						
MCV-5791	28-10-75	M-504607-D-9 LES ENTREPRENEURS CHOMEDEY INC. Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12231	
La Commission révoque à toutes fins que de droit la requête portant le no M-504607-D-9 pour la région 6.						
MCV-5792	24-10-75	M-506612-D-15 TRANSPORT LEO ST-PIERRE LIMITEE Demande de permis	Entrepreneur	7	M-10752	
La Commission révoque la requête portant le numéro de dossier M-506612-D-15 en date du 18 juin 1975.						
MCV-2141	10-07-74	M-503783-D-1 ROSAIRE RABY Demande de permis	Artisan	6	MV-2041	Accordée
MCV-4725	08-04-75	M-505200-D-1 BENOIT BLANCHETTE Demande de permis	Artisan	5	M-8187	Accordée
MCV-2856	22-07-74	M-500501-D-2 JEAN-GUY CHEFF Demande de permis	Artisan	10	M-2756	Accordée
MCV-3844	04-11-74	M-502019-D-1 REJEAN LEBLANC Demande de permis	Entrepreneur	6	M-4020	Accordée
MCV-4484	26-02-75	M-500180-D-2 ROSAIRE PELLETIER Demande de permis	Entrepreneur	6	M-7070	Accordée

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
MCV-1753	04-07-74	M-502424-D-1 JEAN-PAUL PELLETIER Demande de permis	Artisan	6	MV-1653	Accordée
MCV-2208	11-07-74	M-504772-D-1 JOHN FRASER Demande de permis	Artisan	6	MV-2108	Accordée
MCV-5818	30-10-75	M-502234-D-1 CHABOT & FRERES ENRG. Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12474	Accordée
MCV-5819	30-10-75	M-500054-D-2 MME AURELE LARAMEE Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12475	Accordée
MCV-5820	30-10-75	M-500362-D-1 RAYMOND PETITCLERC Demande de permis	Artisan	8	M-12476	Accordée
MCV-5821	30-10-75	M-501817-D-1 ARMAND ROUTHIER Demande de permis	Artisan	5	M-12477	Accordée
MCV-5822	30-10-75	M-502885-D-1 ROLAND FONTAINE Demande de permis	Entrepreneur	5	M-12478	Accordée
MCV-5823	30-10-75	M-505495-D-1 LUCIEN BRASSARD Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12479	Accordée
MCV-5824	30-10-75	M-501331-D-2 BERTRAND LEFEBVRE Demande de permis	Artisan	6	M-12541	Accordée
MCV-5825	30-10-75	M-504965-D-1 JEAN-GUY BERGERON Demande de permis	Entrepreneur	8	M-12480	Accordée
MCV-5826	30-10-75	M-501290-D-1 JULIEN LAPOINTE Demande de permis	Entrepreneur	8	M-12481	Accordée
MCV-5827	30-10-75	M-503585-D-1 HUBERT MEILLEUR Demande de permis	Artisan	6	M-12482	Accordée
MCV-5828	30-10-75	M-502281-D-1 HERVE DUPRAS Demande de permis	Artisan	6	M-12483	Accordée
MCV-5829	30-10-75	M-501208-D-1 K.S. CONLEY Demande de permis	Artisan	6	M-12484	Accordée
MCV-5830	30-10-75	M-503035-D-1 LIONEL PERRON Demande de permis	Artisan	8	M-12485	Accordée
MCV-5831	30-10-75	M-500480-D-1 LOUIS-GEORGES ROY Demande de permis	Artisan	10	M-12547	Accordée
MCV-5832	30-10-75	M-501455-D-1 ROBERT BENOIT Demande de permis	Entrepreneur	10	M-12546	Accordée
MCV-5833	03-11-75	M-503223-D-1 FRANK DIORIO Demande de permis	Entrepreneur	10	M-12545	Accordée
MCV-5834	30-10-75	M-504812-D-1 RENATO PRIOLO Demande de permis	Entrepreneur	10	M-12544	Accordée
MCV-5835	30-10-75	M-500952-D-1 GEORGES RUPCHAN Demande de permis	Artisan	10	M-12543	Accordée
MCV-5836	30-10-75	M-504618-D-1 RENE BIBEAU Demande de permis	Entrepreneur	10	M-12542	Accordée
MCV-5837	30-10-75	M-502328-D-3 REJEAN PERREAULT Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12540	Accordée

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
MCV-5838	30-10-75	M-500054-D-1 MME AURELE LARAMEE Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12539	Accordée
MCV-5839	30-10-75	M-502301-D-1 ALBAN CLEMENT Demande de permis	Artisan	6	M-12538	Accordée
MCV-5840	30-10-75	M-502880-D-1 MARCEL GAUTHIER Demande de permis	Entrepreneur	6	M-12537	Accordée
MCV-5841	30-10-75	M-503413-D-1 MICHAEL DINNIGAN Demande de permis	Artisan	6	M-12536	Accordée
QCV-4845	30-10-75	Q-502714-D-1 VINCENT BOUCHARD	Entrepreneur	2	Q-5680	Accordée
QCV-4846	30-10-75	Q-502556-D-001 ROMEO TREPANIER	Artisan	4	QV-1621	Accordée
QCV-4847	30-10-75	Q-500092-D-6 EMILE-HENRI TREMBLAY	Entrepreneur	9	Q-5460	Accordée
QCV-4848	31-10-75	Q-502975-D-3 VALMORE SIMARD	Entrepreneur	2	Q-4770	Accordée
QCV-4849	31-10-75	Q-503182-D-1 DENIS GAUTHIER	Entrepreneur	2	QV-4431	Accordée
QCV-4850	31-10-75	Q-500175-D-4 LUCIPPE LANDRY	Entrepreneur	3	Q-5748	Accordée
QCV-4851	31-10-75	Q-502734-D-1 GASTON POTVIN LTEE	Entrepreneur	2	Q-4670	Accordée
QCV-4852	31-10-75	Q-502991-D-1 LAURENT TREMBLAY	Entrepreneur	2	Q-4757	Accordée
QCV-4853	31-10-75	Q-503013-D-1 LES ENTREPRISES P. GIRARD LTEE	Entrepreneur	2	Q-4690	Accordée
QCV-4854	31-10-75	Q-500474-D-2 GILLES ARSENAULT	Entrepreneur	1	Q-5801	Accordée
QCV-4872	04-11-75	Q-504097-D-1 ROCK HARVEY	Entrepreneur	2	Q-4915	Accordée
QCV-4890	05-11-75	Q-503483-D-1 AQUILAS GOBEIL	Entrepreneur	2	Q-4764	Accordée
QCV-4891	05-11-75	Q-504242-D-1 DANIEL GUY INC.	Entrepreneur	2	Q-4761	Accordée
QCV-4892	05-11-75	Q-503582-D-2 JOS MENARD & FILS LTEE	Entrepreneur	2	Q-4763	Accordée
QCV-4893	05-11-75	Q-504022-D-1 LORENZO ROUSSEAU	Entrepreneur	2	Q-4758	Accordée
QCV-4894	05-11-75	Q-503887-D-1 DANIEL POTVIN	Entrepreneur	2	Q-4755	Accordée
QCV-4895	05-11-75	Q-503601-D-2 ADRIEN BOUDREAULT	Entrepreneur	2	Q-4641	Accordée
QCV-4896	05-11-75	Q-504414-D-2 PAUL CLAUDE	Entrepreneur	2	Q-5668	Accordée
QCV-4897	05-11-75	Q-500200-D-1 GHISLAIN GILBERT	Artisan	3	Q-5675	Accordée
QCV-4898	05-11-75	Q-500208-D-1 AURELIEN ROY	Artisan	3	Q-4495	Accordée
QCV-4899	05-11-75	Q-500846-D-1 ROLAND HUOT	Artisan	3	Q-4488	Accordée
QCV-4900	05-11-75	Q-500182-D-1 EDDY DELISLE	Entrepreneur	3	Q-4485	Accordée
QCV-4901	05-11-75	Q-500401-D-1 LUC SEVIGNY	Artisan	3	Q-5747	Accordée
QCV-4902	05-11-75	Q-503944-D-1 LUCIEN LAROUCHE	Artisan	2	Q-4795	Accordée
QCV-4903	05-11-75	Q-503582-D-5 JOS MENARD & FILS LTEE	Entrepreneur	2	Q-4765	Accordée
QCV-4904	05-11-75	Q-504213-D-1 FRAMCO INC.	Entrepreneur	2	Q-4766	Accordée

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
QCV-4905	05-11-75	Q-503907-D-1 LEO BOLDUC	Entrepreneur	2	Q-4796	Accordée
QCV-4906	05-11-75	Q-504264-D-7 TRANSPORT DARVEAU INC.	Entrepreneur	2	Q-4812	Accordée

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT PAR VEHICULE-TAXI

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
QPT-2630	05-11-75	Q-202028-D-1 TAXI GAGNON (1965) INC.	Ordinaire	Secteur fermé de Fermont	QT-2431	Accordée
QPT-2631	05-11-75	Q-202028-D-2 TAXI GAGNON (1965) INC.	Ordinaire	Secteur fermé de Fermont	QT-2432	Accordée
QPT-2632	05-11-75	Q-202028-D-3 TAXI GAGNON (1965) INC.	Ordinaire	Secteur fermé de Fermont	QT-2433	Accordée
QPT-2633	05-11-75	Q-202028-D-4 TAXI GAGNON (1965) INC.	Ordinaire	Secteur fermé de Fermont	QT-2434	Accordée
QPT-2634	05-11-75	Q-202028-D-5 TAXI GAGNON (1965) INC.	Ordinaire	Secteur fermé de Fermont	QT-2435	Accordée
QPT-2635	05-11-75	Q-202028-D-6 TAXI GAGNON (1965) INC.	Ordinaire	Secteur fermé de Fermont	QT-2436	Accordée

DECISIONS DE LA COMMISSION «PROPRIO MOTU»

No	Date	Requérants	G.O.Q.		Cause	Décisions
			page	date		
QCR-1283	10-11-75	10-V-P-5 GUILBAULT TRANSPORT INC. Intimée	8101	25-10-75	Q-6219	

La Commission revise la décision QCR-1180 de façon à ce que la clause *u* du permis no 10-V se lise à l'avenir comme suit:

u) Transport général - longue distance - route -

De Berthier à Montréal, et retour.

En donnant le service autorisé par la clause *u* de son permis, la détentrice est autorisée à utiliser alternativement les routes nos 2 et 3, pour le transport de marchandises destinées à Berthier, Sorel et aux Iles-de-Berthier ou en provenant.

QCS-695	10-11-75	24003-V-P-1 BEL-MONT EXPRESS INC. Voiturier-remorqueur BEL-MONT TRANSIT INC. Voiturier-roulier	8101	25-10-75	Q-6220	

La Commission modifie les permis connexes autorisés par sa décision QCS-473 pour qu'ils se lisent:

Transport par remorquage - contrat -

Bel-Mont Express Inc. / Express Bel-Mont Inc. est autorisée à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Bel-Mont Transit Inc., selon les clauses *a* à *f* inclusivement du permis 19296-V.

Bel-Mont Transit Inc. est autorisée à faire tirer ses remorques par les tracteurs de *Bel-Mont Express Inc.* / Express Bel-Mont Inc. selon les clauses *a* à *f* inclusivement de son permis no 19296-V.

Conditions:

1. Sujet au contrat intervenu entre les parties;

2. Sujet à l'Ordonnance générale sur le camionnage, la Loi des transports et aux règles de pratique et de régie interne de la Commission.

AUDIENCES PUBLIQUES

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCS-696	11-11-75	478-V-D-4 FRANÇOIS NOLIN LTEE Droit additionnel	2832	29-03-75	Q-3192	Rejetée
QCS-698	11-11-75	478-V-D-5 FRANÇOIS NOLIN LTEE Service additionnel	2832	29-03-75	Q-3193	Accordée en partie
QCV-4983 à QCV-4986 incl.	11-11-75	Demandes pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac pour la région numéro 4 de catégorie Entrepreneur. re:				Accordées
QCV-4983	11-11-75	Q-502289-D-001 NORMAND VALOIS		22-06-74	Q-1298	
QCV-4984	11-11-75	Q-502289-D-002 NORMAND VALOIS		22-06-74	Q-1299	
QCV-4985	11-11-75	Q-502289-D-003 NORMAND VALOIS		22-06-74	Q-1300	
QCV-4986	11-11-75	Q-500979-D-001 LA SABLIERE DE WARWICK LTEE Requérants		16-11-74	Q-2326	
QCV-4992	12-11-75	Q-500998-D-1 SEPT-ILES CAR LOADING SERVICE INC.		16-11-74	Q-2367	Désistement
QCV-4993	12-11-75	Q-501591 GERMAIN GIRARD Requérant-cédant Q-504220 ROLAND LALANCETTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis		14-09-74	Q-1801	Désistement
QCV-5000 à QCV-5030	12-11-75	Demandes pour l'obtention d'un permis de camionnage en vrac dans la région numéro 3, de catégorie Entrepreneur ou Artisan selon le cas. re:				Accordées
QCV-5000	12-11-75	Q-505041-D-001 Artisan REJEAN DUBORD		24-05-75	Q-3630	
QCV-5001	12-11-75	Q-500558-D-001 Artisan VINCENT SIMARD		07-12-74	Q-2550	
QCV-5002	12-11-75	Q-501565-D-001 Artisan JOS A. G. DESCHENES		25-01-75	Q-2762	
QCV-5003	12-11-75	Q-501769-D-001 Artisan JEAN-GUY LANGLOIS		01-02-75	Q-2831	
QCV-5004	12-11-75	Q-501771-D-001 Artisan YVON GUENARD		01-02-75	Q-2832	
QCV-5005	12-11-75	Q-501773-D-001 Artisan JACQUES LEMELIN		01-02-75	Q-2833	
QCV-5006	12-11-75	Q-501774-D-001 Artisan CAMILLE LAPOINTE		01-02-75	Q-2834	
QCV-5007	12-11-75	Q-501775-D-001 Artisan ANDRE LAPOINTE		01-02-75	Q-2835	
QCV-5008	12-11-75	Q-501801-D-001 Artisan JEAN-CLAUDE FERLAND		08-02-75	Q-2813	
QCV-5009	12-11-75	Q-501817-D-001 Artisan JOSEPH GAGNE		08-02-75	Q-2847	
QCV-5010	12-11-75	Q-500992-D-001 Artisan ARMAND GUILLEMETTE		16-11-74	Q-2348	
QCV-5011	12-11-75	Q-500929-D-001 Artisan ADRIEN MARTINEAU		09-11-74	Q-2277	
QCV-5012	12-11-75	Q-502116-D-001 Artisan MARCEL BERUBE		14-09-74	Q-1803	
QCV-5013	12-11-75	Q-504222-D-001 Artisan DENIS DERY		15-02-75	Q-2897	

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCV-5014	12-11-75	Q-504678-D-001 Artisan LEONARD LOUGHREN		16-11-74	Q-2339	
QCV-5015	12-11-75	Q-501057-D-001 Artisan JEAN-CLAUDE PRUD'HOMME		23-11-74	Q-2423	
QCV-5016	12-11-75	Q-503952-D-001 Artisan JEAN-YVES TREMBLAY		19-07-75	Q-4219	
QCV-5017	12-11-75	Q-501128-D-001 Artisan RAYNALD COLLIN		21-12-74	Q-2630	
QCV-5018	12-11-75	Q-501060-D-001 Artisan ROGER PLANTE		23-11-74	Q-2424	
QCV-5019	12-11-75	Q-504127-D-001 Artisan GILLES BOIVIN		07-06-75	Q-3891	
QCV-5020	12-11-75	Q-500937-D-001 Entrepreneur DANIEL EMOND		30-11-74	Q-2288	
QCV-5021	12-11-75	Q-500940-D-001 Entrepreneur EUSEBE FILLION		09-11-74	Q-2286	
QCV-5022	12-11-75	Q-500944-D-001 Entrepreneur SERGE LAJEUNESSE		09-11-74	Q-2301	
QCV-5023	12-11-75	Q-500945-D-001 Entrepreneur RICHARD LAJOIE		09-11-74	Q-2304	
QCV-5024	12-11-75	Q-500947-D-001 Entrepreneur LORENZO LEDUC		09-11-74	Q-2305	
QCV-5025	12-11-75	Q-502013-D-001 Entrepreneur ROGER PLOURDE		08-03-75	Q-3061	
QCV-5026	12-11-75	Q-501121-D-001 Entrepreneur LES CARRIERES LANGLOIS LTEE		30-11-74	Q-2474	
QCV-5027	12-11-75	Q-501121-D-002 Entrepreneur LES CARRIERES LANGLOIS LTEE		03-11-74	Q-2473	
QCV-5028	12-11-75	Q-502281-D-001 Entrepreneur P. BOIVIN & FILS INC.		28-06-75	Q-4064	
QCV-5029	12-11-75	Q-504217-D-001 Entrepreneur GAETAN FORTIER & HERVE POIRIER		09-08-75	Q-4391	
QCV-5030	12-11-75	Q-500067-D-001 Entrepreneur FRON-VER INC. Requérants		30-11-74	Q-2227	

SEANCES EN CHAMBRE

QPV-551	06-11-75	53-A-D-6 AUTOBUS ALPHONSE DROLET LTEE (Marielle Drolet, Danielle Drolet Cécile Drolet-Allard Roland Drolet Jean-Marie Drolet Gilles Drolet et Claire Drolet-Davis. . .) Requérants-vendeurs LES ENTREPRISES TRANSPORT PROVINCIAL LTEE Requérante-acquéreur Transfert d'actions	7581	04-10-75	Q-5838	Accordée
QPV-552-TF	06-11-75	56-A-D-1-TF TRANSPORT REGIONAL DU SAGUENAY INC. Modification de tarifs	6456	23-08-75	Q-4451	Accordée
QPT-2637	10-11-75	Q-200355-D-002 YVAN THOMASSIN Demande de permis de propriétaire, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Est du Québec A-30.	7108	13-09-75	Q-5340	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QPT-2638	12-11-75	Q-202242 CLERMONT POULIOT Demande de permis de propriétaire, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région ou la municipalité de St-Luc.	7591	04-10-75	Q-5925	Accordée
QPT-2639	12-11-75	Q-202267 CLAUDE LAFOND Demande de permis de propriétaire, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région ou la municipalité de Notre-Dame-des-Laurentides.	7580	04-10-75	Q-5834	Accordée
QPT-2640	12-11-75	Q-202266 CYRIAC LAFRANCE Demande de permis de propriétaire, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région ou la municipalité de Havre-aux-Maisons.	7580	04-10-75	Q-5835	Accordée
QPT-2641	12-11-75	Q-201501-D-2 RAYMOND TURGEON Requérant-cédant Q-202264 SERGE RAJOTTE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7577	04-10-75	Q-5814	Accordée
QPT-2642	12-11-75	Q-200964-D-2 NORMAND LEBEL Requérant-cédant Q-202263 MARCEL ROY Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7577	04-10-75	Q-5815	Désistement
QPT-2643	12-11-75	Q-200848-D-2 JEAN-EUDES FORTIN Requérant-cédant Q-202262 LOUIS MATHIEU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7576	04-10-75	Q-5812	Accordée
QPT-2644	12-11-75	Q-201904-D-2 PAUL FERLAND Requérant-cédant Q-201684-D-2 GASTON PARE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	7577	04-10-75	Q-5813	Accordée
QCR-1280	06-11-75	3645-V-D-2 RAPIDE TRANSPORT INC. Nouvelle demande	5604	19-07-75	Q-4266	Accordée
QCR-1281	07-11-75	22722-V-D-1 BENOIT CASTONGUAY Requérant-vendeur MAURICE CHAREST Requérant-acquéreur Transfert de permis	7311	20-09-75	Q-5733	Accordée
QCR-1282	07-11-75	13175-V-D-3 GRONDIN TRANSPORT INC. Requérante-venderesse 4221-V VICTOR TRANSPORT LTEE Requérante-acquéreur Transfert de clauses	5931	02-08-75	Q-4346	Accordée

No	Date	Requérants	G.O.Q. page	G.O.Q. date	Cause	Décisions
QCR-1284	11-11-75	22173-V-D-6 CHO-BO INC. Transfert d'actions	3370	26-04-75	Q-3390	

La Commission prend et donne acte que les actions de Cho-Bo Inc. seront dorénavant réparties comme suit:

	Actions ordinaires	*Actions privilégiées*
Firmin Paré	598	144
Raymond Bégin	204	49
Fernando Rodrigue	198	47
Beauce Express Inc.	nil	310
	1,000	550

QCR-1285	11-11-75	6190-V-D-2 TRANSPORT ST-CLEMENT LTEE Transfert d'actions	4646	07-06-75	Q-3643	Accordée
QCR-1286	11-11-75	9633-V-D-1 JEAN BOUCHARD Requérant-vendeur 10-V GUILBAULT TRANSPORT INC. Requérante-acquéreur Transfert de permis	7578	04-10-75	Q-5823	Accordée en partie
QCS-697	11-11-75	1977-V-D-4 A. CLAVEAU TRANSPORT INC. Service additionnel	7317	20-09-75	Q-5790	Accordée
QCV-4907	07-11-75	Q-502460-D-001 ELIE VAILLANCOURT Requérant-cédant-donateur Q-504469-D-002 GASTON VAILLANCOURT Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6643	30-08-75	Q-4573	Accordée
QCV-4949	07-11-75	Q-504310-D-001 ROMEO THIBODEAU Requérant-cédant Q-505312-D-001 MICHEL THIBODEAU Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6979	06-09-75	Q-5331	Accordée
QCV-4994	12-11-75	Q-503289-D-001 PAUL-EMILE LETENDRE Requérant-cédant-donateur Q-505296-D-001 RAYMOND LETENDRE Requérant-cessionnaire Transfert de permis	6658	30-08-75	Q-4838	Accordée
QCV-4995	12-11-75	Q-504744-D-002 JACQUES SIMARD		04-10-75	Q-5830	Désistement

SEANCES EN CHAMBRE — REQUETES EN VERTU DU REGLEMENT No 21 (A.C. 2051-75)

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-157	10-11-75	19911-V-PN-10 RODRIGUE ROUSSEL & CIE LTEE Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21.	Q-6422	Accordée	06-11-75

No	Date	Requérants	Cause	Décisions	Date effective
QPN-158	10-11-75	19911-V-PN-11 RODRIGUE ROUSSEL & CIE LTEE Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21.	Q-6422	Accordée	06-11-75
QPN-159	12-11-75	24739-V-PN-1 JACK PEPPER CARTER JR. dba CARTER PRODUCE CO. Demande de transport de produits nommés en vertu du règlement 21.	Q-6517	Accordée	12-11-75

SEANCES EN CHAMBRE — TRANSPORT DE MATIERES EN VRAC

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
QCV-4908	07-11-75	Q-503360-D-1 CAROL GUIMOND	Entrepreneur	9	Q-5996	Accordée
QCV-4909	07-11-75	Q-504700-D-3 EXCAVATION A. LACHAPELLE INC.	Entrepreneur	4	Q-5991	Accordée
QCV-4910	07-11-75	Q-504715-D-2 CLEMENT LACHANCE	Artisan	3	Q-5989	Accordée
QCV-4911	07-11-75	Q-504723-D-1 GRATIEN FORCIER	Entrepreneur	4	Q-6001	Accordée
QCV-4912	07-11-75	Q-503310-D-2 J. B. ST-PIERRE & FILS INC.	Entrepreneur	1	Q-6057	Accordée
QCV-4913	07-11-75	Q-503310-D-1 J. B. ST-PIERRE & FILS INC.	Entrepreneur	1	Q-6055	Accordée
QCV-4914	07-11-75	Q-501614-D-1 RODRIGUE CASTONGUAY	Artisan	2	Q-6060	Accordée
QCV-4915	07-11-75	Q-502474-D-1 CONRAD COULOMBE	Entrepreneur	1	Q-6061	Accordée
QCV-4916	07-11-75	Q-501746-D-1 ALBERT LEBLANC	Artisan	1	Q-6067	Accordée
QCV-4917	07-11-75	Q-504193-D-1 MARCEL LIZOTTE	Artisan	3	Q-5786	Accordée
QCV-4918	07-11-75	Q-504306-D-1 THOMAS LAPOINTE	Entrepreneur	3	Q-5950	Accordée
QCV-4919	07-11-75	Q-502665-D-2 GASTON MORIN	Entrepreneur	2	Q-5957	Accordée
QCV-4920	07-11-75	Q-504104-D-5 JEAN-PIERRE CARON	Entrepreneur	3	Q-5960	Accordée
QCV-4921	07-11-75	Q-500784-D-3 HENRI-LOUIS MENARD	Entrepreneur	3	Q-5961	Accordée
QCV-4922	07-11-75	Q-503847-D-7 BOULANGER EXCAVATION INC.	Entrepreneur	2	Q-5964	Accordée
QCV-4923	07-11-75	Q-502697-D-1 MARCEL SIMARD	Entrepreneur	2	Q-5984	Accordée
QCV-4924	07-11-75	Q-504059-D-1 ADRIEN LACROIX	Entrepreneur	3	Q-4919	Accordée
QCV-4925	07-11-75	Q-503867-D-2 LEOPOLD BRIAND	Entrepreneur	3	Q-4913	Accordée
QCV-4926	07-11-75	Q-504203-D-1 PHILIPPE HAMEL	Entrepreneur	3	Q-4916	Accordée
QCV-4927	07-11-75	Q-503904-D-1 JACOB & FRERES ENRG.	Entrepreneur	4	Q-5285	Accordée
QCV-4928	07-11-75	Q-504338-D-1 DUMAS & DUMAS CONSTRUCTION INC.	Entrepreneur	3	Q-5353	Accordée
QCV-4929	07-11-75	Q-503504-D-3 JEAN-PAUL LEBLOND	Entrepreneur	3	Q-5368	Accordée
QCV-4930	07-11-75	Q-503284-D-3 EXCAVATION TRANSCO INC.	Entrepreneur	3	Q-5605	Accordée

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
QCV-4931	07-11-75	Q-503876-D-1 CAMILLO LEVESQUE	Entrepreneur	3	Q-5655	Accordée
QCV-4932	07-11-75	Q-503333-D-1 GEORGES DALLAIRE	Entrepreneur	3	Q-4819	Accordée
QCV-4933	07-11-75	Q-504104-D-2 JEAN-PIERRE CARON	Entrepreneur	3	Q-5966	Accordée
QCV-4934	07-11-75	Q-503637-D-1 ADRIEN TRUDELLE	Entrepreneur	3	Q-4801	Accordée
QCV-4935	07-11-75	Q-504128-D-2 LEOPOLD CLOUTIER	Entrepreneur	3	Q-4771	Accordée
QCV-4936	07-11-75	Q-503786-D-001 JOSEPH POULIN	Entrepreneur	3	Q-4715	Accordée
QCV-4937	07-11-75	Q-502252-D-1 REAL BRUNELLE	Entrepreneur	3	Q-4467	Accordée
QCV-4938	07-11-75	Q-504721-D-1 JEAN-PAUL BOURASSA	Entrepreneur	4	Q-4449	Accordée
QCV-4939	07-11-75	Q-500231-D-2 DOMINIQUE BORDELEAU	Artisan	4	Q-1776	Accordée
QCV-4940	07-11-75	Q-504166-D-1 CLAUDE BLANCHET	Artisan	3	Q-4852	Accordée
QCV-4941	07-11-75	Q-504444-D-1 GASTON MATHIEU	Artisan	3	Q-2464	Accordée
QCV-4942	07-11-75	Q-502925-D-1 LUCIEN RODRIGUE	Artisan	3	Q-4557	Accordée
QCV-4943	07-11-75	Q-502781-D-1 BENOIT BOUCHARD	Artisan	3	Q-4572	Accordée
QCV-4944	07-11-75	Q-502206-D-1 HENRI LALIBERTE	Artisan	3	Q-4682	Accordée
QCV-4945	07-11-75	Q-503991-D-1 GILBERT LEVESQUE	Artisan	3	Q-4807	Accordée
QCV-4946	07-11-75	Q-503058-D-1 REAL DENEAULT	Artisan	3	Q-4815	Accordée
QCV-4947	07-11-75	Q-504187-D-1 ROGAND COUTURE	Artisan	4	Q-5376	Accordée
QCV-4948	07-11-75	Q-501074-D-1 MAURICE BORDELEAU	Artisan	4	Q-5117	Accordée
QCV-4950	10-11-75	Q-502456-D-1 PAUL-EUGENE DENIS	Artisan	3	Q-4685	Accordée
QCV-4951	10-11-75	Q-504758 RENALD PILOTE	Artisan	2	Q-4432	Accordée
QCV-4952	10-11-75	Q-501056-D-2 PAUL PICARD	Entrepreneur	4	Q-5116	Accordée
QCV-4953	10-11-75	Q-501056-D-1 PAUL PICARD	Entrepreneur	4	Q-5130	Accordée
QCV-4954	10-11-75	Q-504489-D-2 ROBERT J. RIVARD	Entrepreneur	4	Q-5370	Accordée
QCV-4955	10-11-75	Q-504489-D-1 ROBERT J. RIVARD	Entrepreneur	4	Q-5550	Accordée
QCV-4956	10-11-75	Q-503794-D-2 JEAN-GUY LEFEBVRE	Entrepreneur	4	Q-6081	Accordée
QCV-4957	10-11-75	Q-502475-D-3 ROGER POULIOT	Entrepreneur	3	Q-5994	Accordée
QCV-4958	10-11-75	Q-504304-D-5 ST-ONGE & FRERE ENRG.	Entrepreneur	4	Q-5785	Accordée
QCV-4959	10-11-75	Q-504304-D-4 ST-ONGE & FRERE ENRG.	Entrepreneur	4	Q-5784	Accordée
QCV-4960	10-11-75	Q-504304-D-3 ST-ONGE & FRERE ENRG.	Entrepreneur	4	Q-5783	Accordée
QCV-4961	10-11-75	Q-504304-D-2 ST-ONGE & FRERE ENRG.	Entrepreneur	4	Q-5782	Accordée
QCV-4962	10-11-75	Q-504304-D-1 ST-ONGE & FRERE ENRG.	Entrepreneur	4	Q-5781	Accordée
QCV-4963	10-11-75	Q-500356-D-1 CAROL BOISSONNEAULT	Entrepreneur	3	Q-4439	Accordée

No	Date	Requérants	Demande de permis		Cause	Décisions
			Catégorie	Région		
QCV-4964	10-11-75	Q-504655-D-1 J. ANDRE LARUE INC.	Entrepreneur	3	QV-4451	Accordée
QCV-4965	10-11-75	Q-504655-D-2 J. ANDRE LARUE INC.	Entrepreneur	3	QV-4443	Accordée
QCV-4966	10-11-75	Q-504655-D-3 J. ANDRE LARUE INC.	Entrepreneur	3	QV-4446	Accordée
QCV-4967	10-11-75	Q-503824-D-1 YVES POULIN	Entrepreneur	3	QV-4450	Accordée
QCV-4968	10-11-75	Q-503980-D-2 MICHAUD & FRERES ENRG.	Entrepreneur	3	QV-4449	Accordée
QCV-4969	10-11-75	Q-503437-D-2 TRANSPORT TALBOT LTEE	Entrepreneur	3	QV-4447	Accordée
QCV-4970	10-11-75	Q-503831-D-1 JEAN-YVES MAHEUX	Artisan	3	QV-4440	Accordée
QCV-4971	10-11-75	Q-504713-D-1 MARIO PETIGREW	Artisan	3	QV-4441	Accordée
QCV-4972	10-11-75	Q-504086-D-1 JEAN-PAUL OUELLET	Artisan	3	QV-4442	Accordée
QCV-4973	10-11-75	Q-502084-D-1 ROGER ST-CYR	Artisan	4	QV-4444	Accordée
QCV-4974	10-11-75	Q-504907-D-1 REJEAN MARTEL	Artisan	3	QV-4448	Accordée
QCV-4975	10-11-75	Q-505172-D-1 LOUIS BRUNEAU	Artisan	3	QV-4452	Accordée
QCV-4976	10-11-75	Q-502085-D-1 CLAUDE BROCHU	Artisan	3	QV-4453	Accordée
QCV-4977	10-11-75	Q-505083-D-1 SERGE BRETON	Artisan	4	QV-4454	Accordée
QCV-4978	10-11-75	Q-502551-D-1 CLEMENT BERTRAND	Artisan	3	QV-4455	Accordée
QCV-4979	11-11-75	Q-503998-D-1 YVAN FOSTER	Artisan	9	Q-5995	Accordée
QCV-4980	11-11-75	Q-502725-D-3 HENRI SIMON COTE	Entrepreneur	2	Q-5677	Accordée
QCV-4981	11-11-75	Q-502010-D-002 LAURENT JALBERT	Entrepreneur	3	QV-5999	Accordée
QCV-4982	11-11-75	Q-502534-D-1 JACQUES GENDREAU	Artisan	3	QV-3062	Accordée
QCV-4996	12-11-75	Q-505123-D-2 GASTON LAMONTAGNE	Entrepreneur	3	Q-5013	Accordée
QCV-4997	12-11-75	Q-505105-D-2 ADRIEN COTE LTEE	Entrepreneur	3	Q-5010	Accordée
QCV-4998	12-11-75	Q-505105-D-1 ADRIEN COTE LTEE	Entrepreneur	3	Q-5008	Accordée
QCV-4999	12-11-75	Q-504368-D-1 LAQUERRE & FRERES LTEE	Entrepreneur	3	Q-2024	Accordée
QCV-5031	13-11-75	Q-505043-D-1 MAURICE GILBERT	Artisan	3	Q-4434	Accordée

PERMIS SPECIAUX

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1468	1846-V-S-1 Cause: QRS-1497 OSCAR BELANGER	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 23, 24 et 25 octobre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 4 août 1976.

No	Requérants	Détails de la demande et de la décision	Période de validité
QS-1469	1986-A-S-6 Cause: QRS-1513 LUCIEN GERMAIN	Demande parue dans le journal «Le Nouvelliste» le 31 octobre et les 1er et 3 novembre 1975. Accordée telle qu'amendée.	Ce permis spécial est valide jusqu'au 7 août 1976 ou jusqu'à décision finale de la Commission, selon l'évènement qui se présentera le premier et sujet à l'horaire et aux parcours produits aux annexes A-B-C-.
QS-1470	Q-501728-ADD-001 Cause: QRS-1489 JEAN OUELLET	Demande parue dans le journal «Montréal-Matin» les 9, 10 et 11 octobre 1975. La Commission: 1. abroge à toutes fins que de droit sa décision rendue le 23 octobre 1975; 2. rejette la requête.	
QS-1471-S	3234-A-S-1 Cause: QRS-1509 MADAME JEANNETTE P. TARDIF	Demande parue dans le «Journal de Québec» le 31 octobre et les 1 et 3 novembre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 30 juin 1976, ou jusqu'à décision finale de la Commission suivant l'éventualité qui se présentera la première.
QS-1472-S	3194-A-S-3 Cause: QRS-1511 TRANSPORT M. JUNEAU INC.	Demande parue dans le «Journal de Québec» les 1, 3 et 4 novembre 1975. Accordée.	Valide jusqu'au 30 juin 1976.
QS-1473	19296-V-S-8 Cause: QRS-1512 BEL-MONT TRANSIT INC.	Demande parue dans le «Journal de Québec» le 31 octobre 1975 et les 1er et 3 novembre 1975. Accordée.	Ce permis est valide jusqu'au 10 mai 1976 ou jusqu'à décision finale de la Commission, suivant l'éventualité qui se présentera la première.

62657-o

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de la charte de:

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
THE ABBEY EFFERVESCENT SALT COMPANY 1228-0814	15 03 26	21 11 75
ATLAS ARBOMETAL INC. 1233-5014	26 10 62	21 11 75
AUDIO ATLAS ASSOCIES LTEE *AUDIO ATLAS ASSOCIES LTD.* 1234-7670	03 09 70	21 11 75
AUTOBUS BAIE COMEAU INC. *BAIE COMEAU BUS SERVICE INC.* 1235-1144	09 03 62	07 11 75
BALATON CLUB 1235-8479	21 04 55	21 11 75
J.A. BELLAVANCE ET FILS LTEE 1228-1630	29 12 66	21 11 75
BELLEVUE HOUSING CORP. 9747-1953	12 05 53	21 11 75
BOULANGERIE ROCHELEAU LIMITEE 1145-1200	02 12 63	21 11 75
BRAMALEA (QUEBEC) LIMITEE *BRAMALEA (QUEBEC) LIMITED* 72-3385	15 06 72	21 11 75
CASINO CARTIER INC. 1243-5467	04 03 65	21 11 75
CENTRAL MINING CORPORATION (No Personal Liability) 3076-39	09 06 39	21 11 75
CENTRE D'OTOLOGIE DE MONTREAL, LTEE 1254-3807	29 11 66	28 11 75
CEVEX INC. 72-0794	24 01 72	14 11 75
CHATEAU BEAUX-ARTS LTEE 1234-0055	26 04 63	14 11 75
CINEMA DE MONTREAL LIMITEE 1246-5753	22 12 65	14 11 75
CLINIQUE FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE (MONTREAL) INC. 1229-4260	14 01 59	21 11 75
CODE & CODE INC. 1247-5810	12 10 61	21 11 75

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
COLGER LTD. 1247-8020	25 06 53	21 11 75
LA COMPAGNIE NATIONALE ARTCRAFT INC. *NATIONAL ARTCRAFT CO. INC.* 73-8805	22 11 73	14 11 75
CONSEILLERS EN FILMS M.L.P. INC. et sa version anglaise *M.L.P. FILM COUNSELLORS INC.* 1249-6998	13 06 68	07 11 75
COORDINATION ET INTEGRATION DES TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT (C.I.T.E.) LTEE et sa version anglaise *COORDINATION AND INTEGRATION OF THE TECHNIQUE OF ENVIRONNEMENT (C.I.T.E.) LTD.* 1249-1692	11 08 70	07 11 75
CORINTH DEVELOPMENT INC. 2871-63	03 07 63	21 11 75
CORPORATION DES LOISIRS ET DES SPORTS DE LA VILLE NOTRE-DAME-DES-LAURENTIDES INC. 73-3764	28 08 73	21 11 75
DISTRIBUTIONS ECLAIR (1969) LTEE 1253-3618	02 01 70	21 11 75
LES ENTREPRISES LAFFAGE INC. 1134-6202	13 03 67	21 11 75
LES ENTREPRISES THIBERT LIMITEE et sa version anglaise *THIBERT ENTERPRISES LIMITED* 1257-2004	28 10 69	07 11 75
FABB TRANSPORT INC. *TRANSPORT FABB INC.* 72-4365	04 08 72	21 11 75
FREDERICK AND GEORGE FURS INC. 1261-1919	24 02 72	21 11 75
LA FROMAGERIE BAIE DES HA! HA! LTEE 1217-5618	26 07 71	21 11 75
G.S.M. INC. 662-1969	11 02 69	21 11 75
GRAVILEX LTEE 71-5696	26 10 71	21 11 75
JINJER JUNIORS INC. 1115-7518	15 10 68	21 11 75
LA SARRE FOREST PRODUCTS LTD. 1260-5671	27 01 60	21 11 75
LUCY'S INC. 1103-5235	27 02 59	24 11 75

Nom	Date de constitution	Date de dissolution
M.B. INVESTMENT INC. 1239-4656	12 12 63	07 11 75
NATIONAL LABORATORIES LIMITED 5977-41	26 08 41	21 11 75
NEWMAN BOULEVARD DEVELOPMENT CORP. 1240-2947	18 09 63	21 11 75
NORTH AMERICAN LIVESTOCK FEEDS, INC. 1258-9875	16 03 72	14 11 75
PERLAN CO. LTD. 13750-60	01 09 60	21 11 75
LES PLACEMENTS RADO LIMITEE et sa version anglaise *RADO INVESTMENTS LIMITED* 726770	28 12 72	07 11 75
LES PRODUCTIONS PIERRETTE LACHANCE INC. 71-4625	01 09 71	21 11 75
PROJETS DOMICILIAIRES LASALLE LIMITEE 1253-9953	26 11 68	21 11 75
GEORGE H. READ & COMPANY, LIMITED 1147-5308	30 09 20	14 11 75
ELSIE REID LTD. 1256-3276	20 12 61	21 11 75
LE RELAIS ROUTIER (CHARNY) LTEE 1245-4450	19 10 65	21 11 75
SIMONNEAU AUTOMOBILES LTEE 10793-1959	16 02 59	24 11 75
TOP VALUE LTD. 1133-0735	06 04 61	21 11 75
VALIANT INVESTMENT COMPANY LTD. 607-63	07 02 63	07 11 75
VERCOEUR DEVELOPMENT INC. 1661-1965	09 04 65	07 11 75
WHITEHOUSE FASTENINGS LIMITED 1116-9828	18 12 45	14 11 75
WINSHAW MILLS LTD. 14771-62	27 11 62	21 11 75

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

62655-o

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Nombre d'administrateurs	
		Ancien nombre	Nouveau nombre
BATTERY & ELECTRIC SERVICE (THREE-RIVERS) LTD. 1166-3051	06 05 46	3	5
LES CONSTRUCTIONS JEAN-BAPTISTE TREMBLAY LIMITEE 1357-2300	14 06 74	3	4
LES IMMEUBLES DRAMIS INC. ..... et sa version anglaise *DRAMIS PROPERTIES INC.* 79-34	23 01 34	3	6
TRUITCO INC. 1356-2921	21 02 74	3	5

62655-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Changement de nom

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom	Ancien nom	Date de constitution
LA COMPAGNIE DE PLACEMENT ET DE GESTION ST-LAURENT LTEE et sa version anglaise *ST. LAWRENCE INVESTMENT & MANAGEMENT COMPANY LTD.* 3645-1963	ST. LAWRENCE INVESTMENT & MANAGEMENT COMPANY LTD.	26 08 63
LA CORPORATION DE PLACEMENTS MARBY.... et sa version anglaise *MARBY INVESTMENTS CORP.* 525-1967	MARBY INVESTMENTS CORP.....	07 02 67
LES INDUSTRIES BROWNING-FERRIS MONTREAL INC. et sa version anglaise *BROWNING-FERRIS INDUSTRIES MONTREAL INC.* 738262	COMPAGNIE D'ENLEVEMENT DE DECHETS RAICEK LTEE. et sa version anglaise *RAICEK REFUSE REMOVAL COMPANY LTD.*	25 09 75
LOGE PYRAMIDE A.M.O.R.C. 733820	CHAPITRE PYRAMIDE A.M.O.R.C.....	31 08 73

62655-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après.

Nom de la compagnie	Date de constitution	Domicile légal	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
CARRIER, LANGLOIS, PINEAU & ASSOCIES INC. 1364-7748	21 07 75	Rimouski	320, rue St-Germain est, Rimouski.
LA SOCIETE DE MINERAIS D'AMIANTE D'ABITIBI LIMITEE et sa version anglaise *ABITIBI ASBESTOS MINING COMPANY LIMITED.* 1228-2315	29 12 65	Communauté urbaine de Montréal.	1, Westmount Square, Montréal.

62655-o

Le directeur du service des compagnies.
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom	Siège social	Date de constitution
ACCOMODATION A. ET N. LAPOINTE INC. 1364-9678	Thetford Mines	31 07 75
ACOUSTIQUE AIROLDI INC et sa version anglaise *AIROLDI ACOUSTIC INC.* 1461-8136	Route rurale numéro 3, Richmond	08 09 75
ADMINISTRATION J. P. L. INC. 1461-9043	6500, 3e Avenue ouest, Charlesbourg	11 09 75
LES AGENCES LE MARQUIS LTEE et sa version anglaise *MARQUIS AGENCIES LTD.* 1462-9117	Montréal	05 11 75
AIGUISAGE LANGLOIS INC 1462-3409	Arthabaska	01 10 75
AMENAGEMENTS BRIANBLANC INC 1480-2847	800, Place Victoria, Tour de la Bourse suite 3312, Montréal	09 10 75
AMENAGEMENTS BRIANBLEU INC. 1480-2789	800, Place Victoria, Tour de la Bourse, bureau 3312, Montréal	09 10 75
AMENAGEMENTS BRIANGRIS INC. 1480-2813	800, Place Victoria, Tour de la Bourse suite 3312, Montréal	09 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
AMENAGEMENTS BRIANNOIR INC 1480-2839	800, Place Victoria, Tour de la Bourse suite 3312, Montréal	09 10 75
LES ASSURANCES REAL MELANCON INC 1461-5470	Trois-Rivières	22 08 75
ATELIER D'ELECTRICITE D'AUTOMOBILE R.D.P. INC 1367-0948	9451, 26e Avenue, Rivière-des-Prairies	25 09 75
AUBERGE STE-LUCE INC 1371-2005	Sainte-Luce-sur-Mer	31 01 75
AUTO V.S.M. INC et sa version anglaise *V.S.M. AUTO INC.* 1462-2997	Sainte-Marie	01 10 75
AUTOBUS G. ASHBY LTEE 1367-0013	Kingscroft	18 09 75
AUTOMOBILES REJEAN LAPORTE LTEE et sa version anglaise *REJEAN LAPORTE AUTOMOBILES LTD.* 1462-0421	1881, rue Principale, Saint-Norbert	18 09 75
WILLIAM BARKOVICH ET ASSOCIES LTEE 1480-2664	1115, rue Sherbrooke ouest, suite 2001, Montréal	08 10 75
BATISSES D'ACIER M.T. LTEE et sa version anglaise *M.T. STEEL BUILDING LTD.* 1461-8730	135, Martigny, Neufchâtel	10 09 75
MARCEL BEAUDOIN & FILS INC 1480-1849	702, rue Gagnon, Terrebonne	02 10 75
YVES BIBEAU INC 1461-5504	Sorel	22 08 75
BIOMEDIC INC 1462-0595	Anjou	18 09 75
BISCON INC 1480-1914	7452, Mousseau, Anjou	02 10 75
BISCUITERIE RENAUD, WINDSOR INC 1461-2774	197, rue Saint-Georges, Windsor	07 08 75
BLAIN, BRUNELLE ET ASSOCIES LTEE 1366-0188	4812, rue Victoria, Montréal	30 06 75
JEAN-JACQUES BOUCHARD INC 1480-2185	2425, boulevard Lapinière, Brossard	03 10 75
BOUTIQUE LE CELIBAT QUATRE INC 1480-2458	Montréal	07 10 75
BOUTIQUE PEAURAMA INC 1461-2766	Saint-Jean	07 08 75
BOUTIQUE ZABI INC 1462-1783	5960, avenue Normand, Saint-Hubert	24 09 75
BOUVILLON CANADA LTEE 1462-3193	Saint-Georges	01 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
BRAGI INC 1462-2906	Saint-Félicien	30 09 75
BRASSERIE JACQUES LEMAIRE INC 1480-3597	Saint-Jovite	14 10 75
BRASSERIE RATAFIN INC 1366-7316	5300, rue Decelles, Montréal	28 08 75
BRUNET & CHAMPOUX INC. 1462-7806	140 rue Dequoy, Saint-Gabriel-de-Brandon	29 10 75
BUREAUX MOBILES J. L. FISET INC. 1461-7492	Saint-Barnabé-Sud	04 09 75
CALIMAR INC. 1462-3748	2099, Pelletier, Varennes	06 10 75
CENTRE DE BEAUTE VANITE MODERNE LTEE et sa version anglaise *MODERN VANITY BEAUTY CENTER LTD.* 1366-5823	Montréal	15 08 75
CENTRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL LAVAL-MIRABEL INC. 1462-0538	407, boulevard Labelle, Chomedey, Laval.	18 09 75
CENTRE D'OUTILLAGE & D'ESTAMPAGE M. G. LTEE et sa version anglaise *M. G. TOOLING & STAMPING CENTER LTD.* 1461-8060	430, rue Montplaisir, Cap-de-la-Madeleine	08 09 75
PIERRE CHATIGNY INC. 1462-7830	2750, Chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy	29 10 75
CHENILS ET CENTRE D'ENTRAINEMENT CANIN M.B.M. INC. et sa version anglaise *M.B.M. KENNELS AND CANINE TRAINING CENTRE INC.* 1372-0271	920, Châtelaine, Chomedey, Laval	10 04 75
CLINIQUE MEDICALE DE LA CITE INC. 1480-3316	3227, Parc Avenue, Montréal	10 10 75
CLINIQUE DU SEIN DORVAL INC. et sa version anglaise *DORVAL BREAST CLINIC INC.* 1367-0245	1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal	19 09 75
J. G. CLOUTIER & FILS LAC EDOUARD INC. 1462-2781	39, rue Principale, Lac Edouard	30 09 75
COBADUS LIMITEE et sa version anglaise *COBADUS LIMITED* 1366-5153	1255, boulevard Laird, bureau 385, Mont-Royal.	11 08 75
LA COMPAGNIE D'ENTRETIEN DENIQUE LTEE et sa version anglaise *DENIQUE MAINTENANCE CO. LTD.* 1462-7541	12127, rue Ontario, Pointe-aux-Trembles	29 10 75
LA COMPAGNIE DE GESTION G.E.L. LTEE 1462-1155	Rouyn	22 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
CONSEILS EN PLANIFICATION JEAN BARAULT INC. 1362-3277	Québec	12 03 75
LES CONSEILLERS EN SPORTS PRO-AM MONTREAL LTEE et sa version anglaise *PRO-AM SPORTS CONSULTANTS MONTREAL LTD.* 1371-6725	666, rue Sherbrooke ouest, bureau 2001, Montréal.	11 03 75
CONSTRUCTION C.M.C. INC. ..... et sa version anglaise *C.M.C. CONSTRUCTION INC.* 1367-0534	545, rue Notre-Dame, Repentigny	23 09 75
CONSTRUCTION CANVAR LTEE ..... et sa version anglaise *CANVAR CONSTRUCTION LTD.* 1462-5628	5373, avenue Bourret, Montréal	14 10 75
CONSTRUCTION DESROCHES INC. 1462-5883	Eastman	14 10 75
CONSTRUCTION J.B.C. LTEE 1461-6015	Beloeil	26 08 75
CONSTRUCTION J. BEGIN INC. 1360-5720	Québec	20 12 74
CONSTRUCTION J.-M. DUBE INC. 1366-9387	Laval	15 09 75
CONSTRUCTION LE SCIEUR INC. ..... et sa version anglaise *THE SAWYER CONSTRUCTION INC.* 1462-0199	6626, Des Ecores, Montréal	17 09 75
LES CONSTRUCTIONS PIETRO SARAI LTEE 1366-8827	11858, Saint-Réal, Montréal-Nord	10 09 75
CONSULPLAN INC. 1364-9827	522, McEachran, Outremont	08 09 75
CONSULTANTS J.G.D. INC. 1461-8615	336, rue Labelle, Saint-Jérôme	09 09 75
CONSULTFIN (CANADA) INC. 1462-5297	Montréal	14 10 75
LA CORPORATION ACOR LTEE ..... et sa version anglaise *ACOR CORPORATION LTD.* 1364-5924	Montréal	10 07 75
LA CORPORATION DES ECHANGES COMMERCIAUX CANADO-ARABES LTEE et sa version anglaise *CANADIAN ARABIAN TRADING CORPORATION LTD.* 1365-4033	276, rue St-Jacques ouest, Montréal	14 05 75
CREMERIE ST-BONIFACE INC 1461-5637	Saint-Boniface de Shawinigan	25 08 75
DECOR LILI RIVE SUD INC 1462-6626	Brossard	15 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
DECORATION G.L. INC 1461-8458	327, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup	09 09 75
DEPANNEUR R. & G. NADEAU INC 1461-6528	251, rue Notre-Dame, Drummondville	28 08 75
RAYMOND DESCHENES & FILS INC 1364-7540	Sacré-Coeur	18 07 75
J.P. DESAULNIERS & ASSOCIES (1975) LTEE 1462-7384	Trois-Rivières Ouest	24 10 75
DISCO-BAR LES CINQ AMIS INC 1461-8920	193, rue Principale, Hull	11 09 75
LES DISQUES DAISY INC et sa version anglaise *DAISY RECORDS INC* 1363-2765	231 A, rue Queen, Lennoxville	07 05 75
LES DISTILLERIES DU MONT LTEE et sa version anglaise *DU MONT DISTILLERIES LTD.* 1366-8918	Saint-Michel-de-Rougemont	10 09 75
LES DISTRIBUTIONS C.L.B. INC 1363-7400	7629, Place des Verviens, Orsainville	20 09 75
LES DISTRIBUTIONS P.R.J. LTEE 1462-1882	Jonquière	26 09 75
DOUHAROC INC 1462-4886	Longueuil	08 10 75
ECOLE DE SKI CHAMPLAIN INC 1480-1096	3160, rue Marlequin, Brossard	26 09 75
EDITIONS GILCLAU LTEE et sa version anglaise *GILCLAU PUBLISHER LTD.* 1364-8233	4874, Côte des Neiges, app. 1405, Montréal	23 07 75
LES EDITIONS DE L'AMIANTE INC 1364-8795	131, rue D'Auteuil, Thetford Mines	25 07 75
EHRENROC INC 1462-4910	Longueuil	08 10 75
ELECTRONIQUE GAMMA LTEE 1461-2170	29C boulevard d'Anjou, Châteauguay-Centre	02 08 75
ELOYROC INC 1462-4852	Longueuil	08 10 75
LES ENTREPRISES B. CHOUINARD INC 1363-5644	66, rue Gamble ouest, Rouyn	16 05 75
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION SOTRAGEN INC 1480-5873	845, rue Lippmann, Laval	29 10 75
LES ENTREPRISES GONTRAN CARRIER INC 1462-0066	45, Price ouest, Chicoutimi	19 09 75
LES ENTREPRISES L.F.M. INC 1364-4166	294, Saint-Jacques nord, Coaticook	24 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
LES ENTREPRISES LAMAROISE LTEE 1462-2419	900, 9e Avenue, Charny	25 09 75
LES ENTREPRISES MARCEL TOUGAS INC 1480-2631	Mont-Laurier	08 10 75
LES ENTREPRISES MYRKA INC 1480-1831	73, Souvenir Drive, Pincourt	02 10 75
LES ENTREPRISES N.B.T. INC et sa version anglaise *N.B.T. ENTERPRISES INC* 1366-5641	504, Main Road, Hudson	14 08 75
LES ENTREPRISES N. PORLIER INC 1462-5214	Port-Cartier	09 10 75
LES ENTREPRISES NYMARK LTEE et sa version anglaise *NYMARK ENTERPRISES LTD.* 1365-5790	Saint-Sauveur-des-Monts	29 05 75
LES ENTREPRISES PRODEN INC. et sa version anglaise *PRODEN ENTREPRISES INC.* 1364-4778	Montréal	03 07 75
ENTREPRISES R.D.L. LTEE 1366-9866	Plessisville	18 09 75
LES EQUIPEMENTS AGRICOLES J.P. RATHE INC. 1367-0823	166, Principale, Rougemont	24 09 75
EQUIPEMENT DE HAUT VOLTAGE ORTON LTEE 1366-8397	Montréal	05 09 75
ESTHETIQUE SVELTESSE LTEE 1364-9421	Montréal	30 07 75
EXCAVATION LASALLE INC. 1462-9190	2025, Lapierre, LaSalle	06 11 75
EXPORTATION JEAN LIMITEE et sa version anglaise *JOHN EXPORT LIMITED* 1365-4793	15726, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds	22 05 75
FERME R. & M. FONTAINE INC. 1462-3987	(Saint-Félix-de-Kingsey) Kingsey	02 10 75
LES FORGES DE LAVAL INC. 1364-5510	6425, Lafayette (Saint-Vincent-de-Paul) Laval	09 07 75
FRERCO INC. 1367-0096	800, Place Victoria, suite 3312, Montréal	18 09 75
FRIGO-TEC INC. 1462-1809	8761, rue Saguenay, LaSalle	24 09 75
GALIPEAU ET FRERES MESSINES INC. 1462-5545	Messines	14 10 75
GARAGE RENE GUERIN INC. 1366-9676	2304, rue des Nymphes, Laval	16 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
RICHARD GAREAU, PUBLICISTE-CONSEIL INC. et sa version anglaise *RICHARD GAREAU, ADVERTISING COUNSELLOR INC.* 1371-8424	2790, Rue Chicoutimi, Ile Jésus, Laval	30 04 75
GENELAMY INC. 1462-4985	Longueuil	08 10 75
GESTION MAGYPA INC. 1462-7814	Sainte-Foy	28 10 75
LES GESTIONS ST-CYR ET ST-PIERRE LTEE 1461-6916	Chicoutimi	02 09 75
GESTION STEAR INC. et sa version anglaise *STEAR HOLDINGS INC.* 1366-5591	165, boulevard Deslauriers, Saint-Laurent	14 08 75
LE GROUPE DES CONSULTANTS C.D.G. INC. et sa version anglaise *C.D.G. CONSULTANTS INC.* 1480-1195	2, Place Québec, suite 430, Québec	29 09 75
GROUPEMENT DES PROPRIETAIRES DE BOISES PRIVES DE CHARLEVOIX INC. 1462-8705	164, rue Nairn, La Malbaie	05 11 75
LES HABITATIONS BIBEAU INC. 1461-8938	1A, rue Saint-François, Breakeyville	11 09 75
HOTEL ANDRE & ROCH INC. 1462-0124	La Guadeloupe	07 10 75
LES IMMEUBLES ARTHUR BOIVIN INC. 1462-2633	874, boulevard de la Chapelle, Pointe-Calumet.	29 09 75
LES IMMEUBLES BON ACCUEIL INC. 1462-0504	1282, du chemin Filteau Bernières	18 09 75
IMMEUBLES CHUNEL LTEE et sa version anglaise *CHUNEL PROPERTIES LTD.* 1366-6169	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal	19 08 75
LES IMMEUBLES P.Y.C. INC. 1462-5735	655, 118e Rue, Montmorency	14 10 75
LES IMMEUBLES PELICAN INC. 1462-7525	358, rue Des Peupliers ouest, Québec	28 10 75
LES IMMEUBLES VIBERT INC. et sa version anglaise *VIBERT REALTIES INC.* 1367-0146	2810, Tour de la Bourse, 800, Place Victoria, Montréal.	19 09 75
LES INVESTISSEMENTS CARLA LTEE et sa version anglaise *CARLA INVESTMENTS LTD.* 1366-7498	Montréal	29 08 75
LES INVESTISSEMENTS CINEVAL INC. et sa version anglaise *CINEVAL INVESTMENTS INC.* 1480-2235	Montréal	03 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
INVESTISSEMENTS CLORAF INC. 1366-9130	9260, 13e Avenue, Saint-Michel	12 09 75
LES INVESTISSEMENTS LANGLOIS & LAROSE INC. 1462-7178	Waterville	23 10 75
JAQUEMA INC. 1462-4977	Longueuil	08 10 75
JEUNAIDE INC. 1372-0685	Longueuil	14 04 75
LES JOAILLERIES J.M.T. INC. 1364-9314	1790, rue Des Cascades, Saint-Hyacinthe	30 07 75
JYGAS INC. 1364-0891	Repentigny	29 07 75
LALMEC INC. 1364-8977	Route Rurale 201, Ormstown	07 08 75
ANDRE LAUZIERE INC. 1461-6734	3075, boulevard Port-Royal, Saint-Grégoire	30 08 75
DENIS LECOURT INC. 1480-2037	1766, Vienne, Laval	03 10 75
LENNEDRES LTEE 1462-1080	19, rue Charette, Pointe-Gatineau	22 09 75
LOCATION LE CARROUSEL INC. 1462-6956	770, boulevard Taschereau, Longueuil	21 10 75
LUPIAUDIO INC. 1480-1385	331, rue Principale, Granby	29 09 75
MAGASIN DE CHAUSSURES ITALIENNES NICK LTEE et sa version anglaise *NICK'S ITALIAN SHOE STORE LTD.* 1366-8371	4253, boulevard Saint-Laurent, Montréal	05 09 75
MAGASIN CONTINENTAL (PORT-CARTIER) LTEE et sa version anglaise *CONTINENTAL STORE (PORT-CARTIER) LTD.* 1462-3953	Chicoutimi	03 10 75
MAISONS MOBILES M.M.E. INC. 1462-2575	Route Rurale numéro 2, Granby	17 10 75
MARCHE MAURICE LEGAULT INC. 1364-6195	Saint-Stanislas-de-Kostka	07 10 75
MAR-GI FRUIT INC. 1461-4812	2750, Chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy	19 08 75
MEDIGAZ DE LA CAPITALE INCORPOREE 1480-1922	Sainte-Foy	03 10 75
MENUISERIE & MAINTENANCE MOREL INC. 1462-5982	Alma	10 10 75
MERCERIE ET BOUTIQUE ROMAROCK INC. 1372-0362	6452, rue Beaubien est, Montréal	10 04 75

Nom	Siège social	Date de constitution
MODE NOUVEAU MONDE INC. et sa version anglaise *NEW WORLD FASHIONS INC.* 1360-8708	210, rue St-Jacques ouest, bureau 800, Montréal.	17 12 74
LES PAPIERS DENIS & ROBERT INC. 1462-4225	Granby	07 10 75
LES PETROLES G.B. INC. 1364-2855	Saint-Rémi	20 06 75
LES PIECES D'AUTO BEAUCHEMIN & LUSSIER LIMITEE. et sa version anglaise *BEAUCHEMIN & LUSSIER AUTO PARTS LIMITED* 1461-2345	Roxton Falls	05 08 75
LES PLACEMENTS B.T.R.L. INC. 1461-6635	145, boulevard Benoît XV, Québec	28 08 75
LES PLACEMENTS M.F.M. INC. 1462-6980	1374, boulevard Université, Sherbrooke	22 10 75
LES PLACEMENTS TREIZE ONZE INC. 1461-6767	3555, Côte-des-Neiges, suite 1807, Montréal.	29 08 75
LES PLACEMENTS V.P.C. LTEE et sa version anglaise *V.P.C. INVESTMENTS LTD.* 1462-7798	800, Place Victoria, bureau 4111, Montréal.	28 10 75
PLOMBERIE DOROTHY INC. 1462-7517	2900, boulevard Lapinière, Brossard	28 10 75
LES PORCHERIES CARIGNAN INC. 1366-5880	5204, rue Salaberry, Carignan	15 08 75
PRACDIX INC. 1462-9281	72, Bienville, Longueuil	06 11 75
PROCOSIM INC. 1480-2441	800, Place Victoria, Tour de la Bourse suite 3312, Montréal.	07 10 75
PRODUITS ELECTRIQUES & SANITAIRES DICK LTEE et sa version anglaise *DICK ELECTRIC & SANITATION PRODUCTS LTD.* 1366-7860	Vaudreuil	02 09 75
PROMOTIONS JEAN-RENE INC. 1461-3806	Montréal	12 08 75
QUEBEC PAIN INC. 1367-0310	149, rue Saint-Faustin, Saint-Jérôme	22 09 75
QUINCAILLERIE YVES PROVOST LIMITEE 1462-6998	280, rue Principale, Saint-Damien de Brandon.	23 10 75
RAVCO LTEE et sa version anglaise *RAVCO LTD.* 1366-8819	Montréal	10 09 75
RUEL & FILS INC. 1363-2351	Montréal	01 05 75
SCHOROC INC. 1462-4936	Longueuil	08 10 75

Nom	Siège social	Date de constitution
SECOR INC. 1462-4027	Montréal	06 10 75
SERVICES JARGUE-FALONG INC. 1366-8652	13925-G, Route Marie-Victorin, Tracy	08 09 75
SERVICE SHELL PIE X INC. 1462-8085	Rimouski	30 10 75
SERVO-GAIN (1975) LTEE 1364-2764	1130, des Lilas, Saint-Rédempteur	20 06 75
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION L.N.P.D. INC. 1366-9908	Montréal	18 09 75
LA SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS ECONOMIQUES, SCIENTIFIQUES ET SOCIALES SODERES INC. 1461-4317	730, Des Talus, Sainte-Foy	18 08 75
SOCIETE FINANCIERE IBERAM LTEE 1480-1161	615, boulevard Dorchester ouest, suite 1010, Montréal.	26 09 75
SOCIETE D'INSTRUMENTATION MEDICALE ET SCIENTIFIQUE B.K.P. INC. 1364-9710	3162, rue Tripoli, Sainte-Foy	30 07 75
SPORT BACHAND INC. et sa version anglaise *BACHAND SPORT INC.* 1462-1031	113, rue Saint-Georges, Windsor	22 09 75
SPORTS BRIERE INC. et sa version anglaise *BRIERE SPORTS INC.* 1366-9775	432, rue Foster, Fabreville	17 09 75
SPORT MARTIN ET MICHEL INC. 1462-5115	Montréal	09 10 75
STACAN INC. 1480-2987	800, Place Victoria, Tour de la Bourse suite 3312, Montréal.	03 10 75
STATION SERVICE R. CARON INC. et sa version anglaise *R. CARON SERVICE STATION INC.* 1361-9945	667, Surrey Drive, Baie D'Urfé	18 09 75
SUCLOMA INC. 1461-5728	99, Rouleau, Rimouski	25 08 75
LES SYSTEMES D'IRRIGATION J.P. INC. 1461-8342	84, rue Baby, Joliette	09 09 75
SYSTEMES J.L. INC. et sa version anglaise *J.L. SYSTEMS INC.* 1462-5198	440, Père Marquette, app. 1202, Québec	09 10 75
TABAGIE MONTEBELLO INC. 1462-1163	Montebello	18 09 75
TABAGIE VARIETES COURSOL INC. 1366-9726	322, rue Renaud, Laval	17 09 75

Nom	Siège social	Date de constitution
TELEVISION R.P. INC. 1364-3663	2501, boulevard Père Lelièvre, Québec	15 09 75
TERRASSEMENT GERARD MESSIER LTEE 1462-7491	Fleurimont	27 10 75
TOILES LAFLAMME INC. et sa version anglaise *LAFLAMME TARPAULINS INC.* 1462-0512	Black Lake	18 09 75
TRANSPORT INTERPAUL INC. 1461-6122	127, Joly, Repentigny	27 08 75
TRANSPORT L. RODRIGUE INC. et sa version anglaise *L. RODRIGUE TRANSPORT INC.* 1461-3632	Saint-Méthode	14 08 75
TRICOT MAJOSA INC. 1461-6882	4827, boulevard Métropolitain est, Saint-Léonard.	24 09 75
TRIVITEC INC. 1462-7400	1865, boulevard Des Prairies, Sainte-Marthe.	24 10 75
UNIVERS SONORD C.F. INC. 1461-8995	Saint-Antoine-des-Laurentides	11 09 75
VAMAROC INC. 1462-4969	Longueuil	08 10 75
VENTES TONY INC. et sa version anglaise *TONY SALES INC.* 1480-2706	190, rue Willowdale, app. 804, Montréal	08 10 75
YERGEAU, MENARD ET ASSOCIES INC. 1462-3466	Joliette	01 10 75

62655-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom	Date de constitution	L.P.S. Date	Modifications
SOCIETE GENEALOGIQUE CANADIENNE-FRANÇAISE. 5956-1943	24 11 43	30 09 75	Etendant les objets.
VEILLETTE ET DRAPEAU INC. 723020	30 05 72	02 10 75	Etendant les objets.

62655-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie	Date de constitution	Siège social	
		Ancienne adresse	Nouvelle adresse
RESPO-TECHNIK (QUEBEC) LTEE et sa version anglaise *RESPO-TECHNIK (QUEBEC) LTD.* 1365-6293	02 06 75	Montréal	200, avenue Ducharme, Dorval.
LA SOCIETE DE MINERAIS D'AMIANTE D'ABITIBI LIMITEE et sa version anglaise *ABITIBI ASBESTOS MINING COMPANY LIMITED.* 1228-2315	29 12 65	Montréal	Communauté urbaine de Montréal

62655-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Renseignements sur les compagnies

Révocation de dissolution

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
CENTRE NAUTIQUE LAVAL INC. *LAVAL MARINE CLUB INC.*	09 11 74	45
CHEZ BEATRICE ET FILS INC.	31 05 75	22
MAISON GISELE INC.	31 05 75	22
J.S. STAEDTLER QUEBEC LTEE	02 11 74	44

en vertu de ladite loi et qu'il révoque la dissolution desdites compagnies.

En conséquence, lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

62655-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis, en vertu du paragraphe *a* de l'article 5*f* de la Loi des renseignements sur les compagnies, qu'il a jugé à propos de faire droit à la demande d'intéressés faite dans les délais légaux à l'effet de révoquer la dissolution de

Nom des compagnies	Date de dissolution	Gazette officielle no
HERBEN SALES CO. INC.	16 09 72	37
MONTREAL TENT & TARPAULIN COMPANY, LIMITED	03 08 74	31
RUTLEDGE EQUIPMENT CO. LTD.	12 10 74	41
SHEER ELEGANCE ENTERPRISES (QUEBEC) LTD.	09 11 74	45

en vertu de ladite loi qu'il révoque la dissolution desdites compagnies, conditionnellement à l'adoption d'un nom français dans les 30 jours suivant la révocation.

En conséquence lesdites compagnies sont censées n'avoir jamais été dissoutes en vertu de ladite loi, sans préjudice aux droits acquis par toute personne entre la dissolution et la révocation.

62655-o

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

BATES ROAD INVESTMENT INC.

Avis est par les présentes donné que « BATES ROAD INVESTMENT INC. », une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la ville de Mont-Royal, soumettra au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, une requête afin d'abandonner sa charte.

Signé à Montréal, ce 10 novembre, 1975.

Les procureurs de la compagnie,
GLISERMAN, ACKMAN,
62688-o CUTLER & BOIDMAN.

CANADIAN SECURITY MANAGEMENT (QUEBEC) LIMITED SOCIETE CANADIENNE DE GESTION DE VALEURS (QUEBEC) LIMITEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie « CANADIAN SECURITY MANAGEMENT (QUEBEC) LIMITED — SOCIETE CANADIENNE DE GESTION DE VALEURS (QUEBEC) LIMITEE », corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, Québec, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Daté ce 12e jour de novembre 1975.

Le secrétaire,
62677-o L.D. JANISSE.

CONSORTIUM FECTEAU & TROTTIER INC.

Prenez avis que la compagnie « CONSORTIUM FECTEAU & TROTTIER INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Québec, ce 14e jour de novembre 1975.

Le secrétaire,
62691-o ULRIC FECTEAU.

INSTITUT DE PEDIATRIE DE MONTREAL INC.

Avis est donné que la compagnie « INSTITUT DE PEDIATRIE DE MONTREAL INC. », incorporée en date du 18 janvier 1967 et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 22 octobre 1975.

Les procureurs de la compagnie,
BLAIN, PICHÉ, GODBOUT,
62663-o ÉMERY & BLAIN.

L.C. QUENNEVILLE LTEE

Prenez avis que la compagnie « L.C. QUENNEVILLE LTEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
62690-o MAURIL TREMBLAY, *avocat.*

L. LALIBERTE SERVICE STATION LTD.

Prenez avis que la compagnie « L. LALIBERTE SERVICE STATION LTD. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
62673-o JEAN-LUC CLOUTIER, *notaire.*

MITIS LIMITEE

Prenez avis que « MITIS LIMITEE » s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 11 novembre 1975.

Le procureur de la compagnie,
62664-o JACQUES LAURENT, *avocat.*

NORMAU INC.

Prenez avis que la compagnie « NORMAU INC. » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Chibougamau, le 12 septembre 1975.

Les procureurs de la compagnie,
62674-o CÔTÉ, GILBERT, OUELLET & ASS.

PLACEMENTS MONTFORT INC.

Prenez avis que la compagnie « PLACEMENTS MONTFORT INC. » entend demander au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 7 novembre 1975.

Le procureur de la compagnie,
62689-o ANDRÉ DROUIN.

WILFRID GRAVELLE LIMITEE

Avis est par les présentes donné que la compagnie « WILFRID GRAVELLE LIMITEE » demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
DESROSIERS, MUNN, MARTEL & LAROCHE.
165, Principale, C.P. 87, Hull, P.Q. 62692-o

Arrêté en conseil

Arrêté en conseil
Chambre du Conseil Exécutif

Numéro 4884-75

Québec, le 5 novembre 1975.

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT un changement, pour les protestants seulement, aux limites de la municipalité scolaire d'Ormstown.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les limites de la municipalité scolaire d'Ormstown soient changées, pour protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, en en détachant le territoire de la ville de Mercier, dans le comté de Châteauguay.

et ce, conformément aux articles 46, 49 et 51 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

QUE ce changement prenne effet à compter de la date du présent arrêté en conseil.

Le greffier du Conseil exécutif,
62671-o GUY COULOMBE.

Associations coopératives

ASSOCIATION COOPERATIVE ETUDIANTE DE LA POLYVALENTE LE TOURNESOL DE WINDSOR

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé les règlements spéciaux adoptés le 3 juin 1975, de « ASSOCIATION COOPERATIVE DE L'ECOLE SECONDAIRE SACRE-COEUR DE WINDSOR », changeant son nom en celui de « ASSOCIATION COOPERATIVE ETUDIANTE DE LA POLYVALENTE LE TOURNESOL DE WINDSOR », ainsi que son siège social, de, 36 Sixième Avenue, Windsor, Québec, dans le district électoral de Richmond, à 250, rue St-Georges, Windsor, Québec, dans le district électoral de Johnson.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
62675-o ALBERT JESSOP.

CLUB ALIMENTAIRE COOPERATIF DE MATAGAMI

(*Loi des associations coopératives*)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « CLUB ALIMENTAIRE COOPERATIF DE MATAGAMI », dont le siège social est situé à Matagami, Québec, dans le district électoral d'Abitibi-Est.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
62699-o ALBERT JESSOP.

Caisses d'épargne et de crédit

LA CAISSE POPULAIRE STE-DOROTHEE

(*Loi des caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, a approuvé le règlement adopté le 23 septembre 1975, par « LA CAISSE POPULAIRE STE-DOROTHEE » modifiant son territoire qui était « la Ville de Ste-Dorothée » en celui de « la Ville de Laval ».

Québec, le 30 octobre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
62700-o ALBERT JESSOP.

Changement de nom — Loi du *Accordés*

Nancy Edith Annie Beattie

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4855 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Edith Annie Beattie en celui de Nancy Edith Annie Beattie.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph François Gaston Claude Picolo Bilodeau

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4857 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Joseph François Gaston Claude Bilodeau en celui de Joseph François Gaston Claude Picolo Bilodeau.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Lise Boily

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4856 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Marie Thérèse Micheline Bordeleau en celui de Lise Boily.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Philippe Daniel Marcel Brown

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4858 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Joseph-Philippe-Daniel-Marcel Latulippe en celui de Joseph Philippe Daniel Marcel Brown.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Georges Lorrain Larry Diamond

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4859 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Georges-Lorrain Diamond en celui de Georges Lorrain Larry Diamond.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Jacqueline Dixmier

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4860 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Jacqueline Marie Camille Guinfolleau en celui de Jacqueline Dixmier.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Steven Michael Garnell

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4861 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Steven Michael Garfinkle en celui de Steven Michael Garnell.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Aristide Jolivin

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4862 du 5 novembre 1975 d'effectuer le changement de nom de Orastide Jolivet en celui de Aristide Jolivin.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Henry Mitchell Harry Kellie

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4863 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Henry Mitchell McIntosh en celui de Henry Mitchell Harry Kellie.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Peter Lutz Lang

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4864 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de non de Lutz Lang en celui de Peter Lutz Lang.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Thérèse Lucie Leduc

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4865 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Marie-Thérèse Lucie Fontaine en celui de Marie Thérèse Lucie Leduc.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Joseph Yvon Daniel Lévesque

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4867 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Joseph-Yvon Lévesque en celui de Joseph Yvon Daniel Lévesque.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Irvin Harry Lifschutz

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4866 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Irvin Lifschutz en celui de Irvin Harry Lifschutz.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Gisèle Fernande Michèle Mayer

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4869 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Marie-Gisèle-Fernande Mayer en celui de Marie Gisèle Fernande Michèle Mayer.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Martin Pines

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4868 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Martin Pinis en celui de Martin Pines.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Marie Lise Suzanne Pascale Poirier

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4870 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Marie Lise Suzanne Poirier en celui de Marie Lise Suzanne Pascale Poirier.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Jean Laurier Provost

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4871 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Jean-Laurier en celui de Jean Laurier Provost.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Alexandre Richelieu

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4872 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Alexandru Papaianopol en celui de Alexandre Richelieu.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Pak Buck King Tom

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4873 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Pak-King Tom en celui de Pak Buck King Tom.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Jason Tse

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4874 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Chi Han Tse en celui de Jason Tse.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Raymond Joseph Ward

Il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil, par le décret numéro 4875 du 5 novembre 1975, d'effectuer le changement de nom de Joseph Raymond Coward en celui de Raymond Joseph Ward.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre de la justice,
62687-o ROBERT NORMAND, C.R.

Changement de nom — Loi du *Demandes*

Marie Clotilde Cécile Boivin

Prenez avis que Marie Clothilde Cécile Boivin, épouse de monsieur Jean-Yves Carrier, domiciliée au 783, Dalquier, Ste-Foy, transmettra une requête au ministre de la justice afin d'obtenir un décret changeant son nom de Marie Clotilde Cécile Boivin en celui de Marie Claude Cécile Boivin.

Cette requête ne pourra changer le nom d'aucune autre personne vivante.

Québec le 28 octobre 1975.

Le procureur de la requérante,
62622-46-2-o ANDRÉ FLEURY, *notaire.*

Antonino Ciavaglia

Avis est donné que Antonino Ciavaglia, journalier, résidant et domicilié au 5575, chemin de Chambly, St-Hubert, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la justice pour faire changer son nom de Antonino Ciavaglia pour Antonio Chevalia; ce changement bénéficiant aussi à son épouse Teresa Stabilé, domiciliée à la même adresse.

Longueuil, le 29 octobre 1975.

Les procureurs du requérant,
62630-46-2-o BERNARD, GIRARD & DESPATIS.

Joseph Gabriel Coallier

Avis est donné que Joseph Gabriel Coallier, mécanicien, domicilié au 5205, rue Peguy, à St-Hubert, district de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la justice pour faire changer son nom de Joseph Gabriel Coallier pour Joseph Michel Hébert; ce changement bénéficiant aussi à son épouse Fernande Tétrault, domiciliée à la même adresse.

Longueuil, le 22 octobre 1975.

Les procureurs du requérant,
62631-46-2-o BERNARD, GIRARD & DESPATIS.

Thomas William Goodhind

Avis est par les présentes donné que Thomas William Goodhind, administrateur, présentement domicilié à LaSalle, province de Québec, entend présenter une requête au lieutenant-gouverneur en conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Thomas William Orr.

Montréal, le 27 octobre, 1975.

Le procureur du requérant,
62627-46-2-o DANIEL MOVIES.

Marie Éva Géraldine Thibault

Avis est donné, par les présentes, que Marie Éva Géraldine Thibault, coiffeuse, résidant au 309 de la rue Molière à Laval-des-Rapides, ville de Laval, province de Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom de Marie Éva Géraldine Thibault à celui de Marie Éva Géraldine Diane Thibault, ledit nom servant à toutes fins que de droit.

Montréal, le 27 octobre 1975.

Les procureurs de la requérante,
VALIQUETTE, BLOUIN &
62632-46-2-o KOCHENBURGER.

Curatelle publique

Succession Amy Burke

Succession de Burke, Amy, en son vivant de Montréal, décédé le 22 avril 1966.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354 (Qué.),
H2N 1N6 62672-o

Succession Rodolphe Marquis

Succession de Marquis, Rodolphe, en son vivant de 106, rue St-Antoine, Matane, décédé le 6 novembre 1974.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (L.Q. 1971, chap. 81), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
9310, boulevard St-Laurent,
Montréal 354 (Qué.),
H2N 1N6 62659-o

Demandes à la Législature

Succession Panfilo Pasquale

Avis est par la présente donné que les héritiers de la Succession Panfilo Pasquale, de son vivant domicilié dans la ville de Montréal, district de Montréal, s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session, en vue d'obtenir l'adoption d'une loi modifiant les dispositions du testament de feu Panfilo Pasquale, afin de permettre le partage en part égale de toutes les actions de ce dernier dans la National Dried Fruit Co. Ltd. entre ses cinq enfants Anna-Maria, Ceasar, Lazzaro, Angelo et Louisa.

Montréal, ce 8 novembre 1975.

Les procureurs des requérants,
62598-45-4-o LAPOINTE & DAVID, *avocats.*

PEEL SHERBROOKE HOLDINGS LTD.

« PEEL SHERBROOKE HOLDINGS LTD. », corporation légalement constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social au 620 ouest, Dorchester, Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec afin d'obtenir l'adoption d'une loi visant à abolir et éteindre toutes charges, conditions, obligations ou prohibitions pouvant restreindre l'usage ou l'utilisation du lot 1460-33 du cadastre de la cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) dans la division d'enregistrement de Montréal, résultant d'une clause créant une servitude *non aedificandi* mentionnée dans l'acte de vente intervenu devant le notaire F. Lighthall, le 6 février 1889 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal-Ouest, sous le numéro 116 877, par lequel acte George Alexander Drummond vendait à William Hales Hingston la superficie représentée par ledit lot 1460-33, entre autres, avec une plus grande étendue; ladite servitude *non aedificandi* étant créée en faveur du lot 1416 dudit quartier.

Les procureurs de la pétitionnaire,
62600A-45-4-2-o TRUDEAU, LEDUC ET DEMERS.

RHETED INVESTMENTS LTD.

Avis est par la présente donné que Rhea Cohen, Theodore Cohen, Ruth Cohen et Morris Cohen présenteront un bill au secrétariat de la Commission de l'Assemblée nationale de la province de Québec afin d'obtenir la révocation de la dissolution de la charte de «RHETED INVESTMENTS LTD.».

Montréal, le 23 octobre 1975.

Les procureurs pour les requérants,
PHILIPPON, GARNEAU,
62552-44-4-o TOURIGNY & ST-ARNAUD.

Liquidation — Loi de la

LA CAISSE D'ECONOMIE DES ESCORIENS

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que par l'arrêté en conseil no 3982-75 du 27 août 1975, le lieutenat-gouverneur en conseil a ordonné la liquidation de « LA CAISSE D'ECONOMIE DES ESCORIENS », conformément à l'article 92.1 de la Loi des caisses d'épargne et de crédit et a nommé M. Pierre-Paul Armand, inspecteur-chef du secteur des caisses d'épargne et de crédit au Service de l'inspection du ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, 800, Place Victoria, suite 4213, Montréal, H1Z 1G3, liquidateur de ladite caisse.

Québec, le 10 novembre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,

62655-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE D'ECONOMIE DES ESCORIENS

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que par l'arrêté en conseil no 4946-75 du 5 novembre 1975, le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé M. G. Jean Cusson, C.A., inspecteur-chef du secteur des caisses d'épargne et de crédit au service de l'inspection du ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, 800, Place Victoria, suite 4213, Montréal, H1Z 1G3, liquidateur de « LA CAISSE D'ECONOMIE DES ESCORIENS », en remplacement de M. Pierre-Paul Armand.

Québec, le 10 novembre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,

62655-o ALBERT JESSOP.

LA CAISSE D'ECONOMIE DU TAXI DE MONTREAL

(Loi des caisses d'épargne et de crédit)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que par l'arrêté en conseil no 4949-75 du 5 novembre 1975, le lieutenant-gouverneur en conseil a ordonné la liquidation de « LA CAISSE D'ECONOMIE DU TAXI DE MONTREAL », conformément à l'article 92.1 de la Loi des caisses d'épargne et de crédit et a nommé M. G. Jean Cusson, C.A., inspecteur-chef du secteur des caisses d'épargne et de crédit au service de l'inspection du ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, 800, Place Victoria, suite 4213, Montréal, H1Z 1G3, liquidateur de ladite caisse.

Québec, le 12 novembre 1975.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,

62655-o ALBERT JESSOP.

Ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières

Assurances

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-THEODOSIE-CALIXA-LAVALLEE COMTE DE VERCHERES

Avis d'annulation de permis et de certificat d'enregistrement

Attendu que « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-THEODOSIE-CALIXA-LAVALLEE, COMTE DE VERCHERES » a cessé de faire affaires dans le Québec le 30 juin 1975;

Attendu que le président et le secrétaire-trésorier de ladite compagnie ont produit au Service des assurances, le 15 juillet 1975, une déclaration assermentée à l'effet que la compagnie n'a plus d'assurance en vigueur, qu'elle a payé toutes ses dettes et distribué son surplus;

En conséquence, avis est par les présentes donné que les permis et certificat d'enregistrement de « LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE STE-THEODOSIE-CALIXA-LAVALLEE, COMTE DE VERCHERES » sont annulés à compter du 15 juillet 1975.

Donné au bureau du Service des assurances, ministère des consommateurs, coopératives et institutions financières, le 15 juillet 1975.

Pour le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, Le surintendant des assurances,

62651-46-2-o ROGER-A. CAMARAIRE.

Ministère de l'Éducation

Municipalité scolaire d'Ormstown

Avis est par la présente donné qu'un certain territoire a été détaché, pour les protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, de la municipalité scolaire d'Ormstown.

Et ce, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 4884-75 en date du 5 novembre 1975, dont voici le texte:

CONCERNANT un changement, pour les protestants seulement, aux limites de la municipalité scolaire d'Ormstown.

IL EST ORDONNÉ sur la proposition du ministre de l'éducation:

QUE les limites de la municipalité scolaire d'Ormstown soient changées, pour protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, en en détachant le

territoire de la ville de Mercier, dans le comté de Châteauguay.

et ce, conformément aux articles 46, 49 et 51 de la Loi de l'instruction publique, Statuts refondus, 1964, chapitre 235.

QUE ce changement prenne effet à compter de la date du présent arrêté en conseil.

Le 11 novembre 1975.

Le ministre de l'éducation,

62671-o FRANÇOIS CLOUTIER.

Ministère des Terres et Forêts
Cadastre

Canton de Chatham

Cadastre: canton de Chatham; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité de Lachute.

Avis est par la présente donné que le lot 725-24 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Cranbourne

Cadastre: canton de Cranbourne; division d'enregistrement: Dorchester; municipalité: parcisse de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 273-1 à 273-3 du rang V sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 septembre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Grantham

Cadastre: canton de Grantham; division d'enregistrement: Drummond; municipalité: Grantham-Ouest.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 296-62 du rang IV est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Laflèche

Cadastre: canton de Laflèche; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: ville de Hauterive.

Avis est par la présente donné que les lots 3-1-186, 3-1-187, 3-1-199, 3-1-199-1, 3-1-200 à 3-1-204, 4-1-4-15, 4-1-4-14, 4-1-4-80, 4-1-4-81 du rang I sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 14 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de L'Ange-Gardien

Cadastre: paroisse de L'Ange-Gardien; division d'enregistrement: Montmorency; municipalité: village de Saint-Jean-de-Boischatel.

Avis est par la présente donné que les lots 176-8, 176-9, 176-80, 176-81 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Letellier

Cadastre: canton de Letellier; division d'enregistrement: Sept-Îles; municipalité: cité des Sept-Îles.

Avis est par la présente donné que les lots 16-24, 16-122 à 16-130 du rang I sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Canton de Macpès

Cadastre: canton de Macpès; division d'enregistrement: Rimouski; municipalité: parcisse de Sainte-Blandine.

Avis est par la présente donné que les lots 32-a-12, 32-c-10 à 32-c-12, 32-c-14 à 32-c-16 du rang I sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour; division d'enregistrement: Nicolet no-1; municipalité: ville de Bécancour.

Avis est par la présente donné que les lots 474, 476, 477, 480, 481 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 25 août 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Anne

Cadastre: paroisse de Sainte-Anne; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: village de Senneville.

Avis est par la présente donné qu'une partie du lot 22-1 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 7 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,

62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Clet

Cadastre: paroisse de Saint-Clet; division d'enregistrement: Soulanges; municipalité: Saint-Clet.

Avis est par la présente donné qu'une partie des lots 140-1 à 140-7, 140-11 à 140-20 que les lots 103-1 à 103-5, 104-1 à 104-10 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon

Cadastre: paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Saint-Étienne.

Avis est par la présente donné que le lot 175-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski

Cadastre: paroisse de Saint-Germain-de-Rimouski; division d'enregistrement: Rimouski; municipalité: cité de Rimouski.

Avis est par la présente donné que le lot 245-9-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Village de Saint-Jean-Baptiste

Cadastre: village de Saint-Jean-Baptiste; division d'enregistrement: Montréal; municipaliré: ville de Montréal.

Avis est par la présente donné que le lot 575 est ajouté et que les lots 421A-1 à 421A-8, 422A-1 à 422A-6, 421A, 422A et qu'une partie des lots 419, 420, 421, 421B, 422 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 6 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Cadastre: paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Avis est par la présente donné que les lots 459-50, 459-51 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 30 septembre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil

Cadastre: paroisse de Saint Mathieu-de-Belceil; division d'enregistrement: Verchères; municipalité: village de McMasterville.

Avis est par la présente donné que le lot 14-197 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Nicolas

Cadastre: paroisse de Saint-Nicolas; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: Bernières.

Avis est par la présente donné que le lot 561-11 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Vincent-de-Paul

Cadastre: paroisse de Saint-Vincent-de-Paul; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est par la présente donné que les lots 473-1, 473-3, 473-4, 473-10, 473-11 à 473-17, 473-26 à 473-30 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 17 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Cité de Sherbrooke, Quartier est

Cadastre: cité de Sherbrooke, Quartier est; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: ville de Sherbrooke.

Avis est par la présente donné que les lots 4-163 à 4-170, 4-194, 4-195, 4-319, 4-164-1, 4-195-1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ville de Sorel

Cadastre: ville de Sorel; division d'enregistrement: Richelieu; municipalité: cité de Sorel.

Avis est par la présente donné que les lots 1592-191 à 1592-196, 1593-137, 1593-140 et la partie restante des lots 1592-161, 1593-138, 1593-141 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 20 octobre 1975.

Pour le sous-ministre,
62658-o BENOIT GRIMARD, A.-G.

Ministère des transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des transports.

Comté de Beauce-Nord:

Dans la municipalité de St-Étienne:

Cinq sections de l'ancienne route 1: vis-à-vis des lots 199 et 198, sur une longueur de 1,250 pieds; vis-à-vis des lots 197, 196 et 195, sur une longueur de 1,700 pieds; vis-à-vis des lots 195, 194 et 193, sur une longueur de 850 pieds; vis-à-vis des lots 190 et 189, sur une longueur de 700 pieds; vis-à-vis des lots 188 et 187, sur une longueur de 850 pieds.

Comté de Bellechasse:

Dans la municipalité de St-Lazare paroisse:

L'ancienne route 25-A, vis-à-vis des lots 783 et 784, sur une longueur de 770 pieds.

Comté de Bonaventure:

Dans la municipalité de Nouvelle:

L'ancienne route no 6, vis-à-vis des lots 16A, 16B, 17A et 17B, sur une longueur de 1,200 pieds.

Comté de Brome-Missisquoi:

Dans la municipalité de Bromont ville:

La rue Frontenac, à partir de la rue Gaspé sur une longueur de 6,115 pieds.

Le chemin camping Brodeur entre la route 241 et le boulevard Pierre Laporte sur une longueur de 2,153 pieds, incluant le pont sur la rivière Yamaska.

Comté de Charlevoix:

Dans la municipalité de Saint-Joachim paroisse:

Une lisière désaffectée du chemin Royal, vis-à-vis du lot P-68, sur une longueur de 1,400 pieds.

Comté de Deux-Montagnes:

Dans la municipalité de St-Eustache ville:

Une section de la route 148, de l'intersection avec la rue Lanthier jusqu'au commencement du pont Sauvé, sur une longueur de 6,700 pieds.

Comté de Deux-Montagnes:

Dans la municipalité de Mirabel ville cité:

L'ancienne route no 41, vis-à-vis des lots P-108, P-109, P-110 et P-111 dans la Concession Nord de la Rivière-du-Nord, sur une longueur de 1,985 pieds.

Comté de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé ville:

L'ancienne route 6, vis-à-vis du lot P-6-5, sur une longueur de 1,500 pieds.

Comté de Gaspé:

Dans la municipalité de Gaspé cité:

Une section de l'ancienne route 6, vis-à-vis du lot P-268-1, sur une longueur de 210 pieds.

Comté de Johnson:

Dans la municipalité de Durham-Sud:

L'ancien chemin Bithel, vis-à-vis des lots 1120 et 1121, sur une longueur de 788 pieds.

Une section désaffectée du chemin 12e rang est, au nord-est de la nouvelle intersection de ce chemin avec la route Valcourt, vis-à-vis des lots P-1017 et P-1016, sur une longueur de 435 pieds.

Une section désaffectée du chemin Bithel, entre la route Valcourt et le chemin 12e rang est, vis-à-vis des lots P-1114, sur une longueur de 432 pieds.

Comté de Laurentides-Labelle:

Dans la municipalité de St-Faustin:

L'ancienne route 11, vis-à-vis des lots P-6, P-5 et P-4, sur une longueur de 1,900 pieds.

Une lisière de l'ancienne route 11, vis-à-vis des lots P-1B, P-2B et P-2B-1, sur une longueur de 520 pieds.

Comté de Laurentides-Labelle:

Dans la municipalité d'Ivry sur le Lac:

L'ancienne route 11, vis-à-vis des lots P-35, P-36 et P-37, sur une longueur de 2,400 pieds.

Une lisière de l'ancienne route 11, vis-à-vis du lot P-39, sur une longueur de 325 pieds.

Comté de Lotbinière:

Dans la municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun paroisse:

Une section de l'ancienne route Ste-Croix-Dosquet, vis-à-vis des lots P-426 du rang 4 et P-518 du rang 5, sur une longueur de 610 pieds.

Comté de Lotbinière:

Dans la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly paroisse:

Diverses sections de l'ancienne route 3: vis-à-vis des lots P-259, P-258, P-257, P-256, P-255 et P-254, sur une longueur de 1,500 pieds; vis-à-vis des lots P-256, P-254, P-253, P-252 et P-251, sur une longueur de 600 pieds; vis-à-vis des lots P-183 et P-181, sur une longueur de 600 pieds; vis-à-vis du lot P-138, sur une longueur de 320 pieds; vis-à-vis des lots P-91 et P-92, sur une longueur de 700 pieds; vis-à-vis des lots P-80, P-79, P-78 et 77, sur une longueur de 1,300 pieds; vis-à-vis des lots P-76 et P-75, sur une longueur de 900 pieds; vis-à-vis des lots P-70 et P-72, sur une longueur de 750 pieds; vis-à-vis P-66 et P-65, sur une longueur de 400 pieds; vis-à-vis du lot P-64 jusque vis-à-vis du lot 38, sur une longueur de 7,040 pieds; vis-à-vis des lots 31, 28, 26, 24, 23 et 21, sur une longueur de 1,550 pieds; vis-à-vis des lots 18, 16, 12, 11, P-10 et 5, sur une longueur de 1,400 pieds.

Comté de Montmagny-L'Islet:

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours paroisse:

Trois sections de l'ancien chemin du rang 2 est: vis-à-vis des lots P-37, 32, 687, 25 et 688, sur une longueur de 1,595 pieds; vis-à-vis des lots 14 et 689, sur une longueur de 150 pieds; vis-à-vis des lots 14, 690, 3, 692, P-691 et 694, sur une longueur de 705 pieds.

Comté de Nicolet-Yamaska:

Dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet paroisse:

Une section désaffectée du chemin Grand St-Esprit, vis-à-vis du lot P-55, sur une longueur de 280 pieds.

Comté d'Orford:

Dans la municipalité d'Orford canton:

L'ancienne route 220, vis-à-vis des lots 1033 et 1034, sur une longueur de 1,800 pieds; vis-à-vis des lots 1041, 1031 et 1085, sur une longueur de 3,880 pieds.

Comté de Pontiac-Témiscamingue:

Dans la municipalité de Duhamel-ouest:

L'ancienne route 101, vis-à-vis des lots P-42, P-43, P-44-A et P-44-B, sur une longueur de 2,080 pieds.

La section de la route Lefort, comprise entre l'ancienne et la nouvelle route 101 vis-à-vis des lots P-42 et P-43, sur une longueur de 105 pieds.

L'ancienne route 101, vis-à-vis des lots P-55 et P-56, sur une longueur de 1,500 pieds.

Comté de Pontiac-Témiscamingue:

Dans la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues paroisse:

L'ancienne route 101, vis-à-vis des lots P-58, P-59 P-60, sur une longueur de 1,965 pieds.

Comté de Prévost:

Dans la municipalité de St-Antoine ville:

L'ancienne route no 41, vis-à-vis des lots P-112, P-113, P-114 et P-194 dans la Concession sud de la Rivière-du-Nord, sur une longueur de 1,222 pieds.

L'ancienne route no 41, vis-à-vis des lots P-117, P-118, P-119, P-120, P-121, P-126, P-127, P-135 et P-192 dans le Cordon de la Côte St-Antoine, sur une longueur de 3,714 pieds.

Comté de Richmond:

Dans la municipalité de Ham-Nord canton:

Le chemin Rang des Chutes, vis-à-vis des lots 22-A, 21-B et 21-A du rang 5, sur une longueur de 1,152 pieds.

Comté de Rimouski:

Dans la municipalité de Bic:

L'ancien chemin Taché ouest, vis-à-vis des lots 14, 15 et 16 du rang 8, au sud de la nouvelle route, sur une longueur de 1870 pieds; vis-à-vis du lot 17, au nord de la nouvelle route sur une longueur de 380 pieds.

Une section désaffectée de la route des rangs 7 et 8, vis-à-vis du lot 17, à partir de l'ancienne intersection avec le chemin Taché ouest, sur une longueur de 250 pieds.

Comté de Rivière-du-Loup:

Dans la municipalité de Saint-Georges-de-Cacouna paroisse:

L'ancienne route 10, vis-à-vis du lot 256 jusque vis-à-vis du lot 280, sur une longueur de 6,770 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte:

L'ancienne route 10, vis-à-vis du lot 282 jusque vis-à-vis du lot 255, sur une longueur de 7,770 pieds; vis-à-vis des lots 115-114 et 112, sur une longueur de 480 pieds; vis-à-vis des lots 106, 105 et P-104, sur une longueur de 810 pieds; vis-à-vis des lots 60, 59, 56, 54 et 52, sur une longueur de 1,130 pieds; vis-à-vis du lot 334 jusque vis-à-vis du lot 310, sur une longueur de 4,000 pieds.

Comté de Rouyn-Noranda:

Dans le canton non organisé de Dufresnay:

L'ancienne route 46, vis-à-vis des lots 48, 47 et 46, sur une longueur de 1,135 pieds.

Comté de Rouyn-Noranda:

Dans le canton non organisé de Desandrouins:

Le chemin des rangs 7 et 8, à partir de 1,225 pieds de la route 101 jusqu'à la route 391, sur une longueur de 20,770 pieds.

Dans le canton non organisé de Rouyn:

Le chemin à travers le rang 6 sud et le rang 6 nord, vis-à-vis des lots 46 et 47, à partir de 3,110 pieds de la route 101, allant vers le nord, sur une longueur de 2,335 pieds.

Comté de Saint-François:

Dans la municipalité de Fleurimont:

Une section de la route 216, vis-à-vis des lots P-23-B, P-23-C, P-24-A, P-24-B et P-24-C, à partir de la limite nord de la cité de Sherbrooke, sur une longueur de 3,020 pieds.

Comté de St-Jean:

Dans la municipalité de Saint-Blaise paroisse:

Une section de l'ancien chemin Grand-Bernier, vis-à-vis des lots P-159, P-160, P-161 et P-162, sur une longueur de 602 pieds.

Le 10 novembre 1975.

Le ministre des transports,
RAYMOND MAILLOUX.

62670-o

Soumissions — Demandes de

Ville d'Anjou

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Léonce Maltais, greffier, Hôtel de ville, 7701, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, ville d'Anjou, P.Q., mardi, le 9 décembre 1975, à 8.00 heures du soir, pour l'achat de $6,220,000 d'obligations de la ville d'Anjou, datées du 1er janvier 1976, et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est

utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $6,220,000 — 10 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 401,000
01	01	1978	427,000
01	01	1979	454,000
01	01	1980	485,000
01	01	1981	293,000
01	01	1981	2,325,000
01	01	1986	1,835,000

L'échéance de capital au montant total de $2,325,000 du 1er janvier 1981 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1991 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1982	$ 203,000
01	01	1983	218,000
01	01	1984	235,000
01	01	1985	251,000
01	01	1986	277,000
01	01	1987	187,000
01	01	1988	206,000
01	01	1989	226,000
01	01	1990	249,000
01	01	1991	273,000

L'échéance de capital au montant total de $1,835,000 du 1er janvier 1986 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1996 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1992	$ 300,000
01	01	1993	329,000
01	01	1994	365,000
01	01	1995	400,000
01	01	1996	441,000

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville d'Anjou s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 130 — $35,500; 131 — $16,500; 133 — $40,000; 134 — $55,500; 136 — $35,000; 137 — $45,000; 139 — $13,500; 140— $80,000; 141 — $70,000; 142 — $5,000; 143 — $24,500; 145 — $22,000; 146 — $23,500; renouvellement d'emprunt: 1-11-75; 26/2/59 — $234,700; 11/5/59 — $800; 86 — $88,000; 92 — $100,000; 101 — $9,500; 102 — $60,000; 103 — $37,500; 105— $82,000; 113 — $142,500; 874 — $40,000 — renouvellement d'emprunt: 15-12-75; 274 — $15,500; 303-A — $15,500; 305 — $24,000; 373 — $18,500; 374 — $11,500; 404 — $29,600; 405 — $27,000; 414 — $640; 421 — $640; 423 — $17,000; 441 — $5,000; 449 — $62,000; 468 — $4,600; 470 — $3,600; 474 — $128,000; 476 — $60,000; 477 — $6,800; 478 — $30,000; 480 — $6,500; 508 — $7,000; 510 — $352,620 — renouvellement d'emprunt 1-1-76; 632-D — $22,500 — expropriation des lots; 752-D — $64,000 — expropriation de lots; 752-E — $97,200 — achat de terrains; 782-C — $174,500 — travaux au parc Alexandre; 893-C — $30,500 — expropriation; 989-A — $11,500 — éclairage; 993 — $500,000 — aqueduc, égouts; 1001-A — $10,500— voirie; 1002 — $30,000 — éclairage; 1007 — $541,500 — aqueduc, égouts; 1008 — $194,000 — voirie; 1009 — $56,000 — éclairage; 1010 — $164,000 — aménagement du parc et éclairage; 1011 — $12,500 — éclairage; 1011-A — $4,000 — éclairage; 1014 — $169,000 — voirie; 1017 — $18,000 — aqueduc, égouts; 1018 — $59,500 — voirie, éclairage; 1019 — $197,500 — aqueduc, égouts; 1021 — $261,500 — voirie; 1022 — $70,500 — éclairage; 1027 — $202,000 — achat de terrains; 1043 — $76,000 — divers travaux; 1044 — $67,000 — aménagements; 1045 — $299,300 — centre communautaire; 1052 — $400,000 — construction aréna; 1054 — $400,000 — aménagement parc Alexandre.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, mardi, le 9 décembre 1975, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 7701, boulevard Louis-Hippolyte-Lafontaine, ville d'Anjou, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Anjou, ce 5 novembre 1975.

Le greffier,
LÉONCE MALTAIS.

Hôtel de ville,
7701, boul. Louis-Hippolyte-Lafontaine,
Ville d'Anjou, P.Q.
Téléphone: 352-4440, code 514. 62661-o

La commission scolaire de Chicoutimi

Siège social: 36 est, Jacques-Cartier (Chicoutimi), P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Jacques Hudon, directeur général, jusqu'à 8.00 heures du soir, Centre administratif, 36 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi (Chicoutimi), P.Q., mardi, le 9 décembre 1975, pour l'achat de $271,500 d'obligations de la commission scolaire de Chicoutimi, datées du 1er

janvier 1976 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $271,500 — 15 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 7,500
01	01	1978	14,000
01	01	1979	15,000
01	01	1980	16,500
01	01	1981	18,000
01	01	1982	20,000
01	01	1983	21,500
01	01	1984	24,000
01	01	1985	26,000
01	01	1986	28,500
01	01	1987	13,500
01	01	1988	14,500
01	01	1989	16,000
01	01	1990	17,500
01	01	1991	19,000

La commission scolaire de Chicoutimi, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Chicoutimi s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 16-12-69 — $158,000 — renouvellement d'emprunt; 11-03-75 — $6,500 — frais de refinancement; 14-10-75 — $107,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mardi, le 9 décembre 1975, à 8.00 heures du soir, Centre administratif, 36 est, Jacques-Cartier, Chicoutimi), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Chicoutimi (comté de Chicoutimi), ce 14 novembre 1975.

Le directeur général,
JEAN-JACQUES HUDON.

Centre administratif, 36 est, Jacques-Cartier,
Chicoutimi (Chicoutimi), Québec.
Téléphone: 549-8210, code 418. 62698-o

Ville de Lac Etchemin
Comté de Bellechasse

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné, Me Yves Létourneau, secrétaire-trésorier, Secrétariat municipal, 3e Avenue, ville de Lac-Etchemin (Bellechasse), C.P. 370, P.Q., mardi le 9 décembre 1975, jusqu'à 8.00 heures du soir, pour l'achat de $180,500 d'obligations de la ville de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, datées du 1er janvier 1976, et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $180,500 — 10 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 3,500
01	01	1978	4,000
01	01	1979	4,000
01	01	1980	4,500
01	01	1981	5,000
01	01	1981	81,500
01	01	1986	78,000

L'échéance de capital au montant total de $81,500 du 1er janvier 1981 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1991 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1982	$ 5,000
01	01	1983	5,500
01	01	1984	6,000
01	01	1985	7,000
01	01	1986	7,500
01	01	1987	8,500
01	01	1988	9,000
01	01	1989	10,000
01	01	1990	11,000
01	01	1991	12,000

L'échéance de capital au montant total de $78,000 du 1er janvier 1986 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1996 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1992	$13,000
01	01	1993	14,000
01	01	1994	15,500
01	01	1995	17,000
01	01	1996	18,500

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Lac-Etchemin s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 65-73 — $180,500 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, mardi, le 9 décembre 1975, à 8.00 heures du soir, au Secrétariat municipal, 3e Avenue, ville de Lac-Etchemin (Bellechasse), C.P. 370, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

La ville de Lac-Etchemin (comté de Bellechasse), ce 14 novembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
ME YVES LÉTOURNEAU.

Secrétariat municipal, 3e Avenue,
Ville de Lac-Etchemin (Bellechasse), C.P. 370, P.Q.
Téléphone: 625-4521, code 418. 62696-o

Commission scolaire régionale Lanaudière
Siège social: 333, rue Tellier, Joliette (Joliette) P.Q.

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné M. Georges Marion, directeur général, à 5.00 heures du soir, au Centre administratif, 333, rue Tellier, Joliette (Joliette), C.P. 220, P.Q. et par après à 8.00 heures du soir, École Barthélémy-Joliette, 1120, rue Lépine, Joliette (Joliette), P.Q., mercredi, le 10 décembre 1975, pour l'achat de $3,000,000 d obligations de la commission scolaire régionale Lanaudière, datées du 1er janvier 1976 et remboursables en série du 1er janvier 1977 au 1er janvier 1996 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $3,000,000 — 20 ans

Année			Capital
01	01	1977	$103,000
01	01	1978	114,000
01	01	1979	127,000
01	01	1980	140,000
01	01	1981	155,000
01	01	1982	172,000
01	01	1983	189,000
01	01	1984	209,000
01	01	1985	230,000
01	01	1986	255,000
01	01	1987	80,000
01	01	1988	89,000
01	01	1989	98,000
01	01	1990	108,000
01	01	1991	119,000
01	01	1992	132,000
01	01	1993	145,000
01	01	1994	161,000
01	01	1995	178,000
01	01	1996	196,000

La commission scolaire régionale Lanaudière, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (Chapitre 63 des Lois de 1968) (Bill 64), demandera au ministre de l'éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $196,000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er janvier 1996.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $196,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er janvier de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Lanaudière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 8-8-75 — $1,785,000 — construction école polyvalente de St-Gabriel-de-Braniton; 8-10-75 — $1,215,000 — dépenses d'immobilisations.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue mercredi, le 10 décembre 1975, à 8.00 heures du soir, à l'École Barthélémy-Joliette, 1120, rue Lépine, Joliette (Joliette), P.Q.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Commission scolaire régionale Lanaudière, ce 14 novembre 1975.

Le directeur général,
GEORGES MARION.

Centre administratif, 333, rue Tellier,
Joliette (Joliette), C.P. 220, P.Q.
Téléphone: 756-0511, code 514. 62701-o

Cité de Montmagny
Comté de Montmagny-L'Islet

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Yvon Lemay, greffier, Hôtel de ville, 97, avenue Ste-Julie, cité de Montmagny (Montmagny-L'Islet) P.Q., jusqu'à 9.00 heures du soir, lundi, le 8 décembre 1975, pour l'achat de $2,200,000 d'obligations de la cité de Montmagny, comté de Montmagny-L'Islet, datées du 1er janvier 1976 et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $2,200,000 — 10 ans

Année			Capital
01	01	1977	$133,000
01	01	1978	147,000
01	01	1979	162,000
01	01	1980	178,000
01	01	1981	196,000
01	01	1982	215,000
01	01	1983	237,000
01	01	1984	260,000
01	01	1985	286,000
01	01	1986	386,000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La cité de Montmagny s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 437 — $2,200,000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas qui sera tenue, lundi, le 8 décembre 1975, à 9.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 97, avenue Ste-Julie, cité de Montmagny (Montmagny-L'Islet) P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni aucune des soumissions.

Cité de Montmagny (comté de Montmagny-L'Islet), ce 7 novembre 1975.

Le greffier,
YVON LEMAY.

Hôtel de ville, 97, avenue Ste-Julie,
Cité de Montmagny (Montmagny-L'Islet), Québec.
Téléphone: 248-3361, code 418. 62660-o

Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies
Comté de Joliette

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Roger Perreault, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 225, boulevard Antonio-Barette, paroisse de Notre-Dame-des-Prairies (Joliette), P.Q., à 8.00 heures du soir, mercredi, le 10 décembre 1975 pour l'achat de $218,500 d'obligations de la paroisse de Notre-Dame-des-Prairies, comté de Joliette, datées du 1er janvier 1976, et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $218,500 — 10 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 7,000
01	01	1978	7,500
01	01	1979	8,500
01	01	1980	8,500
01	01	1981	9,000
01	01	1981	$128,500
01	01	1986	49,500

L'échéance de capital au montant total de $128,500 du 1er janvier 1981 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1991 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1982	$ 9,500
01	01	1983	10,000
01	01	1984	10,500
01	01	1985	11,500
01	01	1986	12,000
01	01	1987	$13,500
01	01	1988	14,000
01	01	1989	15,000
01	01	1990	16,000
01	01	1991	16,500

L'échéance de capital au montant total de $49,500 du 1er janvier 1986 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1992 au 1er janvier 2011 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1992	$1,000
01	01	1993	1,000
01	01	1994	1,500
01	01	1995	1,500
01	01	1996	1,500
01	01	1997	1,500
01	01	1998	1,500
01	01	1999	2,000
01	01	2000	2,000
01	01	2001	2,000
01	01	2002	2,500
01	01	2003	2,500
01	01	2004	2,500
01	01	2005	3,000
01	01	2006	3,000
01	01	2007	3,500
01	01	2008	4,000
01	01	2009	4,000
01	01	2010	4,500
01	01	2011	4,500

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumssion, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 7-1960 — $140,000 — renouvellement d'emprunt; 42-1969 — $58,700 — renouvellement d'emprunt; 49-1970 — $9,800 — renouvellement d'emprunt; 81-1975 — $10,000 — frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, mercredi, le 10 décembre 1975, à 8.00 heures du soir, à l'Hôtel de ville, 225, boulevard Antonio-Barette, paroisse de Notre-Dame-des-Prairies (Joliette), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies (comté de Joliette), ce 12 novembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
ROGER PERREAULT.

Hôtel de ville, 225, boulevard Antonio-Barette,
Paroisse de Notre-Dame-des-Prairies (Joliette), P.Q.
Téléphone: 753-4279, code 514. 62685-o

Village de Saint-Ambroise
Comté de Chicoutimi

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Jean-Rock Claveau, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 330, boul. Gagnon, C.P. 190, St-Ambroise, village, comté de Chicoutimi, P.Q., jusqu'à 7.00 heures du soir, mercredi, le 10 décembre 1975, pour l'achat de $911,500 d'obligations du village de Saint-Ambroise, comté de Chicoutimi, datées du 1er janvier 1976, et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $911,500 — 10 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 32,500
01	01	1978	36,000
01	01	1979	39,000
01	01	1980	43,000
01	01	1981	41,000
01	01	1981	376,000
01	01	1986	344,000

L'échéance de capital au montant total de $376,000 du 1er janvier 1981 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1991 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1982	$27,000
01	01	1983	29,000
01	01	1984	31,000
01	01	1985	35,000
01	01	1986	39,000
01	01	1987	36,000
01	01	1988	39,000
01	01	1989	42,000
01	01	1990	47,000
01	01	1991	51,000

L'échéance de capital au montant total de $344,000 du 1er janvier 1986 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1992 au 1er janvier 1996 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1992	$56,000
01	01	1993	62,000
01	01	1994	68,000
01	01	1995	76,000
01	01	1996	82,000

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

Le village de Saint-Ambroise s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 74-28 — $749,000 — construction centre communautaire; 74-29 — $89,000 — achat de machinerie et équipement; 75-35 — $12,000 — voirie; 75-36 — $31,500 — aqueduc égouts; 75-38 — $30,000 — éclairage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue à 7.00 heures du soir, mercredi, le 10 décembre 1975, Hôtel de ville, 330, boulevard Gagnon, C.P. 190, St-Ambroise, village, comté de Chicoutimi, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Saint-Ambroise (comté de Chicoutimi), ce 12 novembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-ROCH CLAVEAU.

Hôtel de ville, 330, boul. Gagnon, C.P. 190,
St-Ambroise, village (Chicoutimi), Québec.
Téléphone: 672-4601, code 418. 62686-o

Paroisse de Saint-Esprit
Comté de Montcalm

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Réal Beaudoin, secrétaire-trésorier, jusqu'à 8.00 heures du soir, Hôtel de ville, 21, rue Principale, St-Esprit (Montcalm), P.Q., lundi, le 8 décembre 1975, pour l'achat de $689,000 d'obligations de la paroisse de Saint-Esprit, comté de Montcalm, datées du 1er janvier

1976, et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $689,000 — 10 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 19,000
01	01	1978	22,000
01	01	1979	24,000
01	01	1980	27,000
01	01	1981	29,000
01	01	1981	285,000
01	01	1986	283,000

L'échéance de capital au montant total de $285,000 du 1er janvier 1981 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1994 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1982	$ 33,000
01	01	1983	37,000
01	01	1984	40,000
01	01	1985	45,000
01	01	1986	50,000
01	01	1987	7,000
01	01	1988	8,000
01	01	1989	9,000
01	01	1990	9,000
01	01	1991	10,000
01	01	1992	11,000
01	01	1993	12,000
01	01	1994	14,000

L'échéance de capital au montant total de $283,000 du 1er janvier 1986 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1995 au 1er janvier 2006 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1995	$ 16,000
01	01	1996	18,000
01	01	1997	19,000
01	01	1998	21,000
01	01	1999	23,000
01	01	2000	25,000
01	01	2001	28,000
01	01	2002	22,000
01	01	2003	24,000
01	01	2004	26,000
01	01	2005	29,000
01	01	2006	32,000

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de Saint-Esprit s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 188 — $30,400 — renouvellement; 190 — $58,600 — renouvellement; 206 — $600,000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, lundi, le 8 décembre 1975, à 8.00 heures du soir, Hôtel de ville, 21, rue Principale, St-Esprit (Montcalm), P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

St-Esprit (comté de Montcalm), ce 14 novembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
RÉAL BEAUDOIN.

Hôtel de ville, 21, rue Principale,
St-Esprit (Montcalm), Québec,
Téléphone: 839-3868, code 514. 62697-o

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
Comté de Terrebonne

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Pierre J. Vermette, secrétaire-trésorier, jusqu'à 4.30 heures de l'après-midi, Bureau de la corporation, 229, rue Ste-Marie, paroisse de St-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, P.Q., et par après jusqu'à 8.00 heures du soir, Hôtel de ville, ville de Terrebonne, comté de Terrebonne, P.Q., lundi, le 8 décembre 1975, pour l'achat de $1,555,000 d'obligations de la paroisse de St-Louis-de-Terrebonne (Terrebonne), datées du 1er janvier 1976 et remboursables en série du 1er janvier 1977 au 1er janvier 1996, inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $1,555,000 — 20 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 34,000
01	01	1978	38,000
01	01	1979	42,000
01	01	1980	46,000
01	01	1981	50,000
01	01	1982	56,000
01	01	1983	62,000
01	01	1984	67,000
01	01	1985	73,000
01	01	1986	82,000
01	01	1987	57,000
01	01	1988	63,000
01	01	1989	70,000
01	01	1990	76,000
01	01	1991	84,000
01	01	1992	92,000
01	01	1993	102,000
01	01	1994	112,000
01	01	1995	123,000
01	01	1996	226,000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $14,000 et ni supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1er janvier 2006.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'échéance du 1er octobre 1996, au montant de $226,000 comprend un solde de $80,000 renouvelable pour une période additionnelle de 10 ans, et échéant comme suit:

Année			Capital
01	01	1997	$ 6,000
01	01	1998	6,000
01	01	1999	7,000
01	01	2000	7,000
01	01	2001	8,000
01	01	2002	9,000
01	01	2003	10,000
01	01	2004	11,000
01	01	2005	$12,000
01	01	2006	14,000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation, sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $226,000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1er janvier de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La paroisse de St-Louis-de-Terrebonne s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 432 — $13,000 — éclairage; 439 (439-A) (439-B) — $265,000 — voirie; 452 — $58,000 — voirie; 460 — $300,000 — aqueduc, égouts; 466 — $187,000 — voirie; 471 — $80,000 — aqueduc, égouts; 472 (472-A) — $480,000 — voirie; 476 — $58,000 — aqueduc, égouts; 492 — $114,000 — aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance du conseil qui sera tenue à 8.00 heures du soir, lundi, le 8 décembre 1975, Hôtel de ville, ville de Terrebonne, comté de Terrebonne, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

St-Louis-de-Terrebonne (Comté de Terrebonne), ce 17 novembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE J. VERMETTE.

Bureau de la corporation, 229, rue Ste-Marie,
St-Louis-de-Terrebonne (Terrebonne), Québec.
Téléphone: 666-6444, code 514. 62702-o

Ville de Shawinigan-Sud
Comté de Saint-Maurice

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Gilles Pinel, secrétaire-trésorier, Hôtel de ville, 900, 6e Avenue, ville de Shawinigan-Sud, comté Saint-Maurice, P.Q., jusqu'à 8.30 heures du soir, lundi, le 8 décembre 1975, pour l'achat de $643,500 d'obligations de la ville de Shawinigan-Sud, comté Saint-Maurice, datées du 1er janvier 1976, et remboursables selon le tableau d'amortissement ci-dessous, avec intérêt à un taux non inférieur à 9%, ni supérieur à 10½%, payable semi-annuellement les 1er juillet et 1er janvier de

chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er janvier 1976.

Tableau d'amortissement — $643,500 — 10 ans

Année			Capital
01	01	1977	$ 8,500
01	01	1978	8,500
01	01	1979	8,500
01	01	1980	9,500
01	01	1981	10,500
01	01	1981	280,000
01	01	1986	318,000

L'échéance de capital au montant total de $280,000 du 1er janvier 1981 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1996 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1982	$17,500
01	01	1983	19,500
01	01	1984	20,500
01	01	1985	22,000
01	01	1986	23,500
01	01	1987	14,000
01	01	1988	14,000
01	01	1989	15,000
01	01	1990	16,000
01	01	1991	17,000
01	01	1992	18,000
01	01	1993	19,000
01	01	1994	20,000
01	01	1995	21,000
01	01	1996	23,000

L'échéance de capital au montant total de $318,000 du 1er janvier 1986 sera renouvelable à cette date et comprendra les échéances du 1er janvier 1997 au 1er janvier 2006 incluses et deviendra échue comme suit:

Année			Capital
01	01	1997	$24,000
01	01	1998	26,000
01	01	1999	27,000
01	01	2000	29,000
01	01	2001	31,000
01	01	2002	32,000
01	01	2003	34,000
01	01	2004	36,000
01	01	2005	38,000
01	01	2006	41,000

L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La ville de Shawinigan-Sud s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché canadien dans les soixante jours à compter du 1er janvier 1976 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 261 — $41,500 — renouvellement d'emprunt; 181 — $595,000 — renouvellement d'emprunt; 204 — $7,000 — renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue, lundi, le 8 décembre 1975, à 8.30 heures du soir, Hôtel de ville, 900, 6e Avenue, ville de Shawinigan-Sud, comté de Saint-Maurice, P.Q.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Shawinigan-Sud (comté Saint-Maurice), ce 5 novembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES PINEL.

Hôtel de ville, 900, 6e Avenue,
Shawinigan-Sud (Saint-Maurice), Québec.
Téléphone: 536-5671, code 819. 62662-o

Syndicats professionnels

LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS MARITIMES DE SOREL INC. (C.S.N.)

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que le 29 août 1975, il a autorisé le changement de nom de « LE SYNDICAT NATIONAL DES CHANTIERS MARITIMES DE SOREL », dont la constitution a été autorisée le 28 mai 1951, avec siège social situé à Sorel, en celui de « LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS MARITIMES DE SOREL INC. (C.S.N.) », et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le sous-ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières,
ALBERT JESSOP.

62676-o SP-1713-44

Vente d'effets non réclamés

LA CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE
CP EXPRESS LIMITED

Avis est par les présentes donné que tous les effets reçus avant le 1er jour de janvier, 1975, et non réclamés aux bureaux de « LA CIE DES MESSAGERIES CP LIMITEE — CP EXPRESS LIMITED », à divers endroits de la province de Québec, seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Frank Waddington, encanteur, 189 est, rue Queen, Toronto, Ontario, à onze heures du matin, le 4e jour de décembre, 1975, à moins que lesdits effets ne soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Le vice-président,
W.M. RILEY.

62437-43-6-o

Proclamation

Canada,
Province de Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 2 de la Loi des titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), le ministre des terres et forêts a fait dresser des plan et livre de renvoi revisés, dans le district électoral de Duplessis, antérieurement Saguenay, pour le cadastre d'une partie du canton de Leneuf, à l'endroit des lots 1 à 25 inclusivement du rang I, 1 à 22 inclusivement du rang II et 1 à 10 inclusivement du rang III et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 2 et 3 de ladite Loi, le ministre des terres et forêts a fait déposer:

1. le 26 août 1975, aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 3 septembre 1975, au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 27 août 1975, au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur municipal de la corporation municipale de Gallix, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'émettre la proclamation prévue à l'article 4 de ladite Loi.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 4510-75, du 8 octobre 1975, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des terres et forêts et conformément aux articles 2, 3, 4 et 5 de la Loi des

Proclamation

Canada,
Province of Québec.
[L. S.]

HUGUES LAPOINTE

ELIZABETH THE SECOND, by the Grace of God of the United Kingdom, Canada and Her Other Realms and Territories Queen, Head of the Commonwealth, Defender of the Faith.

To all to whom these letters come or whom they may concern,

GREETING.

Proclamation

WHEREAS, under section 2 of the Certain Electoral Districts Land Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), the Minister of Lands and Forests has caused to be drawn up a revised plan and book of reference for the cadastre of part of the Township of Leneuf, respecting lots 1 to 25 inclusive in Range I, 1 to 22 inclusive in Range II, 1 to 10 inclusive in Range III, and their respective subdivisions, the whole located in the Saguenay Registration Division, in the Electoral District of Duplessis, formerly that of Saguenay;

WHEREAS, in conformity with sections 2 and 3 of the said Act, the Minister of Lands and Forests has caused to be deposited:

1. on August 26, 1975, in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec City, such plan and book of reference;

2. on September 3, 1975, in the Saguenay Registration Division Office, in Baie-Comeau, a certified copy of the said plan and book of reference;

3. on August 27, 1975, in the office designated by him, namely that of the Manager of the Municipal Corporation of Gallix, a certified copy of the said plan and book of reference;

WHEREAS it is now expedient to issue the proclamation provided for in section 4 of the said Act.

THEREFORE, with the consent and advice of Our Executive Council, expressed in Order number 4510-75, dated October 8, 1975, We have ordered, and do hereby order, upon the recommendation of the Minister of Lands and Forests and in conformity with sections 2, 3, 4 and 5 of the Certain Electoral Districts Land

titres de propriété dans certains districts électoraux (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 321), qu'il y a lieu:

a) de fixer à la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi revisés dans le district électoral de Duplessis, antérieurement Saguenay, pour le cadastre d'une partie du canton de Leneuf à l'endroit des lots 1 à 25 inclusivement du rang I, 1 à 22 inclusivement du rang II et 1 à 10 inclusivement du rang III et de leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Saguenay;

b) d'indiquer que ces plan et livre de renvoi revisés sont déposés aux archives du ministère des terres et forêts, à Québec et, qu'en outre, le ministre des terres et forêts a fait déposer une copie certifiée de ces plan et ivre de renvoi revisés au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau, ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur municipal de la corporation municipale de Gallix;

c) d'informer le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation dans la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi revisés;

d) de porter notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre des terres et forêts délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) d'ordonner que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel un plan et un livre de renvoi revisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) d'informer aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Titles Act (Revised Statutes, 1964, Chapter 321), that itis expedient:

(*a*) To fix the date of the second and final consecutive publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette* as the date of the coming into force of the revised plan and book of reference for the cadastre of part of the Township of Leneuf, respecting lots 1 to 25 inclusive in Range I, 1 to 22 inclusive in Range II, 1 to 10 inclusive in Range III and their respective subdivisions, the whole located in the Saguenay Registration Division, in the Electoral district of Duplessis, formerly that of Saguenay;

(*b*) To state that the said revised plan and book of reference have been deposited in the Archives of the Department of Lands and Forests, in Québec, and that moreover, the Minister of Lands and Forests has caused a certified copy of the said revised plan and book of reference to be deposited in the Saguenay Registration Division, in Baie-Comeau, as well as in an office designated by him, namely that of the Manager of the Municipal Corporation of Gallix;

(*c*) To inform the public that during the eight months following the second and final publication of this proclamation in the *Québec Official Gazette*, any interested party may consult, without charge, the said revised plan and book of reference;

(*d*) To give notice that when such time limit expires, the Minister of Lands and Forests will issue a certificate of ownership to any occupant of the immoveable, with or without title, even though he be only an administrator or an operator of such immoveable, unless an interested party objects in writing;

(*e*) To order that any real right affecting a lot comprised in the aforesaid territory for which a revised plan and book of reference have been deposited be renewed, within the same period, in the manner prescribed by articles 2172 and 2172*a* of the Civil Code;

(*f*) Also to inform the public that, failing such renewal, the real rights preserved by the first registration shall have no effect as regards other creditors or subsequent purchasers whose rights are duly registered.

ALL OUR LOYAL SUBJECTS and all others whom these letters may concern must take notice hereof and act accordingly.

IN WITNESS WHEREOF we have caused these letters to to be made patent and the Great Seal of Our Province of Québec to be hereunto affxed;

WITNESS: Our Right Trusty and Well-beloved the Honourable HUGUES LAPOINTE, P.C., Q.C., Lieutenant-Governor of Our Province of Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce huitième jour d'octobre en l'année mil neuf cent soixante-quinze de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-quatrième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 502 RENÉ LANGEVIN.
Folio: 219 62633-46-2-o

Given in Our Parliament Buildings, in Our City of Québec, in Our Province of Québec, this eighth day of October in the year of Our Lord, one thousand nine hundred seventy-five and in the twenty-fourth year of Our Reign.

By command,

RENÉ LANGEVIN,
Assistant Deputy Attorney General.

Libro: 502
Folio: 219 62633-46-2

Vente par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000316-756 { RENÉE BÉLANGER, épouse séparée de biens de Daniel Perreault, domiciliée et résidant au 30, Fortin à Ste-Thérèse-Ouest, district de Terrebonne, demanderesse, *vs* OSCAR QUESNEL, autrefois domicilié au 2, Lapointe, à Ste-Thérèse-Ouest, district de Terrebonne, et maintenant de domicile inconnu, et ROLAND QUESNEL, domicilié et résidant au 5419, Lafond, en les cité et district de Montréal, et CLARICE DUCHESNE, épouse commune en biens dudit Roland Quesnel, des mêmes lieux, et ROGER QUESNEL, domicilié et résidant au 163, Beaumont, en les cité et district de Montréal, et FLORENCE MÉNARD, épouse commune en biens dudit Roger Quesnel, des mêmes lieux, et CÉCILE QUESNEL, domiciliée et résidant au 5610, St-Urbain, en les cité et district de Montréal, et ADRIEN THIBODEAU, époux commun en biens de ladite Cécile Quesnel, des mêmes lieux, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, ayant son bureau au 400, Laviolette, à St-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

L'immeuble ci-après désigné:

« Un emplacement connu et désigné comme étant partie du lot cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-P. 126), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant cinquante pieds (50′) de largeur en avant et cent dix-huit pieds (118′) de largeur en arrière par cent cinquante et un pieds (151′) de profondeur dans la ligne sud-ouest et cent trente-six pieds et six dixièmes de pieds (136.6′) de profondeur dans la ligne sud-est, mesure anglaise, sauf à distraire une partie vendue à la ville de Ste-Thérèse-Ouest aux termes d'un acte de vente enregistré sous le numéro 291992.

Avec bâtisse dessus construite. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé chambre 106, 400, rue Laviolette, Saint-Jérôme, le LUNDI, VINGT-DEUXIEME jour de DÉCEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Bureau du shérif, *Le shérif adjoint,*
Saint-Jérôme, GABRIELLE FOURNELLE.
le 7 novembre 1975. 62695-o

Sale by Licitation

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne

No 700-05-000316-756 { RENÉE BÉLANGER, wife separate as to property of Daniel Perreault, domiciled and residing at 30 Fortin, in Sainte-Thérèse-West, District of Terrebonne, plaintiff, *vs* OSCAR QUESNEL, formerly domiciled at 2 Lapointe, in Sainte-Thérèse-West, District of Terrebonne, and now of unknown domicile, and ROLAND QUESNEL, domiciled and residing at 5419 Lafond, in the City and District of Montreal, and CLARICE DUCHESNE, wife common as to property of the said Roland Quesnel, of the same domicile and residence, and ROGER QUESNEL, domiciled and residing at 163 Beaumont, in the City and District of Montreal, and FLORENCE MÉNARD, wife common as to property of the said Roger Quesnel, of the same domicile and residence, and CÉCILE QUESNEL, domiciled and residing at 5610 Saint-Urbain, in the City and District of Montreal, and ADRIEN THIBODEAU, husband common as to property of the said Cécile Quesnel, of the same domicile and residence, defendants, and THE REGISTRAR for the Terrebonne Registration Division, having his office at 400 Laviolette, in Saint-Jérôme, District of Terrebonne, *mis en cause.*

The immoveable hereinafter described:

"A plot of land (emplacement) known and described as being part of lot one hundred twenty-six of the official subdivision of original lot number one hundred eight (108-Pt. 126), on the official plan and in the book of reference for the Parish of Sainte-Thérèse-de-Blainville, measuring fifty feet (50′) in width in front and one hundred eighteen feet (118′) in width at the rear by one hundred fifty-one feet (151′) in depth on its southwest line and one hundred thirty-six and six tenths feet (136.6′) in depth on its southeast line, English measure, less that part sold to the Town of Sainte-Thérèse-West, under the terms of a deed of sale registered under number 291992.

With the building erected thereon."

To be sold at the Terrebonne Division Registry Office located in Room 106, 400 Laviolette Street, Saint-Jérôme, on MONDAY, the TWENTY-SECOND day of DECEMBER, 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

Sheriff's Office, GABRIELLE FOURNELLE,
Saint-Jérôme, *Assistant Sheriff.*
November 7, 1975. 62695

Ventes par Shérifs

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

BEDFORD

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-0006 137-754 (Montréal) { CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, demanderesse, *vs* THEMISTOCLES STELATOS, défendeur.

« La partie du lot 194 au cadastre officiel de la paroisse St-Thomas-de-Noyen, mesurant trois cents (300) pieds de largeur, plus ou moins; du nord au sud par une profondeur de trois cent cinquante-cinq (355) pieds, plus ou moins; de l'est à l'ouest mesure anglaise.

Bornée à l'est par le chemin public; au nord par une partie du lot 194, appartenant à Eugène Leduc ou représentant; à l'ouest par le lot 63; au sud par le lot 195 dudit cadastre.

Le lot numéro 195 étant un terrain mesurant supposément quatre acres et demie (4½) en superficie; la partie ouest du lot 195 bornée à l'est par le chemin public à travers ledit lot 195; à l'ouest par la ligne divisant ce dernier lot des lots numéros 60, 61 et 62, au nord par la propriété de L. J. Johnson, ou représentant; et au sud par la ligne frontière entre la province de Québec et les États-Unis.

Et sans garantie de mesure précise. Toutes les mesures sont plus ou moins.

À distraire dudit immeuble la partie dudit lot qui a été vendue par Charles Litner et Jack Runis à Georges Albert par acte de vente devant le notaire B. A. Schwartz le 5 mai 1939, enregistré à Bedford sous le numéro 63511.

Avec la bâtisse dessus érigée connue comme l'hôtel Nouveau La Rocque. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, district de Bedford, MERCREDI le SEPTIÈME jour de JANVIER mil neuf cent soixante-seize à TROIS heures de l'après-midi.

Cowansville, ce 10 novembre 1975.

Le shérif,
62678-o ANTONIN BOURASSA.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford

No 455-05-000281-75 { LA COMPAGNIE TRUST ROYAL, partie demanderesse, *vs* RUSSELL PICKEN et JOANNE HAIGH PICKEN, partie défenderesse.

« Une certaine parcelle de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot originaire numéro mille

Sheriff's Sales

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.

BEDFORD

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No. 05-0006 137-754 (Montreal) { CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, plaintiff, *vs* THEMISTOCLES STELATOS, defendant.

"A part of lot 194 on the official cadastre for the Parish of Saint-Thomas-de-Noyen, measuring three hundred (300) feet in width, more or less, from north to south, by three hundred fifty-five (355) feet in depth, more or less, from east to west, English measure.

Bounded on the east by the public road; on the north by a part of lot 194, belonging to Eugène Leduc or representative; on the west by lot 63; on the south by lot 195 on the aforesaid cadastre.

Lot number 195 being a piece of land presumably covering an area of four and one half acres (4½); the west part of lot 195 is bounded on the east by the public road crossing the said lot 195; on the west by the dividing line between the latter lot and lots 60, 61 and 62; on the north by the property of L. J. Johnson or representative; and on the south by the border-line between the Province of Québec and the United States.

Without guarantee as to precise measurement. All measurements given more or less.

To be withdrawn from the said immoveable that part of the said lot sold to Georges Albert by Charles Litner and Jack Runis under the terms of a deed of sale executed before B. A. Schwartz, notary, on May 5, 1939, and registered in Bedford under number 63511.

With the building erected thereon, known as Hôtel Nouveau La Rocque."

To be sold at the Missisquoi Registry Office, in Bedford, District of Bedford, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of JANUARY one thousand nine hundred and seventy-six, at THREE o'clock in the afternoon.

Cowansville, November 10, 1975.

ANTONIN BOURASSA,
62678 *Sheriff.*

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Bedford

No 455-05-000281-75 { THE ROYAL TRUST COMPANY, plaintiff, *vs* RUSSELL PICKEN and JOANNE HAIGH PICKEN, défendant.

"A certain parcel of land known and distinguished as being part of original lot number one thousand three

trois cent soixante-huit (Ptie N. 1368) au cadastre officiel du canton de Lac-Brome, comté et division d'enregistrement de Brome, décrit plus particulièrement comme suit:

De forme irrégulière, bornée au nord-ouest, dans sa ligne A-B, par une autre partie non subdivisée du lot 1368 et mesurant cent dix pieds (110′); vers le nord-est, dans ses lignes B-C et C-D, par une autre partie du lot 1368, ces lignes mesurant respectivement soixante pieds (60′) et vingt-cinq pieds (25′); vers le sud-est, dans sa ligne D-E, par une autre partie non subdivisée du lot 1368 et mesurant cent dix pieds (110′); vers le sud-ouest, dans ses lignes E-F, F-G et G-A, par le chemin West Bolton (partie du lot 1368), ces lignes mesurant respectivement vingt-cinq pieds (25′), onze pieds (11′) et quarante-neuf pieds et un dixième (49.1′).

Ladite parcelle de terrain contient une superficie de neuf mille trois cent soixante-six pieds carrés, mesure anglaise (9,366 pi. ca.), soit .215 d'acre.

La ligne A-B est parallèle à la ligne est de l'ancien chemin (abandonné) et est située à une distance de soixante pieds (60′) à l'est de celle-ci, cette distance étant mesurée du côté nord du chemin West Bolton.

Avec les bâtiments dessus érigés. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Brome, à Knowlton, district de Bedford, le MARDI, SIXIÈME jour de JANVIER 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Cowansville, ce 10 novembre 1975.

Le shérif,
62679 ANTONIN BOURASSA.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford

No 455-05-000053-75 { LA COMPAGNIE TRUST ROYAL, demanderesse, *vs* SHAMROCK CONSTRUCTION INC., défenderesse, et D. J. CROCKETT, mis en cause.

« A. Partie du lot mille sept cent quarante-huit (Ptie 1748), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Stanbridge, division d'enregistrement de Missisquoi, de forme irrégulière, mesurant trois cent treize pieds (313′) dans la ligne nord; deux cent cinquante-neuf pieds et cinq dixièmes (259.5′) dans la ligne sud-est; deux cent soixante-quatre pieds (264′) dans la ligne sud; cent soixante-neuf pieds et quatre dixièmes (169.4′) dans la ligne ouest, bornée au nord par les lots 1730, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744 et 1745, du même cadastre; au sud-est par la rue Dupont; au sud par une partie du même dit lot 1748; et à l'ouest par une partie du lot 1749 et par le lot 1737, du même cadastre; contenant en superficie cinquante-sept mille deux cent vingt-quatre pieds carrés (57,224 pi. ca.);

B. Partie du lot mille sept cent quarante-neuf) Ptie 1749), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanbridge, division d'enregistrement de Missisquoi, de forme irrégulière, mesurant vingt-cinq pieds et trois

hundred and sixty-eight (Pt. N. 1368) of the official cadastre for the Township of Brome Lake, County and Registration Division of Brome, and more particularly described as follows:

Of irregular figure, bounded towards the northwest, in its line A-B by another unsubdivided part of lot 1368, and measuring one hundred and ten feet (110′); towards the northeast, in its lines B-C and C-D, by another part of lot 1368 and measuring sixty feet (60′) and twenty-five feet (25′) respectively; towards the southeast, in its line D-E by another unsubdivided part of lot 1368 and measuring one hundred and ten feet (110′) and towards the southwest, in its lines E-F, F-G and G-A by West Bolton Road (part of lot 1368) and measuring twenty-five feet (25′), eleven feet (11′) and forty-nine feet and one tenth of a foot (49.1′) respectively.

This said parcel of land contains a superficial area of nine thousand three hundred and sixty-six square feet, English measure (9,366 sq. ft.) of .215 acres.

The line A-B is parallel to and situated at a distance of sixty feet (60′) east of the East line of the old abandoned road measured along the north side of West Bolton Road.

With the building thereon erected."

To be sold at the Brome Registry Office, in Knowlton, District of Bedford, on TUESDAY, the SIXTY day of JANUARY, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

Cowansville, November 10, 1975.

ANTONIN BOURASSA,
62679-o *Sheriff.*

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Bedford

No. 455-05-000053-75 { THE ROYAL TRUST COMPANY, plaintiff, *vs* SHAMROCK CONSTRUCTION INC., defendant, and D. J. CROCKETT, *mis en cause.*

"A. A part of lot one thousand seven hundred forty-eight (Pt. 1748), on the official plan and in the book of reference for the Township of Stanbridge, Missisquoi Registration Division, of irregular configuration, measuring three hundred thirteen feet (313′) on its north line; two hundred fifty-nine and five tenths feet (259.5′) on its southeast line; two hundred sixty-four feet (264′) on its south line; one hundred sixty-nine and four tenths feet (169.4′) on its west line; bounded on the north by lots 1730, 1739, 1740, 1741, 1742, 1743, 1744 and 1745, on the same cadastre; on the southeast by Dupont Street; on the south by a part of the said lot 1748; and on the west by a part of lot 1749 and by lot 1737, on the said cadastre; covering an area of fifty-seven thousand two hundred twenty-four square feet (57,224 sq. ft.);

B. A part of lot one thousand seven hundred forty-nine (Pt. 1749), on the official plan and in the book of reference for the Township of Stanbridge, Missisquoi Registration Division, of irregular configuration, mea-

dixièmes (25.3′) dans les lignes nord et sud; cent vingt-deux pieds et huit dixièmes (122.8′) dans la ligne est, cent quinze pieds et huit dixièmes (115.8′) dans la ligne ouest, bornée au nord par ledit lot 1737, à l'est par ladite partie du lot 1748 ci-dessus décrite; au sud par une partie du même dit lot 1749, et à l'ouest par le lot 1754, du même cadastre, contenant en superficie deux mille neuf cent quatre-vingt-deux pieds carrés et cinq dixièmes (2,982.5 pi. ca.);

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 2, rue Dupont, ville de Bedford. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Missisquoi à Bedford, district de Bedford, le MERCREDI SEPTIÈME jour du mois de JANVIER 1976 à DEUX heures de l'après-midi.

Cowansville, ce 10 novembre 1975.

Le shérif,
ANTONIN BOURASSA.

62680-o

suring twenty-five and three tenths feet (25.3′) on its north and south lines; one hundred twenty-two and eight tenths feet (122.8′) on its east line, one hundred fifteen and eight tenths feet (115.8′) on its west line; bounded on the north by the said lot 1737, on the east by the said part of lot 1748 hereinabove described; on the south by a part of said lot 1749, and on the west by lot 1754, on the same cadastre, covering an area of two thousand nine hundred eighty-two and five tenths square feet (2,982.5 sq. ft.);

With the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 2 Dupont Street, Town of Bedford."

To be sold at the Missisquoi Registry Office, in Bedford, District of Bedford, on WEDNESDAY, the SEVENTH day of JANUARY, 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

Cowansville, November 10, 1975.

ANTONIN BOURASSA,
Sheriff.

62680

MONTRÉAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-001872-73 { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée ayant son siège

social en les ville et district de Montréal, demanderesse, *vs* HONOR ARTON, 18, Surrey Gardens, cité de Westmount, district de Montréal, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur l'avenue Surrey Gardens en la cité de Westmount, connu et désigné sous le numéro cent trente-cinq de la resubdivision B de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-neuf (239-B-135) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal; mesurant soixante-cinq pieds (65′) de largeur sur cent sept pieds (107′) de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins.

Avec les bâtiments dessus érigés, portant le numéro civique 18 de l'avenue Surrey Gardens.

En l'état où le tout se trouve présentement, comprenant toutes les servitudes actives et passives se rattachant audit immeuble, sous réserve, plus particulièrement, de servitudes qui profitent également audit emplacement, telles qu'elles ont été établies par l'acte de vente reçu devant Me R. H. Barron, notaire, le vingt-deuxième jour d'octobre mil neuf cent douze, et enregistré au bureau d'enregistrement de Hochelaga et Jacques-Cartier, sous le numéro 227014. »

Le tout doit être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le TRENTIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à ONZE heures de la matinée.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 6 novembre 1975. 62681

MONTREAL

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No 05-001872-73 { BANQUE CANADIENNE NATIONALE, a corporation legally incorporated, having its head

office in the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* HONOR ARTON, 18 Surrey Gardens, Town of Westmount, District of Montreal, defendant.

"An emplacement fronting on Surrey Gardens Avenue in the City of Westmount, known and designated under number one hundred and thirty-five of the resubdivision of letter B of the official subdivision of original lot number two hundred and thirty-nine (239-B-135) on the official plan and book of reference of the Parish of Montreal; measuring sixty-five feet (65′) in width by one hundred and seven feet (107′) in depth, English measure and more or less.

With the buildings thereon erected, bearing civic number 18 of Surrey Gardens Avenue.

As the whole now subsists, with all the active and passive servitudes relating thereto and more particularly with and subject, the said emplacement, to the servitudes created and established in the deed of sale executed before Me R. H. Barron, notary, on the twenty-second day of October nineteen hundred and twelve registered in the registry office of Hochelaga and Jacques-Cartier under number 227014."

To be sold at the Sheriff's Office in the Montreal Court House, 10 Craig Street East, 10th Floor, Room 56, on the THIRTIETH day of DECEMBER, 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 6, 1975. 62681-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

No 05-003588-73 { CALIXTE D. LANDRY, gentilhomme, de la ville de Shédiac, province du Nouveau-Brunswick et y résidant au 3, avenue Smith, demandeur, *vs* GERRY ROBICHAUD, de la cité de Duvernay, ville de Laval, district de Montréal, résidant au 7382, boulevard Levesque, et DUVERNAY MARINA INC., corps politique dûment constitué en corporation, ayant sa principale place d'affaires au 7382, boulevard Levesque, Duvernay, Laval, Montréal, Québec, défendeurs.

« Un emplacement situé en la ville de Laval (St-Vincent-de-Paul) dans le rang de la Grande-Côte, désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent quarante-huit (Ptie 348) des plan et livre de renvoi officiels de la parcisse de St-Vincent-de-Paul.

Borné en front par le chemin public, en arrière, par la rivière des Prairies, d'un côté au nord-est par une partie du lot numéro 349 appartenant à Victor Legault ou représentant et de l'autre côté du sud-ouest par une autre partie du lot numéro 348 appartenant à la commission scolaire de la municipalité de la Grande-Côte ou ses représentants.

Mesurant ledit emplacement toute la largeur entre au nord-est, la limite de ladite partie du lot numéro 349 et, au sud-ouest, la clôture actuellement érigée par la commission scolaire susdite sur la limite nord-est de son emplacement.

Avec bâtisses y érigées notamment celle portant le numéro 7382 du boulevard Levesque. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à ONZE heures de la matinée.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 6 novembre 1975.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.
62684-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-015987-741 { CHARLES CLÉMENT, professionnel, membre en règle de sa corporation, ayant toujours acquitté ses cotisations annuelles, envers celle-ci, des cité et district de Montréal, demandeur, *vs* LÉOPOLD VALENTI, contracteur domicilié et demeurant au 9461, De Martigny, appartement 3, cité et district de Montréal, défendeur.

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Lille en la ville de Montréal, connu et désigné au cadastre officiel de la paroisse du Sault-au-Récollet, comme étant les lots numéros cinq cent quatre-vingt-quatorze (594) et cinq cent quatre-vingt-quinze (595) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-quatre (134) mesurant cinquante pieds de largeur par quatre-vingt-dix-sept de profondeur mesures anglaises

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Montreal

No 05-003588-73 { CALIXTE D. LANDRY, gentleman, of the Town of Shédiac, Province of New Brunswick, and residing therein at 3 Smith Avenue, plaintiff, *vs* GERRY ROBICHAUD, of the Town of Duvernay, City of Laval, District of Montreal, residing at 7382 Levesque Boulevard, and DUVERNAY MARINE INC., a body politic duly incorporated, having its principal place of business at 7382 Levesque Boulevard, Duvernay, Laval, Montreal, Québec, defendants.

"A plot of land (emplacement) located in the City of Laval (Saint-Vincent-de-Paul) in Grande-Côte Range, described as being part of lot number three hundred forty-eight (Pt. 348) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Saint-Vincent-de-Paul.

Bounded in front by the public road, at the rear by Des Prairies River, on one side on the northeast by a part of lot number 349 belonging to Victor Legault or representative, and on the other side on the southwest by another part of lot number 348 belonging to the School Board of the Municipality of Grande-Côte or its representatives.

The width of the said plot of land is the entire distance between the limit of the said part of lot 349 on the northeast and, on the southwest, the fence presently standing, as constructed by the aforesaid School Board, along the northeast boundary of its land.

With the buildings erected thereon, namely that bearing number 7382 Levesque Boulevard."

To be sold at the County of Laval Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, in Laval, Québec, on the TWENTY-NINTH day of DECEMBER, 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 6, 1975.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.
62684

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal

No. 500-02-015987-741 { CHARLES CLÉMENT, professional, member in good standing of his Corporation having regularly paid his annual membership fees to the latter, of the City and District of Montreal, plaintiff, *vs* LÉOPOLD VALENTI, contractor, domiciled and residing at 9461 De Martigny, Apartment 3, City and District of Montreal, defendant.

"A certain plot of land (emplacement) fronting on Lille Street, in the City of Montreal, known and described on the official cadastre for the Parish of Sault-au-Récollet as comprising lots numbers five hundred ninety-four (594) and five hundred ninety-five (595) of the official subdivision of original lot number one hundred thirty-four (134), measuring fifty feet in width by ninety-seven feet in depth, English measure and more

et plus ou moins avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro civique 10262, rue Lille, en la ville de Montréal. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à ONZE heures de la matinée.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 5 novembre 1975.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.
62682-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-013539-75 { IRVING GARBER homme d'affaires, de la ville de St-Laurent, district de Montréal, et y résidant au 547, boulevard Alexis Nihon, demandeur, *vs* DAME IRENE MAKRIS, femme séparée de biens de GEORGE MAKRIS, de la ville de Laval, district de Montréal, et y résidant au 153, rue Poitou, défenderesse.

« Un immeuble vacant situé à Pont-Viau, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-cinq (45-330) du cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-de-Paul. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval, Québec, le TRENTIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à ONZE heures de la matinée.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 6 novembre 1975.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.
62683-o

RIMOUSKI

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-0548-755. { CANAMERICAN AUTO LEASE LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 325, rue Marconi, Ste-Foy, et propriétaire de la firme Hertz Rental de la même adresse, demanderesse, *vs* CAMILLE LAVOIE, Les Méchins, comté de Matane, défendeur.

Le lot numéro 26-B-8, du rang 1, du canton Dalibaire, de figure irrégulière, faisant partie du lot 26 de l'arpentage primitif, borné au nord-ouest par le boulevard Perron, au nord-est par les lots 26-B-7 et 26-B-1, au sud-est par le lot 26-B-1, au sud-ouest par le lot 27-B-1, mesurant cent trente-quatre pieds (134′) au nord-ouest; cent treize pieds et huit dixièmes (113.8′) et cent vingt-six pieds (126′) au nord-est, cinquante-cinq pieds et trois dixièmes (55.3′) au sud-est, deux cent cinquante-sept pieds (257′) au sud-ouest; contenant ou moins, avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 10262, rue Lille, en la ville de Montréal. »

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Craig, 10e étage, chambre 56, le VINGT-NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à ONZE heures de la matinée.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 5 novembre 1975.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.
62682-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal

No 02-013539-75 { IRVING GARBER homme d'affaires, de la ville de St-Laurent, district de Montréal, et y résidant au 547, boulevard Alexis Nihon, demandeur, *vs* DAME IRENE MAKRIS, femme séparée de biens de GEORGE MAKRIS, de la ville de Laval, district de Montréal, et y résidant au 153, rue Poitou, défenderesse.

« Un immeuble vacant situé à Pont-Viau, ville de Laval, connu et désigné comme étant le lot numéro trois cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante-cinq (45-330) du cadastre officiel de la paroisse de St-Vincent-de-Paul. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Laval, 155, boulevard Je-Me-Souviens, à Laval, Québec, le TRENTIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à ONZE heures de la matinée.

Bureau du shérif,
Cour supérieure,
Montréal, le 6 novembre 1975.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.
62683-o

RIMOUSKI

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-0548-755. { CANAMERICAN AUTO LEASE LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 325, rue Marconi, Ste-Foy, et propriétaire de la firme Hertz Rental de la même adresse, demanderesse, *vs* CAMILLE LAVOIE, Les Méchins, comté de Matane, défendeur.

Le lot numéro 26-B-8, du rang 1, du canton Dalibaire, de figure irrégulière, faisant partie du lot 26 de l'arpentage primitif, borné au nord-ouest par le boulevard Perron, au nord-est par les lots 26-B-7 et 26-B-1, au sud-est par le lot 26-B-1, au sud-ouest par le lot 27-B-1, mesurant cent trente-quatre pieds (134′) au nord-ouest; cent treize pieds et huit dixièmes (113.8′) et cent vingt-six pieds (126′) au nord-est, cinquante-cinq pieds et trois dixièmes (55.3′) au sud-est, deux cent cinquante-sept pieds (257′) au sud-ouest; conte-

or less, with the building erected thereon, bearing civic number 10262 Lille Street, in the City of Montreal."

To be sold at the Sheriff's Office, in the Montreal Court House, 10 Craig Street east, 10th Floor, Room 56, on the TWENTY-NINTH day of DECEMBER 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 5, 1975.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.
62682

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Montreal

No 02-013539-75 { IRVING GARBER, businessman, of the City of Saint-Laurent, District of Montreal, and residing therein at 547 Alexis Nihon Boulevard, plaintiff, *vs* MRS IRENE MAKRIS, wife separate as to property of GEORGE MAKRIS, of the City of Laval, District of Montreal, and residing therein at 153 Poitou Street, defendant.

"A vacant immoveable located in Pont-Viau, City of Laval, known and described as lot number three hundred thirty of the official subdivision of original lot number forty-five (45-330) on the official cadastre for the Parish of Saint-Vincent-de-Paul."

To be sold at the County of Laval Registry Office, 155 Je-Me-Souviens Boulevard, in Laval, Québec, on the THIRTIETH day of DECEMBER, 1975, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

Sheriff's Office,
Superior Court,
Montreal, November 6, 1975.

PAUL ST-MARTIN,
Assistant Sheriff.
62683

RIMOUSKI

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Québec

No. 200-05-0548-755. { CANAMERICAN AUTO LEASE LIMITED, a corporation legally incorporated, having a place of business at 325 Marconi Street, Sainte-Foy, and owner of the Hertz Rental Company, same address, plaintiff, *vs* CAMILLE LAVOIE, Les Méchins, County of Matane, defendant.

Lot number 26-B-8, in Range 1, of the Township of Dalibaire, of irregular configuration, forming part of lot 26 according to the original survey, bounded on the northwest by Perron Boulevard, on the northeast by lots 26-B-7 and 26-B-1, on the southeast by lot 26-B-1, on the southwest by lot 27-B-1, measuring one hundred thirty-four feet (134′) on the northwest; one hundred thirteen and eight tenths feet (113.8′) and one hundred twenty-six feet (126′) on the northeast, fifty-five and three tenths feet (55.3′) on the southeast, two hundred

nant en superficie quinze mille soixante-dix pieds carrés (15,070 pi. ca.), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Matane, à 382, St-Jérôme, en la ville de Matane, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1976, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 7 novembre 1975. 62668-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Gaspé

No 130-02-009-75. { LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-ANNE-DES MONTS, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, demanderesse, *vs* MARCEL PELLETIER (Alexis), domicilié à Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, défendeur.

Un immeuble faisant partie du lot 14-1-1, bloc A, canton Tourelle, borné au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 14-1 (Nouvelle route 6), vers le nord-est et vers le sud-est par une partie non subdivisée du lot 14-1 et vers le sud-ouest par le lot 12-1; mesurant soixante-quinze pieds au nord-ouest et au sud-est et cent pieds au nord-est et au sud-ouest, contenant en superficie sept mille quatre cent quatre-vingt-sept pieds carrés, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 7 novembre 1975. 62667-o

Fieri Facias de Terris

Canada — province de Québec
Cour provinciale — District de Rimouski

No 10,624 { MARIE-PAULE VEUILLEUX-OTIS, veuve non remariée de Georges Otis, domiciliée à Ste-Félicité, comté de Matane, dans le district de Rimouski, demanderesse, *vs* FÉLIX COLLIN & FRANÇOIS NORMAND, domiciliés à Ste-Félicité, village, comté de Matane, district de Rimouski (nouvelle adresse de François Normand: 14, Marie-de-l'Incarnation, app. 603, Québec, Qué.), défendeurs.

Un terrain portant le numéro 57-22 du cadastre officiel revisé de la paroisse de Sainte-Félicité, et décrit comme suit: de figure irrégulière, borné au nord-ouest par le lot 57-20, au nord-est par le lot 57-23, au sud-est par le boulevard Perron, au sud-ouest par les lots 59-3 et 57-21; mesurant quatre-vingt-quinze pieds et cinq dixièmes (95.5′) au nord-ouest, cent quatre-vingt-neuf pieds (189′) au nord-est, cent trente-quatre pieds (134′) fifty-seven feet (257′) on the southwest; covering an area of fifteen thousand seventy square feet (15,070 sq. ft.), with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

To be sold at the Matane Registry Office, 382 Saint-Jérôme, in the Town of Matane, on the SIXTEENTH day of JANUARY 1976, at TEN o'clock in the forenoon.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, November 7, 1975. 62668

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Gaspé

No. 103-02-009-75. { LA CAISSE POPULAIRE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, a corporation legally incorporated, having a place of business in Sainte-Anne-des-Monts, District of Gaspé, plaintiff, *vs* MARCEL PELLETIER (Alexis), domiciled in Sainte-Anne-des-Monts, District of Gaspé, defendant.

An immoveable forming part of lot 14-1-1, Block A, in the Township of Tourelle, bounded on the northwest by a non-subdivided part of lot 14-1 (New Highway No. 6), northeasterly and southeasterly by a non-subdivided part of lot 14-1 and southwesterly by lot 12-1; measuring seventy-five feet on the northwest and on the southeast and one hundred feet on the northeast and on the southwest, covering an area of seven thousand four hundred eighty-seven square feet, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

To be sold at the Sainte-Anne-des-Monts Registry Office, on the NINTH day of JANUARY 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, November 7, 1975. 62667

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Provincial Court — District of Rimouski

No. 10,624 { MARIE-PAULE VEUILLEUX-OTIS, unremarried widow of Georges Otis, domiciled in Sainte-Félicité, County of Matane, in the District of Rimouski, plaintiff, *vs* FÉLIX COLLIN and FRANÇOIS NORMAND, domiciled in Sainte-Félicité, Village, County of Matane, District of Rimouski (new address of François Normand: 14 Marie-de-l'Incarnation, Apartment 603, Québec, Qué.), defendants.

A piece of land bearing number 57-22 on the revised official cadastre for the Parish of Sainte-Félicité and described as follows: of irregular configuration, bounded on the northwest by lot 57-20, on the northeast by lot 57-23, on the southeast by Perron Boulevard, on the southwest by lots 59-3 and 57-21; measuring ninety-five and five tenths feet (95.5′) on the northwest, one hundred eighty-nine feet (189′) on the northeast, one

au sud-est, soixante-cinq pieds (65′) et cent pieds (100′) au sud-ouest; contenant en superficie dix-sept mille deux cent soixante-seize pieds carrés, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Matane, à 382, St-Jérôme, en la ville de Matane, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1976, à DEUX heures de l'après-midi.

Le shérif adjoint,
BERTRAND DOYON.

Bureau du shérif,
Rimouski, le 6 novembre 1975. 62669-o

hundred thirty-four feet (134′) on the southeast, sixty-five feet (65′) and one hundred feet (100′) on the southwest; covering an area of seventeen thousand two hundred seventy-six square feet, with the buildings erected thereon, appurtenances and dependencies.

To be sold at the Matane Registry Office, 382 Saint-Jérôme, in the Town of Matane, on the SIXTEENTH day of JANUARY 1976, at TWO o'clock in the afternoon.

BERTRAND DOYON,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, November 6, 1975. 62669

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de St-François

No 450-05-000733-75. { LA COMPAGNIE ROYAL TRUST, demanderesse, *vs* LES IMMEUBLES PATENAUDE LTEE, une corporation ayant sa principale place d'affaires en la cité de Magog, district de St-François, province de Québec et *al*, défenderesse, et LE REGISTRATEUR, division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Un terrain connu comme étant les lots numéros six cent sept, six cent cinquante-deux, six cent cinquante-huit-A (607, 652, 658-A); et les parties des lots numéros six cent six, six cent huit, six cent neuf, six cent dix, six cent cinquante-huit et six cent soixante-trois, (606, 608, 609, 610, 658 et 663), du cadastre officiel dans la ville de Magog, avec bâtisses construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 239, rue Dollard, Magog, Québec. »

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, à 100, chemin Dufferin, Stanstead, Québec, MARDI, le VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
JEAN-F. BILODEAU.

Bureau du shérif,
Palais de justice,
Sherbrooke, Québec, ce 6 novembre 1975. 62665-o

SAINT-FRANÇOIS

Fieri Facias de Terris

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Saint-François

No. 450-05-000733-75. { ROYAL TRUST, plaintiff, *vs* LES IMMEUBLES PATENAUDE LTEE, a corporation having its principal place of business in the City of Magog, District of Saint-François, Province of Québec, and *al*, defendant, and THE REGISTRAR, Stanstead Registration Division, *mis en cause.*

"A plot of land known as consisting of lots numbers six hundred seven, six hundred fifty-two, six hundred fifty-eight-A (607, 652, 658-A); and of parts of lots numbers six hundred six, six hundred eight, six hundred nine, six hundred ten, six hundred fifty-eight and six hundred sixty-three (606, 608, 609, 610, 658 and 663), on the official cadastre for the City of Magog, with the buildings constructed thereon, appurtenances and dependencies, bearing civic number 239 Dollard Street, Magog, Québec."

To be sold in the Stanstead Registry Office, 100 Dufferin Road, Stanstead, Québec, on TUESDAY, the TWENTY-THIRD day of DECEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

JEAN-F. BILODEAU,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Court House,
Sherbrooke, Québec, November 6, 1975. 62665

TERREBONNE

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne

No 66,158 { WM. MARKS INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Ste-Agathe-des-Monts, dans les comté et district de Terrebonne, demanderesse, *vs* HOTEL BELMONT (1971) INC., corporation légalement constituée, ayant

TERREBONNE

Canada — Province of Québec
Superior Court — District of Terrebonne

No. 66,158 { WM. MARKS INC., a corporation legally incorporated, having its head office and its principal place of business in Sainte-Agathe-des-Monts, in the County and District of Terrebonne, plaintiff, *vs* HOTEL BELMONT (1971) INC., a corporation legally incorporated,

son siège social et sa principale place d'affaires au 103, rue Principale, à Ste-Agathe-des-Monts, dans les comté et district de Terrebonne, et CHARLES DESMARTEAU, courtier en immeubles de Boucherville dans le comté de Chambly et le district de Montréal et y demeurant au 414, boulevard Marie-Victorin, défendeurs, et MARCEL DAGENAIS, 5124, rue Des Gallets, St-Léonard, adjudicataire défaillant.

Avis de vente à la folle enchère

L'immeuble ci-après désigné en la possession de Hôtel Belmont (1971) Inc.:

« 1. Un emplacement situé en la ville de Ste-Agathe-des-Monts, dans le troisième rang du canton Beresford, faisant partie du lot de terre, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Agathe-des-Monts, sous le numéro onze C (p. 11 C) et borné comme suit: au nord par la rue Principale et par les lots 11C-165, 11C-163 et par une partie du lot 11C; au sud par la rue Larocque; à l'ouest par d'autres parties du lot 11C et à l'est par les lots 11C-162, 11C-163 et 11C-164;

Cet emplacement mesure quarante-deux pieds et un dixième de pied (42.1′) en front, le long de la rue Principale; soixante-douze pieds (72′) aussi dans une ligne nord le long de la ligne sud du lot 11C-165, et d'une partie du lot 11C, vingt et un pieds et cinq dixièmes de pied (21.5′) dans une autre ligne sud du lot 11C-163, cent quarante-trois pieds et six dixièmes de pied (143.6′) et cent quinze pieds et deux dixièmes de pied (115.2′) dans ses lignes ouest le long de la partie du lot 11C; cent dix-sept pieds (117′) dans sa ligne est le long des lignes ouest des lots 11C-163 et 11C-164, et cent quarante pieds et quatre dixièmes de pied (140.4′) aussi dans une ligne est, le long de la ligne ouest du lot 11C-162, cent trente pieds (130′) en arrière dans sa ligne sud, le long de la rue Larocque et à une superficie de vingt-trois mille soixante-dix pieds carrés (23,070 pi. ca.);

Avec tous les bâtiments dessus érigés. »

Et les meubles ci-après décrits constituant le fonds de commerce:

538 chaises
133 tables
16 tabourets
2 caisses enregistreuses
1 horloge électrique Molson
1 buffet
16 bureaux
1 diable
1 appareil de télévision
1 foyer portatif
2 bancs
19 lits avec literie
5 meubles de chambre
1 machine à laver linge électrique
2 repasseuses électriques
1 moulin à glace Ice-O-Matic
1 lampe
107 cendriers

having its head office and its principal place of business at 103 Principale Street, Sainte-Agathe-des-Monts, in the County and District of Terrebonne, and CHARLES DESMARTEAU, real estate broker, of Boucherville, in the County of Chambly, District of Montreal, and residing therein at 414 Marie-Victorin Boulevard, defendants, and MARCEL DAGENAIS, 5124 Des Gallets Street, Saint-Léonard, defaulting *adjudicataire*.

Notice of sale — False bidding

The immoveable hereinafter described which is in the possession of Hôtel Belmont (1971) Inc.:

"1. A plot of land (emplacement) located in the Town of Sainte-Agathe-des-Monts, in the Third Range, Township of Beresford, forming part of a piece of land designated on the official cadastre for the Parish of Sainte-Agathe-des-Monts as number eleven C (Pt. 11 C) and bounded as follows: on the north by Principale Street and by lots 11C-165, 11C-163 and by part of lot 11C; on the south by Larocque Street; on the west by other parts of lot 11C and on the east by lots 11C-162, 11C-163 and 11C-164;

The said plot of land measures forty-two and one tenth feet (42.1′) in front, along Principale Street; seventy-two feet (72′) also on a north line along the south line of lot 11C-165 and part of lot 11C; twenty-one and five tenths feet (21.5′) on another south line of lot 11C-163; one hundred forty-three and six tenths feet (143.6′) and one hundred fifteen and two tenths feet (115.2′) on its west lines along the said part of lot 11C; one hundred seventeen feet (117′) on its east line along the west lines of lots 11C-163 and 11C-164; and one hundred forty and four tenths feet (140.4′) also on its east line, along the west line of lot 11C-162; one hundred thirty feet (130′) on its south line at the rear, along Larocque Street and covering an area of twenty-three thousand seventy square feet (23,070 s.q. ft.);

With all the buildings erected thereon."

Including the equipment hereinafter described constituting the stock-in-trade:

538 chairs
133 tables
16 stools
2 cash registers
1 Molson electric clock
1 sideboard
16 desks
1 porter's dolly
1 television set
1 portable fireplace
2 benches
19 beds with bedding
5 pieces of bedroom furniture
1 electric washer
2 electric ironers
1 Ice-O-Matic ice crusher
1 lamp
107 ashtrays

317 verres
83 tasses
503 assiettes
6 corbeilles
17 cabarets
76 pots assortis
22 plats
4 poêles
2 passoires
1 panier à patates frites
2 marmites
2 chandeliers
2 sucriers
1 canneuse
1 malaxeur électrique
1 réfrigérateur 4 portes
1 cuisinière à gaz 10 ronds

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé chambre 106, palais de justice, 400, rue Laviolette, Saint-Jérôme, le MARDI, VINGT-TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE FOURNELLE.

Bureau du shérif,
Saint-Jérôme, le 10 novembre 1975. 62694-o

317 glasses
83 cups
503 plates
6 baskets
17 trays
76 assorted pots and pans
22 bowls
4 frying pans
2 strainers
1 french fryer
2 cooking pots
2 candleholders
2 sugar bowls
1 canner
1 electric mixer
1 refrigerator (4-door)
1 gas range (10-ring)

To be sold in bulk at the Terrebonne Division Registry Office, located at the Court House, 400 Laviolette Street, Room 106, Saint-Jérôme, on TUESDAY, the TWENTY-THIRD day of DECEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

GABRIELLE FOURNELLE,
Assistant Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint-Jérôme, November 10, 1975. 62694

Ventes pour taxes

Cité de Chicoutimi-Nord

Avis est par les présentes donné, par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que l'immeuble ci-après décrit sera vendu à l'enchère publique selon les dispositions de la Loi des cités et villes, en la salle des délibérations du conseil de ville de Chicoutimi-Nord, rue Roussel, Chicoutimi-Nord, MERCREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à DEUX heures de l'après-midi, pour satisfaire le paiement des taxes municipales et scolaires dues, plus les intérêts et les frais, à moins que lesdites taxes, intérêts courus et frais ne soient payés avant la vente:

« Un immeuble ou emplacement formé du lot numéro cent-trois-deux cents (no 103-200) du cadastre officiel du village de Ste-Anne, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Rôles numéros: 35,385 — 36,100 — 37,116.

Condition: comptant.

Tel immeuble est la propriété de Trust General du Canada, 494, Des Champs Élysés, Chicoutimi, auparavant propriété de Maurice Verville Ltée, Chicoutimi-Nord.

Donné à Chicoutimi-Nord, ce 18 novembre 1975.

Le greffier,
62693-47-2-o MARCEL DEMERS.

Sales for taxes

City of Chicoutimi-North

Notice is hereby given by the undersigned City Clerck of the aforesaid municipality, that the immoveable described hereunder will be sold by public auction by the Cities and Towns Act, in the Council Chamber of the City of Chicoutimi-North, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of DECEMBER 1975, at TWO o'clock in the afternoon, for the payment of municipal and school taxes due with interest and costs unless the said taxes, interest and costs are paid before sale:

"An immoveable being lot number one hundred and three-two hundred (No. 103-200) on the cadastre of Village Ste-Anne with buildings thereon erected, circumstances and dependencies."

Roll numbers: 35,385 — 36,100 — 37,116.

Condition: cash.

This immoveable is the property of Trust General du Canada, 494, Champs Élysés Street, Chicoutimi, before property of Maurice Verville Ltée, Chicoutimi-North.

Given at Chicoutimi-North, this 18th november 1975.

MARCEL DEMERS,
62693-47-2-o *Clerk.*

Ville de Pincourt

Avis public est, par les présentes, donné que la Commission municipale de Québec, par un arrêté en date du 17e jour de novembre 1975, a ordonné au soussigné, conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi de la commission municipale de Québec (S.R.Q., 1941, ch. 207), de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dues à la corporation de la ville de Pincourt, avec intérêt et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du conseil, 944, boulevard Duhamel, Pincourt, le SEIZIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles sur lesquels les taxes devenues exigibles le ou avant le 31 décembre 1974 auront été payées avant le moment de la vente.

Town of Pincourt

Public notice is hereby given that, by an order dated the 17th day of November, 1975, and in conformity with section 54 of the Québec Municipal Commission Act (R.S.Q., 1941, ch. 207), the Québec Municipal Commission has ordered the undersigned to sell the immoveables hereinafter described for satisfaction of tax arrears owned to the Corporation of the Town of Pincourt, together with interest and related costs. Consequently, the said immoveables will be sold by public auction in the Council Hall, 944 Duhamel Boulevard, Pincourt, on the SIXTEENTH day of DECEMBER, 1975, at TEN o'clock in the forenoon.

However, the sale will not include those immoveables on which taxes payable on or before December 31, 1974 have been paid prior to the sale.

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes. Sans droit de retrait
List of the immoveables to be sold for non-payment of taxes. Without right of redemption

Nom et adresse
Name and address

Cadastre

Cucuel, Jean-Pierre, 703, boul. Duhamel, Pincourt, Québec 125-70
Larose, Guy, 450, Phaneuf, Dorion, Québec 139-32
Lamarre, J.B., 59, De l'Eglise, Dorion, Québec P-167

Un lopin de terre sans bâtisse dessus érigée situé en la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, faisant partie du lot numéro cent soixante-sept (Ptie 167) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. Titres: le vendeur est propriétaire du lot de terre présentement vendu pour l'avoir acquis de Raoul Daoust aux termes d'un acte de vente fait et passé devant Me J.B. Lamarre, notaire, le vingt-cinq mars, mil neuf cent trente-sept, lequel sera enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Vaudreuil en même temps que le présent acte.

A parcel of land without buildings erected thereon, located in the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, forming part of lot number one hundred sixty-seven (Pt. 167) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot. As the whole presently stands with all active or passive, apparent or unapparent servitudes attaching to the said immoveable. Title-deeds: the vendor is the owner of the piece of land hereby sold for having acquired same from Raoul Daoust under the terms of a deed of sale executed before Me J. B. Lamarre, notary, on the twenty-fifth of March one thousand nine hundred thirty-seven, which deed will be registered at the County of Vaudreuil Registry Office at the same time as this deed.

Laflèche, Jean-Paul, 197, boul. Duhamel, Pincourt, Qué. P-177

D'une autre partie du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (P. 177) au cadastre susdit; mesurant environ soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (68.5') de largeur sur toute la profondeur comprise entre le chemin public (boulevard Duhamel) et la rivière Ottawa, mesure anglaise et plus ou moins; bornée en front par le chemin public (boulevard Duhamel), en arrière par la rivière Ottawa, d'un côté par autre partie du lot originaire numéro 177, propriété de M. Roland Laflèche, et de l'autre côté par autre partie du lot originaire numéro 177, demeurant la propriété des vendeurs et de l'acquéreur.

Pour localiser cet emplacement, sa ligne nord-ouest est le prolongement en ligne droite de la ligne nord-ouest de la partie du lot originaire numéro 177 située vis-à-vis l'autre côté du boulevard Duhamel.

Another part of original lot number one hundred seventy-seven (Pt. 177) on the aforesaid cadastre; measuring approximately sixty-eight and five tenths feet (68.5') in width by the entire depth comprised between the public road (Duhamel Boulevard) and the Ottawa River, English measure and more or less; bounded in front by the public road (Duhamel Boulevard), at the rear by the Ottawa River, on one side by another part of original lot number 177, property of Mr. Roland Laflèche and on the other side by another part of original lot number 177, remaining the property of the vendors and of the purchaser.

Location of the above piece of land (emplacement): its north west line is the extension in a straight line of the northwest line of that part of original lot number 177 facing it, on the other side of Duhamel Boulevard.

Bellevue Estates, 6999, Côte-des-Neiges, Montréal 167-222

Ruggiero, Giuseppe, 53, Wilmar Road, Toronto 18, Ontario P-139

Partie du lot cent trente-neuf (Ptie 139) connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-

A part of lot one hundred thirty-nine (Pt. 139) known and described on the official plan and in the book of reference for the

Nom et adresse

Name and address

Cadastre

l'Ile-Perrot, division d'enregistrement de Vaudreuil, ville de Pincourt.

Bornée au nord-ouest, nord-est et sud-est par partie du lot no 139, au sud-ouest par une partie du lot no 139, rue proposée. Mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest, soixante et un pieds et soixante et un centièmes de pied (61.61'); dans ses lignes sud-est et nord-ouest, cent deux pieds et soixante-neuf centièmes de pied (102.69') comprenant une superficie de six mille cent soixante-deux pieds carrés (6,162 pi.ca.), mesure anglaise, plus ou moins.

Cette partie de lot est montrée au plan préparé par M. Yves Pigeon de la firme Gaudreault, Rabin, Legault & Pigeon, arpenteurs-géomètres, en date du 3 juin 1969 et portant no 8190-25 de leur répertoire.

Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, Vaudreuil Registration Division, Town of Pincourt.

Bounded on the northwest, on the northeast and on the southeast by a part of lot number 139, on the southwest by a part of lot number 139, proposed street. Measuring sixty-one and sixty-one hundredths feet on its northeast and southwest lines; one hundred two and sixty-nine hundredths feet on its southeast and northwest lines and covering an area of six thousand one hundred sixty-two square feet (6,162.0 sq. ft.), English measure and more or less.

This par of lot is shown on a plan prepared by Mr. Yves Pigeon, of Gaudreault, Rabin, Legault & Pigeon, land-surveyors, dated June 3, 1969, and bearing number 8190-25 of their records.

Calzalaio, Domenico et Giaccio, Maddalena, 8875, rue Verville, Montréal 354 P-139

Un emplacement situé à Pincourt, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent trente-neuf (Ptie 139) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, mesurant cent deux pieds et soixante-neuf centièmes de pied (102.69') de largeur en arrière sur une profondeur de soixante et onze pieds et quatre-vingt-huit centièmes de pied (71.88') d'un côté, mesures anglaises et plus ou moins, et couvrant une superficie totale de sept mille quarante-quatre pieds carrés (7,044 pi. ca.), et borné comme suit: en front par la 20e Avenue, à l'arrière par une autre partie dudit lot 139, d'un côté par une rue projetée et de l'autre côté par une autre partie dudit lot originaire numéro 139.

Le tout sans bâtisse.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur.

Ledit emplacement est connu comme étant le lot non officiel numéro 75 sur un projet de subdivision préparé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du 27 mai 1969, lequel projet fut revisé le 10 juin 1969.

A plot of land (emplacement) located in Pincourt, known and described as being a part of original lot number one hundred thirty-nine (Pt. 139) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, measuring one hundred two and sixty-nine hundredths feet (102.69') in width at the rear by seventy-one and eighty-eight hundredths feet (71.88') in depth on one side, English measure and more or less, and covering a total area of seven thousand forty-four square feet (7,044 sq. ft.), and bounded as follows: in front by 20th Avenue, at the rear by another part of the said lot 139, on one side by a proposed street and on the other side by another part of the said original lot number 139.

The whole without buildings.

As whole presently stands, without exception or reservation on the part of the vendor.

The said piece of land (emplacement) is known as non-official lot number 75 on a subdivision draft prepared by Maurice Gaudreault, land-surveyor, and dated May 27, 1969, which draft was revised on June 10, 1969.

Sucession Ménard P-140

Un terrain vague situé en la ville de Pincourt, comté de Vaudreuil, connu comme étant une partie du lot originaire numéro cent quarante (P. 140) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, mesurant seize pieds (16') de largeur sur une profondeur d'environ quarante pieds (40') mesure anglaise et plus ou moins, et étant borné comme suit: en front au nord-est par le chemin public (boulevard Duhamel), en arrière au sud-ouest par la rivière Ottawa, d'un côté au sud ou sud-est par une autre partie du même lot numéro 140, propriété de M. Raymond Dupont ou représentants et de l'autre côté au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 140, propriété de M. Olibade Ménard ou représentants, tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels.

A vacant piece of land located in the Town of Pincourt, County of Vaudreuil, known as being a part of original lot number one hundred forty (Pt. 140) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, measuring sixteen feet (16') in width by approximately forty feet (40') in depth, English measure and more or less, and bounded as follows: in front on the northeast by the public road (Duhamel Boulevard), at the rear on the southwest by the Ottawa River, on one side on the south or southeast by another part of the same lot number 140, property of Mr. Raymond Dupont or representatives, and on the other side on the nortwest by another part of lot number 140, property of Mr. Olibade Ménard or representatives, all on the said official plan and in the said book of reference.

Liste des immeubles à être vendus pour non paiement de taxes. Avec droit de retrait

List of immoveables to be sold for non-payment of taxes. With right of redemption

MacRae, Albert, 76, 5e Avenue, Pincourt, Québec P-113

Un emplacement situé dans la Terrasse Boucher, en la ville de Pincourt, comté de Vaudreuil, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire no cent treize (Ptie 113) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, mesurant quatre-vingts (80') pieds de largeur en front dans sa ligne est, par une profondeur de cent dix-sept pieds (117') dans sa ligne nord et cent cinquante-trois pieds (153') dans sa ligne sud, mesure an-

A plot of land (emplacement) located in Terrasse Boucher, in the Town of Pincourt, County of Vaudreuil, known and described as being a part of original lot number one hundred thirteen (Pt. 113) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, measuring eighty feet (80') in width in front on its east line, by one hundred seventeen feet (117') in depth on its north line and one hundred fifty-three feet (153') on its south

Nom et adresse *Name and address*	Cadastre

glaise, plus ou moins et borné comme suit: en front vers l'est par le chemin privé de la Terrasse Boucher étant une autre partie dudit lot cent treize (Ptie 113), à l'arrière vers l'ouest par la partie dudit lot cent treize (Ptie 113) appartenant à Aimé Papineau suivant acte notarié enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 76542, sur un côté vers le nord, par une partie dudit lot cent treize (Ptie 113) appartenant à Guy Vendette, suivant acte notarié enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 97045 et de l'autre côté vers le sud, par une partie dudit lot cent treize (Ptie 113) appartenant à Dame Madeleine Papineau, épouse de Guy Vendette, suivant acte notarié enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 101521.

Avec la bâtisse ci-dessus érigée et portant numéro civique 52, de la Terrasse Boucher, comme ladite propriété existe présentement avec tous ses droits et servitudes sans exception et sans réserve d'aucune sorte de la part du vendeur, et avec un droit de passage en commun sur les chemins privés de 15 pieds de largeur et étant partie dudit lot cent treize (Ptie 113) afin de communiquer de l'immeuble ci-haut décrit au chemin public et à la rivière Ottawa, le tout tel qu'établi à l'acte enregistré à Vaudreuil sous le numéro 90729.

line, English measure and more or less, and bounded as follows: in front towards the east by the private road of Terrasse Boucher being another part of the said lot one hundred thirteen (Pt. 113), at the rear towards the west by that part of the said lot one hundred thirteen (Pt. 113) belonging to Aimé Papineau, according to a deed executed before a notary and registered at the Vaudreuil Registry Office under number 76542, on one side towards the north by part of the said lot one hundred thirteen (Pt. 113) belonging to Guy Vendette, according to a deed executed before a notary, and registered at the Vaudreuil Registry Office under number 97045, and on the other side towards the south by a part of the said lot one hundred thirteen (Pt. 113) belonging to Mrs. Madeleine Papineau, wife of Guy Vendette, according to a deed executed before a notary and registered at the Vaudreuil Registry Office under number 101521.

With the building erected thereon, bearing civic number 52 Terrasse Boucher, as the said property presently stands with all rights and servitudes without exception and without reservation of any kind on the part on the vendor, and with a common right of way in the private roads 15 feet in width, being part of the said lot one hundred thirteen (Pt. 113), to communicate from the immoveable hereinabove described to the public road and to the Ottawa River, the whole as established under the deed registered in Vaudreuil under number 90729.

Tremblay, Noël et Desrosiers, Robert, 3218, avenue Verdun, Verdun, Québec	122-6
Rousseau, Rosaire, 57, 44e Avenue, Pincourt, Québec	117-31
Rousseau, Rosaire, 57, 44e Avenue, Pincourt, Québec	117-29
Boisvert, Albert, 2523, Coursol, Montréal, Québec	122-22
Brière, Thérèse, 64, 24e Avenue, Pincourt, Québec	125-42, 10-4
Leggett, Martin, 588, Starling Street, Dorval, Québec	P-125

Un emplacement ayant façade sur la 24e Avenue dans la ville de Pincourt, connu et désigné comme étant composé de:

1. Partie du lot originaire numéro cent vingt-cinq (P. 125) du cadastre officiel de la paroisse Ste-Jeanne-de-l'Île-Perrot, mesurant soixante-quinze pieds (75′) de largeur par soixante-seize pieds (76′) de profondeur, borné en front au sud-est par une partie dudit lot 125, à l'arrière au nord-ouest par une partie du lot 129 ci-après décrite, au sud-ouest par une partie du lot 125. La ligne sud-ouest du lot cent vingt-cinq est parallèle et située à une distance de vingt-cinq pieds (25′) de la ligne nord-est du lot 125-111 du même cadastre.

2. Une partie du lot cent vingt-neuf (P. 129) du même cadastre, mesurant soixante-quinze pieds (75′) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, quatre-vingt-deux pieds et un dixième de pied (82.1′) dans sa ligne nord-est, et quatre-vingt-quatre pieds et vingt-huit centièmes de pieds (84.28′) dans sa ligne sud-ouest, bornée au sud-est par la partie du lot 125 ci-haut décrite, au nord-est par le lot 129-121 du même cadastre, au nord-ouest par le lot 129-95 et une partie du lot 129-94 du même cadastre et au sud-ouest par une partie du lot 129 du même cadastre.

Le coin nord de cette partie du lot 129 est situé sur le coin est du lot 129-95.

Avec la bâtisse dessus érigée et portant numéro civique 87, de la 24e Avenue, comme le tout existe présentement, sans exception ni réserve et sujette à toutes les servitudes passives et actives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, avec un droit de passage sur partie du lot 125 tel que mentionné dans un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 96154.

A plot of land (emplacement) fronting on 24th Avenue, in the Town of Pincourt, known and described as comprising:

1. A part of original lot number one hundred twenty-five (Pt. 125) on the official cadastre for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, measuring seventy-five feet (75′) in width by seventy-six feet (76′) in depth, bounded in front on the southeast by part of the said lot 125, at the rear on the northwest by that part of lot 129 hereinafter described and on the southwest by part of lot 125. The southwest line of lot one hundred twenty-five is parallel to, and located at a distance of twenty-fixe feet (25′) from the northeast line of lot 125-111 on the said cadastre.

2. A part of lot one hundred twenty-nine (Pt. 129) on the said cadastre, measuring seventy-five feet (75′) on its southeast and northwest lines, eighty-two and one tenth feet (82.1′) on its northeast line and eighty-four and twenty-eight hundredths feet (84.28′) on its southwest line, bounded on the southeast by that part of lot 125 hereinabove described, on the northeast by lot 129-121 on the said cadastre, on the northwest by lot 129-95 and part of lot 129-94 on the said cadastre and on the southwest by part of lot 129 on the said cadastre.

The northern corner of this part of lot 129 is located at the eastern corner of lot 129-95.

With the building erected thereon, bearing civic number 87 - 24th Avenue, as the whole presently stands, without exception or reservation and subject to all active and passive, apparent or unapparent servitudes attaching to the said immoveable, with a right-of-way over part of lot 125 as mentioned in a deed registered in the Vaudreuil Registry Office under number 96154.

Volmers, Wiesturs, Briedis, Dame Diana Valda, 410, boul. Duhamel, Pincourt, Québec.	P.147

D'une partie du lot originaire numéro cent quarante-sept (Ptie 147) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-

Of part of original lot number one hundred forty-seven (Pt. 147) on the official plan and in the book of reference for the Parish of

Nom et adresse

Name and address

Cadastre

Jeanne-de-l'Ile-Perrot, mesurant cent soixante-quinze pieds et deux centièmes de pied (175.02') de largeur en front au sud-est le long du boulevard Duhamel, trois cent quarante-cinq pieds (345') de profondeur dans sa ligne sud, approximativement deux cents pieds (200') le long de l'arrière de forme irrégulière ou dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-quatorze pieds (194') de profondeur dans sa ligne nord et trente pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pied (30.94') le long de sa ligne nord-est et soixante-quinze pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (75.87') dans une autre direction nord-est et laquelle comprend une superficie de cinquante-six mille sept cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (56,785 pi. ca.) et étant bornée en front au sud-est par le boulevard Duhamel, au sud par les lots numéros cinq et six de la subdivision dudit lot originaire (147-5 et 147-6), à l'arrière au nord-ouest par la rivière Ottawa et au nord et au nord-est par ledit lot 147-38 décrit auparavant. Mesure anglaise et plus ou moins. Les dimensions données pour ce qui est de la profondeur du lot entre la route et la rivière sont en conformité avec le plan cadastral officiel lequel mentionne une profondeur excédant la profondeur actuellement occupée dû à la différence de la ligne élevée du niveau de l'eau comme il appert au plan de ladite propriété préparé par John O'Gallagher, A.G., en date du dixième jour du mois d'août mil neuf cent soixante-treize.

Avec les bâtisses dessus érigées. Sujet à une servitude pour un fossé d'eau de surface en faveur du village de Pincourt, le tout tel qu'établi à un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil sous le numéro 67599. Comme ladite propriété existe présentement avec tous ses droits et servitudes, sans exception ni réserve de quelque nature que ce soit de la part du vendeur.

Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, measuring one hundred seventy-five and two hundredths feet (175.02') in width in front on the southeast, along Duhamel Boulevard, three hundred forty-five feet (345') in depth on its south line, approximately two hundred feet (200') at the rear, along an irregular line, which is its northwest line, one hundred ninety-four feet (194') in depth on its north line and thirty and ninety-four hundredths feet (30.94') on its northeast line and seventy-five and eighty-seven hundredths feet (75.87') on another northeast line, covering an area of fifty-six thousand seven hundred eighty-five square feet (56,785 sq. ft.); bounded in front on the southeast by Duhamel Boulevard, on the south by lots numbers five and six of the subdivision of the said original lot (147-5 and 147-6), at the rear on the northwest by the Ottawa River and on the north and northeast by the said lot 147-38 described hereinabove. English measure and more or less. The measurement given for the depth of the lot between the public way and the river is in conformity with the official cadastral plan, in which the depth mentioned exceeds that actually occupied, owing to a difference from the high-water line as shown on a plan of the said property prepared by John O'Gallagher, Q.L.S., dated the tenth day of August, one thousand nine hundred seventy-three.

With the buildings erected thereon. Subject to a right to have a ditch for the drainage of surface waters, benefitting the Village of Pincourt, the whole as established in a deed registered at the Vaudreuil Registry Office under number 67599. As the property presently stands, with all rights and servitudes attaching thereto, without exception or reservation of any kind on the part of the vendor.

Volmers, Wiesturs, et Briedis, Diana, 410, boul. Duhamel, Pincourt, Québec . 147-38
Sagala, Ludger, 392, boulevard Duhamel, Pincourt, Québec P-149

Toute la partie du lot numéro cent quarante-neuf, des plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse de l'Ile-Perrot, comté de Vaudreuil, sise et située sur le côté sud du grand fossé qui coupe cette partie du lot, à partir du chemin public jusqu'à la rivière Ottawa, avec une maison et toutes les autres dépendances dessus érigées. La ligne nord de cette partie de lot se trouve le centre de grand fossé susdit en suivant toutes les sinuosités de cedit grand fossé. Cette partie de lot est bornée comme suit: sur le côté est en front par le chemin public, sur le côté sud, par la ligne de division entre le lot numéro cent quarante-neuf et le lot numéro cent quarante-sept du même cadastre, sur le côté ouest par la rivière Ottawa, et sur le côté nord par la ligne imaginaire qui suit le centre du susdit grand fossé dans toutes ses sinuosités. Une autre partie du lot numéro cent quarante-neuf, des plan et livre de renvoi officiels susdits de l'Ile-Perrot, sans bâtisse dessus érigée, mesurant dans sa ligne nord soixante-quinze pieds anglais de longueur et sa ligne ouest étant le prolongement vers le sud en ligne droite de la ligne ouest de l'emplacement de Albert Rousseau, décrite au paragraphe B de la désignation mentionnée à l'acte enregistré à Vaudreuil, sous le no 57522 et se prolongeant vers le sud jusqu'à sa jonction avec la ligne nord de la partie du même lot ci-haut immédiatement décrite. Cette partie de lot est bornée comme suit: en front vers l'est par le chemin public, vers le sud par le grand fossé dont il est question au paragraphe ci-haut immédiatement donné, vers le nord par la ligne du terrain de Albert Rousseau dont il est aussi question au paragraphe B de l'acte enregistré à Vaudreuil sous le no 57522, et vers l'ouest par la ligne qui est le prolongement en ligne droite de la ligne d'arrière (ou ligne ouest) du terrain de Albert Rousseau décrit au paragraphe B de l'acte enregistré à Vaudreuil, sous le no 57522.

All of that part of lot number one hundred forty-nine on the official plan and in the book of reference for the said Parish of Ile-Perrot, County of Vaudreuil, located on the south side of the main ditch crossing the said part of lot from the public way to the Ottawa River, with a house and all other dependencies erected thereon. The north line of the said part of lot runs along the centre of the aforesaid main ditch, following all the meanders of the said main ditch. Such part of lot is bounded as follows: on the east side in front by the public road, on the south side by the dividing line between lot number one hundred forty-nine and lot number one hundred forty-seven on the said cadastre, on the west side by the Ottawa River and on the north side by the imaginary line that runs along the centre of the aforesaid main ditch, following all its meanders. Another part of lot number one hundred forty-nine on the aforesaid official plan and in the book of reference for Ile-Perrot, without buildings erected thereon; measuring seventy-five feet in length, English measure, on its north line, and its west line being the extension in a southerly direction, in a straight line, of the west line of the property (emplacement) of Albert Rousseau, described in paragraph B of the description mentioned in the deed registered in Vaudreuil under number 57522, and extending southerly to its junction with the north line of that part of the same lot described herein immediately above. Such part of lot is bounded as follows: In front towards the east by the public road, towards the south by the main ditch referred to in the preceding paragraph, towards the north by the line of the property of Albert Rousseau, also referred to in paragraph B of the deed registered in Vaudreuil under number 57522, and towards the west by the line that is the extension in a straight line of the rear (or west) line of the proprety of Albert Rousseau, described in paragraph B of the deed registered in Vaudreuil under number 57522.

Nom et adresse

Name and address

Cadastre

Une autre partie du même lot numéro cent quarante-neuf (P. 149) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Ile-Perrot, avec les constructions dessus érigées, mesurant douze pieds de largeur par toute la profondeur qu'elle peut avoir à partir du centre du susdit grand fossé en gagnant vers le nord pour rejoindre la ligne qui divise cette partie de lot d'avec la partie du même lot appartenant à Albert Rousseau et qui est décrite au paragraphe A de l'acte enregistré à Vaudreuil, sous le numéro 57522. La largeur étant prise immédiatement après la ligne d'arrière ou ligne ouest de la partie du même lot appartenant à Albert Rousseau et décrite au paragraphe B de l'acte enregistré à Vaudreuil, sous le no 57522, sa profondeur est d'environ quatre-vingt-quinze pieds.

Cette partie de lot est bornée comme suit: en front vers le sud par le grand fossé ou partie du même lot décrite au troisième paragraphe des présentes, vers l'est par la partie du même lot décrite au quatrième paragraphe des présentes et partie par la partie du même lot appartenant à Albert Rousseau et décrite au paragraphe B de l'acte enregistré à Vaudreuil sous le no 57522, vers le nord par une partie du même lot appartenant à Albert Rousseau et décrite au paragraphe *a* de l'acte enregistré à Vaudreuil sous le no 57522, et vers l'ouest par la partie du même immeuble ou numéro immédiatement ci-après décrite pour une partie et pour l'autre partie par une partie du même lot qui va être donnée ce jour par les deux donateurs à Omer Sagala, devant le notaire soussigné. Une autre partie du même lot no cent quarante-neuf de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, sans bâtisse dessus érigée, étant de forme irrégulière, et mesurant dans sa ligne est quarante pieds et dans sa ligne ouest environ cinquante pieds de largeur par toute la profondeur qu'elle peut avoir à partir de la ligne ouest de la partie du même lot décrite au cinquième paragraphe des présentes pour rejoindre la ligne qui divise cette partie de lot du lot no cent cinquante du même cadastre. Elle est bornée comme suit: en front vers l'est par une partie de la partie du même lot décrite au cinquième paragraphe des présentes, vers le nord par la ligne sud de la partie du même numéro appartenant à Albert Rousseau et décrite au paragraphe A de l'acte enregistré à Vaudreuil, sous le no 57522, au sud par la partie du même lot qui va être donnée par les deux donateurs à Omer Sagala devant le notaire soussigné, ce jour, et vers l'ouest par la ligne du lot no cent cinquante du même cadastre appartenant à M. Letellier de St-Just ou représentants.

Another part of the said lot number one hundred forty-nine (Pt. 149) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ile-Perrot, with the constructions erected thereon, measuring twelve feet in width by a depth equal to the whole distance measured northerly from the centre of the said main ditch to the line dividing this part of lot from that part of the same lot belonging to Albert Rousseau, which is described in paragraph A of the deed registered in Vaudreuil under number 57522. The width being measured immediately behind the rear (or west) line of that part of the same lot belonging to Albert Rousseau, described in paragraph B of the deed registered in Vaudreuil under number 57522, its depth is of approximately ninety-five feet.

The said part of lot is bounded as follows: in front towards the south by the main ditch or part of the same lot described herein in the third paragraph, towards the east by that part of the same lot described herein in the fourth paragraph, and partly by that part of the same lot belonging to Albert Rousseau and described in paragraph B of the deed registered in Vaudreuil under number 57522, towards the north by part of the same lot belonging to Albert Rousseau and described in paragraph *a* of the deed registered in Vaudreuil under number 57522, and towards the west partly by that part of the same immoveable or number described herein immediately below, and partly by part of the same lot which will be given this day by the two donors to Omer Sagala, before the undersigned notary. Another part of the said lot number one hundred forty-nine of the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, without buildings erected thereon, being of irregular configuration and measuring forty feet in width on its east line and approximately fifty feet in width on its west line, its depth being the whole distance between the west line of that part of the same lot described herein in the fifth paragraph, and the line separating this part of lot from lot number one hundred fifty on the same cadastre. It is bounded as follows: in front towards the east by part of that part of the same lot described herein in the fifth paragraph, towards the north by the south line of that part of the same lot belonging to Albert Rousseau and described in paragraph A of the deed registered in Vaudreuil under number 57522, on the south by that part of the same lot that is to be given this day by the two donors to Omer Sagala, before the undersigned notary, and towards the west by the line of lot number one hundred fifty on the said cadastre, belonging to Mr. Letellier of St-Just, or his representatives.

Leroux, René, 2897, boul. Perrot, Notre-Dame-de-l'Ile-Perrot 167-248
Laflèche, Jean-Paul, 197, boulevard Duhamel, Pincourt, Québec P-177

Une partie du lot originaire numéro cent soixante-dix-sept (P. 177) au cadastre de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot; mesurant en largeur, en front dans sa ligne ouest qui est une ligne brisée, quarante-sept pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (47.84') et cinquante pieds et vingt-quatre centièmes de pied (50.24') en arrière, dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-neuf pieds et trente-cinq centièmes de pied (89.35'), d'un côté dans sa ligne nord-ouest deux cent vingt-trois pieds et vingt-huit centièmes de pied (223.28'), et de l'autre côté dans sa ligne sud-est deux cent soixante et onze pieds et vingt-trois centièmes de pied (271.23'); contenant en superficie vingt et un mille huit cent vingt-cinq pieds carrés (21,825 pi. ca.) le tout mesure anglaise et plus ou moins; borné en front à l'ouest par un chemin public (boulevard Duhamel), en arrière, au nord-est, et d'un côté au nord-ouest par autre partie du même lot originaire numéro 177, propriété des vendeurs et de l'acquéreur et de l'autre côté, au sud-est par une autre partie du même lot originaire numéro 177 vendue ce jour à Dame Albertine Montpetit Laflèche, suivant acte de vente passé devant le notaire soussigné sous le numéro 2460 de ses minutes; le tout tel que dé-

A part of original lot number one hundred seventy-seven (Pt. 177) on the cadastre for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot; measuring in whidth, in front, on its west line which is a broken line, forty-seven and eighty-four hundredths feet (47.84') and fifty and twenty-four hundredths feet (50.24'); at the rear, on its north-east line, eighty-nine and thirty-five hundredths feet (89.35'); on one side, on its northwest line, two hundred twenty-three and twenty-eight hundredths feet (223.28'), and on the other side on its southeast line two hundred seventy-one and twenty-three hundredths feet (271.23'); covering an area of twenty-one thousand eight hundred twenty-five square feet (21,285 sq. ft.), the whole in English measure and more or less; bounded in front on the west by a public road (Duhamel Boulevard), at the rear, on the northeast and on one side, on the northwest by another part of the same original lot number 177, property of the vendors and of the purchaser and on the other side on the southeast by another part of the same original lot number 177 sold this day to Mrs. Albertine Montpetit Laflèche, under a deed of sale executed before the undersigned notary, under number 2460 of his minutes; the whole as shown on

Nom et adresse *Name and address*	Cadastre

montré sur un plan préparé par Jacques Briand, arpenteur-géomètre, en date du quatrième jour de mai mil neuf cent soixante-six (1966) portant le numéro P. 200, lequel plan demeurera annexé aux présentes, après avoir été signé pour fins d'identification, par les parties à l'acte et contresigné par le notaire soussigné.

a plan prepared by Jacques Briand, land-surveyor, dated the fourth day of May, one thousand nine hundred sixty-six (1966), bearing number P. 200, which plan shall remain annexed hereto after having been signed for identification by the parties hereto and countersigned by the undersigned notary.

Laflèche, Jean-Paul, 197, boul. Duhamel, Pincourt, Québec P-177

Un emplacement situé en la ville de Pincourt, dans le comté de Vaudreuil, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot comme étant une partie du lot originaire no cent soixante-dix-sept (P. 177).

Le tout tel qu'indiqué par les lettres A, B, C, D et A sur un plan préparé par Jacques Demers, arpenteur-géomètre, en date du vingt et un mai mil neuf cent soixante-cinq (1965) portant le numéro D-806, lequel plan demeure annexé à un acte de déclaration de décès et de transmission passé devant le notaire soussigné, le quatorze juin mil neuf cent soixante-six (1966) sous le numéro 2439 des minutes dudit notaire. Borné en front, par le chemin public (boulevard Duhamel), en arrière, par les lots numéros 177-214, 216, 217, 218, 219 et 220 d'un côté, par un chemin public (lot 177-166 - 8e Avenue), et de l'autre côté, en partie par une partie non subdivisée du lot originaire no 174 au cadastre susdit, et en partie par les lots numéros 174-165, 166, 167, 168, 169, 170, 171 et 172 au cadastre susdit.

Cet emplacement peut être plus amplement décrit comme suit: partant du point A situé à l'intersection de l'emprise sud-est de la rue 177-166 (8e Avenue) avec l'emprise est du chemin public (boulevard Duhamel); de ce point A dans une direction nord-est le long de l'emprise sud-est de la rue 177-166 (8e Avenue), une distance de quatre cents pieds (400′) jusqu'au point B qui est le coin nord-ouest du lot 177-214. De ce point B dans une direction sud-est le long des côtés sud-ouest des lots numéros 177-214, 216, 217, 218 et 220, une distance de quatre cent dix-sept pieds (417′) jusqu'au point C qui est le centre du fossé de ligne séparant les lots originaires numéro 177 et 177. De ce point C dans une direction générale sud-ouest suivant le centre dudit fossé de ligne une distance de deux cent dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (219.6′) jusqu'à un angle, cent soixante-dix-sept pieds et un dixième de pied (177.1′) jusqu'à un second angle, soixante-deux pieds et huit dixièmes de pied (62.8′) jusqu'à un troisième angle, cent treize pieds et sept dixièmes de pied (113.7′) jusqu'au point D situé sur l'emprise est du chemin public (boulevard Duhamel)

De ce point D en suivant l'emprise est dudit chemin public dans une direction générale nord une distance de trente-quatre pieds et deux dixièmes de pied (34.2′) jusqu'à un angle, cinquante-trois pieds et un dixième de pied (53.1′) jusqu'à un deuxième angle, quarante-neuf pieds (49′) jusqu'à un troisième angle, soixante-seize pieds et deux dixièmes de pied (76.2′) jusqu'à un quatrième angle, cent cinquante-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (154.9′) jusqu'à un cinquième angle, quarante et un pieds et deux dixièmes jusqu'à un sixième angle, cinquante pieds et trois dixièmes de pied (50.3′) jusqu'au point de départ A.

Cette partie dudit lot originaire no cent soixante-dix-sept (P. 177) au cadastre susdit, de figure irrégulière, contient une superficie de deux cent trois mille dix-sept pieds carrés (203, 017 pi. ca.) soit quatre acres et soixante-six centièmes d'acre (4.66) ou cinq arpents carrés et cinquante-deux centièmes d'arpent carré (5.52 arp. ca.) le tout mesure anglaise, plus ou moins. A distraire tel qu'il appert aux actes enregistrés sous les numéros 105456, 105458, 105459, 124066 et les numéros de subdivisions 177-668, 675, 676, 677, 678.

A plot of land (emplacement) located in the Town of Pincourt, in the County of Vaudreuil, known and described on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, as being part of original lot number one hundred seventy-seven (Pt. 177).

The whole as shown by the letters A, B, C, D and A, on a plan prepared by Jacques Demers, land-surveyor, dated the twenty-first of May, one thousand nine hundred sixty-five (1965), bearing number D-806, which plan remains annexed to a deed of declaration of death and of transfer executed before the undersigned notary on the fourteenth of June one thousand nine hundred sixty-six (1966), under number 2439 of the minutes of the aforesaid notary. Bounded in front by the public road (Duhamel Boulevard), at the rear by lots numbers 177-214, 216, 217, 218, 219 and 220, on one side by a public road (lot 177-166 - 8th Avenue) and on the other side partly by a non-subdivided part of original lot number 174 on the aforesaid cadastre and partly by lots numbers 174-165, 166, 167, 168, 169, 170, 171 and 172 on the aforesaid cadastre.

The said plot (emplacement) may be more fully described as follows: starting from point A, located at the intersection of the southeast right-of-way of street 177-166 (8th Avenue) with the east right-of-way of the public road (Duhamel Boulevard); from such point A, in a northeasterly direction along the southeast right-of-way of street 177-166 (8th Avenue), a distance of four hundred feet (400′) to point B, which is the northwest corner of lot 177-214. From the said point B in a southeasterly direction along the southwest sides of lots numbers 177-214, 216, 217, 218 and 220, a distance of four hundred seventeen feet (417′) to point C, which is the centre of the ditch separating original lots numbers 177 and 177. From this point C in a general southwesterly direction following the centre of the said ditch a distance of two hundred nineteen and six tenths feet (219.6′) to an angle, one hundred seventy-seven and one tenth feet (177.1′) to a second angle, sixty-two and eight tenths feet (62.8′) to a third angle, one hundred thirteen and seven tenths feet (113.7′) to point D located on the east right-of-way of the public road (Duhamel Boulevard).

From this point D following the east right-of-way of the said public road in a general northerly direction a distance of thirty-four and two tenths feet (34.2′) to an angle, fifty-three and one tenth feet (53.1′) to a second angle, forty-nine feet (49′) to a third angle, seventy-six and two tenths feet (76.2′) to a fourth angle, one hundred fifty-four and nine tenths feet (154.9′) to a fifth angle, forty-one and two tenths feet to a sixth angle, fifty and three tenths feet (50.3′) to the point of commencement A.

This part of the said original lot number one hundred seventy-seven (Pt. 177) on the aforesaid cadastre, of irregular configuration, covers an area of two hundred three thousand seventeen square feet (203,017 sq. ft.), that is, four and sixty-six hundredths acres (4.66) or five and fifty-two hundredths square arpents (5.52 sq. arp.), whole in English measure and more or less. Less and to withdraw, as it appears from the deeds registered under numbers 105456, 105458, 105459, 124066 and subdivisions numbers 177-668, 675, 676, 677, 678.

Nom et adresse *Name and address*	Cadastre

Dagenais, Pauline, 140, boulevard Duhamel, Pincourt, Québec P-178

Un emplacement ayant front sur le boulevard Duhamel, en la ville de Pincourt, à l'Île-Perrot, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent soixante-dix-huit (Pt. 178) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, mesurant cent pieds de largeur à compter de l'emplacement appartenant à Armand Leblanc ou représentants, en se dirigeant vers l'est, le long dudit boulevard Duhamel, par toute la profondeur entre ledit boulevard Duhamel et la rivière Outaouais, et borné au nord par ledit boulevard Duhamel, au sud, par la rivière Outaouais, à l'ouest, par la partie dudit lot appartenant à Armand Leblanc ou représentants et à l'est, par une autre partie dudit lot numéro cent soixante-dix-huit; tous auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, Toutes les mesures ci-dessus étant mesure anglaise et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées et notamment la maison portant le numéro 140 dudit boulevard Duhamel, en la ville de Pincourt.

A plot of land (emplacement) fronting on Duhamel Boulevard, in the Town of Pincourt, Ile-Perrot, known and described as being part of lot number one hundred seventy-eight (Pt. 178) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, measuring one hundred feet in width, measured from the plot of land owned by Armand Leblanc or representatives, easterly along the said Duhamel Boulevard and in depth, the full distance between the said Duhamel Boulevard and the Ottawa River, and bounded on the north by the said Duhamel Boulevard, on the south by the Ottawa River, on the west by that part of the said lot belonging to Armand Leblanc or representatives and on the east by another part of the said lot number one hundred seventy-eight; all on the aforesaid official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot. All measurements given above are in English measure and more or less.

With all buildings erected thereon, namely the house bearing number 140 said Duhamel Boulevard in the Town of Pincourt.

Nielson, M. et Mme Arne W., 371, Dalcourt, Pincourt 148-59
Rae, Robert, 124, 5e Avenue, Pincourt, Québec 179-99
Maldari, Luigi, 166, Place Lilas, Pincourt, Québec 168-423
Bellevue Estates 168-369
M. H. R. Investment P-138

Le lot originaire 138 du cadastre de la paroisse Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, à distraire la partie vendue tel qu'il appert à l'acte numéro 96091.

Original lot 138 on the cadastre for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot, less and to withdraw that part sold, as it appears from deed number 96091.

Gimondo, Domenico, 442, Concord Avenue, Toronto, Ont. P-130

Quatre emplacements situés dans la ville de Pincourt, connus et désignés comme étant parties du lot originaire numéro cent trente (P. 130) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot; chacun mesurant soixante (60) pieds de largeur par cent (100) pieds de profondeur, étant situés ensemble entre deux rues et étant bornés comme suit: en front et à l'arrière par lesdites rues et de chaque côté par des résidus dudit lot originaire numéro 130; à distraire la partie vendue tel qu'il appert à l'acte numéro 127850.

Four plots of land (emplacements) located in the Town of Pincourt, known and described as being parts of original lot number one hundred thirty (Pt. 130) on the official plan and in the book of reference for the Parish of Ste-Jeanne-de-l'Ile-Perrot; each measuring sixty feet (60') in width by one hundred feet (100') in depth, being adjacent to one another, located between two streets and bounded as follows: in front and at the rear by the said streets and on either side by the remainders of the said original lot number 130; to be withdrawn that part sold as it appears from deed number 127850.

Bellevue Estates 167-218,
168-319,
168-264-2,
168-357

Donné sous mon seing, à Pincourt, ce 18e jour du mois de novembre 1975.

Le secrétaire-trésorier,
GUY A. PAQUETTE.

62704-47-2-o

Given under my signature, in Pincourt, this 18th day of November, 1975.

GUY A. PAQUETTE,
Secretary-Treasurer.

62704-47-2-o

Cité de Saint-Léonard

Avis est par les présentes donné par la soussignée, greffier de la susdite municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux enchères, à l'Hôtel de ville de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard, le DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à DIX heures du matin, pour les taxes municipales et/ou

City of Saint-Léonard

Notice is hereby given by the indersigned city clerk of the said municipality, that the properties hereinafter described, will be sold by auction at the office of the Council of the City of Saint-Léonard, 8400, Lacordaire Boulevard, Saint-Léonard, on the SEVENTEENTH day of DECEMBER 1975, at TEN o'clock in the morning, to satisfy

scolaires, avec les intérêts et les frais, à moins que lesdites taxes, intérêts, ainsi que les frais, ne soient acquittés avant la date de la vente à l'enchère.

the payment of the municipal and/or school taxes, with the interest, plus the costs which shall subsequently be incurred, unless the said taxes, interests and costs, be paid before the sale.

Propriétaires *Owners*	No fiche *Card No.*	Cadastre *Cadastral*	Superficie en pi. car. *Area by sq. ft.*	Taxes
DiMichele Armando, Penta Pasquale et Penta Vittorio	729-8	409-57 (avec bâtisse) (*with building*)	15,000	$ 1,004.19
Iacono Liborio	188-25	419-808 421-305 (avec bâtisse) (*with building*)	4,583 2,509 7,092	1,064.63
Ardagnio Antonio	225-2	417-164 (avec bâtisse) (*with building*)	3,825	2,035.17
Bernardo Francesco et Mme/*Mrs.* Porco Bernardo Adelina	694-23	400-129 (avec bâtisse) (*with building*)	4,788.90	2,848.97
Cerantola-Cigana, Dame/*Mrs.* Dina	100-166-1	424-1-136-6-2 (avec bâtisse) (*with building*)	6,056	11,692.68
Dubrovsky Harry et Feinstein Morris	850-142	385-529	71	8.51
Durex Construction Ltd.	633-29-1	390-482-P12	84	14.30

Bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 390-482-12; au sud-ouest par le lot 390-482-11; au nord-est par le lot 482-13 et au sud-est par une partie des lots 390-482-2 et 3. Mesurant 42 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et 2 pieds dans ses lignes sud-ouest et nord-est.

Bounded on the northwest by another part of lot 390-482-12; on the southwest by lot 390-482-11; on the northeast by lot 482-13 and on the southeast by a part of lots 390-482-2 and 3. Measuring on its northwest and southeast lines 42 feet and on its southwest and northeast lines 2 feet.

Habitat Val Orford Inc.	400-257	421-306 423-3 (avec bâtisse) (*with building*)	52,486 98,841 151,327	21,341.31
Jaycee Dev. Corp. Ltd.	606-1	371-269	4,142.60	821.64
Jaycee Dev. Corp. Ltd.	613-1	371-280	4,499.80	860.20
Makauskas Mecys	127-30	430-811 430-P352 (avec bâtisse) (*with building*)	4,845 399 5,244	2,830.87

Bornée au nord-est par le lot 430-811; au nord-ouest et sud-est par d'autres parties du lot 430-352; et au sud-ouest par une partie du lot originaire no 432. Mesurant 7 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et 57 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest.

Bounded on the northeast by lot 430-811; on the northwest and southeast by another parts of lot 430-352; and on the southwest by a part of original lot no. 432. Measuring on its northwest and southeast lines 7 feet and on its northeast and southwest lines 57 feet.

Manalex Inv. Corp., Shager Inv. Corp., Klarbrow Inv. Corp., Advance Realties Inc., Mangate Inc., Selmark Inc. et Alfar Inc.	397-33-1	400-P-17	1,883	581.91

Bornée au nord-ouest par la rue Louis-Sicard; au sud-ouest par le lot 400-17-1; au sud-est par le lot 400-8 et au nord est par le lot 401-2 et une partie du lot originaire 401. Mesurant 102.05 pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est; 17.02 pieds dans sa ligne sud-ouest et 19 pieds dans sa ligne nord-est.

Bounded on the northwest by Louis-Sicard Street; on the southwest by lot 400-17-1; on the southeast by lot 400-8 and on the northeast by lot 401-2 and a part of original lot 401. Measuring on its northwest and southeast lines 102.05 feet; on its southwest line 17.02 feet and on its northeast line 19 feet.

Shefner Mordehay	201-51	417-235	275	125.76
Versailles Inv. Inc., Morris Feinstein, Lela Dev. Corp., Maurice Schwartz et Richmar Inv. Ltd.	125-66	P-432	63,424	6,369.96

Bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 432 (rue Viau); au sud-ouest par les subdivisions 126, 37-1, 36-3, 36-2, 36-1, 35-2, 35-1, 34-2, 34-1, 33-2, 33-1, 32-2, 32-1, 31-2, 31-1, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24 et 23 du lot originaire 432; au sud-est par une autre partie du lot 432; et au nord-est par une autre partie du lot 432 (propriété de l'Hydro-Québec). Mesurant 80.09 pieds dans sa ligne sud-est; 880 pieds dans sa ligne nord-est; 107.86 pieds

Bounded on the northwest by another part of lot 432 (Viau Street); on the southwest by suddivisions 126, 37-1, 36-3, 36-2, 36-1, 35-2, 35-1, 34-2, 34-1, 33-2, 33-1, 32-2, 32-1, 31-2, 31-1, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24 and 23 of original lot no. 432; on the southeast by another part of lot 432 and on the northeast by another part of lot 432 (Hydro-Québec property). Measuring on its southeast line 80.09 feet, on its northeast line 880 feet; on its northwest

Propriétaires *Owners*	No fiche *Card No.*	Cadastre *Cadastral*	Superficie en pi. car. *Area by sq. ft.*	Taxes

dans sa ligne nord-ouest et 930 pieds dans sa ligne sud-ouest, à distraire cependant la partie vendue le 12 mai 1971 à M. Giuseppe Cammisano par acte de vente enregistré à la division d'enregistrement de Montréal sous le no 2276443.

line 107.86 feet and on its southwest line 930 feet, to withdraw however the part sold on May 12th 1971 to Mr Giuseppe Cammisano by deed of sale registered at the Montreal Division Registration under the number 2276443.

Cie de Production et de Construction Oka Ltée	200-32-2	426-621P-1	12,848.9	$3,361.32

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 426-621 servant de passage; vers le sud-est par la partie ci-après décrite du lot 426-621; vers le sud-ouest par une autre partie du lot 426-621 et vers le nord-ouest par le résidu du lot 426-621-1. Mesurant 65.8 pieds dans sa ligne nord-est; 64.38 pieds dans sa ligne sud-ouest; 198.5 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest.

Bounded toward the northeast by a part of lot 426-621 used as passage; toward the southeast by the part hereafter described of lot 426-621; toward the southwest by another part of lot 426-621 and toward the northwest by the residue of lot 426-621-1. Measuring on its northeast line 65.8 feet; on its southwest line 64.38 feet; on its southeast and northwest lines 198.5 feet.

426-621P	4,712.1
	17,561

Bornée vers le nord-est par une partie du lot 426-621 servant de passage; vers le sud-est, suivant une ligne en partie droite et en partie courbe, par les lots 426-621-10 et 426-621-9 (rue Antonio-Dagenais); vers le sud-ouest par une autre partie du lot 426-621 et vers le nord-ouest par la partie du lot 426-621-1 ci-haut en premier lieu décrite. Mesurant 20 pieds dans sa ligne nord-est; 106.33 pieds dans la partie droite de sa ligne sud-est et 97.18 pieds le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 173.34 pieds dans la partie courbe de sa ligne sud-est (étant la rue Antonio-Dagenais); 46.7 pieds dans sa ligne sud-ouest; 198.5 pieds dans sa ligne nord-ouest.

Bounded toward the northeast by a part of lot 426-621 used as passage; toward the southeast by lots 426-621-10 and 426-621-9 (Antonio-Dagenais Street); toward the southwest by another part of lot 426-621 and toward the northwest by the part of lot 426-621-1 above described. Measuring 20 feet on its northeast line; 106.33 feet on the straight part of its southeast line and 97.18 feet along an arc of a circle having a radius of 173.34 feet on the circular part of its southeast line (Antonio-Dagenais Street); 46.7 feet on its southwest line, 198.5 feet on its northwest line.

Cie de Production et de Construction Oka Ltée	200-35	425-191P (avec bâtisse) *(with building)*	68,747	17,379.43

Bornée au nord-ouest par le boulevard Métropolitain; au sud-ouest par une partie du lot 426-621; au sud-est par la rue Antonio-Dagenais; et au nord-est par les lots 425-191-22 et 425-191-21. Mesurant 178.64 pieds et 102.06 pieds dans sa ligne nord-ouest; 240.45 pieds dans sa ligne sud-ouest; 281.84 pieds dans sa ligne sud-est et 245 pieds dans sa ligne nord-est.

Bounded on the northwest by Metropolitain Boulevard; on the southwest by a part of lot 426-621; on the southeast by Antonio-Dagenais Street and on the northeast by lots 425-191-22 and 425-191-21. Measuring on its northwest line 178.64 feet and 102.06 feet; on its southwest line 240.45 feet; on its southeast line 281.84 feet and on its northeast line 245 feet.

Rohrlich Arthur	153-3	427-643 427-P642	2,200 1.195.04	2,400.42

Bornée au sud-est par la rue Loyola; au nord-est par une autre partie du lot 427-642; au nord-ouest par une partie du lot 427-640; et au sud-ouest par le lot 427-643. Mesurant 13.58 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest et 88 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest.

Bounded on the southeast by Loyola Street; on the northeast by another part of lot 427-642; on the northwest by another part of lot 427-640 and on the south-west by lot 427-643. Measuring on its southeast and northwest lines 13.58 feet and on its northeast and southwest lines 88 feet.

427-P644	296.56
(avec bâtisse)	3,691.60
(with building)	

Bornée au sud-est par la rue Loyola; au nord-est par le lot 427-643; au nord-ouest par une partie du lot 427-640; et au sud-ouest par une autre partie du lot 427-644. Mesurant 3.37 pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest et 88 pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest.

Bounded on the southeast by Loyola Street; on the northeast by lot 427-643; on the northwest by a part of lot 427-640 and on the southwest by another part of lot 427-644. Measuring on its southeast and northwest lines 3.37 feet and on its northeast and southwest lines 88 feet.

Les immeubles ci-haut mentionnés sont du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet.

Lesdites ventes seront en outre faites avec toutes les servitudes actives et passives ou occultes attachées aux immeubles.

Donné en la cité de Saint-Léonard, ce 6 novembre 1975.

Le greffier.

62666-47-2-o MME MICHELINE MOHAMED.

The above immoveables are to the official plan and reference book of the Parish of Sault-au-Récollet.

The said sales will be made with all active and passive servitudes, apparent or occult, attached to the properties.

Given at the City of Saint-Léonard, this November 6th 1975.

MRS. MICHELINE MOHAMED,
City Clerk.

62666-47-2-o

Ville de Sherbrooke

Avis est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Sherbrooke, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'Hôtel de ville, 145 nord, rue Wellington, dans ladite Ville, LUNDI, le HUITIÈME jour de DÉCEMBRE 1975, à DIX heures de l'avant-midi, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

City of Sherbrooke

Notice is hereby given by the undersigned, City Clerk of the City of Sherbrooke, that the herein after described immovables will be sold by public auction, at the City Hall, 145 Wellington St. North, in the said City, on MONDAY, the EIGHT day of DECEMBER 1975, at TEN o'clock in the forenoon to satisfy to the payment of municipal and school taxes with accrued interests and costs incurred thereon, unless the said taxes, interests and costs be paid before the sale.

Liste des propriétés à être vendues pour arrérages de taxes foncières municipales et scolaires, travaux permanents et aqueduc 1974 et antérieur. / *List of immoveables to be sold for arrears of municipal and school taxes and of taxes for permanent works and waterworks, for 1974 and previous years.*

Propriétaire *Owner*	Cadastre et lot *Cadastre and lot*	Quartier *Ward*
Lavoie, Alphonse & *Al*.....	844 partie, ville de Sherbrooke / *844 Pt. City of Sherbrooke.*	Est / *East*
De forme rectangulaire mesurant 60′ de largeur par + ou – 166′ de profondeur. Borné au nord-est par la rue Kennedy, au sud-est par le lot 844 partie, au sud-ouest par le lot 849, et au nord-ouest par le lot 843 – 6.	Of rectangular configuration, measuring 60′ in width by 166′ in depth, more or less. Bounded on the northeast by Kennedy Street, on the southeast by part of lot 844, on the southwest by lot 849 and on the northwest by lot 843 – 6.	
Perron, Yoland.....	5 – 119.....	Orford
Perron, Yoland.....	5 – 118.....	Orford

Le greffier,
62654-46-2-o ROBERT L. BÉLISLE.

ROBERT L. BÉLISLE,
62654-46-2-o *City Clerk.*

Errata

LA CAISSE POPULAIRE ST-EDOUARD D'EASTMAN

Dans la *Gazette officielle du Québec*, édition du 1er novembre 1975, volume 107, numéro 44, page 8356 à la quatrième ligne, au lieu de « LA CAISSE POPULAIRE DE ST-EDOUARD D'EASTMAN », nous aurions dû lire « LA CAISSE POPULAIRE ST-EDOUARD D'EASTMAN ».

Québec, le 11 novembre 1975. 62656-o

PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIERES BONTRAB LIMITEE BONTRAB INVESTMENT SECURITIES LIMITED

Le ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières donne avis que l'erratum paru dans la *Gazette officielle du Québec*, le 25 octobre 1975 du numéro 43, à la page 8247, concernant la compagnie « PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIERES BONTRAB LIMITEE — BONTRAB INVESTMENT SECURITIES LIMITED », doit être considérée nul et de nul effet.

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
62655-o 737934

FRANKLIN FOURNISSEUR DE MATERIAUX ELECTRIQUES LTEE FRANKLIN ELECTRICAL SUPPLIES LTD.

Prenez note que l'avis paru le 25 octobre 1975, à la page 8246 du numéro 43 de la *Gazette officielle du Québec*, le nom aurait dû se lire comme suit: « FRANKLIN, FOURNISSEUR DE MATERIAUX ELECTRIQUES LTEE — FRANKLIN ELECTRICAL SUPPLIES LTD ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
62655-o 1109–0537

RESTAURATION ODEON INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a plu au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de corriger l'avis de lettres patentes en date du 4 juin 1975 de la compagnie « RESTAURANT ODEON INC. », paru dans la *Gazette officielle du Québec* du 9 août 1975, numéro 32, à la page 6227, en y remplaçant dans ledit nom le mot « RESTAURANT » par « RESTAURATION », de manière que le nom se lise ainsi: « RESTAURATION ODEON INC. ».

Le directeur du service des compagnies,
PIERRE DESJARDINS.
62655-o 1365–6814

INDEX No 47

Partie I: avis juridiques

ARRÊTÉ EN CONSEIL

4884-75 Ormstown (*Ch. de limites*) 8823

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES

Association coopérative étudiante de la polyvalente Le Tournesol de Windsor (*Ch. de nom*) 8823
Club alimentaire coopératif de Matagami (*Formation*) 8823

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Caisse Populaire d'Eastman (La) (*Erratum*) 8862
Caisse Populaire Ste-Dorothée (La) (*Mod. de terr.*) 8823

CHANGEMENT DE NOM — LOI DU

Accordés:

Beattie, Nancy Edith Annie 8823
Bilodeau, Joseph François Gaston Claude Picolo 8823
Boily, Lise 8824
Brown, Joseph Philippe Daniel Marcel 8824
Diamond, Georges Lorrain Larry 8824
Dixmier, Jacqueline 8824
Garnell, Steven Michael 8824
Jolivin, Aristide 8824
Kellie, Henri Mitchell Harry 8824
Lang, Peter Lutz 8824
Leduc, Marie Thérèse Lucie 8824
Lévesque, Joseph Yvon Daniel 8824
Lifschutz, Irvin Harry 8824
Mayer, Marie Gisèle Fernande Michèle 8824
Pines, Martin 8825
Poirier, Marie Lise Suzanne Pascale 8825
Provost, Jean Laurier 8825
Richelieu, Alexandre 8825
Tom, Pak Buck King 8825
Tse, Jason 8825
Ward, Raymond Joseph 8825

Demandes:

Boivin, Marie Clothilde Cécile 8825
Ciavaglia Antonino 8825
Coallier, Joseph Gabriel 8825
Goodhind, Thomas William 8826
Thibault, Marie Eva Géraldine 8826

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Décisions rendues 8774
Introduction de requêtes 8741
Proprio motu 8732

COMPAGNIES — LOI DES

Abandon de charte

Abbey Effervescent Salt Company (The) 8805
Atlas Arbométal inc 8805
Audio Atlas Associés Ltd 8805
Audio Atlas Associés ltée 8805
Autobus Baie Comeau inc 8805
Baie Comeau Bus Service Inc 8805
Balaton Club 8805
Bellavance (J.A.) et Fils ltée 8805
Bellevue Housing Corp 8805

Abandon de charte

(*suite*)

Boulangerie Rocheleau limitée 8805
Bramalea (Québec) Limited 8805
Bramalea (Québec) limitée 8805
Casino Cartier inc 8805
Central Mining Corporation (*N.P.L.*) 8805
Centre d'otologie de Montréal, ltée 8805
Cevex inc 8805
Château Beaux-Arts ltée 8805
Cinéma de Montréal limitée 8805
Clinique financière et administrative (Montréal) inc 8805
Code & Code inc 8805
Colger Ltd 8805
Compagnie Nationale Artcraft inc. (La) 8806
Conseillers en films M.P.L. inc 8806
Coordination and Integration of the Technique of Environment (C.I.T.E.) Ltd 8806
Coordination et intégration des techniques de l'environnement (C.I.T.E.) ltée 8806
Corinth Development Inc 8806
Corporation des loisirs et des sports de la ville Notre-Dame-des-Laurentides inc 8806
Distributions Eclair (1969) ltée 9806
Entreprises Laffage inc. (Les) 8806
Entreprises Thibert limitée 8806
Fabb Transport inc 8806
Frederick and George Furs Inc 8806
Fromagerie Baie des Ha! Ha! ltée (La) 8806
G.S.M. inc 8806
Gravilex ltée 8806
Jinjer Juniors Inc 8806
La Sarre Forest Products Ltd 8806
Lucy's Inc 8806
M.B. Investment Inc 8807
M.L.P. Film Counsellors Inc 8806
National Artcraft Co. Inc 8806
National Laboratories Limited 8807
Newman Boulevard Development Corp 8807
North American Livestock Feeds, Inc 8807
Perlan Co. Ltd 8807
Placements Rado limitée (Les) 8807
Productions Pierrette Lachance inc. (Les) 8807
Projets domiciliaires Lasalle limitée 8807
Rado Investments Limited 8807
Read (George H.) & Company, Limited 8807
Reid (Elsie) Ltd 8807
Relais Routier (Charny) ltée (Le) 8807
Simonneau automobiles ltée 8807
Thibert Enterprises Limited 8806
Top Value Ltd 8807
Transport Fabb Inc 8806
Valiant Investment Company Ltd 8807
Vercoeur Development Inc 8807
Whitehouse Fastenings Limited 8807
Winshaw Mills Ltd 8807

Administrateurs (Article 84)

Battery & Electric Service (Three-Rivers) Ltd 8808
Constructions Jean Baptiste Tremblay limitée (Les) 8808
Dramis Properties Inc 8808
Immeubles Dramis inc. (Les) 8808
Truitco inc 8808

Changement de nom

Bontrab Investment Securities Limited (*Erratum*) 8862
Browing-Ferris Industries Montreal Inc 8808
Compagnie de placement et de gestion St-Laurent ltée (La) 8808
Franklin Electrical Supplies Ltd. (*Erratum*) 8862
Corporation de placements Marby (La) 8808
Franklin, fournisseur de matériaux électriques ltée (*Erratum*) 8862
Industries Browing-Ferris Montréal inc. (Les) 8808
Loge Pyramide A.M.O.R.C 8808
Marby Investments Corp 8808
Placements en valeurs mobilières Bontrab limitée (*Erratum*) 8862
St. Lawrence Investment & Management Company Ltd 8808

Demandes d'abandon de charte

Bates Road Investment Inc 8822
Canadian Security Management (Québec) Limited 8822
Consortium Fecteau & Trottier inc 8822
Gravelle (Wilfrid) limitée 8822
Institut de pédiatrie de Montréal inc 8822
Laliberté (L.) Service Station Ltd 8822
Mitis limitée 8822
Normau inc 8822
Placements Montfort inc 8822
Quenneville (L.C.) ltée 8822
Société canadienne de gestion de valeurs (Québec) limitée 8822

Domicile légal (Article 30)

Abitibi Asbestos Mining Company Limited 8809
Carrier, Langlois, Pineau & Associés inc 8809
Société de minerais d'amiante d'Abitibi limitée (La) 8809

Lettres patentes (1re partie)

Accomodation A. et N. Lapointe inc 8809
Acor Corporation Ltd 8812
Acoustique Airoldi inc 8809
Administration J.P.L. inc 8809
Agences Le Marquis ltée (Les) 8809
Aiguisage Langlois inc 8809
Airoldi Acoustic Inc 8809
Aménagements Brianblanc inc 8809
Aménagements Brianbleu inc 8809
Aménagements Briangris inc 8809
Aménagements Briannoir inc 8810

Lettres patentes (1re partie)

(*suite*)

Assurances Réal Melançon inc. (Les) 8810
Atelier d'électricité d'automobile R.D.P. inc. 8810
Auberge Ste-Luce inc 8810
Auto V.S.M. inc 8810
Autobus G. Ashby ltée 8810
Automobiles Réjean Laporte ltée 8810
Bachand Sport Inc 8809
Barkovich (William) et Associés ltée 8810
Bâtisses d'acier M.T. ltée 8810
Beauchemin & Lussier Auto Parts Limited 8817
Beaudcin (Marcel) & Fils inc 8810
Bibeau (Yves) inc 8810
Biomedic inc 8810
Biscon inc 8810
Biscuiterie Renaud, Windsor inc. 8810
Blain, Brunelle et Associés ltée 8810
Bouchard (Jean-Jacques) inc. 8810
Boutique Le Célibat Quatre inc 8810
Boutique Peaurama inc. 8810
Boutique Zabi inc 8810
Bouvillon Canada ltée 8810
Bragi inc 8811
Brasserie Jacques Lemaire inc. 8811
Brasserie Ratafin inc 8811
Brière Sports Inc 8818
Brunet & Champoux inc 8811
Bureaux mobiles J.L. Fiset inc 8811
C.D.G. Consultants Inc. 8815
C.M.C. Construction Inc 8812
Calimar inc 8811
Canadian Arabian Trading Corporation Ltd. 8812
Canvar Construction Ltd. 8812
Carla Investments Ltd 8815
Caron (R.) Service Station Inc 8818
Centre de beauté Vanité Moderne ltée 8811
Centre industriel et commercial Laval-Mirabel inc 8811
Centre d'outillage & d'estampage M.G. ltée. 8811
Chatigny (Pierre) inc 8811
Chenils et centre d'entraînement Canin M.B.M. inc. 8811
Chuhel Properties Ltd 8815
Cineval Investments Inc. 8815
Clinique médicale de La Cité inc 8811
Clinique du sein Dorval inc 8811
Cloutier (J.G.) & Fils Lac Edouard inc. 8811
Cobadus Limited 8811
Cobadus limitée 8811
Compagnie d'entretien Denique ltée (La) 8811
Compagnie de gestion G.E.L. ltée (La) 8811
Conseils en planification Jean Barault inc. 8812
Conseillers en sports Pro-Am Montréal ltée (Les) 8812
Construction C.M.C. inc 8812
Construction Canvar ltée 8812
Construction Desroches inc 8812
Construction J.B.C. ltée. 8812
Construction J. Bégin inc 8812
Construction M.-M. Dubé inc. 8812
Construction Le Scieur inc 8812
Construction Pietro Sarai ltée (Les) 8812
Consulplan inc 8812
Consultants J.G.D. inc. 8812
Consultfin (Canada) inc. 8812
Continental Store (Port-Cartier) Ltd. 8816
Corporation Acor ltée (La) 8812
Corporation des échanges commerciaux Canada-Arabes ltée (La) 8812
Crémerie St-Boniface inc 8812
Daisy Records Inc. 8813
Décor Lili Rive Sud inc 8812
Décoration G.L. inc. 8813
Denique Maintenance Co. Ltd 8811
Dépanneur R. & G. Nadeau inc. 8813
Deschênes (Raymond) & Fils inc. 8813
Desaulniers (J.P.) & Associés (1975) ltée 8813
Dick Electric & Sanitation Products Ltd. 8817
Disco-bar Les Cinq Amis inc. 8813
Disques Daisy inc. (Les) 8813
Distilleries Du Mont ltée (Les) 8813
Distributions C.L.B. inc. (Les) 8813
Distributions P.R.J. ltée (Les) 8813
Dorval Breast Clinic Inc. 8811
Douharoc inc. 8813
Du Mont Distilleries Ltd. 8813
Ecole de ski Champlain inc. 8813
Editions Gilclau ltée 8813
Editions de l'Amiante inc. (Les) 8813
Ehrenroc inc. 8813
Electronique Gamma ltée 8813
Eloyroc inc. 8813
Entreprises B. Chouinard inc. (Les) 8813
Entreprises de construction Sotragen inc. (Les) 8813
Entreprises Gontran Carrier inc. (Les) 8813
Entreprises L.F.M. inc. (Les) 8813
Entreprises Lamaroise ltée (Les) 8814
Entreprises Marcel Tougas inc. (Les) 8814
Entreprises Myrka inc. (Les) 8814
Entreprises N.B.T. inc. (Les) 8814
Entreprises N. Porlier inc. (Les) 8814
Entreprises Nymark ltée (Les) 8814
Entreprises Proden inc. (Les) 8814
Entreprises R.D.L. ltée 8814
Equipements agricoles J.P. Rathé inc. (Les) 8814
Equipement de haut voltage Orton ltée 8814
Esthétique Sveltesse ltée 8814
Excavation Lasalle inc. 8814
Exportation Jean limitée 8814
Ferme R. & M. Fontaine inc. 8814
Forges de Laval inc. (Les) 8814
Frerco inc. 8814
Frigo-Tec inc. 8814
Galipeau et Frères Messines inc. 8814
Garage René Guérin inc. 8814
Gareau (Richard), Advertising Counsellor Inc. 8815
Gareau (Richard), publiciste-conseil inc. 8815
Genelamy Inc. 8815
Gestion Magypa inc. 8815
Gestions St-Cyr et St-Pierre ltée (Les) 8815
Gestion Stear inc. 8815
Gilclau Publisher Ltd. 8813

Lettres patentes (1re partie)

(suite)

Groupe des consultants C.D.G. inc. (Le) 8815
Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix inc. 8815
Habitations Bibeau inc. (Les) 8815
Hôtel André & Roch inc. 8815
Immeubles Arthur Boivin inc. (Les) 8815
Immeubles Bon Accueil inc. (Les) 8815
Immeubles Chunel ltée 8815
Immeubles P.Y.C. inc. (Les) 8815
Immeubles Pelican inc. (Les) 8815
Immeubles Vibert inc. (Les) 8815
Investissements Carla ltée (Les) 8815
Investissements Cineval inc. (Les) 8815
Investissements Cloraf inc. 8816
Investissements Langlois & Larose inc. (Les) 8816
J.L. Systems Inc. 8818
Jaquema inc. 8816
Jeunaide inc. 8816
Joailleries J.M.T. inc. (Les) 8816
John Export Limited 8814
Jygas inc. 8816
Laflamme Tarpaulins Inc. 8819
Lalmec inc. 8816
Laporte (Réjean) Automobiles Ltd. 8810
Lauzière (André) inc. 8816
Lecourt (Denis) inc. 8816
Lennedres ltée 8816
Location Le Carroussel inc. 8816
Lupiaudio inc. 8816
M.B.M. Kennels and Canine Training Centre Inc. 8811
M.G. Tooling & Stamping Center Ltd. 8811
M.T. Steel Building Ltd. 8810
Magasin de chaussures italiennes Nick ltée 8816
Magasin Continental (Port-Cartier) ltée 8816
Maisons mobiles M.M.E. inc. 8816
Marché Maurice Legault inc. 8816
Mar-Gi Fruit Inc. 8816
Marquis Agencies Ltd. 8809
Medigaz de la Capitale incorporée 8816
Menuiserie & maintenance Morel inc. 8816
Mercerie et boutique Romarock inc. 8816
Mode Nouveau Monde inc. 8817
Modern Vanity Beauty Center Ltd. 8811
N.B.T. Enterprises Inc. 8814
New World Fashions Inc. 8817
Nick's Italian Shoe Store Ltd. 8816
Nymark Enterprises Ltd. 8814
Papiers Denis & Robert inc. (Les) 8817
Pétroles G.B. inc. (Les) 8817
Pièces d'auto Beauchemin & Lussier limitée (Les) 8817
Placements B.T.R.L. inc. (Les) 8817
Placements M.F.M. inc. (Les) 8817
Placements Treize Onze inc. (Les) 8817
Placements V.P.C. ltée (Les) 8817
Plomberie Dorothy inc. 8817
Porcheries Carignan inc. (Les) 8817
Pracdix inc. 8817
Pro-Am Sports Consultants Montreal Ltd 8812
Procosim inc 8817
Proden Enterprises Inc. 8814
Produits électriques & sanitaires Dick ltée 8817
Promotions Jean-René inc 8817
Québec Pain Inc 8817
Quincaillerie Yves Provost limitée 8817
Ravco Ltd. 8817
Ravco ltée 8817
Restauration Odéon inc. (*Erratum*) 8862
Rodrigue (L.) Transport Inc. 8819
Ruel & Fils inc 8817
Sawyer Construction Inc. (The) 8812
Schoroc inc 8817
Secor inc 8818
Services Jean-Falong inc 8818
Service Shell Pie X inc 8818
Servo-gain (1975) ltée 8818
Société d'aménagement et de gestion L.N.P.D. inc. 8818
Société d'études et de réalisations économiques, scientifiques et sociales Sodères inc. (La) 8818
Société financière Iberam ltée 8818
Société d'instrumentation médicale et scientifique B.K.P. inc. 8818
Sport Bachand inc. 8818
Sports Brière inc 8818
Sport Martin et Michel inc 8818
Stacan inc 8818
Station service R. Caron inc 8818
Stear Holdings Inc 8815
Sucloma inc 8818
Systèmes d'irrigation J.P. inc. (Les) 8818
Systèmes J.L. inc. 8818
Tabagie Montebello inc 8818
Tabagie Variétés Coursol inc. 8818
Télévision R.P. inc 8819
Terrassement Gérard Messier ltée 8819
Toiles Laflamme inc 8819
Tony Sales Inc 8819
Transport Interpaul inc 8819
Transport L. Rodrigue inc 8819
Tricot Majosa inc 8819
Trivitec inc 8819
Univers Sonord C.F. inc. 8819
V.P.C. Investments Ltd 8817
V.S.M. Auto Inc 8810
Vamaroc inc 8819
Ventes Tony inc. 8819
Vibert Realties Inc 8815
Yergeau, Ménard et Associés inc. 8819

Lettres patentes supplémentaires

Société généalogique canadienne française 8819
Veillette et Drapeau inc 8819

Siège social (Article 84)

Abitibi Asbestos Mining Company Limited.. 8820
Respo-Technik (Québec) Ltd..... 8820
Respo-Technik (Québec) ltée..... 8820
Société de minerais d'amiante d'Abitibi limitée (La)..... 8820

CURATELLE PUBLIQUE

Avis de qualité:

Burke, Amy..... 8826
Marquis, Rodolphe 8826

DEMANDES À LA LEGISLATURE

Peel-Sherbrooke Holdings Ltd..... 8826
Rheted Investments Ltd..... 8826
Succession Panfilo Pasquale..... 8826

LIQUIDATION DES COMPAGNIES

Caisse d'économie des Escoriens (La)..... 8827
Caisse d'économie des Escoriens (La)..... 8827
Caisse d'économie du taxi de Montréal..... 8827

MINISTÈRES

Consommateurs, coopératives et institutions financières

Assurances:

Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la municipalité de la paroisse de Ste-Théodosie-Calixa-Lavallée, comté de Verchères (La) (*Annul.*)..... 8827

Éducation

Municipalité scolaire de:

Ormstown (*Ch. de limites*)..... 8827

Terres et forêts

Cadastres:

Chatham, canton..... 8828
Cranbourne, canton..... 8828
Grantham, canton..... 8828
Laflèche, canton..... 8828
L'Ange-Gardien, par..... 8828
Letellier, canton..... 8828
Macpès, canton..... 8828
Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, par..... 8828
Sainte-Anne, par..... 8828
Saint-Clet, par..... 8829
Saint-Etienne-de-Lauzon, par..... 8829
Saint-Germain-de-Rimouski..... 8829
Saint-Jean-Baptiste, village..... 8829
Saint-Louis-de-Terrebonne, par..... 8829
Saint-Mathieu-de-Beloeil, par..... 8829
Saint-Nicolas, par..... 8829
Saint-Vincent-de-Paul, par..... 8829
Sherbrooke, Quartier est, cité..... 8829
Sorel, ville..... 8829

Transports

Entretien de routes discontinués..... 8830

PROCLAMATIONS

Lands Titles Act in certain electoral districts (R.S.Q. 1964, ch. 321) — Application to the cadastre of a part of the township of *Leneuf* Electoral District of Duplessis (Formerly that of Saguenay..... 8841
Titres de propriété dans certains districts électoraux, Loi des (S.R.Q. 1964, ch. 321) — Application au cadastre d'une partie du canton de *Leneuf*, district électoral de Duplessis (antérieurement Saguenay)..... 8841

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES

Révocation de dissolution:

Centre nautique Laval inc..... 8820
Chez Béatrice et Fils inc..... 8820
Herben Sales Co. Inc..... 8821
Laval Marine Club Inc..... 8820
Maison Gisèle inc..... 8820
Montreal Tent & TarpaulinCompany, Limited..... 8821
Rutledge Equipment Co. Ltd..... 8821
Sheer Elegance Enterprises (Québec) Ltd. 8821
Staedtler (J.S.) Québec ltée..... 8820

SOUMISSIONS

Anjou, ville..... 8831
Chicoutimi, c.s..... 8832
Lac-Etchemin, ville..... 8833
Lanaudière, c.s.r..... 8834
Montmagny, cité..... 8835
Notre-Dame-des-Prairies, par..... 8836
Saint-Ambroise, village..... 8837
Saint-Esprit, par..... 8837
Saint-Louis-de-Terrebonne, par..... 8838
Shawinigan-Sud, ville..... 8839

SYNDICATS PROFESSIONNELS

Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel inc. (C.S.N.) (Le) (*Ch. de nom*)..... 8840

VENTES

Effets non réclamés

Cie des messageries CP limitée (La)..... 8841
CP Express Limited..... 8841

Par licitation

Bélanger *vs* Quesnel et *al*..... 8843

Par shérifs

Bedford

Canadian Imperial Bank of Commerce *vs* Stelatos 8844
Compagnie Trust Royal (La) *vs* Picken et *al*.. 8844
Compagnie Trust Royal (La) *vs* Shamrock Construction Inc. et *al*..... 8845
Royal Trust Company (The) *vs* Picken et *al*. 8844
Royal Trust Company (The) *vs* Shamrock Construction inc. et *al*..... 8845

Montréal

Banque Canadienne Nationale *vs* Arton..... 8846
Clément *vs* Valenti..... 8847
Garber *vs* Makris..... 8847
Landry *vs* Robichaud et *al*..... 8847

Rimouski

Caisse Populaire de Ste-Anne-des-Monts *vs* Pelletier..... 8849
Canamerican Auto Lease Limited *vs* Lavoie 8848
Veuilleux-Otis *vs* Collin et *al*..... 8849

Saint-François

Compagnie Trust Royal (La) *vs* Les Immeubles Patenaude ltée..... 8850
Royal Trust *vs* Les Immeubles Patenaude ltée 8850

Terrebonne

Marks (WM.) Inc. *vs* Desmarteau et *al*..... 8850

Taxes

Chicoutimi-Nord, cité..... 8852
Chicoutimi-North, city..... 8852
Pincourt, ville-town..... 8853
St-Léonard, cité-city..... 8859
Sherbrooke, ville-city..... 8862

SOMMAIRE

Arrêté en conseil 8823

Associations coopératives 8823

Caisses d'épargne et de crédit 8823

Changement de nom, Loi du 8823

Commission des transports du Québec 8731

Compagnies, Avis concernant la Loi des 8805–8862

Curatelle publique 8826

Demande à la Législature 8826

Liquidation 8827

Ministères 8827

Proclamations 8841

Renseignements sur les compagnies 8820

Soumissions 8831

Syndicats professionnels 8840

Ventes:

- Effets non réclamés 8841
- Licitation 8843
- Par shérifs 8844
- Pour taxes 8852

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
Cité parlementaire, Québec
G1R 4Y7

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No. 107
Québec

Conseil des Métiers de la 109?
Construction de Hull & Dist.
Le Secrétaire
C.P. 631
143-A, rue Principale
Hull, P.Q. J8X 2K4

Deuxième recueil D.D.C.P.

Deuxième recueil D.D.C.P., regroupant l'ensemble des décisions motivées des Comités de discipline des Corporations professionnelles et des jugements rendus par le tribunal des professions, pour les 5 premiers mois de l'année 1975.

Québec, 1975
prix unitaire: $3.00

OFFICE
DES PROFESSIONS
DU QUÉBEC

REÇU LE
09 DEC. 1975
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC

Éditeur officiel du Québec
C.P. 12
Édifice "G"
Cité parlementaire
Québec
G1R 5B3